L

HISTOIRE

DE

L'ACADIE FRANÇOISE

PARIS. — IMPRIMERIE DE PILLET FILS AÎNÉ
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

N° 730

HISTOIRE

DE

L'ACADIE FRANÇOISE

(AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE)

DE 1598 A 1755

PAR

M. MOREAU
Auteur de la *Bibliographie des Mazarinades.*

PARIS
CHEZ LÉON TECHENER, RUE DE L'ARBRE-SEC, 52
ET AU *Cabinet historique*, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

1873

N° 730

F5060
M67

278158

MOREAU, C.

PRÉFACE

L'histoire de l'Acadie françoise est pleine de tristesse et de douleurs. Elle commence avec le XVIIe siècle par la mort lamentable des colons que le marquis de la Roche avoit débarqués vers 1598, dans l'île de Sable; et elle finit, en 1755, par la déportation en masse de ceux que les Américains appellent encore les *François neutres*, comme pour mieux garder le souvenir de la perfidie dont usa, envers des habitants paisibles et désarmés, le gouvernement de l'Angleterre. Dans cet intervalle d'un siècle et demi, l'Acadie, trois fois envahie par les Anglois, fut rendue trois fois à la France mais si deux grands efforts de colonisation furent tentés en 1603 et en 1632, ils furent bientôt interrompus, le premier, par la mort de Henri IV; le second, par la guerre que Louis XIII, en 1635, déclara à l'Espagne. En 1672, Colbert négligea l'Acadie que Louis XIV s'étoit fait restituer par le traité de Bréda, pour porter sur le Canada toute son attention.

Cependant les François n'abandonnèrent jamais complétement ce sol qu'ils avoient occupé et fécondé les premiers. La domination passagère des Anglois ne réussit à les écarter tout à fait ni en 1612, ni en 1629, ni en 1654. Ils demeurèrent indépendants et libres à côté des envahisseurs, qui d'ailleurs paroissent s'être proposé alors bien plus de ruiner la colonie françoise que de s'établir sur son territoire. Pendant de longues années, le pays resta comme indivis entre des aventuriers des deux nations ; et aujourd'hui encore, bien que l'Angleterre soit maîtresse incontestée de l'Acadie, jusques-là qu'elle a pu lui imposer le nom de Nouvelle-Écosse, on trouve sur la rive orientale de la baie Françoise ou baie de Fundy, une population compacte de plus de six mille descendants des colons de 1632.

Il est aisé de comprendre que dans ces troubles incessants et ces luttes désordonnées, l'histoire de l'Acadie soit restée couverte de profondes ténèbres. On n'en a, pour ainsi dire, rien su en France ; ajoutons qu'il semble qu'on n'en ait rien voulu savoir. La *Gazette* de Renaudot a publié quelques rares nouvelles de l'expédition du commandeur de Razilly en 1632 et en 1633 ; puis elle s'est tue. De grands événements s'accomplissoient en ce temps-là sur le continent européen. A peine les regards se tournoient-ils quelquefois, comme par distraction, vers le Canada dont Champlain commençoit à fixer les destinées. Le premier qui ait écrit sur l'Acadie est Denis. Il en a donné, en 1672, une description au travers de laquelle il a jeté au hasard quelques récits historiques. Nous aurons occasion de dire quelle confiance il mérite. Ici il suffit de savoir que M. Garneau, l'historien moderne du Canada, n'a guère fait autre chose que de le copier, aussi bien que notre vieil historien de la Nouvelle-France, le P. Charlevoix.

Très-récemment, un grand nombre de pièces officielles ou

authentiques ont été découvertes, qui répandent une vive lumière sur la période de la colonisation tentée par le cardinal de Richelieu, c'est-à-dire de 1632 à 1654. Ces pièces sortent presque toutes de nos dépôts publics, par exemple des archives du ministère de la marine et de la Bibliothèque nationale ; quelques-unes seulement ont été empruntées à des établissements scientifiques des États-Unis. La plupart sont entièrement inédites ; les autres ont été lues à peine par les érudits les plus familiers avec la langue angloise. Malheureusement il en est encore qui ont échappé à toutes les recherches, quoique leur existence, au temps où les événements que nous aurons à raconter, se sont accomplis, soit attestée par des actes publics, comme les arrêts du conseil d'État. Toutefois elles sont peu nombreuses, et les actes dans lesquels elles sont relatées, en font connoître à la fois la substance et le caractère.

C'est appuyé sur ces importants documents, dont des copies collationnées nous ont été remises par feu M. le comte Jules de Menou, que nous avons cherché d'abord à rétablir la vérité dans l'histoire de l'Acadie, pendant la période que nous avons indiquée plus haut. Nous l'avouerons sans détour : nous voulions venger la mémoire d'un homme qu'on a jusqu'à présent jugé sur le témoignage de ses adversaires et de ses ennemis, de d'Aunay, le successeur du commandeur de Razilly dans le gouvernement de la colonie française. Notre désir étoit de lui rendre la justice que méritent dix-huit années de sa vie, toutes employées au service de la France, sur les rivages américains, au milieu des luttes, des dangers, des privations et des épreuves.

Nous dirons donc ses succès dans les travaux de la colonisation et dans la défense du territoire confié à sa garde. Nous le montrerons actif, vigilant, loyal, ferme dans ses conseils, hardi dans ses entreprises, homme d'honneur et de

parole, estimé et craint de ses redoutables voisins anglois de la baie du Massachussets. Nous croyons que de notre exposé impartial et calme, il ressortira cette double vérité, qu'il a droit d'être mis au rang des plus illustres fondateurs de nos colonies, et qu'il n'a manqué à sa gloire que de pouvoir léguer la continuation de son œuvre à un successeur capable de la soutenir. C'est un devoir patriotique que nous remplissons ; car la dépréciation d'une haute intelligence, l'abaissement d'un noble caractère sont des torts faits à la patrie.

Mais, à mesure que nous avancions dans notre œuvre de réparation, nous nous sentions pris d'une admiration plus vive et d'un plus tendre intérêt pour tous ces généreux François, gentilshommes et prêtres, religieux et soldats, laboureurs et ouvriers, qui ont porté avec tant de courage, et constance, de dévouement sur les rives acadiennes l'étendard de la religion et le drapeau de la France. Il nous sembloit que l'histoire ne les avoit pas loués comme ils le méritoient ; qu'elle n'avoit pas assez mis en lumière la grandeur de leurs travaux, la persévérance de leurs efforts, la fermeté de leur foi, l'énergie de leur patriotisme ; qu'elle n'avoit pas gardé avec un soin suffisamment jaloux la mémoire des grands exemples qu'ils ont donnés.

A partir de 1654 surtout, l'Acadie a été constamment sacrifiée au Canada. Fatale erreur dont les conséquences lamentables ont éclaté, un siècle plus tard, dans le cruel guet-apens de 1755 ! L'opinion publique s'est détournée d'elle, comme le gouvernement ; et les historiens, ou indifférents, ou mal informés, n'ont parlé des Acadiens que d'une manière incidente, en quelque façon, à peine autant qu'il le falloit pour l'intelligence des événements qui se sont accomplis sur les rives du fleuve de Saint-Laurent.

Ne sommes-nous pas réduits, aujourd'hui encore, à extraire

des pages prolixes et obscures de Lescarbot les faits mémorables du sieur de Poutraincourt? Généralement aussi on ne sait guère que ce fut ce vaillant gentilhomme qui fonda le Port-Royal, l'Annapolis de la Nouvelle-Écosse, et que c'est de la petite colonie qu'il y avoit implantée, que sont sortis des milliers d'Acadiens, répandus en divers lieux des États-Unis et des colonies angloises de l'Amérique du Nord.

Un laborieux et savant écrivain, M. Rameau, il y a quelques années, a relevé ce grand nom ; et en même temps il a rendu un juste hommage aux vertus de la race acadienne. Son livre, plein de faits curieux et de remarques excellentes, a comblé en partie les lacunes des récits anciens et modernes ; mais il n'entroit pas dans son plan d'exposer l'ensemble des actes accomplis par les François en Acadie. Les documents que nous a mis en main M. de Menou lui ont manqué d'ailleurs.

Quel que soit donc le mérite de son livre, il restoit encore à écrire après lui l'histoire de nos établissements acadiens. C'est ce que nous avons entrepris avec la pensée de donner un corps à des témoignages épars, qu'on connoît mal, ou qu'on ne connoît plus, de faire ainsi revivre des souvenirs trop longtemps effacés et de consacrer un monument de plus à la ferveur religieuse, en même temps qu'à la foi patriotique de nos pères.

On ne sait pas assez la part qu'a eue aux découvertes des François, en Amérique, et à leurs travaux de colonisation le zèle pour le salut des âmes. Notre nation est assurément la seule qui se soit proposé, dans ses établissements transatlantiques, autant de convertir les sauvages à la religion chrétienne que d'accroître ses richesses et d'étendre sa puissance. Il y avoit à cet égard, au XVIIe siècle, un admirable concert entre le gouvernement et les citoyens : le roi recommandoit par-dessus tout aux gouverneurs, ses lieutenants généraux,

dans leurs commissions, « d'amener les indigènes à la connoissance et profession de la doctrine évangélique ; » les ministres et les courtisans contribuoient de leur argent aux expéditions que des gentilshommes dirigeoient dans ce noble but avec une piété sincère ; les ordres religieux s'offroient à l'envi pour ces missions lointaines et périlleuses ; les commerçants eux-mêmes ne faisoient pas difficulté d'associer les besoins spirituels des populations indiennes aux intérêts de leur trafic. C'étoit dans toutes les classes une pieuse émulation pour l'expansion de la foi catholique et pour le service de Dieu.

Ce côté de l'œuvre de la colonisation est le plus remarquable assurément. Nous nous sommes efforcé de le mettre dans tout son jour. Malheureusement les informations sur ce sujet sont incomplètes et rares. Pourtant, de ce que nous dirons, il résultera clairement que la conversion des sauvages au catholicisme a fait la principale force de la colonie, de même qu'elle a été la cause de la sécurité dont Poutrincourt a joui au commencement de son établissement. Ainsi elle a eu une part considérable à l'autorité, à l'influence, à la prépondérance de d'Aunay, comme aux exploits de d'Iberville, de Villebon et de Subercase. En aucun temps, dans aucune circonstance, les Indiens catholiques n'ont cédé ni aux séductions, ni aux menaces de la protestante Angleterre ; ils n'ont consenti, pour aucune promesse et sous aucun prétexte, à séparer la cause de la France de celle de la religion dont elle leur avoit appris à connoître les bienfaits.

Lorsque le cardinal de Cheverus partageoit, avec le respectable M. Matignon, les soins de la mission dans la capitale du Massachussets, il rencontra un jour sur les bords de la rivière de Pammaquoddy une tribu indienne qui chantoit à l'ombre des forêts le grand *Credo* de Dumont. C'étoit un reste de ces Abénaquis que nos compatriotes acadiens

avoient vus, pendant un siècle, verser avec eux leur sang sur les mêmes champs de bataille. Ils étoient demeurés invariablement fidèles à la prière que leur avoient enseignée les Pères Jésuites; et privés depuis un grand nombre d'années du bonheur d'assister au saint sacrifice de la messe, ils se consoloient en récitant, chaque dimanche, le Symbole des Apôtres. Leur joie n'eut point de bornes quand ils surent que la *Robe noire*, que la Providence avoit conduite au milieu d'eux, étoit françoise. M. de Cheverus ne put se dérober à leur empressement qu'après leur avoir promis de revenir avant peu pour les visiter et les instruire.

Oh! combien auroit été différente de ce qu'elle est, la condition des indigènes, si Dieu avoit permis que la puissance françoise se maintînt sur les rivages américains! et quel autre spectacle les populations établies dans les immenses bassins du Saint-Laurent et du Mississipi auroient donné au monde! Il est impossible de penser, sans une profonde douleur, aux miracles de charité dont la suprématie angloise a interrompu le cours.

Nous les avons vus reparoître presque de nos jours, quand la Révolution a jeté un petit nombre de nos prêtres de l'autre côté de l'océan. L'Église américaine est née, pour ainsi parler, dans le sang de l'Église gallicane. On diroit que la divine Providence a voulu montrer aux nations, par ce double exemple, ce que deviennent la religion et la civilisation, quand la France se laisse arracher à son rôle d'institutrice des peuples, ou qu'au contraire elle l'embrasse avec l'ardeur de sa foi et la générosité de son caractère.

M.

I

De

L
ném
Sai
pay
golf
dep
l'est
rivi
port
cett
préc
la p
labo

HISTOIRE

DE

L'ACADIE FRANÇOISE

CHAPITRE PREMIER

Découverte de l'Acadie. — Roberval. — Le marquis de la Roche. — 1534-1598.

Le nom d'Acadie a été donné alternativement, et simultanément quelquefois, à la presqu'île qui sépare le golfe de Saint-Laurent de la baie de Fundy ou Baie françoise, et au pays compris entre le fleuve de Saint-Laurent au nord, le golfe du même nom à l'ouest, l'Océan atlantique au midi, depuis le cap de Canseau jusqu'à la rivière de Penobscot, à l'est enfin une ligne droite partant de l'embouchure de cette rivière pour aboutir à Québec ou à Montréal; mais, à quelque portion du continent qu'il ait été appliqué, les limites de cette portion n'ont jamais été déterminées d'une manière précise, quoiqu'elles aient été à plusieurs reprises, depuis la paix d'Utrecht, l'objet de négociations très-longues et très-laborieuses entre l'Angleterre et la France. Nous n'essaie-

rons pas de faire ce que n'ont pu les diplomates des deux nations; encore moins essaierons-nous de concilier les opinions contradictoires soutenues par les historiens. Nous y perdrions notre temps; et il n'y auroit pour notre sujet dans ce travail ingrat aucun avantage. Nous nous bornerons donc à dire aussi clairement que possible ce que nous entendons par l'Acadie. Ce sont les terres et îles que baigne l'océan de la baie Verte à Pentagoet, et plus particulièrement les côtes de la presqu'île acadienne, la rive de la baie de Fundy qui s'étend de son extrémité septentrionale la plus reculée dans la baie de Beaubassin jusqu'à l'île de Menane, près de l'embouchure de la rivière de Sainte-Croix, et la partie du littoral qui la continue à l'est jusqu'à la rivière de Penobscot.

On ne sait pas exactement à quelle époque l'Acadie a été découverte. Ce qui seul paroît certain, c'est que, dès le commencement du XVIe siècle, les Basques, les Bretons, les Normands faisoient la pêche de la morue et de la baleine dans les parages de Terre-Neuve. Quelques-uns même avoient pénétré dans le golfe de Saint-Laurent et atteint les rivages acadiens. Le P. Biard parle d'un Thomas Aubert, de Dieppe, qui fit le voyage de la Nouvelle-France en 1508. Le nom de ce hardi pêcheur devint populaire en peu de temps, parce qu'il avoit ramené des sauvages qu'il montroit à la foule curieuse et empressée. Deux ans auparavant, c'est-à-dire en 1506, un nommé Jean Denys, de Honfleur, avoit également touché le continent américain; mais, comme il n'en avoit rapporté que des poissons et des cartes géographiques, il ne reçut pas les mêmes applaudissements, dit le P. Biard. Il demeura à peu près inconnu. Toujours est-il que la France employoit en 1517 un grand nombre de navires à la pêche dans les eaux où se perd le fleuve de Saint-Laurent. On a gardé la mémoire d'un essai de colonisation que fit en 1518, au nord de l'Acadie, le baron de Léry et de Saint-

Just, vicomte de Gueu. Comment échoua cette aventureuse entreprise? on l'ignore. La tradition rapporte que le baron de Léry laissa ses pourceaux et ses vaches dans l'île de Sable, faute de pouvoir les nourrir; ce qui permet de supposer que sa navigation avoit été contrariée par les vents et qu'il en avoit mal calculé les hasards.

En 1534 enfin, nous avons des informations certaines et précises sur la découverte des contrées qui ont porté glorieusement, pendant un siècle et plus, le nom de la Nouvelle-France. C'est la date du premier voyage de Jacques Cartier. Après s'être avancé jusqu'à la baie des Chaleurs qu'il reconnut et qu'il nomma, l'intrépide navigateur rentra à Saint-Malo le 5 septembre. L'année suivante, 1535, il repartit avec trois vaisseaux qui avoient été armés par l'ordre exprès du roi pour cette expédition. « Le dimanche, jour et fête de la Pentecôte, 16 mai, a-t-il écrit lui-même, du commandement du capitaine et du bon vouloir de tous, chacun se confessa, et reçumes tous ensemblement notre Créateur dans la cathédrale de Saint-Malo; après lequel avoir reçu, fûmes nous présenter au chœur de ladite église devant révérend père en Dieu, monseigneur de Saint-Malo, lequel, en son état épiscopal, nous donna sa bénédiction. »

Ce second voyage fut encore plus heureux dans ses résultats que le premier. Jacques Cartier découvrit le fleuve de Saint-Laurent et le remonta jusqu'à Québec. Il passa l'hiver parmi les sauvages; puis il revint en France au mois de juillet. Dans le compte qu'il rendit de sa navigation au roi, nous lisons une phrase qu'il est à propos de citer, parce qu'au début de nos grandes découvertes, elle est une expression nette de l'esprit de la colonisation françoise dans ces parages : « Maintenant le temps me semble se préparer auquel nous verrons notre sainte foi portée de votre France orientale en l'occidentale d'outremer; à l'effet de quoi a été

faite la présente navigation par votre royal commandement ès terres non encore à nous connues. »

Voilà le but essentiel auquel tendoient ces courageuses et nous sommes tentés de dire dévotes entreprises; voilà l'effet qu'on s'en promettoit : faire entendre aux sauvages la parole de l'Évangile et les convertir à la religion catholique. C'étoit la pensée commune, c'étoit le vœu unanime du roi qui ordonnoit les expéditions, des capitaines qui les commandoient, des matelots qui y servoient, des seigneurs et des marchands qui en faisoient les frais, des prêtres et des religieux qu'y appeloit une sainte vocation. Champlain a, dans ses écrits, quelques lignes admirables qui résument les sentiments de tous les fondateurs, à divers titres, de nos colonies américaines : « Le salut d'une seule âme vaut mieux que la conquête d'un empire; et les rois ne doivent songer à étendre leur domination dans les pays où règne l'idolâtrie, que pour les soumettre à Jésus-Christ. » Nous verrons qu'à toutes les époques l'œuvre évangélique a été un dessein prémédité de la colonisation.

Jacques Cartier, malgré la gloire de sa découverte, malgré son heureux essai d'un hivernage sur les bords du fleuve de Saint-Laurent, ne retourna au Canada qu'en 1541. Revenu en France, il avoit eu à se défendre contre la jalousie, contre l'envie, contre la sottise; et il ne l'avoit pas fait avec un entier succès. Pourtant il comptoit parmi ses protecteurs les plus autorisés, François de la Roque, sieur de Roberval, celui que François Ier avoit surnommé le petit roi de Vimeu. C'étoit un vaillant soldat et un politique habile. La cour le tenoit en grande estime pour la vigueur de ses actions et pour la sagesse de ses conseils. Après bien des luttes et des hésitations, l'opinion favorable à la poursuite des entreprises d'outremer prévalut enfin. Roberval fut nommé, en 1540, gouverneur général des pays récemment découverts

et de ceux qu'on espéroit justement découvrir encore.

Son premier soin fut de choisir Jacques Cartier pour commander ses vaisseaux, avec le titre de capitaine général et de maître pilote. La commission du valeureux Malouin est datée de Saint-Pris le 17 octobre et du règne de François Ier la 26e année. Le roi y dit que des rivages américains « lui auroient été amenés divers hommes qu'il a tenus longtemps en son royaume, les faisant instruire en l'amour et crainte de Dieu et de sa sainte loi et doctrine chrétienne, en l'intention de les faire ramener es-dits pays en compagnie de bon nombre de ses sujets de bonne volonté, afin de plus facilement induire les autres peuples d'iceux pays à croire à notre sainte foi ; que semblablement Jacques Cartier lui en a adressé aucun nombre qu'il a par longtemps fait vivre et instruire en notre sainte foi avec sesdits sujets; » qu'en conséquence il a résolu de le renvoyer au Canada « afin de mieux parvenir à faire chose agréable à Dieu, notre créateur et rédempteur, et qui soit à l'augmentation de son saint et sacré nom et de notre mère sainte Église de laquelle il est dit et nommé le premier fils. »

Pourquoi Roberval ne s'embarqua-t-il pas sur les vaisseaux de Jacques Cartier? Nous ne le savons pas. Il ne se mit en mer que dix-huit mois environ après le départ de son maître pilote qui, pressé par la disette, revenoit en France quand il le rencontra à Terreneuve dans le cours de l'année 1542. Il lui donna ordre de le suivre; mais Jacques Cartier profita de la nuit pour se séparer du gouverneur et continua de faire voile vers les côtes de la Bretagne qu'il atteignit heureusement. Roberval arriva donc seul à Québec.

La guerre avoit recommencé dans cette même année 1542, entre François Ier et Charles-Quint, à l'occasion du meurtre commis par Dugast, gouverneur du Milanois, sur les personnes de Rançon et de Frigose, ambassadeurs françois à

Venise et à Constantinople. Le roi, dans ces circonstances, eut besoin de Roberval; il le rappela. Ce fut seulement sept ans après, c'est-à-dire en 1549, sous le règne de Henri II, que le gouverneur général put reprendre ses projets de colonisation. Il entreprit un second voyage dont il se promettoit les plus heureux succès; mais il y périt sans qu'on ait jamais pu savoir où ni comment.

Des guerres de l'Empire, la France tomba dans les guerres de religion. Troublée profondément dans les conditions essentielles de son existence, déchirée par les factions, mutilée par les batailles, son sang couloit par de larges plaies; elle n'en avoit plus assez, s'il est permis de dire ainsi, pour arroser dans des contrées lointaines la divine semence de l'Évangile. Toutefois l'ardeur des découvertes ne se perdit pas entièrement. Le règne de Charles IX vit en effet les expéditions de Ribaut, de Londonière et de de Gourgues aux terres de la Floride. Henri III songea à reprendre possession des rives du Saint-Laurent, sur lesquelles le commerce des pelleteries et la grande pêche continuoient d'appeler l'attention. Il accorda au marquis de la Roche le gouvernement du Canada avec le titre de lieutenant général.

Mais les temps étoient trop mauvais encore. Il fallut attendre que la paix fût solidement rétablie par tout le royaume. En 1598, le marquis de la Roche reçut de Henri IV la confirmation du titre et des fonctions qu'il avoit obtenus du dernier des Valois. Sa commission est datée de Paris le 12 janvier. Elle lui assignoit pour but principal de ses travaux « la sainte œuvre de la conversion des indigènes et agrandissement de la foi catholique. » Elle l'autorisoit, dit M. Garneau, à prendre dans les ports de France les navires, capitaines et matelots dont il pouvoit avoir besoin, à lever des troupes, à faire la guerre, à bâtir des villes, à promulguer des lois, à concéder des terres aux gentilshommes à titre de

fief, enfin à régler le commerce laissé sous son contrôle absolu.

Avec cette toute-puissante autorité, il ne parvint cependant à réunir que soixante hommes, ramassés sans choix dans la fange des cités. Il arma un petit navire d'un si faible tonnage que Poutrincourt, écrivant à Lescarbot, a pu dire que, « des bords de sa barque, il lavoit ses mains dans la mer » ; et il partit. Les vents le conduisirent assez rapidement aux rivages acadiens; mais, arrivé là, il ne savoit pas encore sur quel point de la côte il jetteroit les fondements de la nouvelle colonie. Il n'avoit qu'une médiocre confiance dans ses compagnons, dont quelques-uns étoient des repris de justice. Il crut en conséquence convenable d'en débarquer quarante à l'île de Sable, avant de toucher terre. Les vingt autres devoient l'aider à explorer la contrée qu'il avoit devant lui.

Il passa après cela dans l'Acadie pour y chercher un lieu propre à son établissement. Au retour, une violente tempête l'assaillit et le poussa à travers l'Océan presqu'en vue de la France en dix ou douze jours. Il n'y avoit pas à songer à regagner l'Amérique. La Roche descendit en Bretagne; mais au lieu des secours dont il avoit besoin, il n'y trouva que des épreuves et des traverses. Le duc de Mercœur, gouverneur de la province, le fit mettre en prison. Sous quel prétexte? L'histoire ne le dit pas. Elle ne dit pas davantage pourquoi, rendu bientôt à la liberté, l'infortuné navigateur ne put rencontrer le roi que dans la ville de Rouen, cinq ans après.

Qu'étoient devenus pendant ce temps les malheureux abandonnés dans l'île de Sable? C'est ici une des pages les plus tristes des annales acadiennes, annales si fécondes pourtant en grandes douleurs et en catastrophes lamentables.

L'île de Sable est située à la pointe de la presqu'île, entre le cap du même nom et le cap Fourchu. Elle affecte la forme d'un croissant; elle est longue, étroite et basse. Ses bords sont entièrement nus; on n'y voit ni arbres ni plantes. Son sol ne se couvre d'un peu d'herbe qu'autour d'un petit lac qui en forme le centre. Il est aisé de comprendre ce qu'ont dû souffrir quarante hommes débarqués là avec quelques vivres à peine et, pour ainsi parler, sans abri. Le marquis de La Roche croyoit ne les y avoir déposés que pour très-peu de jours; et ils y restèrent cinq ans! Et pas une seule fois il ne leur arriva de recevoir, des navires qui fréquentoient ces parages, le moindre secours ou l'espérance la plus éloignée. Au commencement, ces natures violentes que des habitudes de débauche avoient endurcies et qu'irritoit le désespoir, s'exaltèrent jusqu'à la frénésie. Elles ne vouloient reconnoître d'autre loi que celle de leurs appétits. Des divisions éclatèrent qui amenèrent des luttes sanglantes; et ceux dont une commune infortune auroit dû ouvrir les cœurs à la pitié, s'entr'égorgèrent. Toutefois, cet état d'anarchie ne paroît pas avoir été de longue durée. La nécessité ramena bientôt les survivants à un sentiment meilleur et plus juste de leur situation. On s'unit pour se soutenir; on s'imposa le joug d'une salutaire discipline. On s'étoit aperçu que l'île ne manquoit pas absolument de ressources : les animaux que le baron de Lery y avoit laissés quatre-vingts ans auparavant, s'étoient multipliés; c'étoit du lait et de la viande. La pêche donnoit du poisson. Les loups marins qui venoient jouer sur la plage, pouvoient fournir des habits. Enfin, les débris d'un vaisseau naufragé permettoient de construire quelques huttes avec des planches. La misérable colonie s'arrangea peu à peu une vie non pas facile, non pas commode, mais à peu près suffisante pour les besoins journaliers. Ainsi elle résista à tous les dangers qui la menaçoient chaque jour : à

l'isolement, à l'inclémence du climat, aux intempéries des saisons, à la faim.

Un jour, elle vit des marins descendre dans l'île. C'étoient des François! Le marquis de La Roche avoit raconté à Henri IV comment la fortune de la mer l'avoit séparé de la plus grande partie de ses compagnons; et le bon roi, touché de compassion, s'étoit empressé d'ordonner qu'un navire fût envoyé à la recherche des malheureux abandonnés, sous la conduite d'un pilote qui avoit dirigé la première expédition. Le voyage avoit réussi à souhait. Les marins qui prenoient terre à la vue de la colonie étonnée autant que joyeuse, étoient les messagers du salut; ils apportoient la promesse du retour dans la patrie; mais hélas! au lieu de quarante hommes, ils n'en trouvèrent plus que douze. Vingt-huit étoient morts!

Ramenés en France, les douze échappés de l'île de Sable furent présentés à Henri IV dans le costume des années de misères et d'épreuves qu'ils avoient traversées avec tant de peine. Ils étoient vêtus de peaux de loups marins. Leurs cheveux incultes et leur barbe hérissée couvroient leurs épaules et leur poitrine. La peau de leur visage, brûlée par le soleil, durcie par le vent, avoit cette teinte noire et terne qui accuse de longues souffrances. Leurs yeux fixes et perçants brilloient d'un éclat presque sauvage. Il y avoit dans toute leur attitude on ne sait quel mélange de décision et d'embarras, de timidité et d'audace. Leurs mouvemens avoient quelque chose de fauve comme leur aspect. Ce n'étoient plus des François, et ce n'étoient pas des Indiens. On eût dit une race nouvelle dans les traits de laquelle se heurtoient les signes opposés de la civilisation et de la barbarie. Jamais pareil spectacle n'avoit été donné à la cour. Le roi accueillit ces malheureux avec bonté. Il leur fit remettre à chacun cinquante écus et les renvoya dans leurs familles,

en déchargeant de toutes poursuites et de tous châtiments ceux que la justice recherchoit ou qu'elle avoit atteints.

Telle fut la fin d'une entreprise à laquelle s'étoient attachées au début tant d'espérances. Le marquis de la Roche avoit engagé toute sa fortune dans cet essai de colonisation. Il ne retourna plus en Acadie. Ruiné, désespéré, il conçut un chagrin profond qui le conduisit lentement au tombeau.

CHAPITRE II

De Monts. — Exploration des côtes de l'Acadie. — Établissement de Sainte-Croix. — Poutrincourt. — Fondation du Port royal. — 1603, 1604.

Les malheurs du marquis de la Roche ne découragèrent pas les hardis marins que le commerce des pelleteries et la pêche attiroient vers les rivages de l'Amérique. Il y avoit alors à Honfleur un riche négociant qui se nommoit Du Pont, qu'on appelloit communément Gravé et à qui l'histoire a gardé le nom de Pontgravé. Il forma le projet d'une société qui exploiteroit à son profit les richesses de la mer et de la terre dans ces parages; mais, à l'exemple de Cartier, il porta principalement son attention sur le golfe et le fleuve de Saint-Laurent. Toutefois, c'est sa féconde initiative qui a été plus tard l'occasion de la découverte et de la colonisation de l'Acadie; car, jusqu'à la première expédition de de Monts, on connaissoit à peine quelques points des côtes occidentales

de la presqu'île. Il a de plus eu le mérite de donner l'exemple de ces associations de navigateurs et de marchands auxquelles le gouvernement lui-même a eu recours quand il a voulu imprimer une impulsion plus vive au mouvement de nos colonies américaines; mais on doit lui reprocher d'avoir toujours eu moins en vue les avantages futurs d'une fondation stable, d'un établissement solide, que les profits actuels de son industrie. C'étoit un armateur intelligent et actif; ce n'étoit ni un politique ni un administrateur.

Pontgravé sentit qu'il avoit besoin d'une assistance puissante pour réussir dans ses opérations. Il fit choix en conséquence d'un capitaine de vaisseau nommé Chauvin. Il lui persuada de se mettre à la tête d'une entreprise qui auroit pour but en apparence d'établir une population françoise au Canada, en réalité de trafiquer des peaux de castor avec les sauvages. Chauvin avoit l'expérience de la mer; il passoit pour un habile homme; il étoit fortement appuyé à la cour. En peu de temps il obtint de se faire substituer au marquis de la Roche. Ainsi autorisé, il conduisit une douzaine de colons à Tadoussac; mais ses mesures avoient été mal prises. Ses malheureux compagnons ne tardèrent pas à être réduits à la détresse la plus extrême. Ils auroient succombé à la faim s'ils n'avoient pas été nourris par la pitié des indigènes. Lui-même, il mourut dans le cours de son expédition.

Il eut pour successeur le commandeur de Chaste, gouverneur de Dieppe. Pontgravé étoit resté l'âme de la société, dans laquelle entrèrent en ce temps plusieurs personnes de qualité, avec les principaux marchands de Rouen. Deux petites barques furent armées et placées sous le commandement de Champlain. Elles mirent à la voile pour le Canada en 1603. On connoît l'histoire de ce premier voyage; nous n'avons point à la raconter ici. Il suffit de dire qu'à son retour, Champlain fut admis à l'honneur de présenter à

Henri IV une relation de sa navigation, de son séjour sur les bords du fleuve de Saint-Laurent, et une carte des pays qu'il avoit reconnus. Le roi se montra fort satisfait des résultats de cette expédition, à laquelle il avoit pris un particulier intérêt; et le commandeur de Chaste étant venu à mourir, il nomma, pour le remplacer, Pierre Du Gua, sieur de Monts, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et gouverneur de Pont.

C'est ici que prennent décidément leur cours les destinées de l'Acadie françoise. De Monts, s'il faut en croire les termes de sa commission, avoit fait précédemment aux rives acadiennes « diverses navigations, voyages et fréquentations. » Il partageoit sur le pays l'opinion commune qui le tenoit pour le plus beau, le plus riche et le plus fertile de la Nouvelle-France. On estimoit ses ports excellents, son sol fécond, dans l'intérieur surtout, ses côtes abondantes en poissons de toutes sortes. N'avoit-on pas pêché dans les mers qui le baignent, la morue, le saumon, le maquereau, l'éperlan, le hareng, la sardine, le loup marin, la vache marine, le phoque et la baleine? On avoit été frappé d'admiration à la vue de ses grands bois; et on ne douteit pas qu'on ne dût trouver, le long du littoral, des mines de cuivre, de fer, de charbon et de gypse. C'étoit d'ailleurs la contrée la plus fréquentée par les pêcheurs de Normandie, de Bretagne, de la Rochelle et du pays basque, qui, depuis près d'un siècle, n'avoient pas cessé d'être comme les éclaireurs des grandes découvertes.

D'accord avec la société, de Monts résolut de fonder un établissement sur les terres de l'Acadie. Sa commission fut signée à Fontainebleau le 8 novembre 1603. Nous croyons devoir en citer quelques passages qui prouvent, d'une part, que la pensée fondamentale de la colonisation n'étoit pas changée; de l'autre, que, malgré la relation de Champlain.

on ne croyoit pas devoir, cette fois, se diriger sur le Canada : « Nous estant, dès longtemps, informé de la situation et condition du pays et territoire de La Cadie *(sic)*, mû sur toutes choses d'un zèle singulier et d'une dévote et ferme résolution que nous avons prise avec l'aide et assistance de Dieu, auteur, distributeur et protecteur de tous royaumes et États, de faire convertir, amener et instruire les peuples qui habitent cette contrée, à présent gens barbares, athées, sans foi ni religion, au christianisme et en la créance et profession de nostre foi et religion.... Considérant votre connoissance et expérience de la qualité, condition et situation dudit pays de La Cadie pour les diverses navigations, voyages et fréquentations que vous y avez faits.... vous commettons, ordonnons, faisons, constituons et établissons notre lieutenant général, pour représenter notre personne aux pays, territoire, côtes et confins de La Cadie.... établir, étendre et faire connoître notre nom, puissance et autorité.... et à icelle soumettre, assujétir et faire obéir tous les peuples de ladite terre, et, par le moyen d'icelle et toutes voies licites, les appeller, faire instruire, provoquer et émouvoir à la connoissance de Dieu et à la lumière de la foi et religion chrétienne, là y établir et en l'exercice et profession d'icelle maintenir, garder et conserver lesdits peuples et tous habitants èsdits lieux. »

Toutefois les protestants avoient la liberté de résider dans la colonie et d'y exercer leur culte, comme en France; de Monts lui-même étoit protestant; mais il étoit ordonné d'une manière expresse, ainsi qu'on vient de le voir, d'instruire et d'élever les sauvages dans la religion catholique. Pour eux il n'y avoit pas d'exception. Ils devoient être appelés uniquement à devenir enfants de la véritable Église. L'œuvre de la colonisation restoit catholique essentiellement.

On avoit l'intention de la pousser avec vigueur. La compagnie du commandeur de Chaste fut en conséquence étendue et fortifiée. Elle se recruta surtout parmi les marchands de la Rochelle.

Mais l'auxiliaire le plus utile qui vint à elle en cette circonstance, fut un gentilhomme de Picardie, Jean de Biencourt, baron de Poutrincourt. A ce nom, on a déjà reconnu le fondateur du Port royal; nous ajouterons volontiers le fondateur de la colonie entière, puisqu'aujourd'hui les patientes recherches de M. Rameau ont démontré que la plupart des familles acadiennes sont descendues des colons de 1610. Poutrincourt avoit fait la guerre avec distinction pendant plus de vingt ans; et, suivant les expressions de Lescarbot, il avoit servi Henri IV dans des affaires dont les histoires ne font pas mention; mais auparavant, il avoit combattu courageusement pour la Ligue, dont il avoit embrassé le parti, comme son père. C'est encore Lescarbot qui raconte que « Henri IV le tenant en personne assiégé dans le château de Beaumont, lui voulut donner le comté dudit lieu pour se rendre à son service; ce qu'ayant refusé, il le fit depuis gratuitement, voyant Sa Majesté réduite à l'Église catholique romaine. Le roi, ajoute le vieil historien, lui rendit par sa bouche ce témoignage, qu'il étoit un des plus hommes de bien et des plus valeureux de son royaume. » Poutrincourt étoit chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, mestre de camp de six compagnies d'hommes de pied et capitaine de l'une d'elles; il fut, sous la régence de Marie de Médicis, nommé gouverneur de Méry-sur-Seine. On vantoit son intelligence à l'égal de son courage. Il étoit à cet âge où la vigueur de l'esprit, développée et soutenue par l'expérience, s'allie merveilleusement à la force du corps. Par un privilége qui est resté comme particulier à sa race, il avoit une taille élevée, dont un maintien aisé et fier,

un visage d'une beauté virile et un air martial relevoient les avantages. Ses membres étoient souples et sa démarche hardie. Tout dans sa personne respiroit l'énergie et la confiance. Sa jeunesse paroît avoir été studieuse ; car il avoit une connoissance étendue des sciences mathématiques; la pratique des arts manuels lui étoit familière; dans les loisirs de sa vie guerrière, il se mêloit même un peu de poésie et de musique. Soit qu'il fût las des agitations politiques au milieu desquelles il avoit vécu, soit qu'il fût mécontent de sa fortune ou poussé par un vague désir d'aventures, il avoit conçu le projet de s'établir en Acadie avec sa famille. En tout cas, il portoit dans la carrière nouvelle qu'il alloit s'ouvrir, un zèle ardent pour la religion; et il se promettoit de travailler de bon cœur à la conversion des indigènes. Pour lui, cependant, l'expédition de de Monts n'étoit encore qu'un voyage d'essai. Il vouloit voir, avant d'attacher ses destinées à celles de la colonie.

De Monts avoit reçu du roi les mêmes pouvoirs que le marquis de La Roche; c'est-à-dire qu'il étoit autorisé à disposer des terres qu'il pouvoit concéder en fief à ses compagnons, et du commerce dont il avoit le monopole. Il obtint de plus, mais seulement deux ans après, par une déclaration du 8 février 1605, la décharge des droits de douane à l'entrée de ses marchandises en France. On lit encore une fois dans la déclaration, que le but de l'entreprise étoit « d'habiter les terres acadiennes, et, par ce moyen, amener à la connoissance de Dieu les peuples y estant, et là establir l'autorité du roi. »

L'expédition se composoit de deux petits navires, qui partirent ensemble du Havre le 7 mars 1604. Une heureuse traversée la conduisit en deux mois à la côte occidentale de la presqu'île; mais les deux vaisseaux furent séparés en route; ils abordèrent à deux points différents. Celui que

montoit de Monts entra, le 6 mai, dans un petit port situé entre La Hève et le cap de Sable. Un capitaine normand, nommé Rossignol, y faisoit la traite avec les sauvages. De Monts, usant des pouvoirs que lui conféroit sa commission, confisqua le navire; et, en mémoire de ce premier acte de sa juridiction, il donna au port le nom du pauvre capitaine. C'est aujourd'hui Liverpool. Il prit ensuite la direction du sud, en côtoyant le rivage; il rencontra ainsi un second port, qu'il appela du Mouton, à cause d'un de ses moutons qui s'y noya. Il y resta un mois environ, attendant son autre vaisseau, qui n'avoit pas reparu encore. Pendant ce temps, Champlain, qui accompagnoit de Monts, fut envoyé à la découverte dans une chaloupe. Il continua à descendre la côte; et, comme il tardoit à revenir, on fut sur le point de l'abandonner pour retourner en France, parce que les vivres de l'expédition étoient à bord du vaisseau égaré, et qu'on ne subsistoit que des produits de la chasse et de la pêche, ajoutés péniblement aux provisions du capitaine Rossignol.

Enfin Champlain se retrouva. On eut par les sauvages des nouvelles du second navire qui, après avoir touché successivement au port aux Anglois et au port de Canseau, où il rencontra quatre bâtiments troqueurs du pays basque, gagna le grand fleuve du Canada, pour faire sur ses rivages la traite des pelleteries. Pontgravé, qui avoit le commandement de ce navire, ne rejoignit pas de Monts de toute la campagne.

Toutefois, le lieutenant général restoit avec deux vaisseaux, le sien et celui de Rossignol. Encouragé par le rapport de Champlain, il prit sa route vers la pointe de la presqu'île, doubla le cap de Sable, reconnut la baie de Sainte-Marie et pénétra dans la baie de Fundy, qu'il nomma baie Françoise. Il ne tarda pas à se trouver devant un magnifique bassin qu'une passe de cent cinquante pieds de lar-

geur à peine séparoit de la mer. Tous les historiens du temps parlent avec admiration de ce point du littoral acadien. Lescarbot l'a décrit en prose et en vers. C'étoit un port naturel qui pouvoit contenir, dit-il, « vingt mille vaisseaux en assurance, ayant à son entrée vingt brasses de profondeur, large d'une lieue et demie et long de quatre. » Une chaîne de montagnes boisées le couvroit au nord; au sud, de gracieux coteaux s'échelonnoient jusqu'au bord de l'eau, où mille ruisseaux venoient se perdre en murmurant. Entre les montagnes et les collines, à l'est, couloit une belle rivière que les navires pouvoient remonter sur une étendue de quinze lieues, au milieu de vertes prairies. Une autre rivière, moins large et moins longue, descendoit des hauteurs voisines, un peu au midi de la première. Enfin, deux îles forestières, suivant l'expression de Lescarbot, projetoient sur le bassin les reflets de leur verdure éclatante; toutes deux d'une lieue de tour à peu près; l'une près de la passe, l'autre presqu'à l'embouchure de la grande rivière. Le sol de celle-ci s'arrondissoit vers son centre en un frais valion où Lescarbot aimoit à se reposer au bord d'une fontaine.

Poutrincourt, charmé à l'aspect de ce splendide paysage, demanda la concession du pays à de Monts, qui la lui accorda. Il donna au bassin le nom de Port royal; et ce nom, devenu celui de la capitale, est resté le plus célèbre de l'Acadie, quoique le siége du gouvernement sous la domination françoise ait été, à diverses époques, transféré à La Hève et à Saint-Jean. Les Anglois l'ont remplacé par celui d'Annapolis.

Cependant, de Monts continua de remonter la baie Françoise; il reconnut à l'ouest la baie des Mines, qui s'avance en pointe dans les terres; et, tournant au nord, il arriva à l'embouchure de la rivière de Saint-Jean. Cette rivière est

la plus grande des rivages acadiens. Ses côtes sont basses et remarquablement fertiles; mais l'entrée en est dangereuse. Deux rochers la dominent : le courant de la mer portant de l'un sur l'autre, les vaisseaux ne peuvent franchir le passage qu'avec d'extrêmes précautions. Plus haut, ils rencontren une espèce de barre entre des îles qu'il faut doubler pour atteindre un point où il soit possible de mouiller avec sécurité. Un fort pourtant a été bâti de bonne heure sur la rivière de Saint-Jean. Cette position, en effet, avoit le double avantage de mettre l'Acadie en communication avec le Canada par le plus court chemin, et d'être entourée des Indiens qui nous ont montré le plus de fidélité, les Kanibas et les Abénaquis. Elle a été en quelque façon le dernier refuge de la colonisation françoise dans ces parages.

De la rivière de Saint-Jean, de Monts descendit, en suivant toujours la rive septentrionale de la baie Françoise, à l'île de Sainte-Croix, ainsi appelée, dit Lescarbot, à cause de deux cours d'eau qui viennent, comme en croix, du continent se décharger dans la mer. Il la jugea d'un séjour agréable et à la fois d'une facile défense. Il résolut en conséquence d'y passer le temps de l'hivernage qui approchoit. Il fit débarquer ses hommes, son matériel de guerre, ses vivres, et commença en même temps les travaux d'installation. Les vaisseaux devoient lui être inutiles dans la saison d'hiver. Il les renvoya en France, où la compagnie lui préparoit des renforts d'hommes et d'approvisionnements, gardant seulement une chaloupe et une barque pour l'usage de la colonie. Poutrincourt, qui n'avoit entendu faire qu'un voyage d'exploration et d'essai, prit passage à bord du navire qui l'avoit apporté; mais, en témoignage du dessein qu'il avoit sérieusement arrêté de revenir, il laissa à Sainte-Croix ses munitions et ses armes.

L'île de Sainte-Croix est petite, d'une demi-lieue de tour

environ. Le sol en est excellent; mais il y avoit alors peu de bois, et surtout elle manquoit d'eau douce. De Monts fit construire à un bout le fort qui contenoit, avec son logis et ceux de d'Orville, de Champlain, de Champdoré, du pilote, le magasin et une galerie pour le jeu aussi bien que pour le travail des ouvriers en temps de pluie. Sur un îlot qui touchoit, pour ainsi parler, à l'autre extrémité de l'île, on éleva une chapelle « à la sauvage, » c'est-à-dire faite de troncs d'arbres; et on y plaça le canon. Ainsi la petite colonie se trouva couverte d'un côté par l'artillerie de l'îlot, de l'autre par la mousqueterie du fort. Le reste du terrain fut divisé en jardins qu'on se mit à cultiver avec ardeur. On y sema des graines de légumes et de salade qui produisirent avec abondance; et Lescarbot dit qu'il y vit encore en 1606 du seigle qui étoit tombé de la première récolte sur la terre et avoit poussé plantureusement sans culture.

Au commencement tout alla bien. L'hiver n'étoit pas encore venu. Si la chaleur ne se faisoit plus sentir, l'air étoit pur et le ciel serein. La température n'avoit pas subi cet abaissement qui, plus tard, devoit rendre si douloureux pour tous, si funeste pour quelques-uns, le séjour de Sainte-Croix. On travailloit tout le jour d'ailleurs, ici à bâtir, là à enclore les jardins. Le soir, on se réunissoit dans la galerie; on y jouoit, on y causoit; on y lisoit les livrets de Me Guillaume, « farcis de toutes sortes de nouvelles, » dit Lescarbot. Ainsi on s'entretenoit en santé. Le magasin fournissoit les vivres régulièrement. On avoit du vin et du cidre; et, facilement, on alloit avec la barque chercher de l'eau douce sur le continent. Mais le froid arriva, et la neige avec lui. Le bois de l'île avoit été employé aux constructions qui, suivant l'expression de Lescarbot, étoient d'une belle et artificielle charpenterie. On n'en eut bientôt plus pour se chauffer. Le cidre gela dans les tonneaux; on ne le distribuoit qu'au poids.

Le passage de l'île sur la terre ferme devint très-pénible. Les plus paresseux renoncèrent à l'eau et burent de la neige. Cependant il falloit que la garde continuât de se faire à l'îlot et au fort. Le guet de nuit mit aux plus rudes épreuves le courage des malheureux colons. Plusieurs y succombèrent. Les fatigues engendrèrent les maladies. Près de quatre-vingts hommes furent atteints dans le cours de la saison; trente-six environ périrent. Le reste ne trouva la guérison que sous les tièdes influences du printemps.

Malgré les difficultés, les douleurs, les périls même de sa situation, De Monts commença avec les Indiens ces relations de protection d'une part, de fidélité de l'autre, que les missionnaires développèrent avec tant de succès, et qui furent pendant un demi-siècle et plus, l'honneur de la colonisation françoise. Il les accueillit avec bienveillance dans l'île ; il les visita sur le continent; par un mélange heureux de douceur et de fermeté, de dignité et de prudence, il s'acquit auprès d'eux tant de crédit, que plus d'une fois ils le prirent pour juge de leurs différents.

Sainte-Croix n'avoit jamais été pour lui qu'une résidence d'hivernage. Dès que soufflèrent les premières brises du printemps, il se décida à aller chercher un lieu plus favorable au solide établissement de la colonie. Ce n'étoit pas une île qu'il vouloit trouver; c'étoit un point de la terre ferme; et il le vouloit sous un climat plus chaud, dans une contrée plus rapprochée des pays explorés par Ribaud et Laudonière; car en France on se souvenoit toujours de la Floride. Ayant donc chargé d'armes et de vivres sa chaloupe, dont Champlain fut le pilote, il suivit la côte américaine jusqu'à la rivière Kenebec d'abord, puis jusqu'au cap qu'il nomma Malebarre et que, depuis, les Anglois ont appelé cap Cod dans le Massachusets. Ce nom de Malebarre s'explique par l'état de la mer qui est très-mauvaise à cet en-

droit. Plusieurs courants s'y heurtent et s'y mêlent de manière à ce que la pointe du continent ne peut pas être doublée sans péril. De Monts ne jugea pas à propos de tenter le passage dans sa frêle embarcation. Aussi bien il y avoit longtemps que le voyage duroit; et les vivres à bord étoient rares. Découragé par l'inutilité de ses recherches, il reprit la route de Sainte-Croix, où il arriva sans encombre.

Pontgravé cependant avoit été chargé par la compagnie de conduire des renforts à De Monts. Il lui amena quarante hommes le 15 juin 1605. Ainsi fut comblé le vide que la mort avoit fait dans la petite troupe pendant l'hiver précédent; mais il restoit toujours à choisir le lieu où définitivement on s'établiroit. Après mûre délibération, on convint d'un commun accord de retourner au Port royal. L'établissement de Sainte-Croix fut en conséquence abandonné. Le matériel de guerre, les vivres, les bâtiments même furent enlevés. On ne laissa entier que le magasin qui contenoit, oubliés peut-être dans la confusion du départ, un petit baril de vin et quelques mesures de sel.

La traversée n'étoit que de vingt-cinq lieues environ. Elle se fit heureusement; et la petite colonie arriva au Port royal dans le courant de l'été. Le premier soin de De Monts fut de faire bâtir un fort entre les deux rivières, presqu'à l'embouchure de la plus grande qui, appelée d'abord de l'Esquille, à cause du premier poisson qu'on y pêcha, reçut plus tard le nom de rivière du Dauphin. L'île qui couvroit le fond du bassin de ses gracieux ombrages et formoit comme un arrière-port, fut nommée l'île aux Chèvres. On poussa les travaux avec activité; mais De Monts n'en attendit pas la fin. Il avoit hâte de rentrer en France, où les intérêts de la colonie réclamoient sa présence. Il partit au commencement de septembre.

Ce fut alors Pontgravé qui eut le commandement de la

colonie. Il n'y avoit pas encore d'habitations; il s'occupa d'en faire construire; et comme il étoit aussi actif qu'intelligent, il eut bientôt un petit village commodément assis dans les prairies de la grande rivière; mais soit que la saison fût trop avancée, soit qu'il n'eût pas assez de bras, soit enfin qu'il portât toute son attention sur les profits du commerce, aucun essai de culture ne fut tenté. On ne demanda rien au sol, pas même ce qui ne manqua pas à Sainte-Croix, les herbes si agréables et si salutaires des jardins. En revanche, des relations de bonne amitié s'établirent promptement avec les sauvages. Les Micmacs ou Souriquois, qui habitoient les environs du Port royal, étoient de mœurs très-douces; ils se familiarisèrent sans peine avec nos François. Ils ne leur fournirent pas seulement des peaux de castor, de loutre, d'élan, que Pontgravé, qui connoissoit le prix des pelleteries, étoit fort empressé de recueillir; ils leur apportèrent aussi des viandes des animaux et des oiseaux qu'ils tuoient à la chasse; si bien que l'abondance ne cessa pas de régner dans la colonie. On mena donc une vie de bonne chère et d'oisiveté, au moins jusqu'à ce que la provision de vin fût épuisée. Le travail le plus pénible des colons étoit de moudre le blé à bras; car on n'avoit pas de moulins. Le premier ne fut bâti que plus tard par Poutrincourt, sur la petite rivière qui fut appellée la rivière du Moulin à cette occasion.

Un jeune prêtre du nom d'Aubri étoit venu avec De Monts. Il avoit visité avec lui tous les points de la côte où l'expédition avoit touché dans ses voyages d'exploration. Il avoit même fait sur le littoral de la baie de Sainte-Marie un séjour forcé de deux semaines. Voici dans quelles circonstances : Dans un moment de relâche, plusieurs hommes descendirent à terre pour chasser. Aubry étoit avec eux. S'étant éloigné de ses compagnons, il ne retrouva plus son

chemin quand il voulut les rejoindre. Au lieu de revenir vers la baie, il s'enfonça dans les bois. On le chercha; on l'appela; personne ne répondit. Force fut à la fin de l'abandonner. Que devint-il alors? L'histoire ne le dit pas. Peut-être fut-il secouru par les sauvages; peut-être vécut-il de fruits et de racines. Lescarbot raconte seulement que, seize jours après, Champdoré, un des pilotes, retourna dans la baie de Sainte-Marie, rencontra sur le rivage le malheureux Aubri exténué, et le ramena au Port royal. Le zélé missionnaire ne se laissa pas décourager par le souvenir de cette douloureuse aventure. Il resta avec Pontgravé quand De Monts quitta la colonie. On doit croire qu'à lui revient l'honneur de la première prédication de l'Evangile parmi les peuplades acadiennes. Nous n'en avons pas de témoignages écrits, sans doute; mais comment douter qu'il ait été fidèle à la vocation qui l'avoit conduit dans ces contrées? D'ailleurs, la conversion si vraie, si sincère de Membertou, le grand sagamo des Souriquois, son attachement aux Français, l'invariable fidélité de son peuple permettent d'affirmer que les cœurs des Indiens avoient reçu de bonne heure la divine semence.

Quand l'hiver fut passé, Pontgravé songea à aller à la découverte. Il ne pouvoit pas rester enfermé dans le Port royal en attendant le retour de De Monts, puisqu'il n'entendoit pas s'employer aux travaux de la culture. L'Acadie étoit bien peu connue encore: ou plutôt elle n'étoit pas connue. Ce qu'on en avoit vu, se bornoit à quelques parties très-resserrées du littoral. Quels peuples l'habitoient? quelles ressources offroit-elle au commerce et, en particulier, au trafic des pelleteries? Y trouvoit-on des mines, surtout des mines d'or et d'argent? C'étoit la grande espérance, le rêve le plus caressé des colons. La fortune des Espagnols faisoit croire que la terre d'Amérique recéloit partout des métaux

précieux dans ses flancs. Pontgravé ne doutoit pas, en outre, qu'en parcourant les rivages acadiens, il ne rencontrât des navires pêcheurs ou troqueurs qui lui donneroient des nouvelles de France. Ayant donc armé une barque, il se mit en devoir de franchir le passage qui le séparoit de la baie de Fundy. Une première fois, il fut repoussé par les vents et la mer; une seconde fois, sa barque se brisa sur les rochers. Aucun coup plus redoutable n'auroit pu frapper la colonie. De Monts, en effet, n'arrivoit pas; le temps s'écouloit; à moins d'une embarcation, il n'y avoit pas à espérer de se maintenir avec utilité dans le pays, ou d'en sortir. Sans se décourager, Pontgravé se hâta de construire une autre barque, à laquelle il joignit une patache. Son dessein étoit de s'en servir pour gagner de son mieux, en cas de besoin, Canseau, le Port aux Anglois, ou la baie des Chaleurs, et de là se faire rappatrier, lui et ses compagnons, par quelque bâtiment françois.

Ne voyant venir aucun secours après dix mois d'attente, il confia la garde du fort à deux hommes, Miquelet et La Taille, qui, par un dévouement héroïque, consentirent à tenir debout le drapeau de la nouvelle France; et il s'embarqua, le 15 juillet 1606, avec tout son monde.

Sec

c

d

n

D
la c
vée
fort
du
dan
reg
du
voi
Sai
cha

CHAPITRE III

Second voyage de Poutrincourt. — Lescarbot. — Essai de colonisation au Port royal. — Travaux. — Exploration des côtes jusqu'au cap Malebarre. — Abandon de la colonie. — 1605-1607.

De Monts avoit été retardé par la nécessité des affaires de la colonie; mais il n'avoit pas perdu son temps. A son arrivée en France, il avoit trouvé une opposition très-vive et fortement organisée contre son entreprise. On se plaignoit du climat froid de l'Acadie, de son ciel brumeux, de sa mer dangereuse; mais ce n'étoit là que le prétexte. En réalité on regrettoit la liberté du commerce des pelleterie; on s'irritoit du privilége que la compagnie avoit obtenu; on en poursuivoit l'abolition avec une jalousie effrénée. Les négociants de Saint-Malo surtout qui voyoient ceux de La Rochelle entrer chaque jour plus avant dans le mouvement de la colonisa-

tion, assiégeoient la cour de réclamations, de sollicitations et d'intrigues. De Monts résistoit de son mieux; il balançoit sans trop de désavantage le crédit de ses adversaires; mais pour l'emporter sur eux décidément, il falloit qu'il restât. Dans cette situation, il écrivit à Poutrincourt que ses intérêts retenoient en Picardie, offrant de lui remettre avec le gouvernement des terres acadiennes pendant son absence, la direction de l'expédition dont il faisoit les préparatifs.

Poutrincourt arriva à Paris en toute hâte. Il amenoit avec lui Marc Lescarbot, le futur historien de ces premiers temps de l'Acadie. Nous ne croyons pas que les annales de la France américaine aient conservé à aucune époque le souvenir d'une physionomie plus originale et plus intéressante que celle de ce zélé volontaire de la colonisation. Malheureusement nous n'avons sur lui que des renseignements très-incomplets. On ne sait ni la date de sa naissance, ni celle de sa mort. On sait seulement qu'il étoit né à Vervins, non vers 1590, comme le disent les biographies, puisqu'il n'auroit eu que seize ans à peine en 1606, mais vers 1580 au plus tard. Marc Lescarbot n'étoit ni marchand, ni navigateur, ni homme de guerre; il étoit avocat en parlement. Il y a apparence que malgré son titre, il avoit donné une part plus grande de ses loisirs aux lettres et à l'histoire, à la poésie même qu'à la jurisprudence. Ce n'étoit pas l'amour de la gloire ou le désir des richesses qui le conduisoit aux rivages acadiens; c'étoit la curiosité et un peu le dégoût du monde; ce qui, pour le remarquer en passant, autorise à penser qu'il avoit déjà atteint l'âge moyen de la vie. « Il vouloit, dit-il lui-même, voir la terre oculairement et fuir un monde corrompu. »

Compatriote de Poutrincourt qu'il connoissoit de longue date, il s'attacha à lui et à son œuvre. Pendant le séjour d'un an qu'il fit au Port royal, il rendit à la colonie les plus

signalés services. Personne plus que lui n'avoit des idées justes et saines sur la manière dont il convenoit de diriger l'établissement des François en Acadie, pour en assurer la durée. « La plus belle mine que je sache, aimoit-il à répéter, c'est du blé et du vin avec la nourriture du bestial. » D'un esprit vif et pénétrant, d'un caractère facile et enjoué, il se prêtoit d'ailleurs à tout; on le vit faire des instructions religieuses aux colons et aux indigènes, entretenir par ses conseils et par ses exemples la bonne harmonie parmi ses compagnons, imaginer des divertissements et des jeux pour rompre la monotonie d'une existence où l'excès du travail et les retours nécessaires d'une longue oisiveté pouvoient avoir des périls égaux. Quoiqu'il n'eût ni emploi dans la compagnie, ni rang dans la marine, il exerça l'autorité pendant un voyage d'exploration que Poutrincourt fit peu de jours après l'arrivée de l'expédition; et son gouvernement intérimaire ne rencontra ni rivalité, ni résistance. Cependant il ne laissoit échapper aucune occasion de se livrer à ses études favorites. Il s'éloignoit volontiers des réunions bruyantes pour lire et pour écrire. C'est alors qu'il composa les poésies dont le recueil a été publié sous le titre de *Muses de la Nouvelle France*. C'est alors aussi probablement qu'il ramassa les faits et les observations, qu'il prépara les notes qui lui ont servi pour la rédaction de son *Histoire*.

Rentré en France, il n'oublia ni Poutrincourt ni l'Acadie. Il devint le correspondant, le confident de l'un et l'infatigable défenseur de l'autre. C'est pour eux qu'il a mis au jour, sinon le compendieux livre de son *Histoire de la Nouvelle France*, au moins les trois relations qui ont paru chez Millot, à Paris, en 1610 et en 1612. Le but avoué, évident de ces opuscules étoit d'appeler l'attention et l'intérêt sur les travaux de Poutrincourt et de gagner à l'Acadie la faveur publique. Lescarbot ne tarit pas en éloges de la colonie et du

gouverneur. On sent, en le lisant, qu'il les aime, qu'il les admire tous deux. Surtout il plaide avec une ardeur presqu'indiscrète la cause de la conversion des sauvages; car il sait que c'est la pensée fondamentale de la colonisation; et comme il est bon catholique, catholique même passionné pour les opinions particulières qu'il a adoptées, passionné aussi contre ceux qui ne les partagent pas, il en fait, pour ainsi parler, son œuvre à lui. Un passage de l'*Epître au roi*, qui est en tête de son *Histoire*, suffira pour faire juger de la véhémence de ses exhortations : « Pourrons-nous trouver aucune excuse valable devant le trône de Dieu quand les peuples nous accuseront du peu de pitié que nous aurons eu, et nous attribueront leur défaut de conversion? Si nous ne savions l'état auquel ils sont, nous serions hors de reproche; mais nous le voyons, nous le touchons, nous le sentons; et nous n'en avons aucun souci! » — Ce mouvement cicéronien, qui atteste l'érudition de Lescarbot, étoit pris au fond, dans les sentiments les plus intimes de la France.

Lescarbot fut des premiers à partir pour La Rochelle où étoit assigné le rendez-vous des voyageurs. Il quitta Paris le Vendredi saint 1606, en compagnie de quelques personnes qui étoient de l'expédition comme lui. La petite troupe séjourna à Orléans pour y célébrer la fête de Pâques; « et chacun fit le devoir accoutumé à tous bons chrétiens de prendre le viatique spirituel de la sainte communion... » C'étoit la tradition de Cartier qui se continuoit.

On arriva à la Rochelle le 3 avril. De Monts et Poutrincourt qui avoient fait le voyage en poste, y étoient déjà. Le dernier avoit cherché à Paris un prêtre qui consentît à le suivre en Acadie; il n'en avoit pas trouvé parce que c'étoit dans les jours de la semaine sainte et que tous étoient retenus impérieusement par les devoirs du ministère sacré. Il y a apparence qu'il ne s'étoit pas adressé aux ordres religieux;

car il croyoit que leur temps n'étoit pas encore venu. Plus heureux avec les ouvriers, il en avoit recruté un bon nombre. Lescarbot nous apprend qu'ils étoient menuisiers, charpentiers, maçons, tailleurs de pierre, serruriers, taillandiers, scieurs d'ais. On imagine aisément qu'ils avoient l'insouciance, la légèreté, la turbulence habituelles à leurs professions. La compagnie leur donnoit vingt sous par jour; ils les dépensèrent avec tant de bruit que le faubourg Saint-Nicolas où ils étoient logés, en fut troublé et qu'il fallut en mettre plusieurs en prison jusqu'à leur départ.

Le *Jonas*, navire de 150 tonneaux, qui devoit les emporter, n'étoit pas prêt. Le capitaine, nommé Foulques, laissoit à ses subordonnés le soin de l'armement et de la surveillance. Ainsi les jours s'écouloient; et l'expédition ne partoit pas. Quand on voulut sortir du port, le vaisseau alla se jeter sur une des tours de la chaîne; et il s'y brisa. Ce fut un retard d'un mois encore. Enfin on mit à la voile le 13 mai. Poutrincourt s'étoit décidé à prendre le commandement; et son activité avoit regagné une partie du temps perdu par la négligence de Foulques. De Monts retourna à Paris.

Après une traversée d'environ deux mois, le *Jonas* toucha au port de Canseau; et là une partie de l'équipage fut placée à bord d'une chaloupe pour ranger la côte acadienne de plus près pendant que le vaisseau se dirigeoit vers le port du Mouton. Les cabanes que De Monts avoit construites en cet endroit, deux ans auparavant, étoient demeurées entières. Les Sauvages les avoient respectées. Poutrincourt se borna à une courte reconnoissance; puis il gagna le Port royal en vue duquel il se trouva le 26 juillet. Le 27, il pénétra dans le bassin. Quand Miquelet et la Taille l'aperçurent, ne sachant pas s'il étoit ami ou ennemi, ils s'apprêtèrent à le recevoir à coups de canon; mais le vieux chef des Souriquois,

Membertou, se rendit à bord avec une de ses filles. Il reconnut les François; il se hâta d'en donner avis aux deux intrépides défenseurs de la place. Alors les saluts d'usage furent échangés avec une grande joie de part et d'autre.

En peu de temps, les hommes du *Jonas* furent mis à terre. Poutrincourt prit possession du Port royal. Le reste de la journée, dit Lescarbot, se passa à remercier Dieu, à visiter les cabanes des Sauvages et à se promener dans les prairies.

Cependant Pontgravé avoit été rencontré par la chaloupe qui le ramena au Port royal le 31 juillet. Il en repartit le 28 août sur le *Jonas* qui retournoit en France. Sa barque et sa patache furent laissées pour l'usage de la colonie.

Dès le lendemain de son débarquement, Poutrincourt avoit mis ses gens au labourage : ce sont les expressions de Lescarbot. Le travail fut réglé, le service organisé; et quand l'ordre eut été établi d'une manière stable, peu de jours après le départ de Pontgravé, le gouverneur entreprit un voyage d'exploration. C'est à cette occasion que Lescarbot fut chargé « d'avoir l'œil à la maison et de maintenir ce qui restoit de gens, en concorde. » Il s'acquitta très-heureusement de ce soin. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il s'occupa tout particulièrement de la culture de la terre On sait ce qu'il pensoit du rôle que l'agriculture devoit jouer dans l'établissement de la colonie. Il poursuivit donc avec zèle l'œuvre commencée par Poutrincourt. Des défrichements se faisoient autour du Port royal et deux lieues plus loin dans les prairies qui bordoient la rivière du Dauphin; il les continua. Les premiers étoient destinés aux jardins; Lescarbot les fit enclore pour les garantir contre les incursions des animaux domestiques. Les seconds devoient recevoir des semences de froment, de seigle, d'orge, d'avoine et de chanvre; il fit préparer le terrain à cette intention. Toutefois la défense

de la place ne fut pas négligée; de larges fossés entourèrent le fort de tous côtés.

Pendant ce temps, Poutrincourt exploroit les côtes de la baie de Fundy, atteignoit l'isle de Sainte-Croix et poussoit jusqu'au cap Malebarre qu'il doubloit, descendant quelquefois à terre, s'abouchant avec les sauvages, trafiquant avec eux et même contractant des alliances dont sans doute le souvenir n'a pas été inutile plus tard dans les guerres que nous avons eu à soutenir contre les Anglois. Il put en plusieurs endroits ménager ses provisions au moyen du pain de maïs, des feves et des raisins que lui fournirent les indigènes. C'est ainsi qu'il lui fut donné d'accomplir ce voyage de plus de quatre cents lieues, sans jamais manquer de vivres, quoiqu'il montât une petite barque à peine capable de suffire à une navigation de quelques jours. Il recueillit aussi du chanvre en assez grande quantité. A son tour il planta dans une île, près du cap Malebarre, du blé et de la vigne, peut-être en prévision d'un retour prochain.

Généralement l'accueil qu'il reçut des tribus indiennes fut amical et hospitalier. Pourtant en une circonstance il eut une attaque à soutenir, et malheureusement il y perdit quelques-uns de ses compagnons. C'étoit au port qu'il appela Fortuné, au-dessous du cap Malebarre. Il avoit planté une croix sur le rivage en signe de prise de possession. Les sauvages présents à la cérémonie lui avoient montré des dispositions peu bienveillantes. Il résolut, en conséquence, de ne point passer la nuit à terre, ainsi qu'il l'avoit fait souvent. Quand le soir fut venu, il ordonna que tout le monde se retirât à bord; mais quatre hommes jugèrent à propos de ne pas obéir. Au matin, pendant qu'ils dormoient encore, les Indiens les assaillirent avec de grands cris. La garde de la barque donna aussitôt l'éveil; un détachement de François fut jeté sur la côte; il courut vers le lieu d'où le bruit étoit

venu; mais à son approche, sans attendre les représailles dont il étoit menacé, l'ennemi se dispersa en fuyant. Les quatre hommes étoient morts! Leurs cadavres furent relevés et ensevelis au pied de la croix. Puis le détachement reprit le chemin de la barque. Enhardis par cette retraite, les Indiens revinrent à la charge; les plus emportés suivirent nos François et entrèrent même dans la mer, comme s'ils eussent voulu tenter l'abordage; mais Poutrincourt les contint par quelques coups de fusil. D'autres, plus prudents, quoique non moins irrités, s'étoient jetés sur la croix; ils l'avoient abattue; ils avoient déterré une de leurs victimes et profané son corps. Ce fut pour Poutrincourt une terrible humiliation que de ne pouvoir tirer vengeance de cette action odieuse; mais il comprit qu'il ne feroit qu'ajouter inutilement du sang au sang déjà versé. Il s'éloigna, le cœur navré, des parages où une douleur aussi cruelle lui avoit été infligée.

Il songea alors à retourner au Port royal où il arriva le 14 novembre, après deux mois et demi d'absence. Sa navigation, quoique contrariée par fois, n'avoit été marquée néanmoins par aucun incident digne d'être rapporté. Il trouva tout en bon état dans la colonie. La paix y régnoit; le travail y avoit produit d'excellents fruits d'ordre, de prospérité, de santé; et ses champs de la rivière du Dauphin qui reçurent sa première visite, promettoient une récolte abondante.

L'hiver s'écoula paisiblement entre les travaux d'entretien et d'amélioration, de préparation pour l'année suivante et les divertissements de la chasse ou de la pêche. On vivoit, sinon sans souci, du moins sans inquiétude. Le magasin étoit largement fourni de vivres; les distributions de vin se faisoient régulièrement; il n'y avoit point de maladies; les journées bien employées se terminoient par des réunions où chacun prenoit sa part de récréations joyeuses; et on ne

doutoit pas que le printemps n'amenât, avec des nouvelles de France, des renforts d'hommes et de provisions. Aucun courage ne fléchissoit; aucune résolution n'étoit ébranlée.

Mais le mois d'avril commença; et on ne vit rien venir. Mai lui succéda sans justifier les espérances qu'on avoit mises en lui. Enfin le jour de l'Ascension 1607, des nouvelles furent reçues. Hélas! elles étoient déplorables. De Monts qui étoit resté en France, mandoit que les Hollandois, guidés par un transfuge du nom de La Jeunesse, avoient enlevé tous les castors de la compagnie dans la rivière du Canada et que son privilége du commerce des pelleteries lui avoit été retiré. Le premier revers, si grand qu'il fût, pouvoit être réparé par le travail; mais le second n'avoit de remède que dans une nouvelle faveur de la volonté royale; et il étoit impossible de songer à un pareil retour de fortune, pour le moment du moins. De Monts concluoit en conséquence qu'il n'enverroit personne en Acadie et que, déliant les colons de leurs engagements, il laissoit chacun libre de ne prendre conseil que de ses intérêts.

Cette lettre fut lue dans une assemblée publique de tous les François; après quoi, Poutrincourt demanda l'avis de ses compagnons. Il en avoit un, lui: c'étoit de demeurer; c'étoit de se maintenir en possession du pays qu'on occupoit, de développer les ressources qu'on y trouvoit déjà, et d'attendre des jours meilleurs. Sa courageuse résolution ne fut ni partagée, ni comprise. Tout d'une voix, les colons décidèrent qu'il n'y avoit plus qu'à se mettre, sans perdre de temps, en mesure de regagner la France. Poutrincourt ne put que se rendre à un vœu aussi unaniment exprimé. Il donna donc ses ordres pour les préparatifs du départ.

Apparemment il n'en pressa pas l'exécution avec son activité accoutumée; car les pauvres abandonnés ne commencèrent à quitter le Port royal qu'à la fin de juillet. Une petite

barque mit à la voile le 29. Le 30, ce fut la grande barque, convoyée par une autre petite. Poutrincourt cependant resta au fort encore douze jours. Il sembloit qu'il ne pût pas se détacher de cette terre qu'il avoit adoptée et où il se croyoit appelé à accomplir de grandes choses pour Dieu et le roi. La raison ou peut-être le prétexte de ses retards étoit, disoit-il, qu'il vouloit voir ses blés mûrs. Quand à la fin il se sentit dans la nécessité de rejoindre les hommes dont le soin lui avoit été confié, il alla dans les champs de la rivière du Dauphin, arracha des pieds de froment, de seigle, d'orge, d'avoine et de chanvre dont il forma des glanes; et il s'embarqua le 11 août. « Ce fut, dit Lescarbot, ce fut la pitié au partir, de voir pleurer les sauvages, lesquels on avoit toujours tenus en espérance que quelques-uns des nôtres demeureroient auprès d'eux. Enfin il fallut promettre que, l'an suivant, on y enverroit des ménages et familles pour habiter totalement leurs terres et leur enseigner des métiers pour les faire vivre comme nous. » Poutrincourt leur fit don de six barriques de farine, des blés qui n'étoient pas coupés, et leur abandonna la jouissance des habitations.

La petite flottille se dirigea vers Canseau qu'elle atteignit heureusement. Là nos François infortunés prirent passage à bord de bâtiments pêcheurs qui les rapatrièrent. Le navire qui portoit Poutrincourt et Lescarbot, leva l'ancre le 8 septembre; et le 28, il entra dans le port de Roscoff. La traversée avoit été rapide, mais très-pénible. Après deux jours de repos, les voyageurs gagnèrent Saint-Malo par terre, puis revinrent à Paris. Poutrincourt, presqu'à son arrivée, eut l'honneur d'être reçu par le roi. Il rendit compte à Sa Majesté de ce qu'il avoit fait en Acadie, lui présenta les glanes qu'il avoit rapportées, et la supplia d'accepter cinq jeunes outardes qu'il avoit nourries pour elle et qui furent envoyées à Fontainebleau.

CHAPITRE IV

Tableau de la colonie. — Instruction religieuse. — Travaux. — Divertissements. — Culture. — Sauvages. — Membertou.

Cet essai de colonisation si brusquement interrompu nous révèle deux des grandes causes qui ont exercé la plus fâcheuse influence sur nos établissements américains : la rivalité du commerce des ports et la complicité des protestants avec les étrangers. La Jeunesse étoit protestant. Il y en a eu d'autres que nous signalerons en leur lieu; mais ces deux ont été les plus fatales puisqu'elles ont arrêté l'essor colonial à son début. Peut-être ne savoit-on pas alors que l'Acadie étoit comme une fortification avancée du Canada; mais si on avoit réussi à la constituer fortement, on n'en auroit pas moins obtenu ce double résultat, d'une part de couvrir en quelque sorte l'embouchure du Saint-Laurent

et en même temps d'ouvrir par la baie de Fundy une communication facile avec Québec; de l'autre d'avoir une sentinelle vigilante sur le passage des vaisseaux anglois qui se rendroient dans la baie du Massachussets. Qui pourroit dire jusqu'où, dans ces conditions, se seroit étendue sur la terre d'Amérique la domination françoise?

La colonie du Port royal n'étoit pas encore assise, mais elle alloit s'asseoir. L'ordre y étoit établi, le travail organisé, la culture des terres commencée; et il régnoit entre elle et les tribus indiennes qui l'entouroient, un accord de respect et de confiance qui n'a jamais été rompu. Les cœurs étoient pleins d'assurance: on ne voyoit de périls nulle part. A peine soupçonnoit-on qu'un retard des arrivages de France pouvoit soumettre à quelques épreuves les moins robustes ou les plus impatients. Les Anglois de Boston ne paroissoient pas s'apercevoir de la présence de nos François dans la presqu'île acadienne. Dans tous les cas on se sentoit trop bien préparé à la défense pour redouter une attaque.

Grâce à Lescarbot, c'est l'époque sur laquelle nous avons les renseignements les plus étendus et les plus certains. Nous allons tâcher de mettre en ordre les récits du vieil historien et de présenter ainsi un tableau fidèle de la colonie.

On sait que le fort avoit été construit par De Monts entre la rivière du Dauphin et celle du Moulin, en face de l'île aux Chèvres et que Lescarbot l'avoit fait entourer de fossés. Il est probable que les logements du gouverneur et des officiers avoient été disposés dans l'enceinte des murs, comme à Sainte-Croix; mais les maisons des colons s'étendoient au dehors, principalement sur les bords de la grande rivière. Nous ne savons pas précisément avec quels matériaux elles avoient été bâties; seulement Diétreville, qui visita le Port royal en 1699, nous apprend qu'alors « elles étoient mal

bousillées, avec des cheminées d'argile; » ce qui veut dire sans doute qu'elles étoient faites de troncs d'arbres ou de fortes planches dont les interstices avoient été comblés avec de la terre glaise. La plus grande qu'il habita et qui avoit auparavant servi d'église, se composoit de trois pièces en bas, de greniers au-dessus et d'une cave maçonnée sous la pièce du milieu. On peut croire que c'étoient là à peu de chose près les constructions primitives. La colonie avoit à son origine assez d'ouvriers pour suffire à tous les besoins d'une pareille architecture.

Poutrincourt étoit trop bon chrétien pour ne pas donner ses soins aux affaires de la religion. Il avoit, on se le rappelle, cherché inutilement à Paris un prêtre qui voulût prêcher l'Évangile aux colons et aux indigènes; les circonstances ne lui avoient pas été favorables. Il comptoit au moins sur le jeune Aubry qu'il avoit laissé à Sainte-Croix. Malheureusement ce premier missionnaire de l'Acadie étoit rentré en France avec De Monts. En cet état Poutrincourt, qui ne pouvoit consentir à permettre que le service de Dieu fût oublié, s'adressa à Lescarbot qu'il savoit le plus capable d'entretenir ses compagnons des devoirs de la terre, des espérances, des récompenses du ciel : « Je ne serai pas honteux de dire, écrit à cette occasion notre véridique et naïf historien, qu'ayant été prié par le sieur de Poutrincourt, notre chef, de donner quelques heures de mon industrie à enseigner chrétiennement notre petit peuple, je l'ai fait en nécessité et en étant requis, par chacun dimanche et quelquefois extraordinairement presque tout le temps que nous y avons été. Et vint bien à point que j'aie porté ma Bible et quelques livres pour y penser; car autrement une telle charge m'eût fort fatigué et eût été cause que je m'en fusse excusé. Or cela ne fut du tout sans fruit, plusieurs m'ayant rendu témoignage qu'ils n'avoient jamais tant ouï parler de Dieu en bonne

part, et ne sachant auparavant aucun principe de ce qui est de la doctrine chrétienne ; qui est l'état auquel vit la plupart de la chrétienté. Et s'il y eut de l'édification d'un côté, il y eut aussi de la médisance de l'autre, parceque d'une liberté gallicane, je disois volontiers la vérité ; mais enfin nous avons été bons amis. »

Il y avoit plus de zèle apparemment que de science dans l'enseignement de Lescarbot ; et sa liberté gallicane, comme il l'appelle, n'étoit pas exempte de présomption. On y trouveroit peut être, dans une certaine mesure, l'explication des dissentiments qui éclatèrent plus tard entre le fils de Poutrincourt et les Jésuites, et en tout cas des préventions auxquelles le missionnaire improvisé cède manifestement dans ses récits contre les révérends pères. Quoi qu'il en soit, ces conférences sur les choses de la religion ne furent pas sans profit pour le maintien de l'ordre que Poutrincourt avoit établi. Si entachées qu'elles fussent d'opinions particulières, comme elles reposoient sur le fondement solide de la doctrine catholique, elles n'en contribuèrent pas moins à entretenir les colons dans de salutaires habitudes de régularité, de respect et de discipline.

On travailloit tous les jours, les dimanches exceptés, pendant trois heures seulement. Le reste du temps étoit donné à la chasse et à la pêche. Ces deux divertissements avoient de plus un but d'utilité : ils devoient fournir la colonie de poissons et de viandes. Le magasin, abondamment garni d'ailleurs, ne contenoit point de vivres frais ; et il en falloit pour combattre l'influence du climat acadien sur des hommes accoutumés à une autre température comme à une existence différente. Les distributions se faisoient régulièrement : chaque colon recevoit du pain à son appétit, et trois chochopines de vin par jour ; on joignoit à ces deux nécessités premières d'un bon repas pour des François, du riz, des pois,

des fèves, des pruneaux, des raisins, de la morue sèche, des chairs salées, de l'huile et du beurre. Le reste étoit abandonné à l'industrie de chacun.

Toutefois une sorte d'institution avoit été créée pour établir à cet égard entre les principaux personnages une solidarité profitable à tous; c'est l'*Ordre du bon temps*. Nous croyons qu'il convient d'en faire honneur à l'esprit inventif et au caractère joyeux de Lescarbot. L'*Ordre* se composoit de quinze membres qui avoient alternativement le soin de l'approvisionnement et la direction du service. Ils se relevoient tous les jours. Celui qui étoit en charge devoit pourvoir aux besoins de la table, procurer les viandes, donner ses ordres au cuisinier et veiller à ce que les mets fussent servis convenablement; il faisoit en un mot les fonctions de maître d'hôtel. Le matin, à midi et le soir, quand l'heure du repas étoit venue, il se rendoit à la cuisine, distribuoit les plats à ses officiers et marchoit à leur tête, la serviette sur l'épaule, le bâton d'office à la main, le collier d'or au cou. La même cérémonie s'observoit au dessert, mais avec moins d'apparat, si ce n'est le soir. Le souper se terminoit par la transmission des insignes du commandement. Avant de rendre grâces à Dieu, le maître d'hôtel résignoit entre les mains de son successeur le collier et le bâton; il lui versoit un verre de vin; et debout, au milieu des convives silencieux et attentifs, ils buvoient l'un à l'autre. Comme la responsabilité du service revenoit au chef de l'ordre, il en avoit aussi la gloire. Ce n'étoit pas pour lui un mince sujet de félicitation que d'avoir réussi à charger la table de viandes succulentes. Il y avoit donc entre les membres une émulation dont la communauté se trouvoit très-bien. On ne se nourrissoit pas seulement; souvent on faisoit bonne chère : « Jamais, dit Lescarbot, jamais au déjeûner nous n'avons manqué de saupi-

quets de chair ou de poisson; et aux repas du midi et du soir, encore moins.» Parmi les chairs dont les colons faisoient leurs délices, il cite celles du canard, de l'outarde, de l'oie grise et blanche, de la perdrix, de l'alouette entre les oiseaux, et entre les quadrupèdes celles de l'élan, du caribou, du castor, de l'ours, du lapin et du chat sauvage. Les poissons étoient le plus ordinairement des morues, du saumon, des maquereaux, des éperlans, des harengs et des sardines.

Le souper fini, on se réunissoit pour causer et pour jouer; ou on se séparoit pour étudier. Les conversations étoient bruyantes autant que vives et gaies; car Lescarbot les qualifie à la fois de caquets, de bruits et de tintamarre. Pour lui, il s'en retiroit quelquefois et « se tenoit volontiers en son étude, lisant ou écrivant quelque chose. » Les plaisirs n'avoient pas toujours cet entrain tumultueux qui faisoit reculer le studieux historien. Ils étoient parfois simples et délicats. Aussi quand le temps étoit doux et l'air serein, on faisoit de la musique sur la rivière du Dauphin et on dînoit dans la prairie. Pendant le voyage d'exploration que Poutrincourt commença au mois de septembre, Lescarbot imagina de donner pour le retour du gouverneur un spectacle nautique à la colonie; c'étoit ce qu'on appeloit alors un divertissement. La poésie et la musique en faisoient le charme principal. Le *scenario* de ce petit drame a été publié dans le recueil des *Muses de la nouvelle France*. C'est médiocre d'invention, plus médiocre de style; mais il faut tenir compte du lieu où la scène se passoit, ce magnifique bassin du Port-Royal dont les eaux reflétoient la riante verdure de l'Ile aux Chèvres et que couronnoit la majesté des montagnes; il faut tenir compte aussi de la bonne volonté des acteurs, de la joie pure des spectateurs, de l'abandon naïf de tous. Peut-être trouvera-t-on, en se figurant dans

son cadre splendide le tableau que présentoit la colonie ainsi assemblée et groupée autour de son chef, que cette nouveauté n'étoit ni sans attraits ni sans grandeur.

Neptune, sur une conque marine à laquelle sont attelés six Tritons, rencontre la barque de Poutrincourt; il l'arrête, et il adresse au gouverneur, debout à l'avant de sa frêle embarcation, un discours en vers. Une trompette sonne. Les Tritons, à ce signal, viennent à leur tour réciter leurs harangues. Puis quatre sauvages s'approchent dans des canots; ils complimentent aussi Poutrincourt en vers françois. Apparemment ils n'étoient sauvages qu'à demi. Le premier offre au grand *sagamos*, au visage pâle, un quartier d'élan; le second, des peaux de castor; le troisième, des *matachiaz*, c'est-à-dire des écharpes et bracelets faits de la main de sa maîtresse. Le quatrième a été malheureux à la chasse; il ne porte rien; mais il ira à la pêche; et il espère que la fortune lui sera plus favorable. Poutrincourt remercie le souverain des mers, les Tritons, les sauvages; il les invite tous à l'accompagner au Port-Royal. La troupe de Neptune entonne alors un chant à quatre parties; après quoi, la trompette sonne dans l'air les notes aiguës d'une joyeuse fanfare. Le canon tonne; et le cortége se met en marche. Au moment où, alerte et triomphant, il entre dans le fort, un garçon, « de gaillarde humeur, » annonce le festin.

Voilà dans une rapide et sèche analyse l'œuvre de Lescarbot. Nous en aurions cité quelques vers que le lecteur n'en auroit probablement pas été plus satisfait. — D'ailleurs nous n'en avons pas parlé pour le talent qu'y a déployé l'auteur, mais pour le témoignage qu'elle nous fournit de l'état tranquille et prospère de la colonie,

Tout sourioit, en effet, aux hardis fondateurs de l'Acadie françoise. Nous avons vu que la vie étoit abondante et facile

au Port-Royal : on y travailloit moderément; et cependant on y avoit déjà jeté les fondements d'une installation solide. Les habitations étoient suffisantes, sinon commodes. Poutrincourt avoit fait fabriquer des briques pour les pourvoir de bonnes cheminées. Il avoit fait bâtir un moulin sur la petite rivière ; ce qui avoit été pour les colons un double profit, puisque, dispensés de moudre le blé à force de bras, ils avoient de meilleure farine avec moins de fatigue. Des trois embarcations qui servirent au rapatriement des malheureux abandonnés, deux avoient été construites par ses ordres et sous sa direction. Il avoit imaginé, pour les calfater, de suppléer au brai qui lui manquoit, par la gomme des sapins qu'il recueilloit dans les bois voisins et qu'il épuroit sur un fourneau de son invention. De son côté, un charpentier avoit fait du charbon ; car, dit Lescarbot, on s'employoit à tous usages.

Quant à la culture de la terre, nous savons qu'elle promettoit des résultats excellents ; les glanes que Poutrincourt apporta en France, en offroient une incontestable preuve. « Je puis dire, saus mentir, raconte Lescarbot, que jamais je n'ai tant travaillé du corps pour le plaisir que je prenois à dresser et cultiver mes jardins, les fermer contre la gourmandise des pourceaux, y faire des parterres, aligner les allées, bâtir des cabinets, semer froment, seigle, orge, avoine, fèves, pois, herbes de jardin et les arroser, tant j'avois envie de connoître la terre par ma propre expérience. » Nous voulons bien que les colons n'aient pas eu tous la même envie au même degré ; mais il n'en faut pas moins reconnoître que l'intention sérieuse, arrêtée des chefs de la colonie, étoit de découvrir et de développer ses ressouces agricoles.

Au milieu de leurs divertissements, nos François n'eurent jamais rien à craindre pour leur sûreté. La paix régnoit au Port royal et dans la péninsule. Aucun différend ne s'éleva

sous aucun prétexte entre eux et les indigènes. C'est une remarque qu'il faut faire à notre honneur : Pendant tout le temps de notre domination en Acadie, non-seulement il n'y a pas eu d'exemple d'un soulèvement des sauvages contre nous ; mais au contraire, nous n'avons reçu des tribus qui nous enveloppoient en quelque sorte, que des témoignages persévérants d'une soumission parfaite et d'une courageuse fidélité. Elles nous ont été, si cruellement que nous ait éprouvés la fortune, des auxiliaires dévoués, des alliés infatigables dans toutes nos guerres avec les Anglois.

Les Mismacs ou Souriquois étoient simples et doux. Il convient de faire dans ces accords constants des deux races une large part à leurs mœurs hospitalières. Ils avoient pour chef à cette époque un vieillard qui réunissoit tous les titres à la vénération des populations indiennes : il étoit guerrier, orateur et médecin. Membertou, ainsi se nommoit-il, exerçoit le commandement depuis un demi-siècle et davantage ; on croyoit qu'il avoit dépassé sa centième année. Son renom de courage et de sagesse étoit très-grand sur les deux rives de la baie de Fundy. Aucun sagamos n'étoit écouté avec autant de déférence, obéi avec autant de docilité, suivi avec autant de dévouement et d'affection. Il avoit une intelligence remarquable. Père de nombreux enfants, ce qui est chez les sauvages à la fois une marque de richesse et un instrument de crédit, il avoit habilement employé sa puissance paternelle à étendre et fortifier son autorité politique. Il s'étoit attaché de bonne heure aux François qu'il ne cessa jamais d'aimer et de servir avec une cordialité réfléchie. On l'avoit vu venir, curieux et confiant, auprès d'eux à la première arrivée de De Monts; il continua de les visiter pendant que Pont Gravé eut le commandement provisoire de la colonie; et sa bonne volonté ne fut pas inutile aux deux intrépides aventuriers qui veillèrent sur le drapeau du Port-

Royal après le départ de ce lieutenant du gouverneur. Nous avons dit comment il reconnut, avant Miquelet et La Caille, le vaisseau de Poutrincourt et comment il montra sa joie du retour des François. De ce moment, il devint un familier du fort où il trouvoit toujours le plus bienveillant accueil.

Un échange de procédés et de services s'établit entre la colonie et les indigènes. On s'habitua à vivre dans des rapports de protection d'un côté et de l'autre de soumission. Les sauvages apportoient au Port-Royal les chairs des animaux qu'ils tuoient à la chasse ; ils en offroient la moitié au gouverneur ; puis ils échangeoient le reste contre du pain dans une sorte de marché public qui se tenoit sur la place. Leur arrivée étoit d'ordinaire une occasion de réjouissance. On les traitoit en voisins et en amis. Les chefs pourtant mangeoient seuls à table. Les autres recevoient une distribution de pain, comme des pauvres, dit Lescarbot, nous aimons mieux dire, comme des serviteurs. Ce n'étoit pas, en effet, une aumône qu'on leur donnoit. Ils ne s'asseyoient pas à côté des guerriers de la tribu, parce qu'une pareille familiarité étoit condamnée par les usages des aïeux. Quelquefois Poutrincourt leur faisoit la tabagie, suivant le langage du temps ; c'est-à-dire qu'il les réunissoit dans des repas, accompagnés de harangues et de danses. Membertou ne manquoit jamais alors de prendre la parole pour célébrer les avantages qu'assuroient aux Indiens les bonnes grâces des François : « Il remontroit, raconte Lescarbot, les courtoisies et témoignages d'amitié dont ils étoient l'objet de la part des colons, ce qu'ils en pouvoient espérer à l'avenir, combien la présence d'iceux leur étoit utile, voire même nécessaire, pour ce qu'ils dormoient sûrement et n'avoient crainte de leurs ennemis. »

Il y avoit, on le voit, du calcul dans les sentiments et la conduite de Membertou ; mais ce calcul étoit intelligent et

élevé; il n'ôtoit rien à la sincérité des sentiments et à la loyauté de la conduite. On ne peut en conclure qu'une chose : c'est que Membertou sentoit et comprenoit la supériorité de la civilisation françoise, qu'il s'y soumettoit avec simplicité, que, ne pouvant y aspirer encore pour sa tribu, il désiroit au moins lui en obtenir les fruits qu'elle étoit capable de porter. Il ne tarda pas à en recueillir pour sa famille et pour lui-même le profit le plus désirable et le plus solide. Instruit par les soins de Poutrincourt, il embrassa la religion catholique et reçut le baptême avec tous ses enfants.

De M

Ro

Fl

pou

ber

Les
aux I
geux
qu'il
colons
des p
le 7 ja
fonder
mais e
Nord-
si pui

CHAPITRE IV

De Monts cède l'Acadie à Poutrincourt. — Retour au Port-Royal. — Les compagnons de Poutrincourt. — Jessé de Fleuchey, premier missionnaire. — Zèle de Poutrincourt pour la conversion des sauvages. — Conversion de Membertou. — Disette. — Mort de Henry IV. — 1608 à 1610.

Les promesses de retour que Poutrincourt avoit faites aux Indiens, étoient parfaitement sincères, quoique le courageux gentilhomme ne pût guère entrevoir encore les moyens qu'il auroit de les remplir. La compagnie étoit dissoute ; les colons alloient se disperser ; partout le privilége de la traite des pelleteries étoit aboli. Heureusement De Monts obtint, le 7 janvier 1608, qu'il lui fût rendu pour un an. Sur ce fondement, il conçut le projet d'une nouvelle expédition ; mais entraîné par le désir de chercher le fameux passage du Nord-Ouest, qui de nos jours encore exerce une séduction si puissante sur les plus hardis navigateurs, il résolut d'aller

s'établir au Canada et abandonna l'Acadie à Poutrincourt.

Celui-ci accepta sans hésiter sa part des périls et de l'honneur de l'entreprise. Il devoit pourvoir à tout; car il ne recevoit de De Monts que la délégation de son pouvoir et l'exercice de ses droits dans les parages acadiens. Après de longues et laborieuses démarches, — quand il put compter que le succès couronneroit ses efforts, en octobre 1608, il adressa au Pape, pour le prier de bénir son œuvre, une lettre latine que Lescarbot avoit écrite et qu'il nous a conservée. Le Saint-Père répondit par un bref dans lequel, annonçant à Poutrincourt qu'il avoit invoqué pour lui le secours de Dieu au tombeau des Saints-Apôtres, il le louoit de son zèle, l'encourageoit dans ses desseins, lui recommandoit avec un touchant intérêt les âmes des pauvres sauvages et lui accordoit pour lui et pour les siens la grâce de la bénédiction apostolique. En même temps, il autorisoit le nonce Robert Ubaldini à désigner un prêtre françois pour accompagner l'expédition.

Néanmoins l'année 1609 se passa encore en négociations et en préparatifs. Poutrincourt s'associa pour subvenir aux besoins de la colonisation, deux marchands de Dieppe, Dujardin et Duquesne, qui se chargèrent d'équiper un vaisseau, de l'armer et de le munir des provisions nécessaires tant au voyage qu'aux premiers temps de la résidence en Acadie. Il étoit, quand tout fut prêt, dans la baronnie de Saint-Just, en Champagne, qui lui appartenoit du chef de Jeanne de Salazar, sa mère. C'étoit au commencement de février 1610. Il remplit aussitôt un bateau de vivres, de meubles et de munitions de guerre; il s'embarqua sur la Seine et descendit le fleuve, malgré les difficultés de la navigation et les rigueurs de la saison. S'il faut en croire Lescarbot, ce trajet ne fut pas sans dangers, principalement aux passages de Nogent, de Corbeil et de Saint-Cloud. Pou-

trincourt y vit périr plusieurs bateaux, emportés par la violence du courant; mais plus heureux ou plus habile, il surmonta tous les obstacles et arriva enfin à Dieppe vers la fin du mois.

Il avoit amené avec lui son fils aîné, Charles de Biencourt baron de Saint-Just. C'étoit, dit Lescarbot, un jeune homme de grande espérance, ayant déjà l'expérience des choses de la mer. Il fut, l'année suivante, nommé « vice-amiral du ponant ès côtes de delà, » c'est-à-dire ès côtes de la nouvelle France. On doit croire qu'il avoit suivi son père dans la première expédition du Port-Royal, quoique les auteurs n'en parlent pas. Il savoit, en effet, de la langue des sauvages assez pour entretenir Membertou des vérités de la religion catholique; assez du moins, suivant le P. Biard, pour trafiquer avec les Indiens sur toutes les côtes de la baie de Fundy. Les noms de six seulement des compagnons de Poutrincourt nous ont été conservés par la liste des parrains d'indigènes que Lescarbot a recueillie sur ce qu'il appelle pompeusement les registres de la cathédrale. Ce sont, avec Jacques de Salazar, son second fils, qui continua la branche de Poutrincourt après la mort du baron de Saint-Just, M. de Collongne, M. Réné Maheu, M. Belot dit de Montfort, M. de Jouy et M. Bertrand, natif de Sézanne. Il est probable que le quatrième appartenoit à une famille bourgeoise de Paris; car nous trouvons sur les mêmes registres quatre Belot dont deux commissaires des guerres et un procureur au grand Conseil. Nous ne savons rien des autres, si ce n'est que Lescarbot raconte comment M. de Jouy tua, d'une arquebusade dans la tête, un élan que chassoit Louis Membertou et qui vint passer la rivière du Dauphin devant le Port-Royal. Les historiens, d'ailleurs, s'accordent à reconnoître que les colons avoient été choisis avec soin dans les deux classes des laboureurs et des artisans.

Quant au prêtre qui se présenta pour faire partie de l'expédition et qui reçut ses pouvoirs du nonce apostolique, il s'appeloit Jessé de Fleuchey, il étoit né à Lantage, diocèse de Langres. C'étoit un homme de bonnes lettres, suivant l'expression de Lescarbot. Les événements de sa courte mission montrèrent qu'il étoit aussi un homme de zèle et de charité. Les sauvages l'eurent en grande affection et le nommèrent le Patriarche. Nous ignorons dans quelles circonstances et pour quels motifs il quitta la Colonie. Lescarbot nous apprend seulement qu'il revint en France le 17 juin 1615.

On mit en mer à Dieppe, le 25 ou le 26 février 1610. On eut pendant les premiers jours des alternatives de calme et de mauvais temps qui rendirent la navigation difficile et périlleuse : le vaisseau fatiguoit sans avancer. Le lundi de Pâques, une voie d'eau s'ouvrit dans la soute au pain et au biscuit, sous les efforts d'une violente tempête; il fallut se hâter de la réparer. Le charpentier qui travailloit à l'intérieur, troubloit par le bruit de ses coups de marteau les prières de l'équipage; car on célébroit à bord, comme on l'auroit fait à terre, avec moins de solennité, mais avec autant de piété, la triple fête de la résurrection du Sauveur des hommes. Poutrincourt lui fit dire d'aller continuer son travail à l'extérieur. L'ouvrier obéit. En se glissant le long des flancs du navire, il reconnut que le gouvernail avoit été rompu. Ce fut une nouvelle réparation à faire ; toutes deux n'étoient pas sans danger. Le charpentier balancé sur les flots que soulevoient les vents furieux, fut, en effet, jeté à la mer; et les matelots qui luttoient péniblement sur le pont contre l'ouragan, ne l'arrachèrent qu'avec peine [illegible] en lui lançant des cordages. Cette ane[illegible] [illegible]ster[illegible] t-elle pas bien l'esprit de religion do[illegible] étoient [illegible]nés [illegible]es colons et leur chef?

Enfin le temps devint meilleur. Le vaisseau, suivant plus librement sa route, rencontra, le 11 mai, le banc des Morues, où on prit des poissons et des oiseaux ; et ce fut un grand soulagement pour nos voyageurs qui, depuis longtemps manquoient de vivres frais. Peu après on étoit en vue de Pentagoët. Le jour de l'Ascension, on descendit pour entendre la messe, sur une petite île à laquelle Poutrincourt donna le nom du saint mystère qu'on y venoit d'honorer. De là, on toucha à Sainte-Croix où le sacrifice de l'autel fut offert en mémoire des compagnons de De Monts, morts pendant l'hiver 1605 ; et on arriva au Port-Royal vers la fin du mois.

Rien n'avoit été détruit ni changé dans le lieu principal de la Colonie. « Les bâtiments furent trouvés tout entiers, excepté les couvertures, dit Lescarbot; et chacun meuble étoit à la place où on les avoit laissés. » Les sauvages avoient été fidèles aux promesses qu'ils avoient reçues de Poutrincourt. Ils attendoient les François ; et ils furent plus heureux qu'étonnés de les revoir. La longueur du temps n'avoit lassé leur patience non plus qu'altéré leurs sentiments. Ils accueillirent leurs amis, leurs bienfaiteurs, leurs protecteurs avec les témoignages de la joie la plus vive. Ce fut pour tout le monde un grand jour que le jour de la rentrée du fondateur courageux du Port-Royal dans ses possessions.

Après les premiers moments donnés aux élans de la satisfaction commune, Poutrincour se hâta de mettre son monde à l'ouvrage. Il y avoit beaucoup à faire, même dans l'état où le respect des Indiens avoit conservé les habitations. L'ordre du travail fut donc réglé ; et d'un consentement unanime, on convint que la journée commenceroit toujours par la prière. Le devoir du chrétien devoit être accompli avant tout. Les occupations des colons ne venoient qu'après. Elles étoient ainsi acceptées avec une volonté plus droite et rem-

plies avec un plus ferme courage. En peu de temps, les maisons furent recouvertes, et particulièrement le moulin de la petite rivière. La culture rendit aux terres abandonnées depuis 1607 leur fécondité. Comme l'eau manquoit dans le fort, on y creusa un puits qui fut plus tard d'un grand secours quand les Anglois assiégèrent le Port-Royal.

Probablement les chefs de la colonie avoient repris leurs anciennes demeures; les laboureurs et les artisans s'étoient établis dans les maisons dispersées le long de la rivière du Dauphin. Nous savons, en tous cas, que messire Jessé de Fleuchey s'étoit mis en possession de « l'étude » et du jardin de Lescarbot. De la sorte, la petite communauté françoise avoit retrouvé sa physionomie d'autrefois. C'étoit le même esprit de foi, les mêmes habitudes de discipline, la même activité dans le travail, la même confiance dans l'avenir, la même disposition des habitations, pour tout dire enfin, les mêmes pensées, le même mouvement et le même aspect.

Cependant Poutrincourt ne perdoit pas de vue l'œuvre capitale de la conversion des sauvages. Il s'y employa de bonne heure au contraire. Aucun résultat de la colonisation ne lui étoit plus à cœur. Avec sa haute intelligence et son expérience acquise si chèrement, il comprenoit que les destinées des établissements françois y étoient en quelque façon attachées. Il l'avoit cherché dès le début de son entreprise; il le poursuivit jusqu'à la fin; car il étoit en Acadie, comme il avoit été en France, l'ardent catholique des premières et belles années de la Ligue. « Il brûloit d'un si grand désir de voir la terre de la Nouvelle-France christianisée, dit Lescarbot, que tous ses discours et ses desseins ne butoient qu'à cela; et à cela même il a consommé tout son bien. »

Les conférences de Lescarbot avoient jeté des semences de vérité dans le cœur de Membertou. Poutrincourt s'attacha particulièrement au vieux chef; il le fit instruire par son

fils, le baron de Saint-Just « qui entendoit et parloit fort bien l'idiome des Souriquois et sembloit né pour leur ouvrir le chemin des cieux; » il l'instruisit lui-même. Messire Jessé de Fleuchey, ignorant des langues indiennes, ne pouvoit d'abord que préparer la matière des entretiens. La famille de Membertou fut bientôt admise tout entière à entendre l'explication de la doctrine évangélique; ce fut une sorte de cathéchisme que fit à de pauvres sauvages le rude soldat des guerres religieuses. On imagineroit difficilement un spectacle plus édifiant et plus étrange à la fois, plus curieux et plus saisissant que celui de Poutrincourt, debout au milieu de ces simples créatures auxquelles il expose avec bonté les enseignements de la foi chrétienne.

Membertou éclairé demanda le baptême pour lui et pour les siens. Il fut, après examen, jugé digne de le recevoir; et la cérémonie fut indiquée pour le 24 juin 1610, jour de la fête de saint Jean-Baptiste. Dès le matin les néophytes se réunirent dans la cabane qui servoit d'église. Chacun, suivant les expressions de Lescarbot, « fit reconnoissance de toute sa vie, confessa ses péchés et renonça au diable qu'il avoit servi jusque-là. » Puis l'eau sainte ayant été répandue sur leur front, on entonna le *Te Deum*; et le canon retentit en signe d'allégresse. Les nouveaux chrétiens étoient au nombre de vingt et un. Membertou fut appelé Henri, son fils aîné Louis et sa femme Marie, des noms du roi, du dauphin et de la reine. Le premier et la dernière furent tenus sur les fonds du baptême par Poutrincourt; le second par Charles de Biencourt, baron de Saint-Just.

De ce moment jusqu'à sa mort, le vieux Sagamas ne cessa pas de se montrer véritablement chrétien. Il portoit ostensiblement une croix sur sa poitrine; il prioit; il assistoit à l'office divin; partout il faisoit profession de la foi à laquelle il avoit eu le bonheur d'être conduit par la miséricode de

Dieu. Jaloux d'y attirer après lui ses frères indiens, il supplioit souvent messire Jessé de Fleuchey de ne pas les oublier dans ses prières et au saint sacrifice de la messe. Un jour que ses provisions étoient épuisées et que lui manquoient même les ressources de la pêche, parce que le poisson qui devoit à cette époque monter de la mer dans la rivière, n'étoit pas encore arrivé, se souvenant de ce qu'on lui avoit dit de la puissance de la prière, il se mit à genoux; et il demanda au Père tout-puissant qui donne aux oiseaux leur nourriture, de lui envoyer quelque secours dans sa détresse. En même temps, avec une confiance pleine d'abandon, il chargea sa fille d'aller voir si le hareng qu'on attendoit, commençoit à paroître. Il ne s'étoit pas relevé que déjà celle-ci revenoit en courant et en criant : « Le hareng, mon père, le hareng ! » Nous ne citons pas cette anecdocte comme un miracle; mais nous pouvons assurément y voir un témoignage excellent de la foi de Membertou.

Il y eut, à la nouvelle de ces conversions, une vive émotion parmi les tribus indiennes. Poutrincourt trouva une occasion de la mettre à profit peu de temps après. Il n'eut garde de la laisser échapper.

Ses approvisionnements de vivres n'avoient pas été calculés sur les besoins de la saison d'hiver; c'est pourquoi, bien qu'on attendît une cueillette de blé, dit Lescarbot, il avoit résolu d'envoyer le baron de Saint-Just en France pour les renouveler. Les préparatifs du voyage furent faits dans les premiers jours de juillet; et le 8, il monta sur sa grande barque pour accompagner son fils jusqu'à La Hève. Côtoyant ainsi la presqu'île acadienne, il arriva près du cap Fourchu, devant une île où des sauvages étoient cabanés, c'est-à-dire où ils avoient dressé une sorte de camp, apparemment pour la chasse des oiseaux ou pour la pêche. Il descendit à terre, entra en conversation

avec les Indiens et finit par leur proposer de suivre l'exemple de Membertou. A ce nom, toutes les volontés s'inclinèrent. On ne croyoit pas pouvoir faire mieux que le vieux Sagamos. Poutrincourt, heureux de leur consentement, leur prescrivit de se rendre au Port-Royal où ils trouveroient un prêtre qui les instruiroit.

Toutes les tribus indigènes le connoissoient ; car si elles avoient un lieu particulier de résidence sur quelque point de la presqu'île, elles se répandoient souvent à travers les forêts, allant de la pointe de Canseau à la baie de Sainte-Marie et du cap de Sable à la baie des Mines, suivant que les y attiroient les nécessités de la chasse ou les événements de la guerre. On les rencontroit même à l'autre bord de la baie de Fundy, sur la côte des Etchemins. La nouveauté de l'établissement du Port-Royal avoit excité leur curiosité. Elles étoient venues toutes au fort. Il y avoit auprès de la Hève un chef indien que les François avoient vu en bien des occasions et qu'ils nommoient déjà Martin par une sorte d'anticipation, à cause du penchant qu'il montroit pour le christianisme. Il étoit absent de son village quand Poutrincourt passa ; mais ayant appris que le gouverneur l'avoit demandé, il entreprit de le rejoindre. Il y réussit après quelques jours de recherches ; et le résultat de leur entrevue fut que Martin continua sa route vers le Port-Royal pour aller entendre les instructions du Patriarche.

Poutrincourt, de son côté, se mit en devoir de regagner le chef-lieu de la Colonie après avoir quitté son fils à La Hève. Une tempête l'accueillit aux environs du cap de Sable. Peu s'en fallut qu'il ne fût poussé par la violence des vents vers les rivages de la France, comme il était arrivé au marquis de La Roche en 1598. Soit que les hasards de la mer lui fussent plus favorables, soit qu'il manœuvrât avec plus d'habileté, il parvint à doubler la pointe de la presqu'île.

Obligé de plier encore sous l'effort de la tempête, il se dirigea sur Sainte-Croix qu'il atteignit heureusement; mais ses vivres étoient épuisées. Un chef indien, du nom d'Oagimont, lui donna quelques galettes de maïs. Ainsi ravitaillé et reposé, Poutrincourt se rembarqua pour le Port-Royal où il arriva après cinq semaines d'absence,

Une affaire délicate et difficile l'attendoit à son retour : Martin, fidèle au rendez-vous que le gouverneur lui avoit donné, avoit été instruit; il étoit chrétien; mais il mourut de la dyssenterie huit jours après avoir reçu le baptême. Les sauvages vouloient emporter son corps pour le déposer dans la terre des ancêtres; c'étoit contre la volonté formellement exprimée du défunt qui avoit demandé pour ses restes mortels la bénédiction et les prières de l'Église. Poutrincourt se trouva ainsi placé entre deux dangers : le danger du mépris qu'attireroit sur lui un acte de faiblesse s'il permettoit que les intentions de Martin fussent méconnues : et s'il entendoit les faire respecter, le danger d'une rupture avec les indigènes. Qui pouvoit prévoir les conséquences d'un premier dissentiment et d'une première lutte? Il essaya d'abord de la persuasion; il voulut haranguer les sauvages; mais les plus furieux l'interrompirent par des cris. Ce fut bientôt un effroyable tumulte : les Indiens se parloient avec véhémence; ils alloient et venoient; se groupoient, se séparoient pour se rejoindre encore. Un projet évidemment étoit délibéré. Les arcs furent bandés en effet, les haches levées. Poutrincourt prit alors résolûment son parti. Il fit avancer douze arquebusiers, la mèche allumée. A cette vue, les sauvages hésitèrent; ils abaissèrent leurs armes, irrités encore et moins abattus qu'humiliés; ils s'éloignèrent enfin, et les funérailles furent célébrées sans autre résistance. Après la cérémonie, Poutrincourt rassembla les mécontents; il leur adressa quelques paroles de douceur

et de conciliation et leur fit faire une distribution de pain qui acheva de les calmer. La paix étoit conclue. Nous ne voyons pas qu'elle ait jamais été troublée.

Cet incident qui pouvoit allumer la guerre, qui pouvoit au moins éloigner les Indiens de la Colonie, ne ralentit pas même le mouvement des conversions. Lescarbot dit que cent quarante sauvages furent baptisés dans la seule année 1610, le 14 et le 16 août, le 8 et le 9 octobre, le 1er décembre. Il nous a conservé les noms de leurs parrains et de leurs marraines d'après les registres du Port-Royal. C'est une liste fort curieuse où figurent, à côté des princes et princesses de Condé et de Conti, du comte et de la comtesse de Soissons, du duc de Nevers et de la duchesse de Nemours, du duc de Guise et de la duchesse de Longueville, de l'archevêque de Vienne, des évêques de Langres, de Paris, de Boulogne et de Troyes, des magistrats, des avocats, des commis, les trois frères, un beau-frère et un neveu du Patriarche, messire Jessé de Fleuchey. Ce respectable prêtre déployoit un admirable zèle pour le salut des âmes qui avoient été confiées à sa charité. Il accueilloit avec bonté tous ceux qui s'adressoient à lui; il ne se lassoit pas de leur faire des instructions. Il visitoit les malades, quelque éloignés qu'ils fussent de sa résidence. Pénétré des beautés de la religion, il aimoit à entourer de toute la pompe que permettoit sa pauvreté, les solennités du culte. Il s'étoit formé un petit chœur de chant qui, chaque dimanche, exécutoit, à la grande satisfaction des assistants, une messe de la composition de Poutrincourt; et de temps en temps il conduisoit son peuple en procession sur une montagne, au nord du Port-Royal, qu'il avoit appelée de La Roque, en mémoire d'un prévôt de Vimeu, et où « il y a, dit Lescarbot, un roc carré de toutes parts, de la hauteur d'une table, couvert d'une mousse épaisse. » C'étoit apparemment l'autel où s'offroit le saint sacrifice. Les

enfants des sauvages étoient habillés en lévites pour cette cérémonie à laquelle la population entière s'associoit avec une pieuse joie. Les pères chantoient de tout leur cœur et dans un recueillement plein d'édification, les prières de l'office divin. Les Indiens, au rapport des missionnaires, ont la voix fort juste et un remarquable sentiment de la musique. « Je les ai entendus, dit Diétreville de ceux de l'Acadie, je les ai entendus plus d'une fois chanter dans l'église du Port-Royal à la grand'messe et à vêpres. Les voix des femmes particulièrement étoient si douces et si touchantes que je croyois entendre des anges chanter les louanges de Dieu. Ce qui me le faisoit croire davantage, c'est que je ne voyois pas remuer leurs lèvres. Les voix des hommes se mêloient de temps en temps si justement avec celles des femmes que cela faisoit un effet admirable, et j'en étois charmé. »

Sans se faire illusion sur la valeur absolue de toutes les conversions, sans croire que le baptême ait conduit tout d'un coup à la perfection les sauvages qui avoient eu le bonheur de le recevoir, il n'est pas permis de douter de l'excellence des fruits qu'avoit portée la publication de l'Évangile parmi les indigènes. Qu'il y ait eu des convertis ignorants, des convertis adonnés encore à des pratiques superstitieuses, des convertis vicieux et frauduleux, c'est possible, c'est probable même. Hélas! que de chrétiens refusent, malgré la lumière de la foi et de l'éducation, malgré la grâce des sacrements, de rompre avec leurs habitudes criminelles. Mais n'étoit-il pas sincère, cet Indien de la baie de Sainte Marie qui, étant malade, fait prier instamment le Patriarche de venir le baptiser? Et cet autre, Arauariez-Loth, qui, se voyant près de la mort, envoya son fils au Port-Royal, avec mission de le recommander aux prières de l'Église et de déclarer en son nom qu'il vouloit être enterré

dans le cimetière des chrétiens ? Le premier résidoit à douze et le second à vingt lieues du chef-lieu de la colonie. L'esprit chrétien pénétroit jusque chez les sauvages qui n'avoient pas été lavés dans l'eau de la régénération. Lescarbot cite un capitaine de la rivière de Saint-Jean, nommé Kchoudun, qui, dit-il, « ne mangeoit point un morceau qu'il ne levât les yeux au ciel et ne fît le signe de la croix, parce qu'il avoit vu les François faire ainsi ; même aux prières il se mettoit à genoux comme eux ; et parce qu'il avoit vu une grande croix plantée près du fort, il en avoit fait autant chez lui et en toutes ses cabanes, et en portoit une devant sa poitrine.

Ainsi ce n'étoit pas seulement par la parole que se propageoit la doctrine évangélique, c'étoit aussi par les exemples : la fidélité des colons dans la pratique des devoirs religieux avoit la vertu d'une prédication excellente ; c'étoit plus peut être encore par les largesses de Poutrincourt : il paroît que les sauvages avoient pour le pain un goût prononcé, et il leur en faisoit fréquemment des distributions qu'il accompagnoit d'exhortations et de conseils.

Mais il arriva un jour que sa charité trompa les calculs de sa prévoyance. Son fils ne revenoit pas ; l'hiver s'annonçoit et les vivres diminuoient. Il fallut se décider à retrancher quelque chose des portions que les colons recevoient à chaque repas. Cependant on eut toujours du pain, ce qui prouve que la cueillette du blé avoit été bonne ; car l'approvisionnement qu'on avoit apporté de France, au mois de juin, n'avoit pas évidemment pu suffire à la subsistance de tant de personnes pendant une année presque entière. A mesure que la saison avançoit et devenoit plus rude, les souffrances augmentoient. Les choses en vinrent bientôt à ce point, que chacun ne pensa, presque plus guère qu'à ses propre besoin. Le cuisinier prélevoit pour lui seul une large

part sur les mets qu'il étoit chargé de préparer. Ceux qui portoient le blé au moulin détournoient une partie de la farine pour leur usage personnel. Ce n'étoit pas encore le pillage, c'étoit déjà le vol. Le malheur aigrissoit les esprits, endurcissoit les cœurs, troubloit les consciences. Des signes, de division se montroient çà et là. Il y avoit des entretiens secrets, des réunions mystérieuses. Par un mélange habile de fermeté et de douceur, Poutrincourt réussit pourtant à maintenir la discipline au milieu de tant d'occasions de révolte. Il sut ne provoquer contre son autorité ni l'irritation par la violence, ni le mépris par la foiblesse. On lui désobéit quelquefois ; on ne cessa jamais de le respecter. Par une protection spéciale de la Providence, la colonie n'avoit pas eu de morts ; elle n'avoit pas de malades.

Heureusement le printemps parut et avec lui les poissons qui remontent, à cette époque, les rivières du Port-Royal. La première pêche fut faite le 14 avril. Depuis ce jour, on ne manqua plus d'esturgeons, de saumons, d'éperlans, de harengs, de sardines. En même temps, on fut informé que les sauvages arrachoient de la terre des racines (c'étoient des topinambours, appelé *chiqueti* en langue sauvage. Ce précieux tubercule a été apporté en France par les compagnons de Poutrincourt) dont ils se nourrissoient et qui étoient bonnes à manger comme des truffes, dit Lescarbot. On se mit aussitôt en quête, et les recherches eurent pour résultat d'abord, de fournir à la colonie, une ressource bien précieuse en temps de disette, puis de procurer le défrichement de quatre arpents qui furent ensuite ensemencés en blés et en légumes.

Toutefois c'étoit, à peine de quoi subvenir aux nécessités pressantes du présent. Il falloit aux espérances de l'avenir des fondements plus certains. Les colons ne pouvoient pas

l'abandonner témérairement aux hasards d'une vie aussi précaire. Il n'y avoit plus de blé, plus de farine; et on alloit faire cuire la dernière fournée de pain. C'étoit le 10 mai 1611. Poutrincourt assembla les principaux de la colonie. Que falloit-il faire dans une pareille extrémité? La question mûrement examinée, il fut décidé qu'on tiendroit encore jusqu'à la fin du mois, mais que, ce délai expiré, si le secours attendu n'étoit pas arrivé, on rentreroit en France.

Le lendemain étoit le jour de la Pentecôte. La fête fut célébrée avec solennité. François et indigènes, tout le monde entendit la messe, et chacun, dit Lescarbot, se rangea à son devoir. Néanmoins la journée se passa tristement. L'heure du coucher sonna sans qu'aucune voile eût été signalée à l'horizon. Tout à coup, le canon tonne, la trompête retentit. C'étoient des amis, des sauveurs; c'étoit Biencourt. La colonie, réveillée par le bruit, éclata en transports de joie. On courut au-devant de ses compagnons qui apportoient le pain. On se félicita avec eux de leur retour fortuné, on rendit grâce à Dieu, et dès le matin, on alla processionnellement sur la montagne du Nord, offrir au Maître des miséricordes le saint sacrifice de l'autel en témoignage de reconnoissance et d'amour.

Biencourt, après les premiers embrassements, raconta à son père la mort de Henri IV. La funeste nouvelle se répandit comme un éclair dans la colonie. Ce fut alors un long cri d'étonnement, d'indignation et de douleur. Poutrincourt pleura amèrement le maître qu'il aimoit. Les François s'associèrent à l'affliction profonde de leur chef, et les indigènes mêmes, suivant les expressions de Lescarbot, « firent le deuil du roi fort longtemps, ainsi qu'ils eussent fait d'un de leurs plus grands Sagamas. »

Voyag

tes.

Fra

Bra

ber

Nou
le 8 ju
dura p
bien r
manqu
lieu d
velle e
subver
la terr
sions l
de leu

CHAPITRE VI

Voyage de Biencourt en France. — Il traite avec les Jésuites. — Retour. — Mécompte. — Poutrincourt passe en France et laisse Biencourt pour gouverner la colonie. — Brouillerie de Biencourt et des jésuites. — Mort de Membertou. — 1610-1611.

Nous avons dit que Biencourt étoit parti du Port-Royal le 8 juin 1610. Son voyage devoit être de quatre mois; il en dura près de onze. Poutrincourt en avoit espéré des secours bien nécessaires, hélas! dans sa détresse; et les secours lui manquèrent. La situation des malheureux colons empira au lieu de s'améliorer. Ils étoient plus nombreux; et la nouvelle expédition leur apportoit à peine assez de vivres pour subvenir aux besoins de ceux qui avoient passé l'hiver sur la terre acadienne. La société s'étoit accrue; mais des divisions la troublèrent. Les derniers venus se séparèrent enfin de leurs devanciers; et par un fatal enchaînement de cir-

constances, cette séparation amena les Anglois jusque dans la presqu'île. Tout périt sous les coups des forbans que lancèrent, contre les côtes de l'Acadie, les puritains du Massachussets. Nous allons bientôt assister au début de ces guerres sans merci, où le courage françois n'eut d'égal que la perfidie britannique.

En passant sur le banc de Terre-Neuve, Biencourt apprit d'un navire anglois la mort de Henri IV. C'étoit comme un sinistre présage des malheurs qui l'attendoient à son retour dans la colonie. Il continua sa route, triste, désolé autant qu'impatient; et il arriva à Dieppe le 21 août.

Quelques jours après, il étoit à Paris. La reine-régente l'admit à l'honneur de lui raconter la conversion des premiers sauvages acadiens. Elle daigna en même temps recevoir, des mains de Lescarbot, la relation qu'alloit publier de cet événement l'ancien compagnon, le correspondant fidèle de Poutrincourt. L'audience fit concevoir à Biencourt les plus flatteuses espérances. Marie de Médicis l'écouta avec beaucoup d'intérêt; elle loua l'œuvre de la colonisation et promit d'encourager partout la prédication de l'Évangile parmi les indigènes. C'étoit le côté de l'entreprise qu'elle comprenoit le plus aisément et qui alloit le mieux à ses sentiments catholiques. Elle recommanda enfin au jeune représentant du gouverneur de se servir des Jésuites pour cette importante mission.

Le P. Biard assure que Henri IV avoit fait la même recommandation à Poutrincourt dans le temps où il confirma la concession du Port-Royal, et qu'il avoit chargé le P. Cotton de désigner les sujets qui devoient être employés en Acadie au service de Dieu, annonçant qu'il leur assigneroit 2,000 livres pour leurs besoins. Nous ne saurions dire quelle part le roi eut en cette affaire; mais nous sommes disposés à croire que les Jésuites s'offrirent, ou furent offerts en 1606,

à Poutrincourt qui les refusa, parce qu'il lui parut que l'état de la colonie était trop précaire encore pour songer à y établir un ordre religieux. L'événement, on l'a vu, ne justifia que trop sa prévoyance.

Biencourt se trouvoit dans des dispositions plus favorables à cet égard : le Port-Royal étoit convenablement installé ; les François et les indigènes y vivoient en parfait accord ; la parole de Dieu commençoit à être entendue des tribus sauvages ; Membertou étoit chrétien ; d'autres chefs montroient un grand respect pour les pratiques de la religion; tout sembloit promettre un avenir de paix et de prospérité à la colonie. Biencourt accepta donc les Jésuites. Le P. Biard et le P. Ennemond Massé furent choisis pour l'accompagner.

Mais au moment de partir, les associés de Poutrincourt, à Dieppe, Duquesne et Dujardin, ne voulurent pas les recevoir. Ils déclarèrent qu'ils étoient prêts à admettre sur leur navire des religieux de toutes les congrégations, excepté les pères de la compagnie de Jésus. Le père Biard dit qu'ils étoient protestants, c'est possible ; ils avoient en tous cas une part dans l'armement et la cargaison du navire qu'ils avoient été chargés de préparer. Ne pouvant vaincre leur obstination, on dut penser à les écarter par le remboursement intégral de leurs avances. Ce fut une première cause de retard.

D'abord on s'adressa à la reine, qui donna 2,000 livres. On fit ensuite une quête parmi les dames de Paris et de Rouen, suivant Lescarbot. Au rapport du père Biard, tout se borna à quelque secours de la marquise de Verneuil, qui « meubla les Jésuites d'ustensiles et vases sacrés pour dire la messe, » de madame de Sourdis, qui « leur fournit du linge, » et de la marquise de Guercheville qui leur fit présent « d'un bien honnête viatique. » Toujours est-il que l'ancienne société fut dissoute et qu'il s'en forma une nouvelle entre Charles de Biencourt et Thomas Robin, sieur de Collogne,

d'une part, de l'autre, les Jésuites. L'acte fut passé à Dieppe le 20 janvier 1611, devant Thomas Levasseur et René Bense, tabellions. Les Jésuites versèrent 3,800 livres pour la moitié de la cargaison; et ils eurent droit à la moitié du profit. Ils prêtèrent à Biencourt 737 livres, remboursables à Paris ou à Rouen, au retour du voyage. Ils avancèrent enfin, pour le radoub, 1,225 livres, qui devoient leur être remboursées en totalité à la même époque, à moins que le gouverneur du Port-Royal n'aimât mieux en imputer 1,000 pour le frêt; ce qui ne lui en laisseroit plus que 225 à payer en argent. Les Jésuites apportèrent ainsi à la société 5,762 livres.

C'étoit un secours puissant pour la colonie; mais dans la forme où il se présentoit, il n'étoit pas sans péril. Le traité du 20 janvier mettoit les Jésuites et Poutrincourt dans une situation très-délicate. Les premiers n'étoient pas seulement les associés du second; ils étoient ses créanciers. La considération fort légitime de leurs intérêts pouvoit les conduire insensiblement, sans dessein prémédité, par la pente naturelle des choses, à se mêler de la conduite du gouverneur, qui, à son tour, pouvoit entrer promptement en défiance de leurs intentions et de leurs actes. Dans les rapports de tous les jours, où la diversité des droits se joint à la différence des fonctions, des conditions et des caractères, on donne ou prend si aisément de l'ombrage! Il ne faut qu'une imprudence, un malentendu, un mécompte, pour engendrer la prévention, d'où naît le mécontentement, et que l'irritation entretient. La complète harmonie des vues, le plein accord des volontés ne se maintiennent guère que dans la prospérité. Malheureusement c'étoit à des épreuves, à de rudes épreuves que la société étoit réservée.

Tout étant réglé, comme nous l'avons dit, de bonne foi, avec une droite intention de part et d'autre, Biencourt et les jésuites s'embarquèrent sur la *Grâce de Dieu*. Ils emme-

noient une trentaine d'hommes, ouvriers et laboureurs, qui alloient courir la fortune de l'établissement acadien. Le vaisseau mit à la voile le 26 janvier. A peine eut-il quitté le port qu'une tempête l'assaillit et le jeta sur les côtes d'Angleterre, où il fut contraint de relâcher. La persistance du mauvais temps le retint pendant vingt-deux jours à l'ancre. Le 16 février enfin, on repartit ; mais la navigation fut pénible et longue. On n'arriva au Port-Royal que le 11 mai, après trois mois de mer.

Il étoit trop tard pour la traite des pelleteries. Les sauvages avoient été réduits, pendant l'hiver, à manger une partie des peaux qu'ils avoient ramassées ; des trafiquants de La Rochelle et de Saint-Malo avoient enlevé le reste ou à peu près. Ce fut le premier mécompte de l'expédition. Lescarbot calcule que la société y perdit environ 6,000 écus.

Un second mécompte, plus douloureux encore, fut celui qui résulta de l'insuffisance des approvisionnements apportés par le navire : la longueur de la traversée avoit entraîné une plus grande consommation de vivres qu'on ne s'y étoit attendu ; et le contre-maître avoit détourné une quantité considérable de blé, soit avant le départ de Dieppe, soit pendant la relâche en Angleterre. Ainsi la colonie se trouvoit, après l'arrivée de la *Grâce de Dieu*, dans un état pire qu'auparavant. Les ressources du pays acadien lui échappoient ; et elle n'attendoit plus les secours de France.

Poutrincourt avoit, d'après le P. Biard, cinquante-quatre personnes à nourrir : vingt-trois qui étoient venues avec lui, et trente et une qui avoient suivi Biencourt. Il ne s'effraya pas de cette charge si lourde. Dès qu'il eût pris connoissance de sa position, il se décida à traverser la baie de Fundy pour se rendre à la côte des Etchemins. Plusieurs raisons l'y appeloient : d'abord il savoit qu'il y rencontreroit des vais-

seaux rochelais, malouins ou basques ; et il espéroit en obtenir quelques provisions pour la subsistance de ses compagnons. Il vouloit ensuite essayer de troquer quelques peaux de loutre ou de castor. Enfin il avoit à exercer un devoir de justice envers les sauvages qui se plaignoient d'avoir été pillés par deux François, dont l'un avoit tué une de leurs femmes et l'autre enlevé une de leurs filles.

Le P. Biard l'accompagna dans cette excursion. L'accueil qu'ils reçurent fut partout excellent. Les Indiens s'empressèrent autour de Poutrincourt, demandant la punition des coupables qu'il n'hésita pas à leur promettre. Un pourtant réussit à échapper ; il se réfugia dans les bois ; c'étoit le meurtrier de la femme. Le ravisseur de la jeune fille fut arrêté et condamné. Poussé par le sentiment de charité que la méditation de la parole de Dieu met au cœur des religieux, le P. Biard sollicita du gouverneur la grâce du malheureux François ; mais peut-être ses instances eurent-elles quelque chose de plus impérieux et de plus pressant qu'il ne convenoit ou aux circonstances ou au caractère de Poutrincourt ; car celui-ci, en se rendant à la prière du Père, lui dit : « Mon Père, laissez-moi faire ma charge. Je la fais bien, et espère aller aussi bien en paradis avec mon épée que vous avec votre bréviaire. Montrez-moi le chemin du ciel ; je vous conduirai bien sur terre. » Le ton de cette petite remontrance semble justifier la remarque de Lescarbot, que déjà des dissentiments avoient éclaté entre Poutrincourt et les Jésuites. Quoi qu'il en soit, le François condamné et grâcié, étoit fils de Pontgravé de Honfleur. Il sera à propos de s'en souvenir.

Malgré les résultats utiles qu'il avoit produits, le voyage à la côte des Etchemins n'avoit cependant pas suffi pour assurer la subsistance de la colonie. Les vivres étoient toujours rares. Poutrincourt vit qu'il n'avoit pas d'autre ressource

que de se ravitailler en France. Il se décida à y aller lui-même; et, comme il avoit recueilli quelques pelleteries, il partit dès le mois d'août. Ce fut, pendant son absence, Biencourt qui eut la charge du gouvernement.

Soit que sa jeunesse inspirât moins de respect et moins de confiance, soit que son inexpérience le livrât à la présomption, les difficultés ne tardèrent pas à s'accroître autour de lui. Peut-être les Jésuites se plaignèrent-ils davantage; peut-être souffrit-il avec plus d'impatience leurs contradictions. Toujours est-il qu'on en vint enfin à une rupture qui, quoique suivie bientôt d'une réconciliation n'en fut pas moins le prélude d'une séparation définitive.

Nous ne voyons pas clairement de quel côté furent le premiers torts. Nous ne pourrions même pas dire, en bien des circonstances, à qui doit être faite la plus large part de blâme. Il n'y a plus aujourd'hui que deux témoins des événements : Lescarbot et le P. Biard, qui, tous deux, sont également passionnés. L'un est pour Poutrincourt absolument, dans toutes les occasions, sur les moindres détails; l'autre défend les Jésuites à outrance. Ils pèchent tous deux par le même excès; ils sont prévenus dans la même mesure. On sait que le livre du P. Biard a été publié en réponse à celui de Lescarbot. Nous craignons que l'aigreur n'ait appelé la violence, et, qu'ensemble, elles n'aient étouffé la vérité.

Ce qui seul nous apparoît avec certitude, c'est que, de deux côtés on a manqué de prudence et de discrétion. La situation étoit d'autant plus difficile, que les colons vivoient très-péniblement, pendant que les Jésuites jouissoient d'une abondance relative. Ils avoient leurs provisions à part; ce qui étoit un sujet fort naturel de jalousie. Ils en secoururent sans doute généreusement la pauvreté de la colonie dans un moment suprême; mais il n'est pas probable que cet acte de charité ait eu le pouvoir de faire taire les préventions et les

ressentiments. Leur existence, en quelque sorte séparée, déplaisoit; ils paraissoient moins des guides spirituels et des compagnons de fortune que des hôtes ou des créanciers. On étoit disposé à révoquer en doute leur volonté de rester attachés aux destinées du Port-Royal. A cette époque, le patriarche Jessé de Fleuchey étoit encore au poste qu'il avoit occupé le premier.

A leur tour, les Jésuites avoient leurs griefs sur des points qui touchoient aux intérêts de la religion et aux devoirs de leur ministère sacré. Ils trouvoient qu'on se pressoit trop de conférer aux sauvages le sacrement du baptême; et peut-être avoient-ils raison. Toutefois, ils n'ont jamais élevé de doutes sur la sincérité de Membertou, dont la bonne foi est attestée par le P. Biard lui-même. Ils auroient voulu des instructions plus étendues, un noviciat plus long, des épreuves plus décisives. On n'insistoit pas assez à leur sens sur la nécessité de renoncer à la polygamie. Il n'y avoit guère que les chefs ou capitaines qui eussent plusieurs femmes. C'étoit, en quelque façon, une marque et à la fois une garantie de leur puissance. Les indigènes généralement étoient d'une nature fort tempérée Ils avoient d'ailleurs trop de peine à pourvoir à leur propre subsistance pour songer à nourrir de nombreux enfants; mais si privilégiée, si restreinte que fût la coutume des unions multiples, elle n'en étoit pas moins contraire à la doctrine de l'Évangile. Les Jésuites ne la toleroient pas. Il n'approuvoient et ne permettoient que le mariage chrétien. Autour d'eux on se montroit plus facile, apparemment en considération des circonstances. On pensoit sans doute qu'il étoit à propos de ménager les préjugés des Indiens, de traiter doucement leur ignorance et de les conduire avec précaution à la perfection que commande la loi évangélique. On consentoit à un état transitoire qui paroissoit devoir rendre le progrès plus aisé et plus durable. Les-

carbot avoue qu'il avoit composé un traité pour la défense de la polygamie ; il ajoute, il est vrai, par forme d'amusement ; mais ce n'en est pas moins un indice des contradictions qui affligeoient les Jésuites et les blessoient.

Un événement qui n'étoit pas sans intérêt pour la colonie, amena de bonne heure entre les parties un premier éclat ; c'est la mort de Membertou. Le vieux Sagamos étant malade, Biencourt le fit amener au Port-Royal et l'établit dans la chambre du P. Massé. Les Jésuites souffrirent de l'affluence des visiteurs, et surtout de la présence de la jeune fille du chef, de fort grandes gênes dont ils se plaignirent. Il ne fut pas tenu compte de leurs observations. Néanmoins, ils continuèrent de prodiguer leurs soins affectueux au moribond dont la vie s'en alloit, échappant aux efforts de leur expérience. Un jour, Membertou qui se sentoit mourir, annonça qu'il désiroit être enterré dans son village, au lieu où reposoient les ossements de ses pères. Les Jésuites lui représentèrent que, chrétien, il étoit nécessaire que sa dépouille mortelle fût déposée dans une terre chrétienne ; que hors de là elle ne recevroit pas la bénédiction de l'Église ; que ses frères, les chrétiens, ne pourroient pas prier sur sa tombe ; qu'il donneroit enfin aux convertis de sa tribu et de sa famille un mauvais exemple ; mais Biencourt, soit irréflexion, soit déférence pour le Sagamos et pour les indiens, ne fut pas de leur avis. Il trouva bon que le désir de Membertou fût exaucé. C'étoit un tort et une faute ; un tort, parce qu'il se séparoit des Jésuites sans motif valable sur une question de leur particulière compétence ; une faute, parce qu'en affoiblissant leur autorité, il s'affoiblissoit lui-même. Il auroit été mieux inspiré s'il s'étoit souvenu de la décision et de la vigueur de Poutrincourt lors de l'enterrement de Martin. Les sauvages étoient comme des enfants, tout disposés à méconnoître la supériorité qui s'ignoroit ou s'oublioit

elle-même. Il falloit les gouverner paternellement, c'est-à-dire avec bonté, avec douceur, mais sans foiblesse.

Les Jésuites ne se rendirent pas à l'opinion du gouverneur. Ils essayèrent de gagner par de pieuses exhortations Membertou qui résista. Ce n'étoit d'abord qu'une discussion; ce fut une lutte. Le zèle de la religion et la jalousie du commandement s'irritèrent; l'amour-propre s'en mêla peut-être. Las de combattre enfin, le P. Biard qui étoit d'un caractère ardent, sortit précipitamment de la maison, bien résolu, pensoit-il, à abandonner à son obstination le malade indocile; mais l'idée lui vint bientôt qu'il pouvoit compromettre ainsi le salut d'une âme. Ému et attendri, il rentra. Membertou étoit revenu de lui-même à des sentiments meilleurs. Il exprima hautement sa volonté d'être enterré dans le cimetière des chrétiens. La paix fut rétablie de la sorte; toute dissidence disparut; toute émotion cessa. Il n'y eut plus d'attention parmi les assistants que pour le grand spectacle de la mort qui approchoit.

Membertou reçut les derniers sacrements avec une foi vive. Prêt alors à paroître devant Dieu, il adressa à ses enfants une exhortation touchante, leur recommandant de rester toujours unis, de garder une fidélité inviolable à la religion qu'ils avoient eu le bonheur d'embrasser et qui le consoloit si doucement à son heure suprême, de se montrer en toute occasion pleins d'une respectueuse reconnoissance envers Poutrincourt qu'il appela son frère. Il termina en les bénissant au nom de la Trinité sainte; et ses devoirs de chrétien et de père accomplis, il expira le 18 septembre 1611. Biencourt lui fit faire des funérailles solennelles. Quand le jour de l'enterrement fut venu, les colons prirent les armes et allèrent se ranger en ordre auprès de la maison mortuaire. Le clergé arriva peu de temps après processionnellement. Les sauvages réunis entouroient le cercueil et pleu-

roient; le tambour battoit aux champs. Cet appareil militaire à la porte d'une pauvre cabane, cette pompe de la religion, imposante même dans sa simplicité, ce mélange de François et d'Indiens, ce silence qu'interrompoit à peine la voix du prêtre, tout cela formoit une scène qui ne manquoit ni de grandeur ni de poésie. Les prières dites, on reprit le chemin de l'église où une grande messe fut chantée; puis, toujours suivi de la foule muette et recueillie, le corps fut porté au cimetière des chrétiens pour y reposer à l'ombre de la Croix.

Cependant les vivres étoient toujours rares dans la colonie. On avoit encore de la viande; la chasse en fournissoit; mais peu de pain, peu de farine. Il falloit les ménager; car l'hiver étoit proche. Biencourt avoit été au Port-aux-coquilles d'abord, ensuite dans l'île de Sainte Croix dans le temps à peu près où Poutrincourt étoit parti pour la France. Ce voyage avoit, à ce qu'il semble, pour but principal de chercher le capitaine Plâtrier, de Honfleur, qui faisoit la pêche dans ces parages, et d'exiger de lui la redevance en poisson qui étoit stipulée par la concession de De Monts. C'est au moins tout ce que nous en dit le P. Biard qui accompagnoit le gouverneur. Lescarbot n'en parle pas. Au mois d'octobre, Biencourt, pressé par la nécessité, se rendit à la rivière de Saint-Jean, dans l'espérance que quelque occasion s'offriroit à lui de se ravitailler. Il y trouva deux capitaines françois, Robert Gravé, fils de Pontgravé, et Merveille. Que se passa-t-il entre eux? Le P. Biard raconte longuement, mais avec peu de clarté, des scènes de violence dont il ne fait pas connoître tous les motifs. Le gouverneur, dit-il, vouloit que les deux capitaines lui payassent le cinquième de leur pêche. Ce n'étoit pas tout, pour le premier au moins; il y avoit encore autre chose.

On se rappelle qu'au mois de juillet précédent, Robert

Gravé avoit été arrêté, jugé et condamné par Poutrincourt pour avoir enlevé une jeune fille indienne et qu'il avoit dû sa grâce aux sollicitations du P. Biard. Il avoit depuis lors continué à résider sur les bords de la rivière de Saint-Jean, courant les bois avec les sauvages ou communiquant avec les navires qui touchoient à cette partie des rives acadiennes. Dans le cours de cette vie aventureuse, il s'étoit souvent, à bord des vaisseaux ou sous les cabanes, répandu en invective contre le maître du Port-royal. Biencourt en avoit été informé ; et il en avoit conçu un vif ressentiment qui éclata dans cette rencontre du mois d'octobre.

Nous avons dû relever cette cause principale d'une collision dont la relation obscure et incomplète est au fond sans intérêt pour l'histoire générale de l'Acadie, parce qu'elle va tout à l'heure produire un nouveau dissentiment entre Biencourt et le P. Biard. Pour le reste, il suffit de dire qu'après s'être querellé, on s'expliqua ; que Merveille suivit le gouverneur au Port-royal pour régler leurs intérêts à l'amiable, et que Robert Gravé demeura à la rivière de Saint-Jean.

Biencourt descendit la côte septentrionale de la baie de Fundy jusqu'à la pointe de Kembec où il traita de quelques pelleteries avec les indigènes. Il en repartit le 4 ou le 5 novembre, toucha à Penlagoët et gagna l'île de Sainte-Croix. Là, il rencontra le capitaine Plâtrier, qui lui donna deux barils de pois et de fèves.

Le P. Biard, qui l'avoit toujours accompagné, lui demanda alors de le faire conduire à Saint-Jean : il vouloit, disoit-il, s'aider des conseils et de la coopération de Robert Gravé pour travailler à la traduction de quelques prières et d'un petit catéchisme en langue souriquoise. Le motif étoit assurément louable ; mais le moment étoit mal choisi. Biencourt refusa.

Son refus ne fut pas absolu pourtant, suivant le P. Biard :

il le déguisa sous la condition que le Père nourriroit pendant tout l'hiver les matelots qui lui seroient donnés; condition évidemment impossible, qui ne pouvoit pas être acceptée par conséquent et qui ne le fut pas. En réalité, Biencourt avoit trop de griefs et, ne l'oublions pas, de griefs légitimes contre Robert Gravé pour consentir à ce que les habitants du Port-royal entretinssent avec lui d'amiables relations; il ne devoit pas se soucier surtout de les voir nouer des rapports de services réciproques avec les Jésuites dont il se défioit. Lescarbot accuse les Révérents Pères d'avoir levé des cartes du pays dans l'intention de s'en servir pour choisir à leur aise un lieu où ils pussent former un établissement séparé.

La levée des cartes s'explique très-naturellement sans qu'il faille recourir à la supposition d'une arrière-pensée. N'étoit-il pas tout simple, en effet, que des hommes qu'une sainte vocation appeloit à employer leur vie entière à la conversion des sauvages, cherchassent à se rendre compte personnellement de la situation des contrées qu'ils devoient habiter, où ils devoient exercer leur ministère et où devoient venir avec eux, après eux d'autres membres de leur famille religieuse? Les Jésuites d'ailleurs, laborieux autant que zélés, ont toujours joint, dans leurs missions, l'étude des sciences à la prédication de l'Évangile. Nous leur devons en partie les premières notions exactes que la géographie ait recueillies sur l'Amérique. L'accusation de Lescarbot, quelque apparence que lui prête la fondation de Saint-Sauveur, prouve les impressions défavorables que gardoient contre eux les chefs de la colonie. Elle n'a pas d'autre valeur ni d'autre signification. Les Jésuites, croyons-nous, n'avoient pas, en ce temps-là, un dessein préconçu de porter l'activité de leur apostolat sur un autre point des terres acadiennes mais nous conviendrons que le P. Biard manqua de discrétion et de prudence.

Il dit que son séjour à la rivière de Saint-Jean avoit été convenu et arrangé avec Robert Gravé. Quand? Après le jugement et la grâce du mois de juillet? Mais Robert Gravé s'étoit constamment montré l'ennemi de Poutrincourt depuis cette époque. Après la collision du mois d'octobre? Elle n'avoit pas pu calmer l'irritation de Biencourt. Le P. Biard auroit dû comprendre que sa démarche étoit de nature à faire naître des soupçons et à tendre une situation déjà trop tendue. Ce n'étoit pas assez qu'en pareille circonstance il pût se rendre à lui-même le témoignage qu'il n'avoit que des intentions droites et sincères; il falloit que personne ne se crût fondé à le lui refuser.

Le retour au Port-Royal se fit sans autre incident. On arriva vers le 15 novembre; et, dès le 20, la neige commença à tomber. C'étoit l'hiver avec ses rigueurs et ses privations. Cependant on n'avoit pas de nouvelles de Poutrincourt. Les maigres ressources que le dernier voyage avoit procurées, s'épuisèrent. Il n'y avoit plus de poissons dans les rivières; et la chasse ne promettoit que des dangers. Les sauvages eux-mêmes avoient peine à se pourvoir de vivres. On ne les voyoit plus au fort. Seule, la famille de Membertou parut n'avoir pas oublié le chemin de la colonie, où elle ne cessa pas d'apporter, de temps en temps, quelques quartiers des animaux qu'elle avoit tués. Les rations avoient été réduites; il fallut les réduire encore. On ne donna plus à chaque personne, et pour chaque semaine, que dix onces de pain, une demi-livre de lard, trois écuellées de pois ou de fèves et une de pruneaux. Le vin fut réservé pour les plus pressantes nécessités.

Ainsi s'ouvrit, pour nos malheureux François, l'année 1612. Le mois de janvier s'écoula presque tout entier dans les douleurs de la faim et les angoisses du doute. Quand se montreroit à l'horizon le vaisseau que tous attendoient de

France si impatiemment? Ramèneroit-il Poutrincourt? Quels secours en recevroit-on? Comment finiroit cette longue et pénible attente? Le troisième dimanche après Noël, c'est-à-dire le deuxième de l'Épiphanie, le P. Biard prêchoit à la messe. Il parloit sur l'Évangile du jour, qui est celui des noces de Cana. Venant au passage où la très-sainte Vierge annonce à son divin Fils que les convives n'ont plus de vin (*vinum non habent*), il se souvint que les pauvres colons étoient depuis longtemps privés de cette boisson que leur état de foiblesse et l'insuffisance de leur nourriture leur rendoient si nécessaire. Il eut pitié d'eux; et se laissant aller au sentiment dont son cœur étoit plein, il demanda au nom du premier miracle du Sauveur Jésus qu'une petite distribution de vin leur fût accordée.

La familiarité habituelle des instructions que les Jésuites adressoient à leur troupeau peu nombreux, l'intimité que les épreuves de la vie commune établissoient entre l'orateur et son auditoire, la circonstance qui sembloit solliciter la parole du prêtre, le lieu étroit et pauvre où le missionnaire paroissoit plutôt un père conversant avec ses enfants qu'un prédicateur édifiant une assemblée de fidèles, tout autorisoit ces épanchements de la charité. Dans l'elan de sa prière, le P. Biard n'hésita pas à promettre que Dieu récompenseroit une si bonne œuvre. Il déclara même que la récompense étoit prête : un vaisseau voguoit vers le Port-royal; il approchoit; il ne tarderoit pas à être en vue. Sa confiance se communiqua, pleine, entière, aux chefs de la colonie. La distribution du vin fut faite le même jour.

Et peu après, le 23 janvier, le vaisseau entra dans le port.

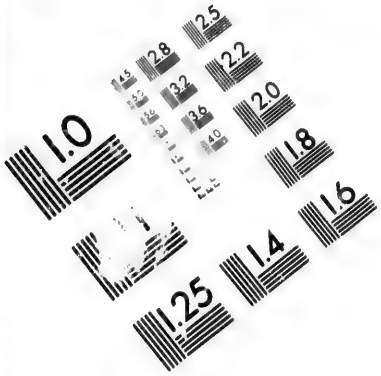

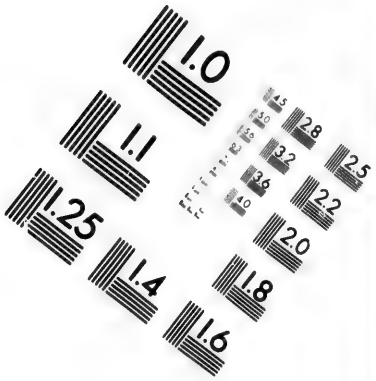

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

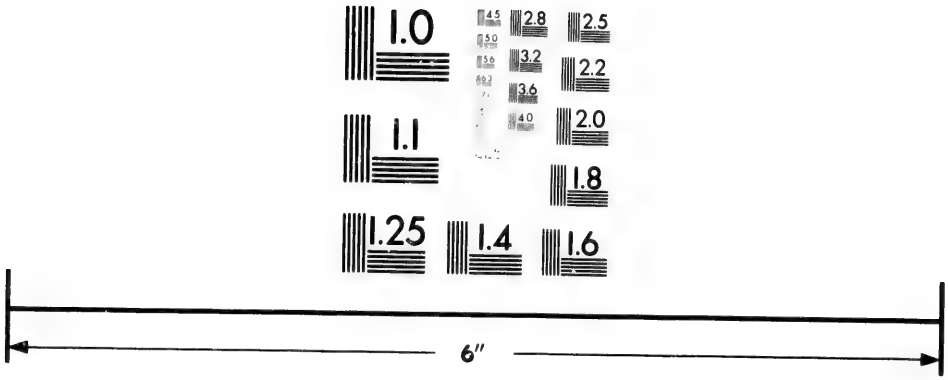

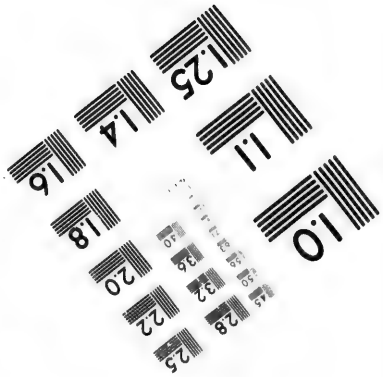

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
3.6
4.0
2.5
2.2
2.0
1.8
1.6
1.1
1.0

Pou

P

te

se

—

1

L

la p

bre

vivr

se r

ranc

eller

P

pell

Il lu

CHAPITRE VII

Poutrincourt traite avec la marquise de Guercheville. — Le P. Gilbert du Thet — Rupture de Biencourt et des Jésuites. — Les Jésuites fondent Saint-Sauveur. — La Saussaye. — Saint-Sauveur est pris par les Anglo-Américains. — Prise et destruction du Port-Royal par Argall. 1611-1613.

Le vaisseau dont l'arrivée, avoit si heureusement réalisé la promesse du P. Biard, étoit parti de Dieppe le 31 décembre 1611. Il ne ramenoit pas Poutrincourt; mais il avoit des vivres; il apportoit de bonnes nouvelles. Les colons, joyeux, se reprirent aux espérances de leurs premiers jours, espérances qui hélas! devoient être encore une fois et plus cruellement déçues!

Poutrincourt avoit fait le voyage de France, on se le rappelle, pour s'occuper de l'approvisionnement de la colonie. Il lui falloit de l'argent. Ce fut une pieuse dame, la mar-

quise de Guercheville, qui lui en fournit. Elle entra pour mille écus dans la société formée, l'année précédente, entre Biencourt, Robin de Collagne et les jésuites.

Une part des profits et des terres lui fut attribuée dans la proportion de son apport; mais au moment de conclure, une difficulté se présenta : Poutrincourt avoit réservé tout le terrain de sa concession; on lui demanda de produire ses titres; ils étoient au Port-royal. Que faire? Devoit-on renoncer à l'association ou se contenter d'une de ces clauses vagues qui ne valent que juste ce que vaut la bonne foi des parties? La marquise de Guercheville ne fit ni l'un ni l'autre. Elle ne retira pas sa parole; mais soit qu'elle craignît d'être trompée, comme le prétend le P. Biard, soit qu'il lui convînt de se donner pour des desseins qui n'étoient pas encore mûrs, une situation et une autorité supérieures à celles de Poutrincourt, elle acheta les droits de De Monte. Ainsi elle se trouva en possession des priviléges et prérogatives du lieutenant-général en Acadie, tels qu'ils avoient été réglés par la commission du 8 décembre 1603.

C'étoit à la fois une garantie contre les obscurités du traité et une préparation aux résolutions ultérieures que pouvoit déterminer la suite des événements. Dès lors, en effet, madame de Guercheville avoit une délégation directe du pouvoir royal dans toute l'Acadie. Le commerce étoit placé sous son contrôle; la libre disposition des terres non concédées lui appartenoit; et par conséquent elle pouvoit fonder de nouveaux établissements pour son propre compte ou en autoriser la fondation selon son bon plaisir. Il y a un mot du P. Biard qui prouve que la portée de l'acquisition avoit été très-bien calculée :

« Par là, dit-il, Poutrincourt fut serré et confiné dans son Port-Royal. » On pensoit donc à l'y enfermer étroitement pour le cas où on jugeroit à propos d'en sortir.

Toutefois, l'expédition projetée se fit dans les conditions de l'acte de société. Rien ne fut changé ni aux arrangements du voyage, ni à l'administration de la colonie. Poutrincourt nolisa un navire dont le capitaine s'appeloit Nicolas Labbé: il mit à bord un nommé Simon Joubert pour avoir soin du chargement et des vivres. De son côté, madame de Guercheville confia la surveillance de ses intérêts à un jésuite, le R. P. Gilbert du Thet.

Jamais navigation n'a été plus heureuse et plus rapide, si les dates que nous fournit le P. Biard, sont exactes. On arriva au Port-Royal en vingt-quatre jours. Les passagers n'avoient pas souffert du voyage, et les habitants les recevoient avec la joie que donnent les nouvelles longtemps attendues de la patrie absente. Il y eut fête dans toute la colonie.

Mais la bonne harmonie dura peu entre Biencourt et les jésuites. Une nouvelle cause de dissentiment se joignit bientôt aux anciennes. Simon Joubert, abusant de la confiance de Poutrincourt, n'avoit pas embarqué la quantité de blé et de provisions qui avoit été convenue. Le P. Gilbert du Thet s'en plaignit; la charge qu'il tenoit de madame de Guercheville lui en faisoit un devoir. Au fond donc il avoit raison; mais peut-être ne fut-il pas sans reproche en la forme. Toujours est-il que la discussion s'envenima; l'irritation devint si grande que le P. Biard se rendit furtivement à bord du vaisseau de Nicolas Labbé, avec l'intention de retourner en France et d'y porter plainte contre le gouverneur. Biencourt le somma de rentrer au Port-Royal; et le Père, s'il falloit en croire Lescarbot, auroit répondu par une sentence d'excommunication; mais la passion de l'historien s'est laissé emporter à une erreur évidente. Il n'appartenoit pas à un simple prêtre d'excommunier un fidèle par voie de jugement. Après un vain essai de résistance, le P. Biard se décida à quitter le navire; il descendit à terre,

mais dit encore Lescarbot, il s'abstint de toutes fonctions ecclésiastiques, et ses confrères avec lui. On doit entendre qu'il s'agit de fonctions publiques; les jésuites n'y étoient pas tenus rigoureusement; et le premier missionnaire de l'Acadie y résidoit encore.

Biencourt consentit enfin au départ du P. Gilbert du Thet, qui mit à la voile le 17 juin. C'est sur le même vaisseau que le patriarche Jessé de Fleuchey prit passage pour retourner en France. Dans ces circonstances, le P. Biard abdiqua ses ressentiments; il se réconcilia avec Biencourt, auquel il fit ses excuses; il célébra la sainte messe dans l'église du Port-Royal, le jour de la fête de saint Jean, le 24 juin.

Ainsi la paix fut rétablie. La colonie, que ces divisions avoient troublée, rentra dans son calme ordinaire. L'accord de tous fut si entier, que nous ne savons plus rien de ce qui se passa en ce temps au Port-Royal, si ce n'est que les travaux d'exploration, de commerce et de culture y étoient poursuivis avec activité

L'œuvre de la mission s'accomplissoit ainsi. Pendant que le P. Massé s'en alloit à la rivière de Saint-Jean, le P. Biard restoit au Port-Royal; et tous deux bientôt devenoient assez habiles dans la langue des sauvages pour rédiger leur catéchisme. Ils multiplièrent alors les instructions aux indigènes; ils attirèrent les enfants à l'église en les mêlant aux cérémonies du culte, tantôt les faisant marcher en rang devant la croix, tantôt leur donnant à porter les luminaires, et « tant eux que leurs parents, dit le P. Biard, y prenoient du plaisir comme s'ils eussent été vraiment chrétiens. Dieu merci! ajoute-t-il, cela est communément gagné, qu'ils ne veulent point mourir sans baptême, se croyant être misérables à jamais s'ils trépassoient sans icelui, ou du moins sans une forte volonté d'icelui et sans douleur de leurs péchés. » Toutefois, les jésuites, fidèles à leur opinion sur le danger des conver-

sions précipitées, ne baptisèrent que vingt Indiens, parmi lesquels trois seulement étoient adultes; encore n'admirent-ils ceux-ci à la grâce du baptême qu'en extrême maladie, et, pour ainsi parler, à l'heure de la mort.

Qu'ils fussent chrétiens ou idolâtres, au reste, les indigènes montroient pour les Pères jésuites beaucoup d'empressement et de respect : « La confiance et la privauté sont déjà si grandes, dit le P. Biard, qui en est un bon témoin, que nous vivons entre eux avec moins de crainte que nous ne ferions dans Paris; car, dans Paris, nous n'oserions dormir que la porte bien verrouillée; mais là, nous ne fermons que contre le vent; et si n'en dormons pas pour cela moins assurés. »

Cependant le P. Gilbert du Thet étoit arrivé en France. Avoit-il déjà conçu le projet de se séparer de Poutrincourt? C'est assez probable. Son voyage, apparemment, n'avoit pas d'autre fin. Les jésuites, il faut en convenir, avoient bien des motifs de mécontentement : ils n'approuvoient pas tout ce qui avoit été fait avant eux pour la conversion des sauvages; et la règle de conduite qu'ils avoient adoptée rencontroit des oppositions. L'administration de la colonie ne répondoit pas en tout à leurs idées, à leurs espérances, à leurs prétentions, si l'on veut; leurs intérêts et ceux de madame de Guercheville, qu'ils représentoient, ne leur paroissoient pas en sûreté; enfin, ils avoient eu à soutenir des luttes dans lesquelles on ne pouvoit guère les accuser que d'avoir manqué d'à-propos et de mesure. On peut, par conséquent, admettre qu'ils avoient concerté le départ du P. Gilbert du Thet dans une pensée de séparation. Le P. Biard en convient d'ailleurs en quelque sorte, quand il dit que, pendant l'hiver de 1613, « on s'occupoit à Paris de retirer les jésuites du Port-Royal, et de fonder pour eux un autre établissement. »

Incontestablement ils étoient dans leur droit. La société

qu'ils avoient formée avec Biencourt, et où étoit intervenue madame de Guercheville, ne les lioit que pour un objet et un temps déterminé; ils en avoient rempli toutes les obligations. Rien, en équité et en justice, ne s'opposoit à ce qu'ils s'engageassent pour d'autres desseins.

Néanmoins, là est le point de départ des événements qui fatalement ont abouti à la catastrophe de 1613. C'est que les Pères jésuites n'étoient pas ces habiles spéculateurs dont leurs ennemis nous ont donné tant de portraits de fantaisie. Ils avoient plus de zèle pour la religion que d'entente des opérations commerciales; ils calculoient mal avec les hommes, si peu habitués qu'ils étoient à calculer avec la Providence. Créanciers de Poutrincourt, ils firent, pour sauvegarder leurs intérêts, précisément ce qu'il falloit pour les compromettre. Plus versés dans le maniement des grandes affaires, plus intelligents des conditions dans lesquelles les associations se meuvent, ils auroient compris qu'ils devoient ménager leur débiteur malheureux, et ils le poursuivirent; qu'ils devoient se rapprocher de la colonie pour la soutenir dans ses épreuves, pour l'aider dans ses besoins, et ils s'en séparèrent. Leur premier et principal tort fut de n'avoir pas vu que leur fortune en Acadie étoit liée pour un temps encore à celle du Port-Royal. Ce n'étoit pas trop de toutes ces forces réunies pour lutter contre les obstacles que rencontroit l'entreprise laborieuse de la colonisation.

Débarqué en France, le P. Gilbert du Thet fit saisir les marchandises de Poutrincourt sur le navire qui les apportoit, pour sûreté de la créance des jésuites et de celle de la marquise de Guercheville. Un procès s'ensuivit : nous ne saurions dire quel en fut le succès ; les informations nous manquent à cet égard. Il n'est pas probable que la vente des pelleteries, mises sous la main de la justice, ait suffi au remboursement de toutes les sommes que les Révérends

Pères avaient versées; nous savons, en tout cas, que plusieurs mois furent perdus en procédure et en plaidoiries, perdus pour les jésuites, qui plaidoient et ne recevoient pas d'argent, perdus surtout pour la colonie, qui fut abandonnée à ses propres ressources. Poutrincourt, embarrassé dans les détours du procès, ne put envoyer ni provisions ni vivres. Aucune expédition ne partit de France, même pour porter des nouvelles au Port-Royal. L'hiver reparut cependant; les malheureux colons furent bientôt réduits à la plus extrême misère; ils n'avoient plus ni blé ni pain. Les jésuites qui, comme nous l'avons dit, avoient leur magasin à part, leur firent distribuer deux barils de froment et un d'orge. Ce fut une grande charité; car leur réserve diminuoit; et elle ne tarda pas à être épuisée. On en vint enfin à ne vivre que de glands et de racines. Le P. Biard, qui étoit industrieux, construisit, avec son confrère et un jeune garçon à leur service, une petite chaloupe avec laquelle il explora les rivages de la presqu'île, recueillant avec soin tout ce qui pouvoit servir à leur alimentation. Plus tard, quand la température fut devenue plus douce, il l'employa pour pêcher l'éperlan et le hareng qui commençoient à se montrer à l'entrée des rivières. Ainsi la mauvaise saison s'écoula, triste, pénible, désolée.

Et le printemps, dont on attendoit des consolations et des secours, n'amena que des déceptions d'abord, puis un immense désastre. Voici comment et dans quelles circonstances :

Madame de Guercheville s'étoit décidée, vers la fin de 1612, à faire valoir ses droits et à fonder en Acadie, un établissement spécial pour les Pères jésuites. Une expédition fut préparée et organisée sous le commandement d'un officier de quelque réputation, La Saussaye. Elle se composoit de quarante-huit hommes, colons et équipage. Le P. Gilbert du Thet en avoit la direction, comme supérieur de la mission,

et, à la fois. comme chargé des intérêts de la marquise. Il étoit accompagné d'un autre jésuite, le P. Quantin. On prit la mer le 12 mars 1613, sur un vaisseau de Honfleur, dont le capitaine étoit d'Abbeville et s'appeloit Charles Flory. Le lieutenant avoit nom Hesdamotte, et le pilote Isaac Bailleul.

L'expédition arriva le 16 mai devant La Hève, où une croix aux armes de la marquise de Guercheville fut plantée en signe de prise de possession. De là, elle se rendit au Port-Royal. Biencourt étoit à la découverte avec ses gens; il n'avoit laissé que deux hommes pour la garde du fort, tant la sécurité étoit grande. Nos François, en effet, savoient qu'ils n'avoient rien à craindre des sauvages; et ils ne pensoient pas qu'ils eussent à se défier du voisinage des Anglois. Les PP. Biard et Ennemont Massé étoient également restés au chef-lieu de la colonie. Sans s'arrêter, La Saussaye les prit à bord, rentra dans la baie de Fundy et se dirigea vers la rivière de Pentagoët. Il attérit à l'orient de l'île Pemetig, en un endroit qui fut nommé Saint-Sauveur. « Le lieu, dit le P. Biard, est une jolie colline, élevée doucement dessus la mer, et baignée à ses côtés de deux fontaines. La terre y est essartée (défrichée) à vingt ou vingt-cinq arpents, herbue en quelques endroits jusqu'à la hauteur d'un homme. Son aspect est au midi et orient, quasi à l'embouchure de Pentagoët et où se déchargent plusieurs agréables, commodes et poissonneuses rivières. Le terroir y est gras, noir et fertile. Le port et havre sont des plus beaux qu'on puisse voir, et un endroit propre à commander à toute la côte. Le havre, spécialement, est assuré comme un étang; car, outre qu'il est remparé de la grande île des Monts déserts, il l'est encore de certaines petites îlettes qui rompent les flots et les vents et fortifient son entrée. Il n'y a flotte de laquelle il ne soit capable, ni si haut navire qui ne puisse s'approcher, pour débarquer, à la longueur d'un câble. »

Quels que fussent les avantages de cette position, quelques attraits qu'elle offrit aux fondateurs du nouvel établissement, peut-être ne s'y seroient-ils pas arrêtés; mais l'équipage du navire refusa d'aller plus loin, disant que, puisqu'il étoit en Acadie, il avoit droit, selon les termes de sa charte-partie, à trois mois de séjour. On s'établit donc à Saint-Sauveur; on s'y entoura de quelques fortifications; et tout de suite on se prit à cultiver la terre. La Saussaye paroît avoir été pénétré de cette juste pensée, qu'il ne pouvoit y avoir, pour le succès de la colonie, un fondement solide, une sûre garantie, que dans le travail agricole. Il donna dès le début tous ses soins à la culture; il les donna même avec une préoccupation exclusive, s'il est vrai qu'il en négligea la construction des habitations, ce qui lui fut reproché et devint une occasion de dissentiments, sans que pourtant la discipline fût méconnue. Les jésuites, de leur côté, s'empressèrent de visiter les sauvages, auxquels le P. Biard s'étoit montré précédemment, après le patriarche Jessé de Fleuchey. Ils furent accueillis partout avec respect; et la familiarité de leurs entretiens avec les guerriers, leur complaisance affectueuse pour les petits enfants les mirent promptement dans les bonnes grâces des indigènes.

Ainsi la colonie commençoit sous de favorables auspices, quand tout à coup deux navires parurent à l'entrée du havre derrière les petites îles. C'étoient des Anglois. Lescarbot raconte qu'ils avoient été envoyés par les autorités de Boston pour voir quels étoient les étrangers qui avoient planté leur drapeau sur un rivage appartenant, disoient elles, à la couronne d'Angleterre; mais, suivant le P. Biard, dont les informations doivent être plus sûres, puisqu'il étoit alors à Saint-Sauveur, ils alloient à la pêche de la morue vers les îles Pencoët; et ils manquoient de vivres, quand, par hasard, ils apprirent d'un Indien qu'il y avoit un vaisseau fran-

çois dans le voisinage. Se sentant les plus forts, ils conçurent aussitôt l'idée d'un coup de main qui pouvoit renouveler leurs approvisionnements et soulager leur détresse. La piraterie étoit un peu dans les habitudes des marins qui fréquentoient les côtes d'Amérique à cette époque ; mais personne ne l'a exercée avec moins de scrupule et plus d'avidité que les Anglois. Ils n'ont fait aux premiers établissements françois de l'Acadie que des guerres de pirates.

Le capitaine Argall, c'étoit lui qui avoit le commandement des deux navires, persuada au sauvage de lui servir de guide. Quand ses voiles parurent à l'horizon, le pilote Isaac Bailleul s'avança dans une chaloupe pour le reconnoître ; et s'étant aperçu qu'il avoit des Anglois devant lui, au lieu de retourner à Saint-Sauveur, où il craignoit de ne pouvoir arriver à temps, il se jeta de côté et se cacha au milieu des îles. Argall n'eut garde de le poursuivre; il continua sa route, marchant droit sur le vaisseau qu'il aborda à coups de mousquets et de canons. Les François ne s'attendoient pas à une attaque si brusque. La Saussaye n'étoit pas même dans le fort; il exploroit les environs de la colonie. Flory n'avoit à bord que dix hommes et pas de canonnier. Il essaya pourtant de se défendre; mais avec quelle espérance? Ce fut le P. Gilbert du Thet qui mit le feu à la seule pièce qui répondit au feu des assaillants. Il avoit cédé sans réflexion à l'élan d'une indignation généreuse, ne songeant pas même à pointer, incapable peut-être de le faire, moins soucieux, en tout cas, de donner la mort que de sauver l'honneur du pavillon. A la seconde décharge de l'ennemi, il reçut en plein corps une balle de mousquet dont il mourut vingt-quatre heures après. Ainsi tomba le courageux missionnaire que l'ardeur inexpérimentée de son zèle avoit poussé à entreprendre cette malheureuse expédition, mais dont les erreurs ont été payées

trop chèrement pour qu'on ne s'arrête pas, ému et désarmé, devant sa fin douloureuse.

Dans les conditions où elle étoit engagée, la lutte ne pouvoit pas être longue. Les François, accablés, se rendirent. Argall prit possession du navire et de Saint-Sauveur; aucune résistance ne lui avoit été faite dans le fort; et les prétextes lui manquoient pour accorder le pillage à ses matelots. Il y suppléa par une indigne supercherie. Furetant dans le logis de La Saussaye, qui étoit absent, il trouva le coffre de l'infortuné capitaine, le força et prit la commission qui établissoit le caractère de l'expédition et la qualité du commandant; puis il le referma avec soin ; ce fut le seul acte d'autorité qu'il se permit dans cette première journée. On l'eût dit embarrassé de sa victoire; mais quand La Saussaye parut le lendemain, il le traita de pirate, lui reprochant avec impudence de naviguer sans papiers. La conclusion de sa harangue fut que tout ce qui étoit dans la colonie, lui appartenoit; et il en ordonna le partage entre ses compagnons. Si habilement qu'elle eût été jouée, cette honteuse comédie lui donna pourtant des remords; car ce ne fut que lentement et presque furtivement qu'il enleva les provisions, les munitions, les meubles, et jusqu'aux vêtements des pauvres colons. Tous les jours, quelques matelots descendoient à terre ; et tous les jours ils emportoient les objets qui excitoient le plus vivement leur convoitise, si bien qu'à la fin tout disparut sons la main des Anglois.

Nous voudrions dire tout ce que nous inspire de dégoût une pareille conduite; mais nous ne sommes encore qu'au début. Il est à propos que nous contenions l'expression de nos mépris ; nous en verrons bien d'autres.

Il fallut enfin songer au départ. Argall, désirant se débarrasser des François, offrit de leur donner une chaloupe et de les laisser aller où il plairoit à Dieu de les conduire. C'eût

été les envoyer à la mort; car ils étoient trente, et à peine la chaloupe auroit-elle pu les porter. Argall le savoit bien; aussi exigeoit-il de La Saussaye qu'il prît par écrit la responsabilité de ce qui pourroit arriver, en déclarant qu'il avoit choisi lui-même ce moyen de recouvrer sa liberté. Rien de cela n'étoit acceptable, ni l'exigeance, ni la proposition.

Quinze hommes pourtant, parmi lesquels étoient La Saussaye et le P. Ennemond Massé, consentirent à courir les hasards d'une navigation aussi périlleuse. Ils prirent la chaloupe et partirent. Pendant ce temps, Isaac Bailleul rôdoit à travers les îles, cherchant quelque occasion de recueillir les François qui auroient pu échapper aux poursuites de l'ennemi. Pour plus de sécurité, il s'étoit déguisé en Indien. Les sauvages en effet passoient partout sans être inquiétés; ils avoient même pénétré dans Saint-Sauveur, où ils avoient offert aux jésuites de recevoir les colons dans leurs tribus et de les nourrir pendant tout l'hiver; contraste éclatant entre ces simples créatures qui alloient ainsi au devant des devoirs de l'hospitalité, et les Anglois orgueilleux qui fouloient aux pieds toutes les lois de la justice!

Isaac Bailleul rencontra les quinze voyageurs, incertains de la route qu'ils devoient suivre. Il rallia avec eux son embarcation; et, tous ensemble, ils cinglèrent vers la pointe de la presqu'île, atteignirent le Port-au-Mouton, et là trouvèrent un vaisseau malouin qui les ramena en France; ce vaisseau appartenoit au fils de Pontgravé.

Argall se chargea, non sans beaucoup d'hésitation, des quinze autres François, savoir : trois ouvriers qui s'étoient engagés à travailler de leur métier à Boston, sous la condition d'être renvoyés au bout d'un an dans leur patrie, le lieutenant Delamotte avec quelques hommes qu'il avoit choisis, les PP. Biard et Quantin, accompagnés de deux colons qui s'étoient attachés à leurs personnes. Ces quatre der-

niers devoient être déposés sur une des îles Pencoët et recommandés aux pêcheurs anglois.

Ses dispositions prises, Argall mit à la voile, se faisant suivre du vaisseau françois qu'il avoit placé sous le commandement de son lieutenant, nommé Turnel. Son voyage se fit sans aucun incident digne de remarque, si ce n'est qu'il ne tint pas la promesse qu'il avoit faite aux jésuites. Étant débarqué à Boston, il présenta ses prisonniers comme des pirates; mais il arriva ce qu'il n'avoit pas prévu : le gouverneur, sir Thomas Deale, voulut faire un exemple sur ces malheureux; il déclara qu'ils seroient pendus. Argall, disons-le à sa louange, recula devant cette conséquence extrême de sa supercherie. Il n'avoit pas eu peur du vol et du pillage; il eut honte de l'assassinat. Après avoir inutilement combattu la résolution du gouverneur, il finit par lui avouer qu'il avoit soustrait la commission de La Saussaye; et il la lui remit entre les mains.

Mais les François n'en furent pas moins traités avec inhumanité. On les jeta en prison; et on les laissa languir dans la misère; mais surtout Argall ne perdit rien de sa considération et de son crédit; au contraire, il reçut la mission officielle de poursuivre sur le Port-Royal son œuvre de destruction.

Les Anglois de Boston avoient vu avec un vif sentiment de jalousie les François s'établir sur les rivages acadiens. C'étoit une concurrence qui pouvoit devenir une rivalité et une opposition. Ils se sentoient fort pressés du désir de l'empêcher de grandir. D'ailleurs, comme nous l'avons dit, l'Acadie étoit une sorte de poste avancé sur la route que les vaisseaux de l'Angleterre suivoient pour se rendre dans la baie du Massachussets; ils comprenoient parfaitement l'importance de cette position. S'ils n'avoient jusque-là tenté contre elle aucun effort violent, c'est qu'ils ne savoient pas quelle

puissance d'attaque il seroit nécessaire d'employer. Le succès si facile et si complet d'Argall leur donna le courage qu'ils n'avoient pas eu encore. Ils résolurent donc de frapper, pendant que la fortune leur sourioit, un coup décisif, et de faire au Port-Royal ce qu'ils venoient de faire à Saint-Sauveur.

Une expédition fut organisée; et Argall en eut le commandement. Elle se composoit de son vaisseau qui portoit quatorze canons, du vaisseau de Flory qui avoit Turnel pour capitaine, et d'une grande barque de douze tonneaux. On embarqua les prisonniers de Saint-Sauveur sous le prétexte de les renvoyer avec ceux qu'on se promettoit de faire dans la presqu'île, mais plus probablement avec l'intention de leur arracher les informations dont on pourroit avoir besoin pendant la route. On mit ainsi à la voile vers le milieu d'octobre. Le premier exploit des conquérants fut de disperser les derniers débris de Saint-Sauveur. De là ils se rendirent à Sainte-Croix qu'ils achevèrent de ruiner également. Enfin ils parurent devant le Port-Royal au commencement de novembre.

Ils n'y trouvèrent personne. Biencourt étoit en mer; et les colons travailloient aux champs de la rivière du Dauphin, deux lieues environ au-dessus du fort. Arrivés comme des voleurs, les Anglois se jetèrent comme des voleurs sur leur proie. Ils mirent le feu à l'habitation, enlevèrent les troupeaux qu'ils rencontrèrent et pillèrent les maisons, brisant les meubles qu'ils ne pouvoient pas emporter, rompant les portes pour en avoir les gonds et les clous, jonchant le sol du linge et des vêtements qu'ils dédaignoient, faisant en un mot du Port-Royal entier un lieu de désolation et d'horreur. Ils s'acharnèrent même sur un rocher qui étoit proche et où se lisoient, gravés au-dessous des fleurs de lys, les noms de De Monts et de Poutrincourt. Ils dégradèrent à

coups de ciseau et de marteau ces impérissables témoins de la colonisation françoise.

Etrange aveuglement! ils croyoient effacer ainsi toutes les traces de notre passage sur la terre acadienne; et ils ne voyoient pas que les ruines même qu'ils accumuloient avec tant de fureur, auroient été autant de voix qui se seroient élevées pour attester les efforts de notre civilisation et accuser les emportements de leur barbarie.

Tout ce travail de dévastation put être accompli sans résistance. Quelques colons seulement, amenés là par le hasard, ou attirés par le bruit, parurent au dernier moment; mais ils n'avoient pas d'armes. Il y eut un échange d'imprécations et de menaces, de malédictions et d'insultes, échange dans lequel les Jésuites ne furent pas épargnés, surtout le P. Biard qui, avec plus de bonne volonté que de prudence peut-être, étoit descendu à terre pour tâcher de contenir les haines et de calmer les colères. La partie étoit trop inégale pour que les François songeassent à l'engager; et les Anglois chargés de butins, rassasiés de vengeance, n'avoient pas d'autre désir que de regagner en sûreté leurs vaisseaux.

Revenus à bord, ils prirent précipitamment la route de Boston.

C'étoit le 13 novembre. Jusque-là, tout leur avoit réussi à souhait, comme s'ils eussent affronté les périls de la mer pour l'entreprise la plus juste; mais dans la baie de Fundy, une violente tempête éclata qui sépara les trois navires. La barque disparut, engloutie sans doute par les flots; car on n'en a jamais eu de nouvelles. Argall, longtemps battu par les vents, parvint enfin à regagner la capitale du Manachussets. Turnel fut poussé vers les Açores et aborda à Fajal où il put réparer ses avaries. Après un séjour que la présence des PP. Biard et Quantin sur son navire le força d'abréger, parce qu'il craignoit qu'ils ne fussent découverts

par les Espagnols, il jugea prudent de passer par l'Angleterre pour retourner en Amérique; mais là d'autres épreuves l'attendoient. L'ambassadeur de France, informé que les deux Jésuites étoient à Pembrocke, les réclama; et ils lui furent rendus. Ils revinrent en France par Douvres et Calais. La marquise de Guercheville de son côté obtint par son crédit que le navire lui fût restitué. Presque dans le même temps, Argall, qui sembloit avoir à cœur de racheter la perfidie et la honte de sa conduite à Saint-Sauveur, s'employoit activement au rapatriement des François ramenés ou restés à Boston; de sorte qu'enfin il ne demeura rien aux Anglois de leur grande expédition, que la joie du dommage qu'ils avoient causé à nos établissements acadiens.

Mais la lutte est engagée; et désormais les Anglois ne manqueront aucune occasion de la reprendre. Ils seront à l'affût de tous les prétextes; ils sauront même au besoin s'en passer, pour peu que les circonstances les y sollicitent. En ont-ils cherché contre le Port-Royal? L'essai de la colonisation de Saint-Sauveur leur a paru une extension de la domination françoise; et cela leur a suffi. A ce point de vue, l'entreprise des Jésuites fut doublement une faute, parce qu'elle affoiblit Poutrincourt qu'il auroit fallu fortifier au contraire, et parce qu'elle ne s'accomplit pas dans les conditions de maturité et de force qui pouvoient seules la justifier; mais il y auroit de l'injustice à imputer à ses auteurs la responsabilité des événements qui l'ont suivie.

L'inqualifiable agression d'Argall n'en est pas sortie comme un effet de sa cause, comme une conséquence de son principe; elle n'en a été qu'un accident. C'est un acte de piraterie qu'aucune usurpation n'a provoquée, que n'excuse aucune injure et qui n'a compromis les intérêts de la France qu'au préjudice de l'honneur de l'Angleterre.

CHAPITRE VIII

Poutrincourt passe en Acadie et revient en France. — Sa mort. — Concession de l'Acadie sous le nom de Nouvelle-Ecosse à sir William Alexander, par Jacques Ier et Charles Ier. — Les deux La Tour. — Denys. 1613. 1632.

Le bruit de la chute du Port-Royal n'étoit pas parvenu en France quand Poutrincourt prit la mer pour rejoindre ses compagnons. Nous ne connoissons pas les circonstances dans lesquelles s'étoit préparé et s'accomplit ce douloureux voyage, qui fut le dernier. Nous savons seulement que l'intrépide gentilhomme arriva sur les côtes de l'Acadie le 27 mars 1614, et qu'il n'y trouva que ruines, misère et désolation. « Depuis la Toussaint, dit Lescarbot, ses gens avoient vécu de racines, d'herbes, de bourgeons d'arbres; après la gelée, d'herbes arrachées aux rochers, parce qu'ils ne trou-

voient plus rien dans les bois. Plusieurs étoient morts de faim. »

Quelques-uns, plus heureux, s'étoient jetés dans l'intérieur de la presqu'île; et, avec l'aide des sauvages, ils avoient réussi à gagner le Canada. D'autres s'étoient fixés au milieu des Indiens, dont ils avoient en quelque façon adopté la vie vagabonde, si ce n'est qu'ils se bâtirent des habitations pour leur servir de refuge pendant l'hivernage. On peut croire que le fort de Lomeron (1), près du cap de Sable, fut construit à cette époque.

Abattu, découragé, Poutrincourt dit adieu à ce pays où il s'étoit complu à placer pendant tant d'années ses meilleures espérances. On ne dit pas qu'il ait ramené en France avec lui aucun de ceux qui, dans d'autres temps, avoient voulu courir la fortune d'un établissement en Acadie. Son fils même, Biencourt, ne l'accompagna pas. Peut-être n'eurent-ils pas le bonheur de se revoir une dernière fois. Il est assez probable que Biencourt avoit cherché à se mettre à l'abri d'une nouvelle insulte des Anglois en portant sa résidence à l'est de la presqu'île, sur les bords de l'Océan. Nous verrons, en effet, que La Tour, que nous rencontrerons plus tard maître du fort de Lomeron, prétendoit l'avoir reçu de la libéralité du jeune gouverneur. Toujours est-il qu'il est mort en Acadie, sans que, depuis la destruction du Port-Royal, ont ait jamais rien su de sa vie et de sa mort.

Il ne paroît pas que Poutrincourt, revenu à Paris, ait songé à saisir le gouvernement de ses justes plaintes contre les Anglois. L'état des affaires aussi bien ne se prêtoit pas à une pareille réclamation. La France étoit livrée aux intri-

(1) Il y avoit alors en Loraine, dans les environs de Chinon, une famille de Lomeron dont le dernier représentant mâle, Boyost-Noue, est mort assez récemment. C'est sans doute un membre de cette famille qui avoit donné son nom au fort.

gues de la régence de Marie de Médicis; et ceux que la faveur avoit faits ses maîtres, n'étoient ni en volonté ni en puissance de venger cette violation insolente de ses droits souverains. Les princes s'agitoient pour empêcher le mariage de Louis XIII. La guerre civile, déjà menaçante, éclata en 1615. Poutrincourt y prit le parti de la reine et alla se faire tuer devant Méry-sur-Seine qu'il assiégeoit. Ainsi périt obscurément l'homme illustre, le vaillant soldat, le navigateur infatigable qui s'étoit exposé à tant et de si imminents périls pour gagner à la France sa part du Nouveau-Monde. Son corps fut enseveli dans l'église de sa baronie de Saint-Just. Lescarbot nous a conservé les deux épitaphes qui furent faites l'une pour Saint-Just, l'autre pour le Port-Royal; mais surtout il nous a laissé de son héros et de son ami un éloge que ne sauroit égaler aucune inscription monumentale, dans la phrase suivante : « Il brûloit d'un si grand désir de voir sa terre de la Nouvelle-France christianisée, que tous ses discours et ses desseins ne buttoient qu'à cela; et à cela même il a consommé tout son bien. »

Malgré le silence de la France, l'Angleterre ne se crut apparemment pas autorisée à disposer du territoire qu'elle avoit envahi; car ce fut seulement au mois de décembre 1621 que Jacques Ier fit concession de l'Acadie à sir William-Alexander de Menstry. Encore ne paroît-il pas qu'aucun effort de colonisation ait été tenté en ce temps. La concession, en effet, dut être renouvelée en 1625 par Charles Ier. Sir William-Alexander devoit transporter des Écossois sur les terres qui lui avoient été ainsi données en fief. Il étoit autorisé à créer des chevaliers baronnets, dont le nombre ne devoit pas excéder cent cinquante; et le pays, situé à l'est d'une ligne tirée de la rivière de Sainte-Croix au fleuve de Saint-Laurent, dans la direction du nord, avoit reçu, à cette occasion, le nom de Nouvelle-Écosse.

Cependant les colons françois, auxquels s'étoient joints quelques aventuriers, continuoient à se maintenir sur la côte orientale de la presqu'île principalement. Ils avoient, entre le cap de Sable et le cap Fourchu, le fort de Saint-Louis et le fort de Lomeron qui, plus tard, fut appelé le fort de La Tour. On raconte que les premiers émigrants qui furent envoyés par sir William-Alexander, les trouvèrent si nombreux, si bien armés, si préparés à une défense énergique, qu'ils n'osèrent pas débarquer et qu'ils retournèrent en Europe sans avoir eu que la vue de la terre promise à leurs exploits et à leurs travaux.

En 1628 enfin, à la faveur de l'expédition de David Kirtk contre Québec, sir William-Alexander eut la fortune de mettre ses colons en possession du Port-Royal. L'Acadie et le Canada, attaqués en même temps par l'Angleterre, qui avoit déclaré la guerre à la France pour la défense de La Rochelle, succombèrent à une année de distance. Ici se place un épisode que Denys a entouré d'une sorte de merveilleux, que tous les historiens lui ont emprunté, et, qu'à notre tour, nous devons raconter, mais en le réduisant à ses proportions naturelles et véritables.

Denys donc, dit qu'un sieur de La Tour avoit, dans la baie de Sable, un bon fort; que le père de ce La Tour ayant été en Angleterre, et y ayant épousé une dame d'honneur de la reine, le roi le fit chevalier de la Jarretière, « en faveur de ce mariage, pour l'obliger d'aller trouver son fils et de l'engager à remettre le fort en l'obéissance de Sa Majesté britannique; » que, « pour cet effet, on équipa deux vaisseaux de guerre, » sur l'un desquels La Tour (le père) s'embarqua avec sa famille, « lequel étoit porteur de commissions au nom de son fils, avec l'ordre de la Jarretière »; que d'abord on commença par faire les offres les plus brillantes à La Tour fils, qui répondit « qu'il ne pouvoit prendre

d'autre commission que celle qu'il avoit, ni recevoir de récompense que du roi, son maître; » qu'on passa ensuite aux menaces et des menaces à l'exécution; mais que La Tour se défendit si vigoureusement qu'il força les Anglois à la retraite; que, voulant être bon fils après avoir été bon citoyen, il consentit à ce que son père demeurât dans le pays, sous la condition toutefois qu'il n'entreroit pas dans le fort; qu'il lui fit, en effet, bâtir un petit logement hors de l'enceinte fortifiée et qu'il l'y nourrit, lui et toute sa famille.

Ce récit est d'ailleurs embelli d'une scène de dévouement conjugal qui attendrit le lecteur et repose son esprit fatigué d'admiration : La Tour, père, désespéré, mais non abattu par son malheur, en annonçant à sa femme sa résolution de demeurer avec son fils, lui permet de retourner seule en Angleterre pour la soustraire aux amertumes de la vie à laquelle il va se condamner. Madame de La Tour, non moins généreuse, proteste avec larmes à son mari qu'elle ne l'abandonnera pas; et, plus heureuse, elle a la joie de faire accepter son sacrifice.

Enfin Denys termine de la manière suivante : « Environ l'an 1635, je passai par là. Je fus voir le jeune La Tour qui me reçut très-bien et me permit de voir son père en son logement dont j'ai parlé; ce que je fis. » Il a, par conséquent, su directement et il peut attester que La Tour père résidoit, en 1635, hors du fort, dans une situation de dépendance vis-à-vis de son fils; mais c'est tout. Le reste, de qui l'a-t-il appris? Sans aucun doute de l'acteur principal de ce petit drame, de La Tour fils.

Son témoignage, en somme, n'est que de seconde main. Examinons maintenant : on a certainement déjà compris qu'il faut retrancher le conte ridicule, impossible de l'ordre de la Jarretière donné à La Tour père, offert à La Tour fils; conte dont le P. Charlevoix n'a retenu que la dernière moi

tié et qui a été supprimé tout à fait par M. Garneau. Denys fait dire, par Charles de La Tour, « qu'il ne peut ni prendre d'autre commission que celle qu'il a, ni recevoir de récompense que du roi, son maître. » Or, sur le premier point, nous avons, d'une part, une lettre du 25 juillet 1627, dans laquelle La Tour demande au roi de France « une commission pour la conservation de la côte de l'Acadie; » à cette date donc il n'en avoit pas. Nous savons, d'autre part, authentiquement qu'il ne lui en fut délivré une par le cardinal de Richelieu, que le 11 février 1631. Il paroît, par une lettre que le secrétaire d'État de Bouthillier lui adressoit le 16 mars 1633, que c'étoit simplement une commission de capitaine du fort de La Tour. Sur le second point, nous prouverons dans la suite de cette histoire qu'il n'a pas eu à l'occasion de pareils scrupules.

D'après le récit de Denys, c'est au nom du roi d'Angleterre que La Tour fut sollicité de se reconnoître sujet et vassal de la couronne; ce sont des vaisseaux de la marine royale angloise qui échouèrent dans leurs attaques contre le fort de l'aventurier françois. M. Garneau a entrevu une partie de la vérité. Il raconte que l'expédition étoit faite pour le compte de sir William-Alexander; par conséquent, les vaisseaux qui la portoient avoient été équipés pour le commerce; et ils appartenoient à la marine marchande. En cela il est parfaitement exact. Nous le prouverons, en ajoutant toutefois que le père de La Tour y avoit aussi son intérêt.

A en croire Denys, La Tour père, comprenant qu'il n'y avoit plus de sûreté pour lui ni en Angleterre ni en France, ne se seroit pas retiré avec les Anglois; il auroit fixé sa destinée errante au cap de Sable. Nous savons, au contraire, par Champlain qu'il se rendit au Port-Royal sur les mêmes vaisseaux qui l'avoient apporté.

En quelle année l'événement s'est-il passé? Denys dit pendant le siége de La Rochelle; par conséquent en 1628, ou, au plus tard, en 1629; car la paix fut signée le 24 avril de cette dernière année. M. Garneau se prononce pour 1629, mais après la conclusion du traité de Suze, environ dans le temps de la reddition de Québec. Il suppose que La Tour père avoit été fait prisonnier en 1628 sur un des vaisseaux que de Roquemont conduisoit au Canada, et que, transporté en Angleterre, il avoit obtenu, comment? à quel titre? une grande concession de terre sur la rivière de Saint-Jean. Évidemment il a été embarrassé de concilier le récit de Denys avec les faits contemporains dont l'authenticité est incontestable; et, pour éviter l'erreur de son devancier, il est tombé dans une autre. La vérité est que l'événement a eu lieu dans l'année 1630.

Veut-on une dernière preuve du peu de confiance que Denys mérite? Il assure que le fort de Lomeron fut détruit par les Anglois pendant le siége de La Rochelle. Or, le fort de Lomeron et le fort de La Tour, c'étoit tout un. La même habitation a porté successivement ces deux noms sous lesquels nous la trouvons désignée à la fois dans une pièce officielle que nous citerons prochainement. La Tour auroit donc en même temps repoussé les Anglois et perdu son fort!

La lettre de 1627, dont nous venons de prrler, est datée du fort de Lomeron. La Tour donc y étoit à cette date. Il y étoit encore en 1631, même en 1633 et en 1635. Seulement dans ses deux dernières années, il lui avoit déjà donné son nom. On peut croire qu'il se décida à ce changement après avoir reçu sa commission du cardinal de Richelieu.

A présent, rétablissons les faits : La lettre de 1627 nous apprend que La Tour père étoit alors en France et qu'il avoit pouvoir de son fils pour solliciter auprès du roi la com-

mission que celui-ci demandoit. Il devoit même, s'il réussissoit à l'obtenir, la porter en Acadie. Avoit-il déjà des relations avec sir William-Alexander? Protestant comme les frères Kirtk comme le capitaine Michel, s'étoit-il, à leur exemple, allié aux Anglois pour enlever à la France ses possessions américaines? ou bien, mécontent du mauvais succès de sa négociation, a-t-il seulement, après avoir essuyé un refus à la cour, été chercher fortune en Angleterre? nous ne le savons pas. La Fargue dit qu'il avoit porté à Londres ses ressentiments de religionnaire. C'est possible.

Toujours est-il que nous le retrouvons en 1629 chevalier baronner de la nouvelle Écosse par lettres patentes de sir William Alexander, en date du 30 novembre : « Sachant particulièrement que sir Claude Saint-Étienne, chevalier, seigneur de La Tour et de Vicarses, a encouru beaucoup de peines et fait de grands voyages pour rendre de grands services à Sa Majesté ainsi qu'à moi, sir William Alexander, pour l'avancement et promotion de ladite plantation etc. » Ce style suppose assurément des rapports déjà anciens ; et il n'y a pas de témérité à les faire remonter du moins à l'année précédente 1628. Pourtant il n'avoit encore obtenu pour récompense de ses peines et de ses services que le titre de baronnet; mais le 30 avril 1630, il eut pour lui et son fils collectivement une concession comprenant « les pays, côtes et îles, à partir du cap et rivière Ingogon (près du cap Clouen) et suivant les côtes et îles vers l'est jusqu'au port de La Tour, autrefois appelé de Lomeron, et en continuant au delà dudit port à suivre ladite côte jusqu'à Merliguestre ,près du port et cap de La Hève et au delà, sur une profondeur de quinze lieues dans les terres tirant vers le nord. » La concession comprit « deux baronies, savoir la baronie de Saint-Étienne et la baronie de La Tour, séparées et bornées par ledit chevalier de La Tour et sondit fils. »

En conséquence et pour l'exécution de l'acte, sir William Alexander créa baronnet de la Nouvelle Ecosse, par lettres patentes du 12 mai 1630, Charles Saint-Étienne, écuyer, seigneur de Saint-Deniscourt et de Baigneux.

Muni de ces pièces, La Tour père partit aussitôt pour l'Acadie. Fut-il appuyé dans sa mission par deux vaisseaux de guerre, comme Denys l'a prétendu? Ce n'est ni possible ni probable. Sir William Alexander ne dut pas prévoir une résistance que La Tour, sans aucun doute, n'eut garde de lui laisser soupçonner et qui, à le bien prendre, ne pouvoit guère être soupçonnée. De quoi s'agissoit-il en effet de déposséder La Tour fils? Non. Il s'agissoit au contraire de lui remettre un titre légal de propriété. Les lettres de concession lui donnoient sur les terres concédées « tous droits, juridiction et priviléges, autant et plus qu'aucun marquis, comte et baron en tenoit de la couronne d'Écosse; » et elles ne lui imposoient d'autres conditions que « d'être bon et fidèle vassal du souverain seigneur roi d'Écosse, de lui rendre toute obéissance et assistance pour lui soumettre les peuples du pays et d'entretenir bon accord et bonne amitié avec sir William Alexander. »

Il est vrai qu'elles constituoient les deux La Tour propriétaires collectivement et indivisément; mais le fils avoit-il sur le territoire dont il se disoit le maître, un autre titre que la possession? L'Acadie étoit délaissée par le gouvernement français qui ne l'avoit pas réclamée depuis 1612 et qui ne sembloit pas, à la distance où étoit La Tour, devoir la réclamer jamais. Sa position ainsi étoit irrégulière et très-incertaine. Il étoit naturel de croire qu'il ne refuseroit pas une concession qui devoit en apparence la régulariser, on n'étoit pas accoutumé à trouver chez les aventuriers de trop grands scrupules sur l'origine de leurs droits et de leur pouvoir.

D'ailleurs l'affaire étoit d'un caractère purement privé. Bien qu'elle intéressât le premier secrétaire de Sa Majesté britannique pour le royaume d'Écosse, elle n'étoit pas de celles où il auroit été permis d'employer des officiers et des vaisseaux de la marine royale angloise. Si William Alexander envoyoit des colons et des vivres au Port-Royal. C'est seulement en passant que La Tour avoit été autorisé à tenter la fidélité de son fils.

Arrivé près du cap de Sable, il essaya, non d'une attaque pour laquelle la petite expédition n'avoit pas été préparée, mais d'une négociation qui échoua. Ses offres furent rejetées. Veut-on que çait été par le patriotisme de La Tour fils? Nous y consentons, à condition, toutefois, qu'on nous accordera qu'il n'a pas eu à déployer l'héroïsme dont Denys lui fait honneur. Champlain dit simplement « qu'il ne se laissa pas emporter aux persuasions de son père. »

Si La Tour fils n'avoit pas calculé d'avance ce que sa résistance à l'entreprise de son père pouvoit lui apporter de bénéfice, il put au moins avec habileté et promptitude en tirer partie. Dans sa lettre de 1627, il annoncoit une agression des Anglois ; et il demandoit une commission pour la repousser. L'agression avoit eu lieu en 1630; et il l'avoit rerepoussée ; au moins il le disoit; c'est l'origine de la fable de Denys. La commission lui étoit due en quelque sorte ; il avoit été bienvenu à la redemander. On n'a pas oublié qu'il l'obtint sous la date du 11 février 1631.

Un événement que Champlain raconte, lui avoit aussi bien prouvé que les dispositions de la cour de France étoient favorables : peu après la retraite des vaisseaux anglois, le capitaine Marot, de Saint-Jean de-Luz, arriva au port de La Tour. Il étoit envoyé par la compagnie de la nouvelle France pour fonder une habitation en Acadie. Il remit à La Tour des lettres de Tuffet, l'un des associés, qui l'ex-

hortoit à se maintenir dans le service du roi et « à n'adhérer ni condescendre aux volontés de l'Anglois. » Il lui annonçoit en même temps que, dans l'espérance de le trouver toujours fidèle, il lui envoyoit « des vivres, rafraîchissements, hommes et armes, » l'autorisant à former un établissement dans le lieu qu'il jugeroit convenable. C'étoit, en quelque façon, une réponse à la lettre de 1627. La Tour, « très-aise de voir naître ce qu'il pouvoit à peine espérer, dit Champlain, se hâta, d'accord avec Marot, de faire revenir son père du Port-Royal; et tous ensemble ils résolurent de bâtir un fort sur les bords de la rivière de Saint-Jean. » Par des circonstances qu'il est inutile de rapporter ici, cette résolution ne fut pas exécutée. La Tour père resta apparemment auprès de son fils : voilà comment Denys put le voir en 1635. Notons en passant une réflexion de Champlain sur cette affaire : « Ce conseil (des deux La Tour) avoit plutôt ses inclinations au bien de leur contentement et autre de leurs affaires particulières qu'à conserver et employer le bien de ceux qui les employoient à leur profit. »

Cette anecdote prouve que, même pendant l'essai de colonisation écossoise de sir William Alexander, les aventuriers françois s'étoient maintenus en possession de divers points de l'Acadie et qu'ils avoient continué à entretenir, probablement par l'entremise des bâtiments pêcheurs et troqueurs, des relations avec la France qui se montroit décidée à ne pas les abandonner.

On voit que Denys l'a pris sur un ton beaucoup trop héroïque. La Tour père a bien essayé de s'établir dans la baie de Sable à la faveur d'une double concession de sir William Alexander; mais il n'a point été appuyé dans sa tentative par des vaisseaux de la marine royale anglaise; il n'a point attaqué le fort français à coups de canon; Tour s'est borné à une négociation très-pacifique dont le résultat a été de ne le

brouiller ni avec les Anglais qui lui ont donné un asyle au Port-Royal, ni avec son fils qui l'en a fait revenir pour se concerter avec lui sur le projet d'un établissement dans la rivière de Saint-Jean.

En 1629, les François ne possédoient plus guère en Acadie que le fort de La Tour et peut-être le fort de Saint-Louis. Au Canada, ils n'avoient plus rien. Quebec s'étoit rendu aux frères Louis et Thomas Kirik le 29 juillet; mais la paix avoit été conclue entre les deux couronnes dès le 24 avril. C'étoit même la signature du traité qui avoit entraîné la chute de la cité canadienne. Dans le temps qu'il se négocioit encore, une escadre avoit eu ordre d'escorter le convoi que la compagnie avoit préparé pour le ravitaillement de la colonie. Le rendez-vous étoit indiqué à Brousge ou à la Rochelle. On alloit partir quand la guerre cessa. L'escadre alors fut envoyée contre le Maroc. Le convoi qui l'avoit attendue, arriva trop tard; de sorte que les Anglois, en se présentant devant Quebec, avoient trouvé la garnison en proie à une horrible famine qui l'avoit obligée de capituler sans avoir combattu.

Richelieu gouvernoit. Ce n'étoit pas après la prise de la Rochelle qu'il pouvoit penser à livrer le droit de la France à des entreprises étrangères. Il demanda résolûment que l'Angleterre renonçât à sa conquête. La justice de sa réclamation n'étoit pas douteuse : Quebec enlevé en pleine paix devoit-être restitué, la victoire en ce cas ne constituant pas un droit au profit du conquérant. Il n'y a de fruits légitimes de la guerre que contre l'ennemi; tout ce qui ne se justifie pas par un état flagrant d'hostilité, est abus de la force, violence et piraterie. Cependant les négociations furent laborieuses et longues; les Anglois ne lâchent pas volontiers leur proie. Il fallut que le fier cardinal se mît en mesure de rentrer d'autorité dans la colonie que le cabinet de Londres

hésitoit à lui rendre de bonne grâce. Enfin, le traité fut conclu et signé à Saint-Germain-en-Laye, le 29 mars 1632.

« Le roi d'Angleterre, y est-il dit, promet de rendre au roi de France tous les lieux occupés en la nouvelle France, Acadie et Canada. » Huit jours étoient donnés aux sujets de Sa Majesté britannique pour retirer des lieux et forts les armes, bagages, marchandises, or, argent, ustensiles et généralement tout ce qui leur appartenoit : « Pour les marchandises loyales et marchandes qui pourroient rester aux mains des Anglois non troquées, il sera donné satisfaction sur les lieux, selon ce qu'elles auront coûté en Angleterre, avec trente pour cent de profit en considération des risques de la mer et port d'icelles payé par eux. »

Dès le 10 janvier de cette année, la *Gazette* avoit publié une lettre de La Rochelle qui annonçoit la préparation « d'un embarquement pour aller, ce mois de mars, en la nouvelle France. » La lettre ajoutoit : « C'est une terre neuve, propre à froment et légumes et autres fruits croissant comme en France, riche en mines d'argent, cuivre et fer, partout plantée d'arbres de haute futaie d'extrême grosseur et hauteur, féconde en prairies propres à nourrir toutes sortes de bestias. Son étendue est de plus de mille lieues, bornée de rivières et d'une mer fort poissonneuse et où se pêchent force saumons, esturgeons et molucs... Le royaume d'Acadie où la colonie doit habiter, est à même hauteur que Bordeaux et Marseille... La compagnie, autorisée par Sa Majesté pour l'exécution de ce beau dessein, y fera passer un chacun pour dix écus par tête et pour chaque mille écus que voudront employer ceux qui aiment cette sorte de trafic, promet, au bout de trois ans, de leur faire trouver autres mille écus par chacun an. Ceux qui s'embarrassent on consument leur âge en procès pour un arpent de terre, en pourroient là trouver à meilleur marché; et si ceux que la

misère et la nécessité poursuivent en ce royaume, veulent ouvrir les yeux à ces expédients, ils pourront par changement de climat interrompre le cours de leurs mauvaises influences. »

C'étoit un appel à tous les hommes qui auroient pu être tentés d'employer leurs capitaux ou leurs bras dans les travaux de la colonisation. La lettre a-t-elle bien été écrite de La Rochelle? On peut en douter; de nos jours surtout où on a une connoissance si parfaite de ces artifices de la publicité. En tous cas, elle émanoit certainement de la compagnie qui s'étoit proposé par là de recruter des colons et de recueillir de l'argent. Il est même permis de penser que Richelieu n'y a pas été étranger; on sait qu'il ne dédaignoit pas, à l'occasion, de parler au public par la voix de la *Gazette*. Prévoyant dès lors la conclusion prochaine du traité de Saint-Germain, il aura voulu préparer les esprits à la reprise de possession de l'Acadie et peut-être aussi peser sur les résolutions trop lentes du plénipotentiaire anglois. Remarquons que le *Mercure françois* a reproduit presque textuellement les dernières phrases de la *Gazette*.

Si on ne veut pas admettre que la publication de Renaudot a été commandée ou autorisée par le cardinal de Richelieu, on devra y voir, au moins, un témoignage certain du zèle avec lequel le gouvernement avoit embrassé la cause de la colonisation. Elle prouve, en effet, sans aucun doute que l'embarquement de la Rochelle étoit préparé trois mois avant la signature du traité. M. Garneau incontestablement a eu tort de dire qu'en se faisant rendre l'Acadie, « le cardinal n'avoit pas encore d'intention sérieuse de coloniser cette contrée qui resta abandonnée aux Traitants. » Nous le prouverons d'une manière surabondante. En attendant voici une remarque qu'il est à propos de noter ici : La convention qui fut passée entre le cardinal de Richelieu

et le commandeur de Razilly, chargé de remettre la Compagnie en possession du Port-Royal, porte la date du 27 mars 1632 ; c'est-à-dire qu'elle est antérieure de deux jours au traité de Saint-Germain. Par là, il se voit avec quelle sollicitude le ministre suivoit le mouvement des négociations pour presser l'exécution de ses desseins.

Il faut se rappeler qu'en 1627 et 1628, instruit de l'inexécution des articles précédemment accordés à Guillaume de Caen et de la situation périlleuse dans laquelle s'agitoit péniblement le Canada, il avoit en vertu de « l'autorité que le roi lui avoit donnée sur toutes les terres nouvellement découvertes au moyen de la navigation dont il étoit le surintendant, » institué la compagnie des Cent-Associés, et lui avoit concédé « en toute propriété, justice et seigneurie, le fort d'habitation de Québec avec tout le pays de la Nouvelle-France, dite Canada, tant le long des côtes depuis la Floride, en rangeant les côtes de la mer jusqu'au cercle arctique pour latitude, et de longitude depuis l'île de Terre-Neuve, tirant à l'ouest, jusqu'au grand lac dit la Mer douce et au delà, que dedans les terres et le long des rivières qui y passent et se déchargent dans le fleuve appelé Saint-Laurent, autrement la grande rivière du Canada, et dans tous les autres fleuves qui se portent à la mer, et généralement toute l'étendue dudit pays au long et au large et par delà tant et si avant qu'ils auroient pu étendre et faire connoître le nom du roi, ledit roi ne s'étant réservé que le ressort de la foi et hommage qui lui devoit être porté et à ses successeurs rois avec une couronne d'or du poids de huit marcs à chaque mutation de roi, et la provision des officiers de la justice souveraine qui lui auroient été nommés et présentés par les dits associés lorsqu'il auroit été jugé à propos d'y en établir. »

La Compagnie s'étoit obligée de faire passer au pays de la

Nouvelle-France, deux à trois cents hommes de tous métiers, dès l'année 1628, et pendant les années suivantes d'en augmenter le nombre jusqu'à quatre mille de l'un et de l'autre sexe, dans les quinze années qui devoient finir en décembre « que l'on auroit compté 1643. » Cinq actes successifs « faits et passés à plusieurs et divers mois et jours » depuis le 29 avril 1627 jusqu'au 6 août 1628, contiennent les stipulations de ce traité important. Les lettres de confirmation de Louis XIII portent la date du camp devant La Rochelle, le 6 mai 1828. Les lettres d'attache du cardinal de Richelieu, grand maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France sont datées du 8. Toutefois les circonstances n'avoient pas permis que la convention reçut une exécution entière. On sait que l'expédition commandée en 1628 par Roquemont, l'un des premiers associés, fut rencontrée par David Kirth dans le fleuve de Saint-Laurent, que les navires de guerre furent battus et le convoi capturé.

Quand le traité de Saint Germain fut définitivement signé, Richelieu se hâta de saisir enfin la compagnie de l'Acadie et du Canada. Pour cela le commandeur de Razilly eut mission de la mettre en possession du Port-Royal; et Champlain fut renvoyé à Québec.

Isaac de Launoy de Razilly, d'une ancienne et noble famille de Touraine, étoit compatriote du cardinal de Richelieu. Il avoit appris le métier de la guerre sur les galères de l'ordre de Malte dont il étoit devenu commandeur. On ne connoissoit guère, en ce temps là, de marin plus habile, plus expérimenté et plus intrépide. « Monsieur le commandeur de Razilly, dit Champlain, a toutes les qualités d'un bon et parfait capitaine de mer, prudent, sage et laborieux, poussé d'un saint désir d'accroître la gloire de Dieu et porter son courage au pays de la Nouvelle-France, pour y arbo-

rer l'étendard de Jésus-Christ et y faire fleurir les lys sous le bon plaisir de Sa Majesté et de monseigneur le cardinal de Richelieu. » Sa carrière avoit été remplie par d'éclatants services. Il avoit combattu avec beaucoup de courage contre les Anglois pendant le siége de La Rochelle. Le 6 octobre 1627 notamment, la flotte qui partoit du Havre des Sables d'Olonne pour jeter des secours dans l'Ile de Ré, l'avoit vu exercer, conjointement avec Beaulieu Persac, la charge d'amiral; et il étoit resté prisonnier du duc de Buckingham après avoir soutenu vaillamment dans sa barque l'assaut d'une douzaine de chaloupes : « Ils eurent, dit le *Mercure françois*, toute la composition qu'ils demandèrent; c'est-à-dire la vie sauve et à tous les leurs, ayant menacé les ennemis de se brûler avec eux s'il ne leur accordoient cette composition. » Rendu à la liberté, Razilly avoit été choisi pour commander d'abord l'escorte du convoi pour le Canada en 1628, puis l'expédition projetée de 1631. Dans l'intervalle il avoit été chargé de tirer vengeance des insultes faites au pavillon françois par l'empereur du Maroc.

Ses titres, à la mission qui lui fut confiée, étoient donc excellents. D'ailleurs il comptoit au nombre des cent associés. Or, l'article 16 du traité de 1627 porte que, « pour commander en toute l'étendue de la Nouvelle France, en l'absence de monseigneur le grand maître, ensemble dans les places et forts qui sont jà édifiés et qui seront ci après par eux construits et entretenus pour la sûreté du pays, ne sera par Sa Majesté ni ses successeurs donné pouvoir à autres qu'à ceux de la Compagnie que ledit seigneur grand maître choisira. »

C'est en conséquence de cet article que Richelieu fit avec Razilly la convention du 27 mars 1632 dont nous avons déjà parlé. Le cardinal s'engagea « à faire délivrer au commandeur dans le 20 du mois d'avril au port du Morbihan le

vaisseau nommé l'*Espérance en Dieu*, franc cinglant, prêt à recevoir sa charge, armé de ses canons, pierriers, poudre et boulets, et la somme de dix mille livres comptant, sans qu'il en pût coûter autre chose au Roi. » De son côté, le commandeur s'obligea « à équiper avec ledit vaisseau une patache du port au moins de cent tonneaux, armée à ses frais; à faire aussi à ses frais toute la dépense tant de la solde que victuailles des hommes de l'équipage desdits vaisseaux, et à renvoyer la même année, le vaisseau l'*Espérance en Dieu* dans le port de *Brest*. » Evidemment ces obligations regardoient l'association en général, et lui seulement comme associé. Il n'y a pas apparence en effet qu'il les ait consenties en son nom personnel « pour mettre ladite Compagnie en possession du Port Royal; » ce sont les termes textuels de l'acte. Aussi bien il y a à remarquer que cet acte est rédigé exactement dans la même forme que ceux qui avoient été passés en 1627 et 1628 entre le cardinal de Richelieu et les premiers associés, de Roquemont, Havel, Lataignant, Dablon, Duchesne et Castillon, si ce n'est qu'il n'y est fait aucune mention des devoirs généraux de la Compagnie. Quand la première convention fut conclue et pendant que se signoient les contrats successifs qui constituèrent et organisèrent la société, il ne s'agissoit que de reprendre sur de plus larges bases, l'œuvre de la colonisation du Canada. L'Acadie, depuis si longtemps délaissée, n'avoit point encore de part aux desseins du gouvernement et aux spéculations des associés. Peut-être Richelieu lui-même n'auroit-il pas songé à en demander la restitution si l'occasion ne lui en avoit pas été fournie par la capitulation de Québec; mais elle fut naturellement comprise dans les négociations relatives à la Nouvelle France dont elle n'étoit après tout qu'une partie. En rentrant sous la domination françoise, elle rentra également dans la concession faite à la Compagnie. Il fallut alors

l'un s'appeloit le *Saint-Jean*. L'*Espérance en Dieu* les rallia s'en occuper. L'acte du 27 mars 1632 n'eut pour but que de régler ce qui touchoit à la prise de possession du Port royal. Il fut simplement un traité supplémentaire à la convention originelle de 1627-1628; de là l'omission des obligations fondamentales de l'association dont la formule précédente suffisoit et qui n'étoient ni méconnues ni contestees.

Une disposition pourtant s'y réfère; mais on va voir en quels termes : « Sur lesquels vaisseaux, il (Razilly) passera trois capucins et le nombre d'hommes que lui et sa compagnie jugeront nécessaires. » Pour bien comprendre le sens de cette clause, il faut se reporter aux articles de 1627 dont le troisième est ainsi conçu : « En chacune habitation qui sera construite par les associés, afin de vaquer à la conversion des sauvages et consolation des François qui seront en ladite Nouvelle France, y aura trois ecclésiastiques au moins lesquels lesdits associés seront tenus loger, fournir de vivres, vêtements et généralement les entretenir de toutes choses nécessaires tant pour leur vie que fonction de leur ministère.

Les Récollets avoient ouvert le chemin de l'Acadie aux Jésuites qui les avoient suivis de près. Le père Joseph crut que l'expédition de Razilly étoit une excellente occasion d'y introduire les Capucins, et de leur assurer leur part des travaux apostoliques dont s'honoroit l'Eglise de France. Il réclama pour eux la mission du Port Royal; et il l'obtint. Voilà pourquoi l'acte du 27 mars obligea le commandeur à passer trois Capucins sur ses vaisseaux; mais il n'alla pas plus loin, parce que le reste avait été réglé par les articles de 1627.

Quant aux colons qui devoient également faire partie de l'expédition, si le nombre n'en fut pas déterminé, c'est qu'apparemment on ne jugea pas à propos d'imposer à la Compagnie plus de charges qu'elle n'en avoit accepté par les conventions précédentes. Nous avons dit qu'elle s'étoit en-

gagée à transporter dans la Nouvelle France quatre mill· personnes de l'un et de l'autre sexe en quinze ans. On lu laissoit sans doute la liberté de les répartir à sa convenance entre les divers lieux de la colonie.

Les choses ainsi préparées dès avant la conclusion du traité de Saint-Germain, le roi signa le 10 mai la commission du commandeur de Razilly : « Nous vous avons commis et ordonné, y est-il dit, commettons et ordonnons par ces présentes pour recevoir des mains des Anglois en notre nom ledit Port Royal et d'iceluy prendre possession, et pour cet effet suivre et observer de point en point les instructions données par notre très-cher et très-amé le cardinal de Richelieu, pair de France, grand maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce du royaume ; et de ce vous donnons pouvoir, autorité et mandement spécial et général. »

Ainsi tombent les assertions singulières de Charlevoix, répété par M. Garneau, qui a imaginé de partager entre le commandeur de Razilly, La Tour et Denys, le territoire de l'Acadie. Le commandeur, on vient de le voir, avoit seul l'autorité. Dans une pièce authentique dont nous aurons à parler plus tard, il est qualifié de gouverneur, lieutenant général du cardinal de Richelieu en la Nouvelle France; et la *Gazette* le désigne comme « ayant commission pour gouverner en toute l'étendue du pays en l'absence du cardinal de Richelieu. »

Tous les arrangements préliminaires de cette grande entreprise retardèrent l'expédition de deux mois. Puis, quand tout fut prêt, les vents contraires empêchèrent pendant deux autres mois les vaisseaux de mettre à la voile; de sorte que le commandeur de Razilly qui devoit, suivant la lettre de la Rochelle, partir au mois de mars, ne partit en réalité qu'au commencement de juillet. Razilly n'étoit par son traité astreint à fournir qu'un seul vaisseau; il en équipa deux dont

au port du Morbihan, ainsi qu'il avoit été convenu, à la fin de juin. Peu de jours après, le 4 juillet, la petite escadre cingloit vers l'Acadie. Elle portoit trois cents hommes d'élite, dit la *Gazette*.

Elle arriva heureusement à sa destination vers le commencement d'août. Une lettre écrite de la Nouvelle-France le 14 et publiée par le journal de Renaudot, nous apprend que le commandeur avoit déjà « reçu de la main des Anglois le fort Thiébée; que les Ecossois lui avoient rendu le Port-Royal; qu'il avoit délogé d'autres Anglois de quelques lieux qu'ils avoient usurpés sur les François. » Les expressions différentes dont l'auteur se sert pour rendre compte des diverses opérations de Razilly, sont à remarquer. La remise du Port-Royal se fit en effet dans les formes sans contestation, sans hésitation. Le commandeur étoit porteur : 1° d'une lettre patente du roi de la Grande-Bretagne en latin, du 4 du mois de juillet 1631, sous cachet d'Écosse, « pour la restitution dudit Port-Royal en l'état qu'il étoit lors de la prise d'icelui; 2° d'un commandement dudit roi à ses sujets étant dans ledit Port-Royal pour la démolition et délaissement de la place; 3° d'une lettre du chevalier Alexander au capitaine Sorester, commandant audit Port-Royal, tendant à même fin. » A la vue de ces pièces, Sorester n'avoit plus eu qu'à obéir. Il fut débarqué aux dunes d'Angleterre avec les quarante-six écossois qui composoient la garnison, par le *Saint-Jean*, rentré au Hâvre-de-Grâce le 11 février 1633.

Mais pour les autres ports, il n'y avoit ni lettres patentes, ni commandement du roi d'Angleterre. Les Anglois qui les occupoient, étoient d'ailleurs du continent américain. Il fallut, sinon employer la force, la montrer du moins. Toutefois la résistance n'alla pas jusqu'au combat. En peu de temps le commandeur de Razilly fut en pleine et libre possession de toute l'Acadie.

CHAPITRE IX

Charles de Menou d'Aunay. — Denys. — La Tour.

On n'aura pas de peine à admettre ce que dit la *Gazette*, que « l'embarquement de force noblesse avoit rendu illustre le commencement de la colonie. » En effet, aucun voyage de découverte n'avoit été exécuté jusque-là, aucune entreprise de colonisation n'avoit été tentée sans que de hardis gentilshommes en eussent voulu partager les dangers, les fatigues et les privations. Razilly, il est naturel de le croire, ne fut pas moins bien accompagné que Jacques Cartier, Roberval ou Champlain; mais des hommes de diverses conditions qui s'étoient associés à ses travaux, deux seulement ont laissé un nom dans l'histoire : ce sont d'Aunay et Denys. Un troisième que nous avons déjà nommé, qui habitoit l'Acadie depuis le temps de Poutrincourt, La Tour a vécu sous le gouvernement du commandeur; et après la mort de ce dernier,

ses prétentions et sa révolte ont eu sur la destinée du pays la plus fâcheuse influence. Nous pensons que c'est ici le lieu de les faire connoître tous les trois; car désormais ils reviendront souvent dans la suite de nos récits.

Charles de Menou, chevalier, seigneur d'Aunay, appartenoit à une ancienne maison qui, originaire du pays chartrain, a étendu par succession de temps sa fortune, sa puissance et son illustration dans les provinces de Touraine, de Berry et de Nivernois. Son père, René de Menou, seigneur de Charnizay, étoit écuyer du roi quand il publia en 1612 la *Pratique du cavalier*, suivie d'un traité *des moyens d'empêcher les duels et de bannir les vices qui les causent*. En 1629, il avoit été employé par Charles de Gonzague, duc de Nevers, à faire valoir auprès de Louis XIII les prétentions de ce prince au duché de Mantoue. La manière dont il s'acquitta de cette mission, lui concilia l'estime du cardinal de Richelieu. Nommé gouverneur du duc de Mayenne, il avoit composé pour l'instruction de son élève un *Traité de la guerre* qui a été attribué au maréchal de Biron. Nous le voyons enfin conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé dans l'année 1642. C'est à lui qu'on doit l'*Instruction du roi en l'art de monter à cheval*, rédigée sur des notes que lui avoit confiées Pluvinel, premier écuyer de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII. — Nous ne savons pas en quelle année naquit Charles de Menou : nous savons seulement qu'il étoit le troisième fils de René et qu'il avoit perdu ses deux frères aînés en 1622. Destiné à suivre, à l'exemple de ses aïeux, la carrière des armes, il entra dans la marine et servit avec quelque distinction sous le commandeur de Razilly, son parent. Quoique fils unique et appelé à recueillir en France tous les avantages d'une grande naissance, il accompagna le commandeur en Acadie, peut-être avec la promesse de lui succéder. Au moins Razilly reçut avant son dé-

part, outre sa commission, « une autre de pareille teneur, laquelle avoit le nom en blanc, pour, en cas que par accident il fût empêché d'aller lui-même exécuter ce qui lui avoit été ordonné, il pût la faire remplir du nom d'une personne agréable à Sa Majesté et capable. » Cette personne incontestablement étoit Charles de Menou.

A peine débarqué au Port-Royal en effet, le gouverneur le chargea des opérations les plus importantes à la fois et les plus difficiles. Ainsi ce fut lui qui fit évacuer par les Anglois toute la côte jusqu'à Pemaquid et Kennebec; lui qui força Thomas Willet à quitter Pentagoët, où il s'étoit établi à la faveur de la guerre entre les deux couronnes. Ce fut lui encore qui ramena en France, au mois de janvier 1633, le vaisseau l'*Espérance en Dieu*, que le commandeur s'étoit engagé à renvoyer dans le port de Brest. Pendant son séjour à la Rochelle, à cette époque, il paya les lettres de change que Razilly avoit souscrites au capitaine anglois Rose, pour prix des câbles et des voiles d'un navire, jetté par la tempête dans le port de la Hêve. Il est vraisemblable qu'il retourna en Acadie avec le renfort dont la *Gazette*, dans une lettre de La Rochelle, annonçoit le départ pour le mois de mars.

D'Aunay, nous apparoit dans ces circonstances comme le lieutenant, l'homme de confiance et d'affection, l'*alter ego* du commandeur. Hors de la présence de Razilly, il n'agissoit pas seulement en toute liberté, avec plein pouvoir; il agissoit en son nom propre. Par exemple, Thomas Willet, un mois après avoir été chassé de Pentagoët, se présenta avec un navire et une pinasse devant le fort qu'il assiégea. D'Aunay n'eut pas plutôt repoussé cette agression perfide qu'il en écrivit au chef du gouvernement colonial anglois, dans la baie du Manachussets; et sur la réponse évasive qui lui fut faite, il répliqua « qu'en temps et lieux convenables, il se feroit un honneur d'accueillir favorablement ceux qui se-

roient avoués par M. Winthrop comme étant sous son autorité ; que quand ils se présenteroient en cette qualité, ils seroient les bienvenus à Penobscot, mais pas au delà. » Nous ne voyons pas que dans ce message dont nous empruntons la substance à une de ses lettres du 2 octobre 1644, il ait seulement fait mention du commandeur. Ce silence seroit inexplicable s'il n'avoit pas été autorisé.

Nicolas Denys est l'auteur de la *Description géographique et historique des côtes de l'Amérique septentrionale, avec l'histoire naturelle du pays*. La qualité qu'il y prend de « gouverneur lieutenant général pour le roi et propriétaire de toutes les terres et îles, qui sont depuis le cap de Campseaux jusqu'au cap des Roziers, » a trompé le vieil historien de la Nouvelle France ; et c'est apparemment sur ce fondement illusoire que Charlevoix, s'est avisé de lui donner dès 1632, le gouvernement « de la côte orientale du Canada, depuis Canceaux jusqu'à Gaspé. » La vérité est que Denys n'a été investi qu'en 1655, du titre et des pouvoirs que rappelle son livre. Au reste on n'a su de lui jusqu'à présent que ce qu'il a bien voulu nous en apprendre lui-même. Si nous devons à la découverte récente de quelques documents originaux des informations nouvelles d'un certain intérêt, nous n'avons malheureusement encore que peu de choses à ajouter à ses récits. — Nicolas Denys, naquit en 1598 à Tours, selon Chalmel, plus probablement selon nous à Mettray ou dans les environs. Quelle étoit sa famille ? Nous l'ignorons. Il parle d'un de ses frères, nommé de Vitray, à qui il avoit donné le commandement d'un navire chargé de morues, et qui devint par la protection du cardinal de Richelieu, capitaine d'un des vaisseaux du roi. Cela suppose, si l'on veut, une sorte de notabilité ; et on peut croire que le père de Denys n'étoit pas absolument sans fortune. Pourtant ses enfants paroissoient n'avoir reçu qu'une instruction très-médiocre. Deux

lettres de Nicolas qui ont échappé à la destruction, prouvent évidemment que leur auteur savoit à peine écrire ; et après les avoir lues, on doutera, comme nous, que la *Description des côtes de l'Amérique septentrionale*, malgré son peu de mérite littéraire, soit entièrement de lui. Ce qu'on peut dire de Denys avec le plus de certitude, c'est qu'il avoit quelque connoissance du commerce et qu'il ne manquoit pas d'intelligence. Sans doute il avoit servi dans la marine marchande. Les deux industries qu'il essaya d'importer dans l'Acadie, le donnent au moins à penser.

« Je n'ai, dit-il dans son premier volume, jamais compté sur le négoce des pelleteries avec les Sauvages que comme sur un accessoire qui pouvoit servir en quelque façon au capital de ce qui se peut faire dans le pays ; qui est la pêche sédentaire et la culture de la terre. » Il faut remarquer qu'il comprend dans la culture de la terre, l'exploitation des bois à laquelle il s'est livré d'abord avec quelque succès. Toujours est-il que Denys, originaire de Touraine, comme Razilly, et peut être à ce titre protégé du commandeur, ne fit partie de l'expédition qu'en qualité de colon, sans pouvoir ni fonctions.

La Tour, au contraire, on le sait, avoit un commandement en Acadie ; et il l'avoit obtenu du cardinal de Richelieu, avant même que le projet de l'expédition n'eût été arrêté. Mais qu'étoit ce que La Tour ? D'Aunay, dans un mémoire de 1644, prétend qu'il s'appelloit Turgis ; qu'il étoit fils d'un maçon du faubourg Saint-Germain, emmené comme soldat au Port Royal par Poutrincourt ; que celui-ci le donna pour valet de chambre à Biencourt, son fils ; qu'il se fit alors nommer Saint-Étienne, puis La Tour ; qu'après la mort de son maître, il s'empara de tous les biens meubles, évalués par inventaire à 70,000 livres, et de toutes les terres et les bâtiments qui avoient appartenu à ce dernier ; que ma-

dame de Poutrincourt, lui intenta un procès en restitution devant le parlement de Paris, le 16 décembre 1635. D'Aunay renvoie pour la preuve de ses assertions au mémoire de Picault, procureur; mais il s'arrête là. Quelle fut l'issue du procès? nous en avons vainement cherché les pièces.

Mais au défaut des documents invoqués par d'Aunay, nous en avons d'autres qui, s'ils ne confirment pas ses dires d'une manière absolue, les autorisent du moins. Ce sont d'abord les Lettres patentes de Louis XIV, en date du mois de décembre 1652, dans lesquelles La Tour est nommé Turgis. Ce nom donc étoit le sien apparemment. Dans les Lettres patentes de sir William Alexander qui lui concèdent en fief une portion de l'Acadie, et dans celles qui le créent baronnet de la nouvelle Écosse, il est partout appelé Saint-Étienne et non La Tour. Le premier nom lui est commun avec son père; le second est donné au père seul. En 1627, il est vrai, la lettre qu'il avoit écrite au roi pour demander une commission, avoit été signée de La Tour. Est-ce à dire que le nom lui appartenoit? non; c'étoit assez qu'il l'eût pris, ainsi que d'Aunay l'affirme. Et il falloit bien qu'il l'eût pris en effet puisque son père, dans le temps qu'il traitoit avec sir William Alexander, c'est-à-dire en 1629 et en 1630, ne le lui connoissoit ou ne le lui reconnoissoit pas. Nous retrouvons en tout cas dans ces divers documents tous les noms que d'Aunay dit avoir été portés successivement par La Tour: Turgis d'abord; c'étoit sans doute le nom patronimique; Saint-Étienne ensuite, celui de l'écuyer de Biencourt, jusques en 1627 environ; enfin La Tour, peut être après la mort de son maître.

Dans sa lettre de 1627, La Tour raconte qu'il fut mené par son père en la Nouvelle France; il avoit, dit-il, alors quatorze ans. C'est aussi ce que dit d'Aunay, si ce n'est qu'il ne parle pas de l'âge auquel le jeune colon fit son pre-

mier voyage. La Tour ajoute « qu'il a reçu l'honneur de commander l'enseigne et la lieutenance du feu sieur de Poutrincourt jusques à sa mort. » — Il y a ici une confusion évidente : ce n'est pas du baron de Poutrincourt, le fondateur du Port Royal, qu'il s'agit ; c'est de son fils Biencourt qui put prendre le nom de Poutrincourt après 1615, quand son père eût été tué devant Méry sur Seine, mais qui ne fut jamais et qui n'est pas encore connu sous ce nom. Est-ce à dessein que La Tour a employé une appellation qui permettoit de confondre les deux personnages ? Peut être. Le premier Poutrincourt avoit laissé à la Cour et en France un renom que le second n'a pas recueilli. D'ailleurs le souvenir de Biencourt pouvoit n'être pas trop bon à rappeller dans la circonstance. En tout cas, il résulte de la lettre de La Tour, qu'il avoit été sous les ordres, nous aimerions autant dire dans la domesticité de ce dernier. Qu'il ait commandé l'enseigne et la lieutenance, nous y consentons ; mais ce n'est pas à l'âge de quatorze ans que Biencourt lui a confié de pareilles fonctions. Aussi bien à la date où nous reportent ces premières années du jeune La Tour, il ne les avoit pas à sa disposition. Tout au plus, ce fut en 1613, après que son père eut abandonné définitivement le Port Royal, qu'il put songer à se former une compagnie. La Tour devoit avoir alors vingt ans. Jusques là qu'avoit-il fait ? Il n'étoit pas obligé de reprendre ses souvenirs de si haut dans sa lettre ; et nous comprenons qu'il s'en soit tu ; mais son silence ne suffit pas pour infirmer le témoignage de d'Aunay.

Enfin dans la même lettre de 1627, La Tour prétend que « par son testament Biencourt lui avoit fait la faveur de le constituer en son lieu et place, et lui laisser la place et l'équipage dont il s'est acquitté pour le service du roi le plus dignement qu'il lui a été possible. » Il n'y a pas de doute par conséquent qu'il retenoit le bien de son ancien maître ; mais

selon lui, c'étoit très-légitimement, à titre de légataire, en vertu d'un acte que toutes les législations ne croient jamais entourer de trop de respect et auquel elles s'efforcent d'ordinaire d'assurer la plus entière obéissance. Madame de Poutrincourt pouvoit fort bien refuser d'admettre l'existence d'un testament qui la dépouilloit. Elle y avoit son intérêt ; et peut être en avoit elle de bonnes raisons. Le procès sur lequel d'Aunay s'appuie, s'explique dès lors ; il se comprend. On s'étonneroit à bon droit si aucune réclamation n'avoit troublé La Tour dans la possession d'un héritage dont la légitimité étoit facilement contestable.

Il faut en convenir : toutes les assertions de d'Aunay ont un fondement. Qu'elles soient exagérées dans la forme, à la bonne heure ; assurément elles ne sont pas fausses. Nous pouvons donc le croire encore quand il dit : « Après le décès dudit sieur de Biencourt, ledit La Tour courut par les bois avec dix-huit ou vingt hommes, se mêlant avec les sauvages et vivant d'une vie libertine et infâme, comme bêtes brutes, sans aucun exercice de religion, n'ayant pas même soin de faire baptiser les enfants procréés d'eux et de ces pauvres misérables femmes, au contraire les abandonnant à leurs mères, comme encore à présent ils font. » A part les expressions dures auxquelles peut se reconnoître le ressentiment de d'Aunay, c'est ce que La Tour avoue lui-même dans sa lettre au Roi : « J'ai été contraint par le mauvais traitement que nous avons reçu des Anglois, de vivre ainsi que les peuples du pays et vêtus comme eux, chasser à force les bêtes et pêcher les poissons pour vivre. » Et plus loin : « Les Anglois ont charge et dessein de se saisir du pays de la nouvelle France... à quoi je me suis préparé avec les familles de mes alliés, peuples du pays, et ceux que j'ai d'ordinaire avec moi, et ma petite troupe de François. »

Maintenant nous savons ce qu'il étoit : un soldat de for-

tune, un aventurier, sans naissance probablement, certainement sans éducation, conduit en Acadie par la nécessité, retenu dans le pays par l'impuissance de se faire ailleurs un sort plus favorable ou peut être par l'habitude d'une vie vagabonde et paresseuse. C'est Biencourt qui l'éleva par sa faveur et qui lui livra le fort de Lomeron par sa mort; et la possession de ce fort sur son titre principal à la première grâce que le cardinal de Richelieu lui accorda en lui envoyant une commission de capitaine. Puis les circonstances le servirent assez pour qu'il pût se parer un jour de la qualité de lieutenant-général pour le roi sur la côte d'Acadie; mais si ce n'étoit pas encore tout ce qu'avoit rêvé son ambition, c'étoit trop pour son caractère et pour son courage. Arrivé à ce faîte des honneurs, il descendit rapidement pour revenir par la révolte à sa première condition de chercheur d'aventures, Il étoit fort peu lettré; sa supplique de 1627 le prouve : elle est du plus mauvais style, et elle témoigne abondamment de l'ignorance où il a vécu, des règles les plus vulgaires de la grammaire et de l'orthographe. Les historiens américains n'ont qu'une très-médiocre opinion de sa valeur et de sa probité. Hubbard l'accuse d'avoir été par son excès de prudence la cause de sa dernière défaite qu'il auroit conjurée, dit-il, s'il avoit déployé autant d'énergie que sa femme; et après avoir énuméré les pertes qu'il subit par la prise du fort Saint-Jean, il ajoute : « A la vérité, il faut dire que des biens obtenus de la sorte vont rarement jusqu'à la troisième génération au jugement même des payens. » N'y a-t-il pas là une allusion à la succession de Biencourt?

A l'époque où le commandeur de Razilly débarqua en Acadie, La Tour devoit avoir trente-neuf ans. D'après sa lettre il en avoit trente-quatre en 1627; et par conséquent il étoit né en 1593. Avoit-il suivi son père dans le premier

voyage du baron de Poutrincourt, c'est-à-dire en 1604? I étoit alors âgé de onze ans et non de quatorze. S'il n'étoit parti de France qu'en 1610 lors que Poutrincourt fut envoyé par de Monts pour prendre le gouvernement de la colonie naissante, il comptoit dix-sept années. Nous ne pouvons par aucun calcul trouver l'âge qu'il se donne au moment de son arrivée dans le pays. Au reste cela est peu important. En 1632, La Tour habitoit l'Acadie depuis vingt-deux ans au moins, peut-être depuis vingt-huit. On peut admettre qu'après avoir été dans la domesticité de Biencourt, il étoit devenu officier de ce dernier en 1612. Quand le Port-Royal fut tombé entre les mains des Anglois, il se retira avec son maître dans le fort de Lomeron dont la mort de Biencourt le rendit possesseur vers 1624 et que dans la joie de son élévation, il appella le fort de La Tour. Il y étoit encore dans le temps que Razilly parut sur la côte acadienne; mais il avoit depuis le 11 février 1631 un titre légal et régulier : Le cardinal de Richelieu lui avoit, à cette date, conféré les fonctions de capitaine du fort. De plus, au mois d'avril de la même année, les associés de la Nouvelle France résidents à Bordeaux, ayant envoyé sous les ordres de Laurent Ferchaud un navire chargé de munitions et de vivres pour le secours du fort de Saint-Louis au cap de Sable, lui avoient donné le commandement de cette habitation. Le but de sa lettre de 1627 avoit été ainsi atteint en partie.

CHAPITRE X

Razilly s'établit à La Hève. Insubordination de La Tour. D'Aunay défend Pentagoët contre les Anglois. Projets de Razilly. Le cardinal de Richelieu entre dans la société de colonisation. Culture. Exploitation des bois et pêche, par Denys. Mort de Razilly. 1632-1635.

On peut bien croire que La Tour ne vit pas sans quelque inquiétude s'établir le nouveau gouvernement colonial. Sa situation en effet devoit en être singulièrement changée. Nous voulons ne pas tenir compte de cette vie de coureur de bois qu'il avoit menée jusques là, vie libre jusqu'à la licence, active et paresseuse, rude et débauchée, vie d'aventures et de rapines, de plaisir brutal et d'orgueilleuse domination; mais enfin il étoit seul au milieu des indigènes dont la facile nature se plioit sans peine à ses volontés; et

il alloit avoir des voisins qui deviendroient bien vite des concurrents. Il exerçoit une sorte de puissance souveraine; et une autorité supérieure se montroit prête à lui imposer des lois. Son indépendance disparoîtroit nécessairement avec l'isolement qui la garantissoit; et sa liberté même seroit gênée. Avant l'arrivée du commandeur de Razilly, il étoit de fait le gouverneur et presque le roi de l'Acadie; car recevoit-il les ordres de la métropole? Après, il ne pouvoit être au plus que le capitaine des forts de La Tour et de Saint-Louis.

Une circonstance dut bientôt ajouter à ses préoccupations: le commandeur ne s'arrêta pas au Port-Royal que les Écossois lui avoient rendu. Charmé des beautés naturelles de la Hève et des avantages de son havre, assez grand, disoit-on alors, pour contenir mille vaisseaux, il y fixa sa résidence et le siége de son gouvernement. Ainsi il se trouva à une très-petite distance du fort de La Tour, en même temps qu'il eut sous sa surveillance directe et en quelque façon sous sa main toute la côte d'Acadie. C'est justement la contrée sur laquelle La Tour avoit demandé dès 1627 à étendre son pouvoir.

Celui-ci pourtant ne parut songer d'abord qu'à rendre sa condition meilleure en traitant avec la compagnie. Il passa en France au mois de novembre 1632; il obtint une concession de terres autour de son fort; et au mois de mars 1633, il se prépara à y transporter des colons. Une lettre datée de La Rochelle le 6 et publiée par la *Gazette*, nous apprend qu'il offroit de distribuer « à tous ceux qui voudroient choisir pour retraite le climat de l'Acadie, des terres et prés grandement fertiles que la compagnie de la Nouvelle France lui avoit concédés, abondants en toutes sortes d'oiseaux et animaux de chasse, même en castors, dont la mer et les rivières voisines sont fort poissonneuses. » La lettre

lui donne le titre de lieutenant général pour le roi du fort de La Tour.

Peut-être l'avoit-il reçu en effet. On sait que l'administration n'en étoit pas avare avec les entrepreneurs de colonisation. Ce titre aussi bien ne conféroit à ceux qui en étoient revêtus, que des droits de justice et de police dont l'exercice étoit indispensable au maintien du bon ordre. Il étoit en quelque sorte attaché à toutes les grandes concessions. Denys en a joui également sur son territoire. La lettre a soin de faire remarquer que « le service divin s'administre par les pères capucins. » Au témoignage de d'Aunay, c'étoit Razilly qui avoit envoyé les révérends pères à La Tour, dans l'espérance de le convertir à une vie plus chrétienne. En les recevant, celui-ci n'avoit pas entendu renoncer à ses pratiques; et sa soumission n'étoit qu'apparente; car bien que, sur la recommandation du père Joseph, le secrétaire d'état de Bouthillier lui eût écrit le 16 mars 1633 pour lui « dire qu'il eût à faire retirer du fort de La Tour les gens d'église séculiers et religieux qui y pouvoient être, lesquels ils devoit avoir soin de faire reconduire en France pour retourner en leur province, et mettre en leur lieu et place des pères capucins, » Denys raconte qu'en 1635 il trouva au fort un père récollet. Nous verrons plus tard qu'il y en avoit encore en 1644.

Razilly ne tarda pas à savoir exactement quels fonds il pouvoit faire sur l'obéissance de la Tour. Ce fut à l'occasion de la reprise de Pentagoët : Les Anglois de la baie du Massachussets, qui occupoient ce fort, refusoient de le rendre. Ils prétendoient que la place leur appartenoit parce qu'elle étoit à leur convenance. Située sur la rive gauche du fleuve qui les séparoit de la colonie françoise, ils n'avoient eu pour la prendre, en quelque sorte, qu'à allonger la main. Fréquentée par les sauvages de l'intérieur, elle offroit de

grands avantages pour la traite des pelleteries. Enfin les Anglois pêchoient autour des îles qui l'avoisinent, des maquereaux au printemps, en hyver des morues. Ils avoient par conséquent de bonnes raisons pour la garder; mais le commandeur n'en avoit pas de moins bonnes pour la reprendre. Fatigué de leur lenteur, il chargea d'Aunay de les contraindre à exécuter le traité de Saint-Germain; et parce qu'il ne pouvoit lui donner qu'un vaisseau, il ordonna à La Tour de le rallier en route avec toutes les forces dont il pourroit disposer. Des deux parts on fut exact au rendez-vous; mais La Tour ne voulut pas aller plus loin. Il n'abandonna pas seulement l'entreprise; il fit de plus avertir sous main la petite garnison angloise. D'Aunay resté seul s'avança cependant vers Pentagoët dans l'intention de le reconnoître; et se voyant assez fort pour s'en emparer, il entra dans le port. Les Anglois étonnés et surpris consentirent à se retirer. Un inventaire des munitions et marchandises qu'ils ne purent enlever, fut dressé en exécution de la convention de 1632 entre les deux couronnes; et d'Aunay souscrivit à Thomas Willet, leur chef, un billet payable à présentation.

Les choses ainsi réglées dans les formes les plus rigoureuses, il sembloit que tout fût fini. Les François en effet n'avoient fait que se mettre en possession d'un fort qui leur avoit été rendu par un traité solemnel; et les droits des Anglois avoient été scrupuleusement respectés; mais Pentagoët étoit loin du Port-Royal, plus loin encore de La Hêve. Thomas Willet qui se souvenoit du peu que la conquête du fort avoit coûté aux Anglois pendant le siége de La Rochelle, s'étoit promis de prendre bientôt sa revanche. Un mois après, il revint avec un vaisseau de quatre cents tonneaux et un autre de moindre force, montés tous deux par environ deux cents hommes. D'Aunay heureusement étoit encore dans la place. A peine avoit-il eu le temps de faire ajouter

aux fortifications une palissade; et il n'avoit avec lui que vingt-huit soldats. Néanmoins il soutint vigoureusement pendant trente jours tous les efforts des assaillants, qui ne tirèrent pas moins de mille à douze cents coups de canon. La défense fut vraiment héroïque.

Les ennemis épuisèrent leurs munitions et leurs vivres sans avoir obtenu sur lui le moindre avantage. Affoiblis enfin par la perte de quelques-uns des leurs et vaincus, ils reprirent le large. Pentagoët étoit sauvé. Depuis lors il n'a pas cessé d'être sous la domination françoise, jusqu'à ce que l'Acadie entière fût occupée par les Anglois en 1654.

Peut-être aurions-nous dû placer sous l'année 1632 cet événement dont d'Aunay, qui le raconte, ne donne pas la date ; mais il nous a semblé qu'il n'y avoit pas assez de temps entre l'arrivée de Razilly au mois d'août et le départ de La Tour au mois de novembre ou peut-être au mois d'octobre; d'autant plus que d'Aunay parle auparavant des mauvais traitements que La Tour fit éprouver aux Pères capucins, et de tentatives qu'il renouvela par plusieurs et diverses fois, « pour faire révolter les Indiens contre le commandeur. » D'ailleurs est-il possible que La Tour ait eu la témérité de refuser son concours à l'expédition de Pentagoët, justement quand il se proposoit de traiter avec la compagnie et d'assurer ainsi sa position, alors encore incertaine? Naturellement on doit penser qu'il ne hazarda cet acte d'insubordination qu'après s'être fait confirmer dans la possession de son fort et des terres qui l'environnoient. Avant, il se seroit mis dans le cas de voir rejeter sa demande et de perdre sa commission; mais une fois reconnu propriétaire de la contrée, aussi bien que capitaine du fort, sa condition étoit bien plus favorable. Son contrat ne pouvoit être rompu que dans les formes; et il n'avoit plus à craindre qu'une décision du gouverneur suffit pour le déposséder.

Par toutes ces raisons, nous avons assigné à sa désobéissance et à la reprise de Pentagoët la date de 1633.

L'année suivante, le commandeur de Razilly adressa au cardinal de Richelieu une lettre et un mémoire qui contiennent de précieux renseignements sur le but de la colonisation, sur la situation de la colonie et sur le plan projeté pour en favoriser le développement : « Je ne dois pas avoir, dit le commandeur en commençant sa lettre, d'autre but que la gloire de Dieu, la grandeur du roi et le service particulier de Votre Éminence en ce qui m'oblige d'avoir fait ce mémoire..., sachant que Votre Éminence a une passion extrême de s'employer à l'augmentation du christianisme et acquérir nouvelles couronnes à Sa Majesté. Dans le susdit mémoire, elle trouvera des notions suffisantes pour l'un et pour l'autre; et en mon particulier, je n'y prends autre intérêt sinon que de passer le reste de mes jours à travailler de cœur et d'âme à l'augmentation de cette grande œuvre qui a été réservée au ciel dans le temps que tenez le gouvernail de la navigation de France et qu'êtes un des principaux piliers de l'église; joint que Votre Éminence a la charge de vice-roi dans le nouveau monde, où par sa puissance elle peut faire réunir au giron de l'église plusieurs millions d'âmes. »

On le voit : c'est toujours l'esprit chrétien qui domine dans l'œuvre de la colonisation et qui en marque le but. Il s'agit toujours de l'intérêt de la religion et du salut des âmes. Aussi est-ce le père Joseph qui est, sous l'autorité du cardinal de Richelieu, le protecteur de l'entreprise; c'est lui à qui le mémoire est envoyé ; c'est lui qui le remet au ministre, apparemment pour en appuyer les propositions.

Le commandeur continue en invoquant le témoignage des pères capucins, « lesquels par leurs exemples, ajoute-t-il,

nous ont si bien conduits que par la grâce de Dieu le vice ne règne point en cette habitation ; et depuis que j'y suis, je n'ai pas trouvé lieu de châtiment : la charité et l'amitié y sont sans contrainte. » Les sauvages ne donnoient pas moins de satisfaction à Razilly : « Ils se soumettoient de leur franche volonté à toutes les lois qu'on vouloit leur imposer, soit divines soit humaines, reconnoissant Sa Majesté Très-Chrétienne pour le roi. »

Après deux ans d'établissement, car le mémoire est daté du 15 juillet 1634, on devoit embrasser avec joie les espérances que donnoient les premiers résultats. Toutefois le commandeur et ses amis avoient dépensé cinquante mille écus, « sans en avoir retiré aucun profit sinon des bâtiments et fortifications munies de vingt-cinq canons en batterie, en fort bon état de défendre la croix et les lys. » Que faut-il entendre par *ses amis* ? Est-ce la compagnie des Cent associés ? L'expression paraîtra un peu forcée. N'est-ce pas plutôt la société de son frère, Claude de Razilly, sieur de Launay, capitaine pour le roi entretenu dans la marine, et de Jean Condonnier, bourgeois de Paris, société formée « pour peupler les habitations du Port Royal et de la Hève, en la côte d'Acadie ? » Nous hésitons parce que nous n'avons pu savoir ni la date de sa constitution ni celle de sa concession. Le commandeur enfin termine en disant qu'il « attend le secours qu'il plaira au roi lui donner par la faveur du cardinal. »

Ce secours est l'objet du mémoire. Razilly demande que le roi place dans l'entreprise cinquante ou soixante mille écus. Il expose qu'avec ce fonds « on peut dès la première année employer cinq navires de Sa Majesté ; deux pour la traite et trois pour la pêche des morues, dont l'un reviendra en France et les deux autres iront dans le détroit en divers lieux où ils ne seront enfermés sous la puissance de

l'Espagnol. Ils y chargeront des vins et des fruits pour faire leur retour en France au mois de janvier. » La seconde année, on emploiera huit navires ; la troisième, dix, et la quatrième, douze ; toujours dans les mêmes proportions que la première et sans accroissement du fonds, les profits de l'opération devant subvenir à l'augmentation des armements. Ainsi « on fera quatre puissants efforts qui tourneront en honneur et grandeur de la France. » 1. On peuplera le pays ; ce qui « causera la conversion de quantité de sauvages au christianisme ; » 2. Il s'établira un grand commerce naval « tant pour les pelleteries que navigation du détroit ; » 3. Les douze navires du roi ne seront plus à charge aux finances, « d'autant que le fret qu'ils gagneront, paiera leurs radoubs et entretien ; » 4. Enfin « les douze navires du roi croisant annuellement les mers, armés de munitions comme des navires doivent être pour la navigation tant du détroit que de nos mers, empêcheront une infinité de pirateries qui se font journellement sur les sujets du roi, rendront la navigation plus libre et rappelleront plusieurs sujets du roi, experts en la navigation, qui, faute d'emploi, vont chercher condition chez les étrangers. »

Mais surtout, avant toutes choses, le commandeur insiste sur la nécessité de ne pas laisser l'affaire « à une compagnie de tant de têtes. » C'est son premier mot au commencement ; c'est son dernier à la fin. Il faut absolument « faire tomber l'entreprise ès mains du roi ou du cardinal de Richelieu et du maréchal d'Effiat. » Sans cela, il n'y a pas de succès à espérer : « La diversité de tant d'opinions et de volontés, la défiance y régnant, fera toujours qu'on dépensera cent écus, là où il n'en faudroit que trente. »

Quel accueil Richelieu fit-il à ce mémoire ? Nous ne saurions le dire précisément. Il ne paroît cependant pas que le fonds de cinquante ou soixante mille écus ait été accordé.

On étoit à la veille de la déclaration de guerre contre l'Espagne ; et ce n'étoit pas le moment de tirer du trézor une somme aussi importante. Le roi d'ailleurs alloit avoir besoin de ses vaisseaux. Mais si le cardinal n'emprunta rien à l'Epargne pour venir en aide à Razilly, il l'assista du moins de ses deniers.

Le 16 janvier 1635, par contrat passé devant Gabriel Guerreau et Pierre Parque, notaires au Châtelet de Paris, il s'associa en son nom personnel avec Claude de Razilly et Condonnier. « Pour le désir qu'il a de protéger le sieur de Launay-Razilly et ses associés, et de leur donner moyen de persister à l'entreprise qu'ils ont faite de peupler les habitations de Port Royal et de la Hêve en la côte d'Acadie, est-il dit dans l'acte, le cardinal de Richelieu promet volontairement de fournir une somme de dix-sept mille livres pour être employée en l'achat de victuailles et marchandises de troc pour envoyer au port de La Hêve au sieur commandeur de Razilly et y faire passer les personnes mentionnées en l'état qui en a été fait. » De son côté, Claude de Razilly reconnoît pour lui et pour Jean Condonnier dont il se porte fort, que « sans l'assistance de mon dit seigneur le cardinal duc, ils auroient été contraints de remettre à la compagnie de la Nouvelle France lesdites habitations et perdre la dépense qu'ils y avoient faite. » Sa concession par conséquent étoit certainement antérieure à 1635. Étoit-elle antérieure aussi au mémoire du commandeur ? C'est très-probable. Il paroît impossible qu'elle ait été faite après le 15 juillet 1634 et qu'avant le 16 janvier 1635 le fond social ait été épuisé.

Pour prix des dix-sept mille livres qu'il apporte, Richelieu devient propriétaire pour un cinquième « tant des terres, habitations, forts, bâtiments, droits, traites et choses accordées par la compagnie de la Nouvelle France audit sieur de Launay-Razilly, que des vaisseaux, meubles, marchandises,

armes, munitions, vivres et autres choses généralement quelconques qui sont aux dites habitations et terres. » Il nomme seul un des deux directeurs de la société, Launay-Razilly et Condonnier choisissant l'autre d'un commun accord. Il stipule formellement qu'il ne sera tenu de suppléer aucunes sommes pour quelques nécessités qui puissent arriver, quand même, faute de suppléments, le fonds social pourroit être entièrement perdu. Mais comme il n'ignore pas que son apport laissera la société dans l'obligation de chercher de nouveaux fonds, il autorise Launay-Razilly à s'adjoindre d'autres sociétaires qui pourront nommer un troisième directeur, mais à condition qu'ils verseront des sommes notables dont le total sera du moins de vingt mille livres.

Cette autorisation n'étoit pas de pure forme ; car neuf jours après, c'est-à-dire le 25 janvier, deux nouveaux associés, Jean Le Grand, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, président en la Chambre des Comptes de Bourgogne, et Louis Molin, contrôleur au grenier à sel du Mont-Saint-Vincent en Charolois, ajoutèrent au fonds social, le premier dix-sept mille livres et le second trois mille. Le contrat fut passé devant les notaires Guerreau et Parque. Il est calqué sur le précédent, toutefois avec cette double différence : que Launay-Razilly et Condonnier ne s'y reconnoissent pas obligés de la conservation de la concession à l'assistance de Le Grand et de Molin et que le cas où l'adjonction de sociétaires nouveaux deviendroit nécessaire n'y est pas prévu. Le dirons-nous ? A notre sens, l'objet principal du premier contrat fut de « faire tomber l'entreprise ès mains du cardinal de Richelieu, » suivant les expressions du commandeur de Razilly. Richelieu, il est vrai, n'étoit dans la société que pour un cinquième ; mais c'étoit assez qu'il y eût un droit et un titre pour en être le maître. Toujours est-il que la société ainsi constituée eut, à l'exclusion de la com-

pagnie des Cent associés, la direction des affaires de l'Acadie. Elle poursuivit seule l'œuvre de la colonisation, si ce n'est que le commandeur resta « gouverneur lieutenant-général pour le cardinal duc en la Nouvelle France. »

Ses efforts se concentrèrent à peu près tous sur la Hève et sur le Port-Royal. Elle continua sans doute à tenir une garnison françoise dans Pentagoët. La Tour eut près de son fort un jardin où il cultivoit du blé et des pois. De l'autre côté de la baie de Sable, un père récollet défricha un demi-arpent de terre environ : « Il y avoit, dit Denys qui le visita en 1635, quantité de très-beaux choux pommés et de toutes autres sortes d'herbes potagères et de légumes. Il y avoit quelques pommiers et poiriers qui étoient bien pris et très-beaux, mais non encore en état de porter, étant venus petits de France et n'ayant été plantés que de l'année précédente. Je fus étonné de voir tout cela, mais bien plus lorsqu'il me montra ses pois et son froment qu'il avoit semés. Les pois me ravissoient à voir leur hauteur ; ils étoient ramés, mais si couverts de gousses que cela ne se peut croire à moins que de le voir ; et le froment de même. Il n'y avoit grain de blé qui n'eût sept à huit pailles, les moindres ; les autres douze à treize ; le moindre épi de demi-pied de longueur, bien fourni de grain ; mais entr'autres, il me montra un grain de blé qui étoit venu à l'écart, qui avoit cent cinquante pailles toutes portant épi et que je comptai. Il y avoit un grand cercle ou cerceau de barrique qui les entouroit pour les maintenir et supporter de crainte d'être couchés par le vent. » C'est, autant que nous avons pu l'apprendre par les témoignages qui sont parvenus jusqu'à nous, tout ce qui se fit en dehors des deux grands établissements compris dans la concession de la Société.

Razilly entra si franchement dans la pensée de l'acte social qu'il paroît avoir laissé sans exploitation et sans culture

les terres qui lui avoient été concédées personnellement par la compagnie des Cent associés le 18 mars 1632, dans la baie et sur la rivière de Sainte-Croix. Tout entier aux devoirs de sa charge, il ne donna rien aux soins de ses intérêts. Nous avons déjà dit qu'il avoit adopté La Hêve pour le siége de son gouvernement.

La Hêve est située sur la côte orientale de l'Acadie vers le 41e degré de latitude. L'entrée du port est resserrée à gauche par l'Ile aux framboises et par le cap Doré à droite; mais elle débouche dans un magnifique bassin. Au fond une rivière navigable pour les chaloupes jusqu'à une distance de cinq ou six lieues dans l'intérieur, est séparée par une pointe à peu près triangulaire d'un étang et d'un vaste marais. Le sommet du triangle incline vers la rivière à l'opposé du port, en sorte, dit Denys, qu'il n'y a pas grande terre à couper pour enfermer d'eau trois ou quatre arpents. C'est sur la pointe que le commandeur bâtit son fort. Il y établit sa demeure et réserva pour sa chasse les bords de la rivière, abondants en gibier de toute espèce. Il fit défricher un terrain de quelque étendue auprès du fort, et un autre encore dans une vallée au sud qui descend vers la mer et dont le versant nord est adossé au havre de La Hêve. Ce dernier étoit le plus considérable. Le commandeur avoit là, au témoignage de Denys, environ quarante hommes qui recueilloient déjà quantité de froment quand il mourut. « Il n'avoit point, ajoute le même auteur, d'autre passion que de faire peupler le pays ; et tous les ans il faisoit venir du monde, le plus qu'il pouvoit, à ce dessein. »

Denys, lui, se fit construire un logement au-dessus de l'habitation du commandeur, sur un petit affluent de la rivière. Douze hommes travailloient sous ses ordres à la culture de la terre et à l'exploitation des bois ou pourvoyoient par la chasse aux besoins de la petite colonie. Une vaste

forêt dont les arbres étoient pour la plupart d'essence de chêne, s'étendoit en quelque sorte aux pieds de sa maison. Il raconte « qu'il mit là ses ouvriers de merrain et ses charpentiers en besogne, et qu'en deux années il eut quantité de merrain, de poutres pour les bâtiments, toutes équarries, aussi bien que des solives. » Plus tard il s'avança jusques dans la baie de Mirligaiche, Merliguestre ou Merligauh, qui est la première au nord après la baie de La Hêve.

Razilly, qui prenoit intérêt aux travaux de son intelligent compatriote, voulut, un jour, visiter le nouveau chantier. Il s'embarqua avec Denys, et peu après avoir doublé le cap Doré, au-delà des îles qui bordent la côte, il descendit au lieu où les ouvriers étoient réunis : « M. de Razilly fut ravi en voyant une si grande quantité de bois et si bien conditionné. Il dit mille belles choses sur la bonté du pays, sur le grand nombre de monde qui pâtit en France et qui pourroit être à son aise en ce pays. Il en dit bien davantage lorsque je le fis entrer dans une salle que j'avois fait faire, couverte de feuillage, où il trouva une table assez bien garnie, des potages de tourtes avec des outardes et cravans, où tout son monde se réjouit bien autant que lui ; car ils avoient tous bon appétit. A ce service en succéda un autre de cravans et de sarcelles ; et à celui-ci un troisième de bécasses, bécassines et alouettes en pyramides. Ce fut un ravissement à tout le monde de voir tant de gibier à la fois. Tout cela n'avoit coûté que deux journées de mes hommes. Des framboises et des fraises en abondance servirent de dessert, m'ayant été apportées par les enfants des Sauvages que j'avois employés pour ne point distraire mes gens de leur travail. Le vin blanc et claret ne manqua pas à cette fête, en sorte que M. de Razilly et toute sa société furent fort satisfaits, aussi bien que mes gens, qui eussent fort désiré que M. de Razilly les fût venu voir souvent ; à quoi je n'aurois pas trouvé mon

compte, non pour la dépense du gibier qui ne manquoit point, ils en avoient tous les jours, mais pour le retardement de mon travail. »

L'industrie de Denys promettoit dès lors de devenir très-fructueuse ; et le commandeur, pour l'encourager, permettoit que les bois travaillés de La Hève et de Mirligaiche fussent transportés gratuitement en France par le retour des vaisseaux qui lui apportoient ses provisions.

Il prit une part plus active à une autre entreprise de Denys qui eut aussi d'heureux commencements. Nous voulons parler de la pêche sédentaire établie au port Rossignol, dans la partie nord d'une baie qui s'ouvre à peu de distance de La Hève. Le commandeur s'associa avec Denys et un marchand d'Auray en Bretagne. Il fournit des fonds pour l'installation. Le marchand envoya à la côte d'Acadie un navire, qui peu de temps après fut renvoyé au port d'embarquement, chargé de morues. Cette première opération donna assez de bénéfice pour engager la société à acheter un vaisseau d'un plus fort tonnage. La *Catherine*, de la marine royale, fut équipée pour la pêche et conduite au port Rossignol par de Vitray, frère de Denys. Son chargement fut bientôt complet ; mais cette fois, le capitaine eut ordre de se rendre à Porto. La vente se fit aussi bien que les associés l'avoient espéré. Un tiers du prix fut payé avant la livraison et transmis à La Rochelle. Malheureusement le débarquement n'étoit pas encore opéré quand la nouvelle arriva que la guerre avoit été déclarée entre la France et l'Espagne. Trois mois étoient accordés aux vaisseaux étrangers pour sortir du port ; mais les marchands portugais qui avoient calculé que ce délai, en expirant, les acquitteroit, s'appliquèrent à l'épuiser par leurs lenteurs. Ils étoient pourtant à bout d'expédients quand il s'avisèrent de proposer à de Vitray d'acheter son navire. Celui-ci y consentit à deux con-

ditions : l'une, qu'il recevroit son argent comptant ; l'autre, qu'il pourroit le transporter, avec son équipage, à bord d'un navire françois qui devoit mettre à la voile sous sept ou huit jours. Tout fut accordé. Une bonne somme même fut comptée à de Vitray, qui la mit aussitôt en sûreté entre les mains de l'autre capitaine. A ce moment, un nouveau contre-temps survint : la *Catherine*, jugée propre à la guerre, fut saisie sous le prétexte qu'elle appartenoit aux marchands portugais. Néanmoins le gouverneur de Porto voulut bien s'employer pour obliger ces derniers à parfaire leur paiement. Son autorité resta impuissante contre leur mauvaise foi. Il donna alors des lettres à de Vitray qui alla à Madrid, invoquer la justice du gouvernement. Si sa recommandation fut sincère, il a été permis d'en douter après le succès ; car on ne tarda pas à se débarrasser de son protégé en le jetant en prison; et tout ce que l'ambassadeur de France put obtenir, ce fut que le pauvre prisonnier seroit mis en liberté s'il se résignoit à perdre sa créance. Encore dut-il ajouter à la promesse qu'il fit de se taire, la caution d'un savetier au prix d'un écu. L'entreprise succomba sous ce coup. Denys la reprit plus tard, mais sur un autre point de la côte, à Chedabouctou dans la baie de Canceaux.

La déclaration de guerre entre les deux couronnes de France et d'Espagne assigne à cet événement la date de 1635. Le premier essai de la pêche sédentaire est donc de 1634.

Un projet d'une autre sorte étoit à peu près dans le même temps l'objet des méditations du commandeur. Pénétré de la pensée que l'œuvre de la colonisation devoit tourner à l'avantage du catholicisme et jaloux d'y associer son ordre, Razilly eut l'idée de fonder un prieuré de Saint-Jean-de-Jérusalem en Acadie. Il en écrivit le 8 septembre 1635 au grand maître et lui demanda son assistance. Nous regrettons

vivement que sa lettre ait été perdue. Ce seroit un document précieux pour l'histoire de son trop court gouvernement; car nous voyons par la réponse de X. Paulo (1) qu'il y entretenoit son supérieur « des progrès qu'il avoit faits jusques là, et de ceux qu'il espéroit faire à l'avenir. » Nous aurions sans doute, avec un tableau de la situation des établissements françois à cette époque, un exposé authentique de ses vues et des moyens par lesquels il se proposoit de les réaliser.

Tout en louant grandement le zèle de son très-cher et bien-aimé religieux, le grand maître lui répondit de Malte, le 20 février 1636, que les affaires de l'ordre n'étoient pas disposées « pour l'exécution d'un pareil dessein, et qu'il entreprenoit une fortification en cette place qui coûteroit deux cents mille écus avant d'être à sa perfection et qui leur étoit d'autant plus nécessaire qu'ils étoient menacés d'un siége. » Il lui refusa même la permission de tester, comme absolument contraire aux statuts. Toutefois usant de la faculté que lui accordoit la constitution de l'ordre, il l'autorisa à disposer du quart de ce qu'il possédoit.

Razilly ne vécut pas assez pour recevoir cette réponse. Il était mort l'année précédente, au mois de novembre, laissant la colonie d'autant plus incertaine de son sort qu'il n'avoit pas de successeur officiellement proclamé et reconnu; que des symptômes de division et de lutte s'étoient montrés déjà; qu'il étoit par conséquent aisé de prévoir que le gouvernement seroit disputé; enfin que la France, engagée dans une guerre qui ne devoit finir qu'en 1649, avoit trop d'occupation sur le continent européen pour prêter une attention bien suivie et donner des soins bien efficaces à ce qui se passeroit en Acadie.

(1) Antoine de Paul, prieur de Saint-Gilles, élu en 1623, mort en 1636.

CHAPITRE XI

D'Aunay prend le commandement de la colonie. — Il s'établit au Port-Royal. — Compétition de d'Aunay et de La Tour. — Partage de l'Acadie entre eux. — Mariage de d'Aunay. — Mariage de La Tour. — 1635-1640.

Aussitôt après la mort de Razilly, d'Aunay prit le gouvernement de la colonie. C'étoit son droit et son devoir. Lieutenant du commandeur pendant la vie de celui-ci, le pouvoir lui appartenoit incontestablement. Il n'étoit pas même libre d'y renoncer avant que le roi n'eût nommé au gouverneur décédé un successeur. Le premier acte de son autorité fut de transférer le siége du gouvernement au Port-Royal et d'y conduire la plupart des habitants de la Hève. Denys se plaint avec amertume de cette mesure qui, il faut le dire, lui causa un grand dommage; mais il ne conteste pas que

d'Aunay ait pu l'ordonner légitimement. « Le commandeur, dit-il, souhaitoit de faire connoître la bonté du pays et le faire peupler ; d'Aunay, tout au contraire, appréhendoit qu'il s'habitât ; et aussi n'y a-t-il fait passer personne et emmena tous les habitants de la Hève au Port-Royal, les tenant toujours esclaves sans leur y laisser faire aucun profit. Son humeur et celle de son conseil étoit de régner ; ce qu'ils n'eussent pu faire si l'on eût connu la bonté du pays et qu'il eût été peuplé. Ils me l'ont bien fait connoître ; car depuis la mort de M. de Razilly, je n'ai pu avoir la liberté de faire venir mon bois ni n'a jamais voulu que ses vaisseaux m'en aient apporté, qui revenoient à vuide, quoique j'aie voulu lui donner la moitié de la vente du bois... en sorte que je fus contraint d'abandonner le pays et pour plus de vingt mille livres de bois de toute sorte tout façonné. » — Voilà dans cette dernière phrase la raison de son opinion : l'abandon de la Hève lui a coûté vingt mille livres et son établissement.

Disons ici, puisque l'occasion s'en présente, que Charlevoix et M. Garneau ont mal compris ce passage de Denys quand ils en ont conclu que d'Aunay n'avoit fait passer personne en Acadie ; M. Garneau surtout, qui a imaginé d'expliquer la conduite du gouverneur par la crainte « d'éloigner la chasse et de se créer de la concurrence dans son négoce. » Denys parle, non de l'Acadie, mais de la Hève seulement. C'est en effet à la Hève que Razilly attiroit les colons ; c'est aussi de la Hève que d'Aunay les écarta. Ils n'avoient, ni l'un ni l'autre, assez d'hommes pour peupler à la fois les deux habitations. Ils firent des choix différents par des motifs que nous exposerons ailleurs. C'est en réalité tout ce qui les distingue en ce point. Quant à l'explication hasardée par M. Garneau, Denys assurément n'en doit pas répondre. Il a dit très-clairement que l'humeur de d'Aunay et de son conseil étoit, non de trafiquer, d'acquérir,

d'amasser, mais de régner. Il dénonce un despote; il n'accuse pas un marchand.

Il a contre d'Aunay encore un autre grief : après avoir quitté la Hève, il remonta la côte d'Acadie au nord, explora les havres et les rivières, visita l'île du Cap Breton, celle de Saint-Jean, et alla fonder un nouvel établissement dans la grande île Miscau, à l'entrée de la baie des Chaleurs. « J'y fis planter, raconte-t-il, force noyaux de pêche, pavie, presse et toutes sortes de fruits à noyau qui y vinrent à merveille. J'y fis aussi planter de la vigne qui réussit admirablement; mais deux ans après, d'Aunay m'en dépossèda en vertu d'un arrêt du conseil. » C'est là un grave sujet de plainte; et Denys n'a garde de le négliger. Pourtant il reconnoît que « parce qu'il avoit une concession de la compagnie, d'Aunay, malgré son arrêt, fit accommodement avec celui qui commandoit dans l'île, et que l'on inventoria toutes les marchandises et victuailles de la valeur desquelles il donna la promesse, payable l'année suivante. » Ici encore il n'impute pas au gouverneur une pensée de lucre; il le montre au contraire loyal et désintéressé, prenant des arrangements onéreux quand il pouvoit agir dans la rigueur de son droit. Denys ajoute, il est vrai, qu'il n'a jamais rien pu retirer de sa créance; mais il ne dit pas qu'il y aiteu mauvaise foi de la part de son débiteur; et nous verrons que d'Aunay surpris par la mort laissa une succession très-embarrassée.

En résumé, Denys n'a de ressentiment que contre l'*humeur de régner* dont d'Aunay et son conseil étoient possédés, selon lui. Il ne nie pas que le passage du pouvoir de Razilly à son successeur ait été régulier; loin de là. Il l'explique : « [illegible] fait, dit-il, un accommodement avec le frère [illegible]eur. C'est une mauvaise explication. Nous n'avons pas trouvé trace d'une convention de ce genre. D'Aunay raconte simplement que le commandeur de Razilly, avant

de mourir, « l'avoit supplié de ne point abandonner le pays et de continuer l'œuvre si glorieusement commencée, et que les pères capucins lui avoient fait la même prière. » C'étoit en effet tout ce qu'avoient à faire ceux qui avoient le désir de le conserver. Par la mort du gouverneur, l'autorité lui étoit échue incontestablement. On pouvoit le prier de la retenir; on n'avoit pas besoin de la lui donner, et personne n'avoit caractère pour cela.

Mais si mauvaise que soit l'explication de Denys, elle prouve néanmoins que le pouvoir de d'Aunay n'étoit pas contesté. La population de la Hève l'accepta ou le subit, comme on voudra; elle y obéit jusqu'à quitter ses établissements pour se transporter au Port-Royal. Il n'y eut ni opposition ni hésitation. Le capitaine de Pentagoët reçut les ordres du nouveau gouverneur et lui garda la place fidèlement. Seul, La Tour refusa à d'Aunay l'obéissance qu'il avoit à peine rendue à Razilly.

Nous n'avons sur ce qui se passa dans les trois années de 1635 à 1638 que des informations incertaines et incomplètes. Il y a une lacune, sinon dans la série des documents sur lesquels nous nous appuyons, au moins dans la succession des faits. Par exemple, nous ne savons pas précisément comment, en quelle année, en quelle circonstance commença la lutte de d'Aunay et de La Tour, lutte qui fut sourde d'abord, qui éclata ensuite en violences et qui finit par prendre le caractère d'une rébellion ouverte d'un côté, d'une guerre nationale de l'autre. Voici pourtant ce qui nous apparoît :

On se rappelle que La Tour avoit une concession de la compagnie des Cent associés. Il se crut apparemment par là fondé à se considérer comme indépendant de d'Aunay, en qui il affecta de ne voir que le représentant de la société formée par Razilly et Condonnier, et dont par conséquent il prétendoit resserrer l'autorité dans les limites de la conces-

sion du Port-Royal et de la Hève. Ce fut le principe et la cause de leur division. Les deux compagnies ne s'accordoient pas toujours; et il est arrivé que la définition insuffisante apparemment de leurs droits respectifs a donné lieu à des contestations. Nous avons déjà dit que Denys avoit obtenu de la première des terres, qui sur la réclamation de d'Aunay lui furent retirées par un arrêt du conseil d'Etat. Il semble résulter de cet arrêt que l'action de la seconde s'étendoit sur toute l'Acadie. La Tour ne l'entendoit pas ainsi; c'est tout simple. La question étant controversée, il étoit naturel qu'il la tranchât dans le sens de son intérêt et de son ambition. Elle ne l'auroit pas été qu'il en auroit encore pris prétexte pour chercher à s'établir dans l'indépendance de son gouvernement particulier; car ses pensées et ses vues alloient plus loin que le partage de la puissance. Il se flattoit au commencement de l'espérance que d'Aunay ne resteroit pas en Acadie après la mort de Razilly; puis il conçut le projet de le contraindre, par les embarras et les obstacles qu'il lui susciteroit, à abandonner la colonie. Il ne doutoit pas qu'après cela il ne demeurât maître du pays tout entier. Et de fait il y en avoit quelque apparence. Il commandoit dans les deux habitations de La Tour et de Saint-Louis; et peut-être avoit-il déjà construit le fort de Saint-Jean sur la rivière du même nom, si bien qu'il étoit l'égal du gouverneur en force sinon en autorité. D'Aunay l'accuse en termes formels « d'être demeuré trois ans avec les sauvages et de leur avoir persuadé de faire quelque désordre. » Si on se souvient de ce qui s'étoit passé pendant la vie de Razilly, on sera disposé à admettre cette accusation, dont en tout cas on ne doit pas s'étonner.

Dans cette compétition, le premier avantage fut pour La Tour, qui obtint que l'Acadie fût partagée presque également entre d'Aunay et lui; ce qui est bien une preuve qu'il s'a-

gissoit du droit de l'un à la supériorité et des prétentions de l'autre à l'indépendance. En effet, par une lettre datée de Saint-Germain, le 10 février 1638, le roi fit savoir à d'Aunay que, « voulant qu'il y eût bonne intelligence entre lui et le sieur de La Tour, sans que les lieux où ils avoient à commander l'un et l'autre, pussent donner sujet de controverse entre eux, » il entendoit que d'Aunay « fût son lieutenant général en la côte des Etéchemins, à prendre depuis le milieu de la terre ferme de la baie Françoise en tirant vers les Virginies et gouvernement de Pentagoët, et que la charge du sieur de La Tour, son lieutenant général en la côte d'Acadie, fût depuis le milieu de ladite baie Françoise jusqu'au détroit de Canceaux. »

Pour comprendre ce partage, il faut savoir que la baie Françoise fait dans les terres une échancrure profonde du sud-ouest au nord-est. A gauche est le pays des Etéchemins qui commence vers la rivière Kennebec et finit à Passamaquody. A droite, la presqu'île acadienne, appelée ordinairement l'Acadie, s'étend du cap de Sable au cap Canceaux. Il auroit été naturel de séparer les gouvernements de d'Aunay et de La Tour par la baie; mais apparemment le dernier sujet de querelle étoit la possession du fort de Saint-Jean qui avoit été construit par le second et qui se trouvoit du même côté que Pentagoët appartenant au premier. C'étoit sans doute la question principale qu'avoit eu à résoudre le conseil du roi. Tous deux d'ailleurs étoient établis à la fois sur l'un et l'autre rivage : d'Aunay au Port-Royal, à la Hève, à Pentagoët et dans le pays des Etéchemins; La Tour à Saint-Jean en terre ferme, sur la côte aux forts de La Tour et de Saint Louis. On tira donc de l'est à l'ouest une ligne qui, coupant la baie en deux parties inégales, laissa au nord Saint-Jean, au midi Pentagoët avec la côte d'Acadie tout entière. Le premier lot fut attribué à La Tour; le second à d'Aunay, qui paroît avoir

acquis ainsi les deux habitations de La Tour et de Saint-Louis, situées, comme on sait, à l'extrémité sud de la côte, au cap et dans la baie de Sable. Au reste, la lettre du roi montre que le gouvernement lui-même n'avoit sur la géographie de ces contrées que des notions fort incomplètes; car La Tour y recevoit le titre de lieutenant général dans une partie de la colonie où, de fait, il n'avoit plus ni autorité ni possession.

Après avoir fixé de la sorte la limite des lieux où devoit s'exercer le pouvoir de chacun des deux compétiteurs, le roi ajoutoit dans sa lettre : « Ainsi vous ne pourrez changer aucun ordre dans l'habitation de la rivière de Saint-Jean faite par le sieur de La Tour, qui ordonnera de son économie et peuple comme il jugera à propos; et ledit La Tour ne s'ingèrera non plus de rien changer aux habitations de la Hève et du Port-Royal. » L'indépendance de ce dernier étoit donc consacrée pleinement. Il ne relevoit plus que de la métropole. Il étoit dans son gouvernement maître au même titre et avec les mêmes droits que son rival. Toutefois on peut croire que d'Aunay gardoit une certaine supériorité, sinon de commandement, de dignité au moins. Le roi, en effet, le chargeoit expressément « de lui donner compte des affaires de de là et particulièrement sous quels prétextes et avec quelles commissions quelques étrangers s'étoient introduits et avoient formé des habitations ès dites côtes, afin qu'il y fît pourvoir et lui envoyer les ordres qu'il jugeroit nécessaires sur ce sujet. » Il ordonnoit en outre que, « quant à la troque, on en usât comme on avoit fait du vivant du commandeur de Razilly; » c'est-à-dire qu'il attribuoit à d'Aunay les priviléges, prérogatives et avantages qui avoient appartenu à celui dont il tenoit la place.

Quoi qu'il en soit, en 1638 La Tour étoit établi au fort de Saint-Jean avec la qualité et le pouvoir de lieutenant géné-

ral pour le roi sur tout le pays situé au nord de la ligne dont nous avons parlé. En quel temps avoit-il bâti ce fort? Nous avons vu que dès 1630 le projet de former une habitation sur la rivière de Saint-Jean avoit été concerté entre les deux La Tour et le capitaine Marot de Saint-Jean-de-Luz. Au rapport de Champlain, La Tour père devoit avoir le commandement de la nouvelle colonie; mais il étoit encore auprès de son fils en 1635, Denys l'affirme. Nous en concluons que l'habitation n'avoit pas été fondée. C'est aussi ce qui résulte du récit de Champlain, qui dit qu'on perdit du temps et qu'on compromit les intérêts de la compagnie en renvoyant à vide, pour demander « des commodités et des hommes afin de bâtir et se fortifier en ladite rivière, » le plus petit des vaisseaux expédiés de Bordeaux par Tuffet. Puisque le fort n'existoit pas en 1635, il faut croire qu'il ne fut construit qu'après la mort du commandeur. En quelle année? Nous l'ignorons; mais ne peut-on pas penser que, las de lutter inutilement contre d'Aunay dans la presqu'île et de pousser sans succès les sauvages à la révolte, La Tour prit enfin le parti de s'établir sur la rive gauche de la baie Françoise dans le triple dessein de s'ouvrir une contrée alors presque inconnue des François, de se poster en face de d'Aunay et en même temps de se rapprocher des Anglois de la baie du Massachussets, avec qui il pouvoit lui être utile de se ménager des intelligences? Souvenons-nous, en tous cas, que la lettre du roi parle des entreprises « de quelques étrangers » sur les côtes. Une attestation des révérends pères capucins, datée du 20 octobre 1643, nous apprend en effet que les Anglo-Américains n'avoient pas cessé de harceler d'Aunay depuis sept ans, c'est-à-dire depuis 1636; en sorte que la construction du fort de Saint Jean coïncide avec leurs premières agressions. La Tour d'ailleurs, tout en repoussant les offres de son père en 1630, n'en avoit pas moins retenu les

titres que celui-ci lui avoit apportés. Nous verrons qu'il sut fort bien s'en servir dans les diverses occurrences de son alliance avec les Anglois.

D'Aunay, lui, étoit au Port-Royal, où nous savons qu'il avoit transporté la population de La Hève aussitôt après la mort du commandeur de Razilly. Il est fort probable qu'avant de succéder au gouvernement de la colonie, il faisoit sa résidence ordinaire dans cette habitation. C'est ce qui explique la préférence qu'il ne cessa pas de lui accorder. Il avoit ainsi eu occasion d'apprécier les avantages que cette position lui offroit pour s'opposer aux desseins des Anglois, et repousser leurs attaques. En se fixant à La Hève, le commandeur de Razilly paroît n'avoir songé qu'à maintenir avec la France des communications promptes et faciles. A l'époque où il débarqua en Acadie, et dans les circonstances où il se trouvoit, cette préoccupation étoit naturelle. D'Aunay avoit d'autres soucis; il devoit, par conséquent, avoir d'autres vues. Une observation attentive l'avoit convaincu que ses voisins du Massachussets ne manqueroient guère une occasion de se jeter sur le territoire françois. C'étoit, à son sens, le plus grand danger de la colonie; c'étoit donc celui qu'il falloit conjurer avant tous. Par sa situation, le Port-Royal étoit, assurément, le lieu le plus favorable pour y faire face. D'Aunay y établit le siége de son gouvernement et le centre de son action.

Il est aisé de comprendre que d'Aunay avoit dû n'être que médiocrement satisfait du voisinage de La Tour. Leurs démêlés antérieurs l'avoient justement rendu défiant; et l'expérience lui avoit appris à craindre qu'une alliance ne se formât entre son rival et les Anglois. Il se croyoit d'ailleurs des droits sur le gouvernement de l'Acadie entière, comme successeur du commandeur de Razilly. Pour tout dire en un mot, les raisons qui avoient décidé La Tour à prendre

position sur les bords de la rivière de Saint-Jean, avoient dû l'exciter à lui contester ce poste. La lettre du roi, en réglant leur différend, en avoit laissé subsister les causes.

Cependant il paroît que d'Aunay se soumit loyalement et franchement à l'arrangement du conseil. Dans son mémoire de 1644, loin de le contester ou de le discuter, il n'en parle même pas. Il l'avoit accepté à la fois comme le principe de son autorité et comme la règle de ses devoirs. Il l'observa ponctuellement. On ne voit pas qu'il ait, en aucune circonstance, inquiété le commandement ou troublé le territoire de La Tour.

Sans doute, c'est vers l'année 1636 qu'il faut placer l'époque de son mariage, dont nous ne connoissons pas précisément la date. On lit en effet, dans une requête adressée en 1658 au secrétaire d'Etat de Brienne, que l'aîné de ses fils, Joseph de Menou d'Aunay, avoit alors vingt-deux ans, étant dans sa vingt-troisième année. Peut-être, cependant, seroit-il plus exact de reporter cet événement une ou deux années plus tard. La requête n'est pas un document dont on doive accepter de confiance toutes les allégations; et l'erreur qui y auroit été commise, trouveroit son explication en ceci, qu'elle a été rédigée pour réclamer en faveur de Joseph de Menou le gouvernement de l'Acadie. D'Aunay dit, quelque part, que la nouvelle de son mariage parvint à La Tour en 1639. Nous pouvons conjecturer dès lors que, marié en 1637 ou 1638, à Paris, d'Aunay conduisit sa femme en Acadie vers la fin de la dernière année ou au commencement de l'année suivante; car il falloit quelques jours au plus pour savoir à Saint-Jean ce qui se passoit au Port-Royal.

Pressé par ses parents et ses amis de revenir en France, d'Aunay avoit jugé que le meilleur moyen de se soustraire à leurs sollicitations étoit de se lier plus étroitement à la compagnie et à la colonie. Il avoit, en conséquence, épousé

Jeanne Molin, fille de Louis Molin, écuyer, seigneur de Courcelles, le dernier venu dans l'association formée par Claude de Razilly et Condonnier.

Ce fut pour La Tour comme un avertissement et un exemple : un avertissement; jusque-là il avoit voulu croire que d'Aunay, sous la double pression des difficultés de la colonisation et des instances de sa famille, se décideroit quelque jour à quitter l'Acadie, et il en attendoit l'événement avec une impatience contenue; mais à la nouvelle que la femme du gouverneur étoit arrivée au Port-Royal, il comprit qu'il ne pouvoit plus compter sur une retraite volontaire. Il éclata alors. Dès 1639, il poussa les sauvages de la rivière de Saint-Jean à attaquer une chaloupe montée par un soldat de la compagnie de d'Aunay et par un père capucin. Le soldat fut tué, la chaloupe pillée; le religieux seul échappa. Peu de temps après, La Tour se rendit à La Hêve et s'efforça de semer la division parmi les François qui y étoient restés; puis il passa au Port-Royal pour tâcher de corrompre celui qui commandoit dans le fort, en l'absence du gouverneur. Il étoit accompagné de Desjardins, son agent à La Rochelle, et de Jamin, capitaine d'un de ses navires, à qui il disoit tout haut que dans deux ans il auroit ruiné d'Aunay et sa compagnie. Ce n'étoient pas là des paroles fanfaronnes d'un ennemi qui s'abandonne imprudemment aux emportements de sa colère. On verra bientôt comment les événements y répondirent.

La guerre commença l'année suivante; guerre, à la fois, de pirate et de procureur, guerre où les ruses de la procédure se mêlèrent aux violences des combats, et dont les champs de bataille furent, avec le havre du Port-Royal et la rivière de Saint-Jean, le tribunal de l'amirauté de Guyenne et le conseil du roi. La compagnie dut y intervenir en son

propre nom; car il étoit évident qu'il y alloit de sa ruine autant que de celle de d'Aunay.

Cependant, La Tour songea à se marier à l'exemple de son compétiteur. C'étoit apparemment un gage qu'il jugeoit utile de donner au gouvernement de la métropole et à la population de la Colonie. La vie débauchée qu'il avoit menée jusque-là n'étoit de nature ni à lui attirer les grâces de l'une, ni à faire naître dans l'esprit de l'autre la confiance et la sécurité. Il résolut donc d'y renoncer. En conséquence, il chargea Desjardins de lui amener de France une femme. Celle qu'il reçut en 1640 s'appeloit Marie Jaquelin. D'Aunay dit qu'elle étoit fille d'un barbier du Mans, c'est possible; que ses mœurs n'avoient pas toujours été pures, il n'y auroit pas lieu de s'en étonner. On sait assez dans quelle condition étoient prises les femmes qui alloient en Amérique courir la fortune d'une union légitime. Tout ce que nous en pouvons dire, nous, c'est que madame de La Tour avoit un caractère résolu, qu'elle étoit hardie jusqu'à la témérité, emportée jusqu'à la violence, qu'elle ne craignoit pas le danger et qu'elle savoit déployer dans les occasions une vigueur tout à fait virile. Elle partagea aisément les passions de son mari. Elle les irrita souvent; elle les seconda toujours. Les extrémités sanglantes d'un siége et d'un assaut, non plus que les fatigues et les périls de la mer, ne trouvèrent pas son courage inégal à ses conseils; et pour assouvir leurs communs ressentiments, elle ne recula ni devant la trahison, ni devant l'apostasie.

CHAPITRE XII

La Tour essaie de surprendre le Port Royal et d'enlever d'Aunay. — En mer. — Il est fait prisonnier. — Procès. — La Tour est condamné. — Sa commission est révoquée. — D'Aunay est nommé lieutenant général en Acadie. — Il est chargé de faire exécuter l'ordre qui a été donné à La Tour de se rendre auprès du roi pour entendre ses volontés. — 1640-1644.

Au commencement de 1640, d'Aunay ayant été averti que les Anglo-Américains se préparoient à attaquer le fort de Pentagoët, il se hâta d'y envoyer, pour le ravitailler, neuf hommes de la compagnie avec des vivres et des munitions de guerre. Deux petits bâtiments, une pinasse et une chaloupe, partirent en conséquence du Port Royal vers le mois de mars; mais ils furent rencontrés en route par La Tour, qui les captura. I es hommes, conduits à Saint-Jean, furent retenus prisonniers et traités en esclaves. Quatre mois s'é-

coulèrent sans que d'Aunay en reçût aucune nouvelle. Étoient-ils à Pentagoët? Avoient-ils péri en mer? L'expédition angloise les avoit-elle forcés de se jeter sur quelque point ignoré de la côte? Nul ne le savoit. Enfin, le mystère de leur captivité fut révélé par des sauvages. Allant au plus pressé, d'Aunay prit le parti de secourir lui-même la place qu'il croyoit menacée. Il s'embarqua donc avec deux autres petits navires, non armés et montés de peu de gens : l'un appelé *Notre-Dame*, que commandoit Le Bœuf; l'autre, nommé le *Saint-François*, sous le commandement du capitaine Marot. Il ne se proposoit que de mettre le fort en meilleur état de défense, se réservant d'aller plus tard délivrer les captifs et demander à La Tour la satisfaction qui lui étoit légitimement due. Son voyage fut heureux. Il revenoit accompagné de deux pères capucins, lorsque tout à coup le bruit du canon se fit entendre.

C'étoit La Tour qui, mieux armé, se disposoit à le prendre ou à le couler bas. Il s'étoit trouvé un peu par hasard sur le passage de d'Aunay. Voici comment : Desjardins, arrivé peu de jours auparavant à Saint-Jean, avec la femme qu'il avoit été chargé d'y amener, avoit touché en passant au Port Royal. Il y avoit appris que d'Aunay étoit absent et que la garnison, affaiblie par les deux détachements qui avoient été dirigés successivement sur Pentagoët, ne comptoit plus qu'un petit nombre de soldats. Il en avoit informé La Tour. L'occasion leur avoit paru favorable, à tous deux, pour surprendre la place. Ils s'étoient mis en mer aussitôt et avoient été se présenter devant le Port Royal. La Tour avoit demandé la permission d'entrer dans le fort pour faire bénir son mariage. Marie Jaquelin l'accompagnoit en effet, et le prétexte étoit d'autant mieux choisi qu'on savoit que les pères capucins, scandalisés de sa conduite et fatigués de ses mauvais traitements, s'étoient retirés de son habitation. Il

avoit compté qu'une fois introduit avec les hommes dont la présence étoit réclamée par son rang et le caractère de la cérémonie, il lui auroit été aisé de seconder du dedans un mouvement exécuté au dehors par les équipages de ses vaisseaux; mais l'officier qui commandoit, avoit des instructions trop précises, il étoit d'ailleurs trop instruit des événements de l'année précédente pour les recevoir. La Tour, qui avoit bien voulu user de la ruse, n'avoit pas osé se hasarder à employer la force. Il avoit subi en silence l'humiliation d'un refus. Toutefois, entré le soir dans le port, il y avoit passé la nuit; mais il en étoit sorti le lendemain de grand matin; et c'étoit en retournant à Saint-Jean qu'il avoit rencontré d'Aunay.

Ses premiers coups de canon semblèrent lui promettre une victoire facile. Le vaisseau que montoit d'Aunay, fut démâté, et plusieurs soldats tombèrent blessés mortellement: La Tour avoit deux pinasses plus fortes que les petits navires de son adversaire; ses hommes étoient plus nombreux; et il étoit armé pour le combat. Il se confioit en sa supériorité; c'étoit même ce qui l'avoit enhardi à commencer l'attaque. D'Aunay, au contraire, ne s'attendoit pas à une action qu'il n'avoit pas seulement songé à prévoir. Il n'avoit pas à bord un seul canon; mais il y suppléa par son courage et par l'habileté de ses manœuvres. Prenant énergiquement l'offensive, il pressa La Tour avec tant de vigueur, qu'il le força à se rendre; et il rentra victorieux au Port Royal, suivi de ses deux prises. La Tour, Marie Jaquelin et Desjardins étoient ses prisonniers. Le capitaine Jamin avoit été tué pendant le combat.

L'affaire n'étoit pas de nature à se terminer ainsi. Il falloit qu'elle fût déférée au conseil du roi, qui seul étoit compétent pour en connoître. C'étoit, en effet, un attentat à la vie de d'Aunay et à la paix de la colonie. Mathieu Cappon,

commis au greffe de la justice et police de la Nouvelle France en la côte d'Acadie, commença, le 14 juillet, des informations à la requête de Germain Dounet, dit La Verdure, capitaine d'armes de Pentagoët; d'Isaac Pesseley et Guillaume Trahan, tant en leurs noms propres que comme représentants des autres habitants de Pentagoët, de La Hève et du Port Royal, dont ils avoient procuration. Le 16, il interrogea les matelots et serviteurs de La Tour : Pierre Chabran, Pierre Baude, Pierre Marquis, Michel de Nougarète, Robert Le Manseau, Moyse Gallot, Damien Deveschau. Le lendemain 17, il continua son instruction; enfin, il termina et signa son procès-verbal le 26. Cependant, à la prière des pères capucins, d'Aunay consentit à mettre en liberté La Tour, Marie Jaquelin, Desjardins et leurs gens. En conséquence, on dressa « quelques articles de conciliation et d'accord » qui furent écrits par ce dernier et où il fut dit « que les choses resteroient en un même état jusqu'à ce qu'autrement par Sa Majesté il en dût être ordonné. » L'action de la justice ainsi étoit réservée. Le 11 août suivant, les pères capucins appuyèrent le procès-verbal de Cappon par un certificat dont le texte ne nous est malheureusement pas parvenu. De nouvelles plaintes de quelques particuliers du Port Royal donnèrent lieu à une enquête par addition le 16.

Mais si d'Aunay se promettoit de poursuivre par les voies légales le châtiment du crime qui avoit été commis contre lui, et de demander la réparation des dommages qu'il avoit soufferts, La Tour, de son côté, étoit bien résolu à ne rien abandonner de ses desseins. Nous allons le voir d'une part répondre à la plainte de son adversaire par une action devant les juges de l'amirauté de Guyenne, et de l'autre chercher dans l'alliance des Anglois un appui pour sa résistance aux volontés du roi. L'affaire se compliquera d'actes de procédure, de travaux de négociation et d'incidents de guerre.

Nous aurons à la suivre à Paris, en Acadie et dans la baie du Massachussets. Elle n'étoit au commencement qu'une compétition d'intérêts purement privés; elle prendra à la fin les larges proportions d'un intérêt national.

Dès le 6 du mois d'octobre 1640, à l'instigation de La Tour et sous la direction de Desjardins, Marie Dauvergne, veuve du capitaine Jamin, intenta contre d'Aunay, devant les juges de l'amirauté de Guyenne, une accusation de meurtre. Pour sûreté des réparations et dommages-intérêts qu'elle demandoit, elle fit saisir à La Rochelle, où il venoit d'arriver, le navire le *Saint-François*, et décréter de prise de corps, comme complices, les nommés Le Bœuf et Pointis ; le nommé Daubié, d'ajournement personnel. Le Bœuf, qui avoit remplacé Marot dans le commandement du navire, fut en effet arrêté dans le même mois d'octobre. C'étoit hardi; mais l'accusé principal étoit loin; on pouvoit réussir en son absence. Or, si l'accusation étoit admise, il en résulteroit une présomption légale que d'Aunay avoit été l'agresseur; et La Tour en tireroit un argument très-spécieux pour sa défense. En tout cas, le procès seul devoit être pour d'Aunay et la compagnie une cause de pertes difficilement réparables; car le *Saint-François* ne pourroit pas sortir de La Rochelle; ses marchandises resteroient sous le séquestre; et, par conséquent, le Port Royal ne recevroit pas les secours que les besoins de la colonisation rendoient si nécessaires. Ce calcul ne manquoit pas d'habileté, certes; il étoit permis d'en espérer le succès. Déjà n'avoit-on pas obtenu que le procureur du roi se joignît, pour les premières poursuites, à la veuve Jamin? Mais la compagnie, sans laquelle on avoit compté, s'empressa d'intervenir. Elle présenta aux juges de l'amirauté une requête sur laquelle, après plusieurs procédures, il fut statué contradictoirement, le 19 octobre, « qu'elle communiqueroit les pièces par lesquelles elle entendoit jus-

tifier que le navire lui appartenoit. » Cependant, « main levée lui fut faite et provision dudit navire et des marchandises, en donnant bonne et suffisante caution de les représenter ou rapporter en valeur d'iceux. » Une autre sentence du 10 novembre reçut Antoine de Boismartin pour vérificateur de Jacques Savary, dont la caution avoit été acceptée en exécution du jugement précédent. Enfin, les 21 novembre et 1er décembre, la saisie fut levée purement et simplement.

Comment l'affaire après cela vint-elle devant le conseil du roi? Nous ne saurions le dire. Il seroit croyable que ce fut par un appel de la veuve Jamin, si nous ne trouvions pas qu'un arrêt du mois d'octobre prononça l'élargissement de Le Bœuf, sans qu'il paroisse que cette question eût été soumise aux juges de l'amirauté. Est-ce par l'intervention personnelle de La Tour dont il est fait mention dans un autre arrêt du 6 mars 1644? Nous n'avons sur cet incident que la trop sommaire indication de l'arrêt; et ce n'est pas assez.

Toujours est-il qu'au commencement de 1641, la compagnie adressa au conseil une requête tendante à ce que main levée fût donnée tant du navire que des marchandises; que les cautions qu'elle avoit été obligée de fournir, fussent déchargées; enfin, que défense fût faite à la veuve Jamin et à tous autres de la troubler ni inquiéter, sous peine de dix mille livres d'amende et de tous dommages-intérêts. « La saisie, disoit-elle, tourne au grand préjudice non-seulement des suppliants, mais de tous les François qui sont en la côte d'Acadie, lesquels, ladite saisie subsistant, mourroient de faim, ne pouvant être pourvus des vivres et munitions qui devoient provenir de la vente desdites marchandises. » Un arrêt du 1er décembre lui accorda la main levée, sous la condition toutefois qu'elle représenteroit les objets saisis ou « le prix d'iceux s'il étoit ainsi ordonné en fin de cause; et à la

charge d'en faire faire l'estimation. » Il n'avoit pas été statué sur le point relatif à la décharge des cautions. La compagnie y revint au mois de mars par une nouvelle requête; mais nous n'avons dans cette seconde instance qu'un arrêt interlocutoire du 19, portant que « la veuve Jamin et autres qu'il appartiendra, seront assignés, pour être ensuite pourvu ainsi que de raison. »

Il est certain néanmoins que La Tour succomba devant toutes les juridictions. Les juges de l'amirauté et les magistrats du conseil le condamnèrent unanimement. Si hardie et si habile qu'elle ait été, son attaque fut malheureuse. Sa défense ne le fut pas moins. La plainte de d'Aunay étant arrivée à Paris, sur le vu du procès-verbal de Cappon et du certificat des pères capucins, le conseil du roi ordonna que Desjardins, qui faisoit sa résidence ordinaire à La Rochelle, « seroit pris au corps et conduit ès prison du Fort-l'Évêque pour être ouï sur le contenu desdites informations. » L'arrêt est du 29 janvier 1641. Le 13 février, le roi manda La Tour auprès de sa personne par une lettre signée de sa main, lui commandant « de s'embarquer incontinent icelle reçue » sur le vaisseau qui la lui auroit portée, et de venir le trouver, quelque part qu'il fût, « pour recevoir ses ordres et l'informer de l'état du pays. »

Le même jour, il écrivit à d'Aunay une autre lettre portant commandement « de se saisir de La Tour, s'il manquoit à venir; de se servir pour cet effet de tous les moyens et forces qu'il pourroit, et de remettre les forts dudit La Tour entre les mains de personnes fidèles et affectionnées qui pussent en répondre. » Enfin la commission de La Tour fut révoquée le 28 par le cardinal de Richelieu, qui en fit délivrer à d'Aunay une de la même date avec le titre de lieutenant-général en la côte d'Acadie. Par une sorte de dérision de la fortune, ces dernières pièces furent expédiées sur le

même *Saint-François* que la veuve Jamin avoit fait saisir à La Rochelle et qui retournoit au Port Royal.

D'Aunay comptoit sur un renfort de trente ou quarante hommes qui lui étoient nécessaires pour exécuter les commandements de Sa Majesté; mais, par des raisons qui nous sont inconnues, il n'en reçut que six seulement, de façon qu'il dut se contenter de faire signifier à La Tour les lettres du roi et la lettre de révocation du cardinal, l'avertissant qu'il pouvoit prendre passage sur le *Saint-François*, s'il étoit assez bien conseillé pour se résoudre à l'obéissance. La signification fut faite le 26 août. Peu de temps après, d'Aunay passa en France pour rendre compte personnellement de sa conduite et solliciter l'envoi des secours qu'il avoit attendus vainement.

Pendant ce temps, la compagnie ne s'étoit pas contentée de prêter à d'Aunay son assistance devant la justice. Elle avoit résolu de le faire entrer pour une part dans ses droits sur la colonie et dans les biens qu'elle y possédoit. Alors elle se composoit de Claude de Razilly, propriétaire de quatre parts, de Nicolas le Tardif, commissaire extraordinaire des guerres, qui avoit acheté celle de Le Grand, et des pères capucins substitués au lieu et place du cardinal de Richelieu, qui leur avoit fait abandon de ses droits en 1640 pour leur entretien et pour la fondation d'un séminaire de sauvages. Louis Molin y étoit encore intéressé pour les trois mille livres qu'il avoit fournies à la société en 1635; mais il paroit qu'il n'étoit considéré que comme créancier. Par contrat passé le 27 février devant Beaufort, notaire au Châtelet de Paris, Claude de Razilly et Nicolas le Tardif, tant en son nom propre qu'au nom du révérend père Esprit, supérieur des missions de la Nouvelle-France à Paris, « reconnoissant les assistances et services que le sieur d'Aunay avoit faits à la compagnie depuis six ans qu'il étoit en Acadie (c'est-à-dire

depuis qu'il avoit succédé au commandeur de Razilly), ayant souvent hazardé sa vie tant au passage des vaisseaux qui étoient venus de par delà, qu'en la prise et conservation du Port Royal contre les Anglois et en plusieurs autres rencontres, et le désirant favorablement traiter et obliger à embrasser les intérêts et avantages desdits associés, lui accordèrent et à ses hoirs et ayant cause, par les considérations susdites, une septième part au fonds de ladite société et aux fruits qui en étoient provenus et devoient en provenir, pour y prendre par ledit sieur d'Aunay pareille part que chacun des associés à consignation du fonds des dix-sept mille livres que chacun d'eux y avoit mis, tout ainsi que s'il y fût entré comme les autres par la contribution de la septième et qu'il eût fourni pareille somme dès le commencement de la société. » D'Aunay étoit en ce temps-là au Port Royal. Ce fut son père qui le représenta dans l'acte. Les associés ne lui imposèrent d'autres conditions que « de communiquer et faire savoir audit sieur son fils de se porter pour le bien et utilité de ladite société avec affection, fidélité et diligence requise et nécessaire en toutes occurrences, comme lesdits associés l'espéroient dudit sieur d'Aunay, duquel ils connoissoient la générosité, suffisance, conduite et expérience » ; et pour lui personnellement, « d'agir en toutes les affaires qui concernoient ladite société, concurremment avec lesdits associés, même en leur absence, ou de commettre quelqu'un en son lieu, en cas qu'il ne pût, soit à cause de son âge ou de ses affaires, qui fût capable et s'acquittât dignement de cette charge, et auroit voix délibérative dans toutes les assemblées qui seroient faites pour les affaires de ladite société ». D'Aunay ratifia et confirma ce contrat par acte passé devant Beaufort le 10 février 1642.

Nous avons dit qu'il étoit venu en France vers le mois de septembre ou d'octobre de l'année précédente, dans le des-

sein de rendre compte de l'accueil que La Tour avoit fait aux commandements du roi. Il s'y trouva pour être le témoin et peut-être le provocateur des nouvelles mesures qui furent décrétées contre ce dernier et contre Desjardins. Soit qu'il eût des protecteurs à la cour, soit plutôt qu'il comptât sur la distance qui le séparoit de la métropole, sur le peu d'attention que le gouvernement, occupé de soins plus importants sur le continent européen, accordoit d'ordinaire aux choses de la colonie, sur les secours qu'il pouvoit espérer des Anglois de la baie du Massachussets, La Tour se maintenoit avec obstination dans la situation d'hostilité qu'il avoit prise. Il y étoit puissamment encouragé par l'active complicité de son agent. Le premier avis qu'il eut de sa révocation, lui avoit été transmis par une lettre de la femme de Desjardins qui lui avoit écrit le 26 mars 1641 « de ne point obéir aux ordres du roi, mais d'envoyer un puissant retour à Desjardins, afin qu'il lui renvoyât de puissants secours ». Un vaisseau étoit en effet parti de La Rochelle pour le fort de Saint-Jean; et le 7 août, le conseil du roi avoit, sur la plainte de la compagnie, rendu un arrêt portant que « certain navire envoyé par ledit Desjardins audit La Tour seroit saisi et arrêté lorsqu'il se trouveroit à La Rochelle ou ailleurs ». C'étoit un peu tard sans doute, et il auroit mieux valu le retenir avant le départ; mais le gouvernement, souvent mal informé, étoit encore plus mal servi. La Tour et ses complices le savoient bien. Aussi l'arrêt du 7 août ne les avoit pas trouvés plus obéissants que la lettre de commandement du roi et la lettre de révocation du cardinal de Richelieu.

C'est dans ces circonstances que d'Aunay étoit arrivé à Paris. Son rapport fit comprendre la nécessité de nouvelles mesures. Deux autres arrêts furent en conséquence portés le 21 février 1642 contre Desjardins et contre La Tour. Le premier statua que Desjardins « seroit pris au corps et con-

duit ès prison du Fort l'Évêque pour être procédé extraordinairement contre lui ». Il fit en outre expresses « inhibitions et défenses à tous maîtres de navires et toutes autres personnes de porter ni envoyer aucunes sommes, vivres, munitions ou marchandises audit La Tour ou de rapporter dudit pays d'Acadie par deçà aucunes marchandises appartenant audit La Tour ou par ses ordres ou de ses complices et adhérents, sous peine de confiscation, d'amende et de punition corporelle selon l'exigence du cas. » Dans le second, il fut dit que « La Tour, au préjudice et mépris de la volonté de Sa Majesté à lui certifiée, continuoit, autant qu'il pouvoit, l'exercice de sa charge et commission, et tenant en confusion et désordre les affaires dudit pays d'Acadie, et par ses malversations et mauvais comportements empêchoit le progrès et avancement de la religion chrétienne parmi les sauvages, du service de Sa Majesté et de l'établissement de la colonie ». Sur cet exposé, l'arrêt ordonna que «Charles de Saint-Etienne de La Tour seroit pris au corps et constitué prisonnier pour être amené et conduit en France, pour être ouï et répondre sur les faits et cas à lui imposés ; tous ses biens saisis et arrêtés ». Il défendit expressement « à toutes personnes d'obéir, ni rendre ou prêter aucune assistance audit La Tour sous peine de punition corporelle selon l'exigeance des cas ». Il enjoignit enfin « à d'Aunay Charnizay, lieutenant général du roi au pays d'Acadie, de faire exécuter ledit arrêt et d'y donner main forte par toutes voies, comme aussi de se saisir des forts et lieux occupés par ledit La Tour et d'y établir des personnes fidèles et affectionnées qui en pussent répondre. » Les deux arrêts furent publiés à La Rochelle, à Rouen, à Dieppe, au Havre de Grâce, à Saint-Malo, à Nantes, à Abbeville et dans tous les lieux habités sur la côte d'Acadie.

D'Aunay s'embarqua peu de temps après pour la Nouvelle France. Il étoit, comme on le voit, chargé judiciairement de

pourvoir à l'exécution de la sentence rendue contre la Tour. Ce fut le principal objet de son voyage. Désormais donc il ne s'agira plus de sa querelle, mais de l'intérêt de la justice. Ses griefs personnels s'effaceront devant le caractère public de sa mission. Il aura à faire respecter l'autorité du roi et non plus à venger ses propres injures. Ses actes seront ceux de la puissance royale. En forçant à l'obéissance un sujet rebelle, il obéira lui-même. Ce n'est plus le compétiteur, le rival, l'ennemi de La Tour que nous allons suivre dans ses opérations ; c'est le représentant de la souveraineté en France et en Acadie.

Avant de partir, d'Aunay reçut de ses associés deux nouveaux témoignages de confiance et de gratitude. On sait qu'en 1640, le cardinal de Richelieu avoit fait abandon de sa part aux pères capucins. Pierre Briant, marchand bourgeois de Paris, avoit été nommé par contrat du 13 janvier de la même année pour administrer « les revenus de ladite part et portion ». Le 9 février 1642, il déclara devant Chapelain, notaire au Châtelet de Paris, que « ne pouvant vaquer aux soins de cette charge » à cause de l'éloignement des lieux, « le révérend père Honoré, supérieur provincial et supérieur général des missions des capucins de la province de Paris, lui avoit substitué Charles de Menou, chevalier, seigneur d'Aunay; » et celui-ci, par le même acte, « accepta de bon cœur cet emploi qui regardoit l'avancement de la gloire de Dieu audit pays de la Nouvelle France, et promit, moyennant sa sainte grâce, y employer toute son industrie afin que les peuples réussissent mieux selon l'intention de Son Eminence. » De son côté, Claude de Razilly, « en considération et reconnoissance des soins et travaux que messire Charles de Menou, chevalier, seigneur d'Aunay, avoit pris et souffert pour l'établissement, conservation et manutention de la colonie, tant auprès du défunt comman-

deur de Razilly que depuis son décès, et en faveur de l'amitié et parenté qui étoit entr'eux, » donna audit sieur de Menou, absent, le notaire stipulant et acceptant pour lui, « la somme de quatre mille livres à prendre sur celle de cinquante-trois mille deux cents qui lui étoit due par la succession du feu commandeur, pour s'en prévaloir sur les terres et biens de la rivière et baie de Sainte-Croix, concédés audit commandeur par la compagnie de la Nouvelle France ». L'acte a été passé devant Beaufort, notaire à Tours, le 19 février 1642.

Rien donc ne manquoit à d'Aunay pour fortifier son action et la rendre efficace. Il avoit toute l'autorité du gouvernement et tout le crédit de la compagnie. Il s'embarqua pour la Nouvelle France après avoir reçu, avec les copies authentiques des arrêts du conseil, une commission spéciale qui lui donnoit charge et pouvoir de veiller à l'exécution de ces arrêts; et il alla tout droit jeter l'ancre à l'embouchure de la rivière Saint-Jean.

Il est probable qu'il partit de France en juin ou en juillet; car il arriva vers le milieu du mois d'août dans la baie Françoise. Il envoya aussitôt à La Tour un gentilhomme, assisté de deux autres, par une chaloupe que manœuvroient quatre matelots. Son intention étoit d'essayer d'abord des voies de la douceur. Le gentilhomme avoit ordre de lire au capitaine rebelle les pièces officielles dont il étoit porteur, et de l'exhorter à obéir aux commandements du roi. C'étoit tout le devoir de sa députation; mais à peine avoit-il commencé sa lecture que La Tour lui arracha les papiers avec violence et les mit en un bouchon, suivant les expressions de d'Aunay, en proférant quantité de paroles insolentes. Cet acte brutal de révolte fut suivi d'un autre plus injustifiable encore. Les députés et les matelots furent jetés en prison; et ils restèrent

renfermés dans le fort de Saint-Jean depuis le 17 août 1642 jusqu'au 3 septembre 1643.

Rendus alors à la liberté et renvoyés en France sur un vaisseau de La Tour qui, malgré les défenses du conseil, conservoit toutes ses relations avec La Rochelle, ils déposèrent leur plainte entre les mains du juge de l'amirauté qui en dressa procès-verbal le 14 octobre. Cette pièce dont d'Aunay nous a fourni la date, nous devons le dire, n'a pas été retrouvée; mais c'est elle apparemment qui est visée en ces termes dans l'arrêt du conseil daté du 6 mars 1644 : « Et autres informations du 14 octobre audit an (1643), faites par le lieutenant général et juge ordinaire de l'amirauté de Guyenne établi en la ville de La Rochelle. »

Il ne restoit plus après cela qu'à employer la force. D'Aunay s'y résolut sans peine; et La Tour, de son côté, l'avoit aisément prévu; mais ni l'un ni l'autre n'y étoient suffisamment préparés. Le premier n'avoit qu'un vaisseau; ce n'étoit pas assez pour réduire le fort de Saint-Jean. Il se contenta donc de garder sa position à l'embouchure de la rivière et d'y établir une sorte de blocus. Le second avoit entamé des négociations avec les protestants de La Rochelle et les Anglois de la baie du Massachussets. Il dut en attendre le résultat.

CHAPITRE XIII

La Tour traite avec les Anglois de Boston. — Il se rend lui-même dans cette ville. — Accord hypocrite des magistrats et de La Tour. — Contrat passé entre La Tour d'une part, Gibbons et Hawkins de l'autre, pour une expédition contre le Port Royal. — 1641-1644.

Au mois de septembre 1641, La Tour avoit envoyé à Boston un nommé Rochet, protestant de La Rochelle, avec mission de demander au gouvernement de la Baie trois choses : 1° la liberté du commerce; 2° le secours des Anglo-Américains contre d'Aunay; 3° la permission de faire venir des marchandises d'Angleterre par l'entremise des négociants du Massachussets. Ce n'étoit apparemment qu'un essai; car Rochet s'étoit rendu d'abord à Pentagoët, où il avoit reçu d'un M. Schurt la seule lettre dont il fût porteur ; et laissant

dans ce port son navire et ses hommes, il avoit pris passage sur un bâtiment anglois qui l'avoit conduit clandestinement en quelque sorte à Boston.

Sa première demande pourtant lui fut accordée; mais les magistrats de la colonie britannique s'excusèrent de répondre aux deux dernières par la raison qu'il n'avoit pas de commission de La Tour. On lui fit d'ailleurs une réception pleine de courtoisie; on prit soin de son logement et de sa table; et s'il n'eut pas la fortune de remettre à son maître le traité qu'il avoit été chargé de conclure, il lui rapporta du moins des espérances.

Quand La Tour se vit enfermé dans son fort par le blocus que d'Aunay avoit établi près de l'embouchure de la rivière de Saint-Jean, il songea à reprendre dans de meilleures conditions la négociation mal engagée de l'année précédente. Cette fois, il choisit pour le représenter auprès du gouvernement de la Baie son lieutenant nommé Lestang; et il lui donna des lettres remplies, dit Hubbard, de compliments françois. Lestang réussit à sortir de la rivière sur une chaloupe montée par quatorze hommes. Il arriva à Boston le 6 octobre 1642. On le traita avec plus de faveur encore que Rochet; on lui permit pendant son séjour, qui fut environ d'une semaine, d'examiner l'état des choses et des personnes dans la colonie; mais on ne lui promit point de secours. Les Anglo-Américains comprenoient parfaitement qu'ils avoient avec La Tour un intérêt commun, celui de renverser la puissance de d'Aunay et de ruiner la compagnie de la Nouvelle France. Ils n'avoient guères, depuis plusieurs années, manqué une occasion de harceler les établissements françois; ils les avoient même quelquefois attaqués à force ouverte. Cependant ils hésitoient à se jeter dans les hazards d'une guerre déclarée dont il ne voyoient pas clairement le succès, malgré l'alliance qui leur étoit offerte. D'Aunay leur parois-

soit trop redoutable. Ils craignoient d'ailleurs de contribuer à étendre le pouvoir de La Tour plus qu'il ne convenoit à leurs vues. « Tant, écrivoit M. Endicoff à M. Winthrop dans une lettre citée par M. Garneau, tant que d'Aunay et La Tour seront opposés l'un à l'autre, ils s'affaibliront mutuellement. Si le dernier prenoit le dessus, nous aurions un mauvais voisin ; et je craindrois qu'on eût peu de sujet d'être content d'avoir eu affaire à ces François idolâtres. » Tout ce qu'ils avoient à faire, pensoient-ils, c'étoit d'empêcher que le plus foible ne fût accablé avant que leur intervention ne pût servir utilement à l'accroissement de la domination angloise. Il falloit seulement qu'ils restassent maîtres de saisir le moment où ils pourroient raisonnablement se promettre d'écraser ou de soumettre les deux compétiteurs ensemble. Voilà pourquoi ils s'appliquoient à ne point rebuter les espérances de La Tour, sans pourtant s'engager avec lui d'une manière positive. S'ils refusèrent à Lestang l'assistance qu'il leur demandoit, ils lui accordèrent, comme à Rochet, la liberté du commerce.

Quelques négociants de Boston, en effet, équipèrent presque aussitôt une pinasse pour aller trafiquer dans la rivière de Saint-Jean. La Tour les reçut avec toute la complaisance des illusions dont ils étoient eux-mêmes bien aises de le bercer. Il les encouragea, les aida dans leurs opérations ; et quand ils repartirent, il leur remit pour le gouverneur du Massachussets une lettre dans laquelle, après l'avoir remercié de la brillante réception qui avoit été faite à Lestang, il lui racontoit à sa manière et selon ses desseins l'histoire de ses démêlés avec d'Aunay.

On conçoit qu'il n'avoit pas été possible à ce dernier de rester toujours dans la position qu'il avoit prise deux mois auparavant à l'embouchure de la rivière de Saint-Jean. La nécessité de se ravitailler, le soin des affaires de son gouver-

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

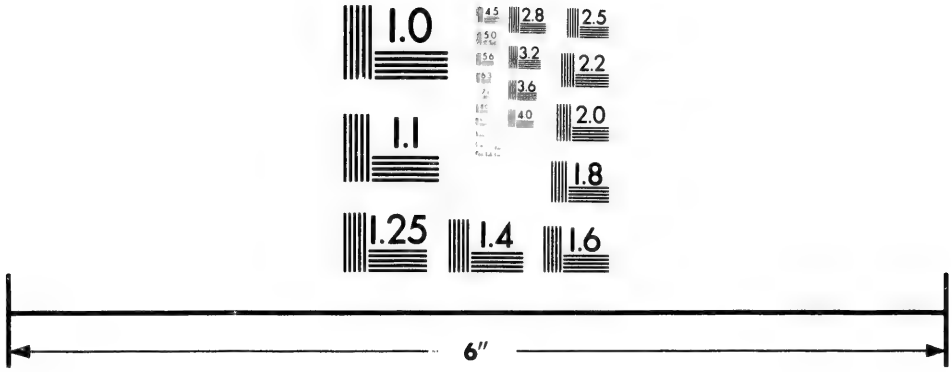

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
3.6
4.0
2.5
2.2
2.0
1.8
1.6
1.1
1.0

nement l'avoient obligé de convertir, pour ainsi dire, le blocus en une simple surveillance. Il ne quittoit son poste de temps à autre que pour y revenir. Il se trouvoit à Pentagoët lorsque les Anglo-Américains entrèrent dans ce port en retournant à Boston. C'étoit vers le commencement du mois de novembre. D'Aunay ne s'opposa point à leur retour; mais il profita de leur passage pour écrire de son côté au gouverneur de la colonie angloise. Dans sa lettre, il lui donnoit connoissance des arrêts du conseil rendus contre La Tour, et des ordres du roi dont, au reste, il lui transmettoit des copies authentiques; et il lui déclaroit en termes formels qu'il saisiroit tous les navires de la Baie qui essaieroient de pénétrer jusqu'au fort de Saint-Jean.

Les choses demeurèrent en cet état jusqu'au mois de mai 1643. A cette époque La Tour fut averti que Desjardins lui avoit expédié de La Rochelle un vaisseau de cent quarante tonneaux nommé le *Saint-Clément*, chargé de vivres et de munitions, monté par cent quarante hommes, tous protestants, et commandés par le capitaine Étienne de Mouron, protestant comme eux; que ce vaisseau étoit déjà rendu dans la baie Françoise, mais qu'il ne pouvoit pas aller plus loin parce que d'Aunay lui fermoit l'entrée de la rivière. Le blocus, en effet, avoit été resserré depuis peu. Deux navires, mouillés au sud-ouest de la première île, gardoient le seul passage praticable entre cette île et la terre ferme; une pinasse surveilloit le côté du nord-est.

Ce secours n'avoit pas seulement pour but d'augmenter la garnison du fort de Saint-Jean et d'ajouter à ses moyens de défense; il devoit encore contribuer au succès des négociations avec le gouvernement du Massachussets. Depuis la guerre de religion en France, en Amérique, depuis qu'un article de l'acte de fondation de la compagnie des Cent associés avoit stipulé que les catholiques seuls seroient reçus

dans la Nouvelle France, les protestants n'avoient pas cessé d'être en disponibilité de connivence avec les Anglois. La Tour ne l'ignoroit pas. Il avoit été témoin en quelque façon de ce qui s'étoit passé au Canada pendant le siége de La Rochelle; il avoit connu la part que les frères Kirkt et le capitaine Michel avoient eu à la prise de Québec en 1629. Il en avoit conclu qu'il seroit infailliblement mieux accueilli à Boston s'il s'y montroit entouré de protestants. L'arrivée du *Saint-Clément* étoit donc pour lui une sorte de coup de fortune ; mais il falloit rejoindre ce vaisseau dans la baie Françoise.

La Tour prit une résolution presque désespérée : il s'embarqua sur une chaloupe avec sa femme et les deux pères récollets qui résidoient dans son habitation. Il descendit la rivière pendant la nuit et réussit à gagner la haute mer. Montant alors sur le *Saint-Clément*, il fit voile aussitôt pour la baie du Massachusets.

Il y arriva vent arrière, dit Hubbard, et entra dans le port de Boston sans avoir été aperçu. Par un hazard singulier, un de ses gens reconnut en passant la femme et la famille du capitaine Gibbons qui se rendoient par mer à une ferme située sur la côte. Cet homme dit à son maître que dans une autre circonstance il avoit reçu l'hospitalité du capitaine. C'étoit probablement pendant le cours de la mission dont Lestang avoit été chargé, l'année précédente. La Tour fit mettre aussitôt une chaloupe à la mer pour accoster la barque de madame Gibbons qui, effrayée de se voir poursuivie par des étrangers, se réfugia dans une île appelée le *Jardin du gouverneur*. Il débarqua dans l'île après elle. M. Winthrop y étoit. Sans perdre de temps, La Tour l'aborda et lui exposa sa situation. Il lui dit que le vaisseau sur lequel il étoit venu, étoit récemment arrivé de France; qu'il n'avoit pas pu pénétrer dans la rivière de Saint-Jean

parce que d'Aunay, son ancien ennemi, en gardoit l'embouchure; qu'il avoit été lui-même obligé de sortir clandestinement de son fort pour rejoindre ses gens dans la baie Françoise; et il termina en demandant que le gouvernement du Massachussets l'aidât à rentrer chez lui.

Cette version est celle de Hubbard. D'Aunay prétend que La Tour le dépeignit comme un homme dont le crime avoit été reconnu et proclamé par le roi de France et qu'il sollicita le secours des Anglois pour le prendre, promettant de les récompenser du service qu'ils lui auroient rendu. Il est probable que si le récit de l'historien américain est un peu adouci, il y a quelque exagération dans celui du gentilhomme françois. On verra pourtant par la suite des faits que le dernier est le plus près de la vérité. M. Winthrop répondit à La Tour qu'il n'avoit pas le pouvoir de terminer lui-même une affaire aussi grave et qu'il devoit s'en entendre avec les autres magistrats. Il l'engagea en conséquence à l'accompagner à Boston, où ils se rendirent en effet, le même jour.

Hubbard raconte que cette entrevue improvisée causa dans la ville une alerte assez vive. Quand on sut que des étrangers avoient débarqué dans le *Jardin du gouverneur*, on s'inquiéta pour la sûreté personnelle de M. Winthrop et pour la possession de l'île qui formoit une des principales défenses du port. Et ce n'étoit pas sans raison, dit Hubbard; car « si on eût eu affaire à un ennemi, il auroit pu, non-seulement surprendre le gouverneur et sa famille, mais encore se saisir des canons et des forts ou emporter ce qui lui auroit convenu, puisqu'il n'y avoit pas un seul homme pour garder la place. » L'alarme se communiqua en peu de temps à la cité entière. Les habitants prirent les armes; quelques-uns se jetèrent dans des chaloupes pour observer de plus près les envahisseurs; on ne fut tout à fait rassuré que par le retour de M. Winthrop.

Dès l'année 1638, il avoit été question d'unir les colonies de la Nouvelle Angleterre dans une confédération pour les besoins de la défense commune. Nous croyons à propos de faire remarquer que cette année est précisément celle où l'Acadie fut partagée entre d'Aunay et La Tour, dont les démêlés avoient eu quelque retentissement en Amérique. On doit se rappeler que le dernier étoit déjà en communication avec les Anglois du Massachussets. Le projet d'union américaine, mal conçu ou mal compris apparemment, fut abandonné, mais pour être repris en 1643, justement dans le temps que les événements sembloient se précipiter dans la baie Françoise. Le 19 mai, les colonies du Massachussets, de Plymouth, du Connecticut et de New-Haven formèrent une ligue offensive et défensive. Il fut arrêté que pour la gestion des affaires de la ligue, deux commissaires de chacune d'elles se réuniroient annuellement le 1er septembre; la première année à Boston; la seconde à Hartford; la troisième à New-Haven; la quatrième enfin à Plymouth, et ainsi successivement les années suivantes. Un article de la convention conclue à cet effet portoit « qu'aucune desdites colonies ne pourrait faire la guerre sans le consentement des autres, sauf dans le cas de nécessité subite. » C'est le foible germe d'où est sorti l'arbre gigantesque de la république des Etats-Unis. Singulier contraste! Il étoit réservé à la France d'assurer l'indépendance de la confédération dont le fondement a été établi sur la crainte de sa puissance!

C'étoit devant l'assemblée des députés coloniaux que devoit être portée la demande de La Tour; mais elle n'étoit pas réunie. M. Winthrop convoqua à la hâte les magistrats de Boston et ceux des députés dont la demeure étoit assez rapprochée pour qu'ils pussent recevoir à temps son message. La réunion eut lieu le lendemain de la rencontre dans le *Jardin du gouverneur*. La Tour fut admis à y exposer le but

de son voyage. Il présenta, pour prouver la justice de sa cause, la commission du capitaine Étienne de Mouron qui étoit, dit Hubbard, sur parchemin, d'une écriture régulière, avec la signature et le sceau du vice-amiral de France, grand prieur de l'ordre de Malte, pour porter des provisions à La Tour qualifié de lieutenant général du roi en Acadie. Il présenta également des lettres de la compagnie qui l'informoient, sous la date d'avril 1643, des démarches de d'Aunay, en France apparemment, et lui conseilloient de bien faire attention à lui.

Nous pouvons admettre l'existence de la commission : il n'avoit pas dû être difficile de surprendre la religion du grand-prieur, qui étoit alors Amable de La Porte, vieillard très-peu appliqué aux affaires ; mais les lettres nous sont décidément suspectes. Si elles avoient été écrites dans les bureaux de la compagnie, elles ne l'avoient certes pas été en son nom et avec son consentement. On a vu avec quelle bienveillance elle avoit traité d'Aunay en 1642, et jusqu'à quel point elle lui accordoit sa confiance. Il n'est pas possible qu'elle se soit ainsi démentie d'une année à l'autre. Aussi bien il n'y en avoit pas de raison. N'étoit-elle pas d'ailleurs intervenue dans toutes les procédures contre La Tour? Et n'etoit-ce pas sur sa requête qu'avoient été rendus la plupart des arrêts du conseil? Enfin d'Aunay n'étoit plus en France depuis près d'un an. Il n'y faisoit donc pas de démarches; et il n'avoit pas à en faire puisqu'il étoit porteur des ordres les plus formels du roi.

Quelques membres de la réunion rappelèrent que La Tour les avoit reçus avec courtoisie dans le fort de Saint-Jean où des circonstances fortuites les avoient forcés d'entrer; mais d'autres lui demandèrent compte du meurtre de deux Anglois qu'il étoit accusé d'avoir tués dix ans auparavant à Machias, et de la saisie de diverses marchandises d'une

valeur de cinquante louis (1,200 francs), appartenant à des habitants de la Nouvelle Angleterre. Sur le premier point La Tour répondit que les Anglois étoient ivres et qu'ils avoient les premiers et sans provocation fait feu sur les François, avec qui ils avoient jusque-là trafiqué paisiblement. Il offrit, sur le second, de soumettre l'affaire à des arbitres, promettant d'acquiescer au jugement qui seroit prononcé contre lui. Cette discussion épuisée, on décida que, puisque malgré l'arrêt qui le déclaroit rebelle, il étoit en bons termes avec l'État en France, aussi bien qu'avec la compagnie, et bien que les magistrats de Boston n'eussent pas le pouvoir de l'assister sans l'assentiment des commissaires de toutes les colonies unies, il n'étoit néanmoins ni convenable ni juste d'empêcher ceux qui le voudroient, de le secourir. En conséquence, on lui accorda pour la troisième fois la liberté du commerce ; mais cette fois on y ajouta expressément l'autorisation de louer les navires qui étoient dans le port, pour les employer à sa volonté. On lui permit en même temps de mettre ses soldats à terre et de leur faire faire l'exercice avec la milice de Boston.

Ce n'étoit sans doute pas un traité d'alliance ; mais en fait, qu'y manquoit-il, sinon la forme ? Le gouvernement de la colonie angloise avoit adopté avec intention cette conduite équivoque. Il avoit voulu prêter à La Tour un secours efficace et en même temps se réserver l'excuse de n'avoir pris pour son compte aucun engagement et d'avoir seulement laissé à ses nationaux le plein exercice de leurs droits. Toute sa politique dans cette affaire est marquée au coin de la timidité et de la ruse. D'Aunay l'inquiétoit et lui faisoit peur.

Malgré le soin avec lequel elles avoient été revêtues d'une apparence de neutralité, les décisions de la réunion ne furent pas reçues sans opposition parmi les habitants. Il y eut des protestations formelles. M. Winthrop lui-même parle de

celles des colonies d'Ipswich et de Rowley. Hutchinson de son côté nous en a conservé deux. La première, datée du 5 juin, est signée par trois magistrats et quatre citoyens. On y lit : « Nous apprenons par un témoin oculaire, venant de l'est, que d'Aunay est très-fort en artillerie, en hommes et en munitions sur terre et bien pourvu sur mer ; à tel point que plusieurs personnes de ce côté ont agité entre elles la question de savoir si elles n'iroient pas le joindre et l'aider dans la crainte que pour se venger il ne vînt à les attaquer et à les ruiner. Il a la réputation d'être un bon soldat, un commandant vaillant, prudent et expérimenté. Ceux qui se défendent ont de grands avantages sur ceux qui attaquent. Nous craignons que nos moutons n'aillent à la boucherie. »

Dans la seconde protestation, qui porte la date de Piscataqua le 28, Thomas Gorges écrivoit à M. Winthrop : « Vous n'êtes pas sans savoir les craintes où nous sommes, depuis que vous avez promis du secours à La Tour. Pour ma part, je crois devoir vous certifier que non-seulement la partie du pays que nous habitons, mais aussi toute la Nouvelle Angleterre, trouvera en d'Aunay un fléau... Si on pouvoit faire un coup complet et le détruire entièrement, j'en serois assez satisfait ; mais autrement, il n'est pas à supposer qu'étant gentilhomme et bon soldat, comme il est, il ne cherche pas à se venger avec ses cinq cents hommes, ses deux navires, et une galiote et trois pinasses bien pourvues. D'ailleurs, vous pouvez considérer de quelle manière il assiége La Tour. Ses navires sont au sud-ouest de l'île à l'entrée de la rivière de Saint-Jean, seul côté par où les vaisseaux peuvent pénétrer ; ses pinasses sont au nord-est. On doit croire qu'il fortifiera l'île ; ce qui empêchera vos bâtiments de passer. Ainsi vous aurez montré l'intention de lui nuire sans le pouvoir. » Thomas Gorges exagère ici un peu les forces de d'Aunay,

qui, suivant Hubbard, n'avoit devant le fort de Saint-Jean que ses deux navires et une pinasse.

Ces protestations sont remarquables à plus d'un titre. D'abord elles montrent que le gouvernement du Massachussets n'avoit pas si bien déguisé son intervention que le véritable caractère n'en eût été reconnu même par les Anglois. Ensuite elles prouvent ce que nous avons dit : qu'on désiroit ardemment à Boston la ruine de d'Aunay et que si on ne se décidoit pas à courir, pour en finir avec ce voisin redoutable, les hazards d'une guerre déclarée, c'est qu'on ne l'osoit pas. Enfin elles rendent un éclatant témoignage à la bravoure, aux talents militaires, à la vigueur du gentilhomme françois ; et elles font clairement connoître qu'il ne cherchoit en aucune façon à troubler la paix entre les deux nations. Elles eurent dans la colonie assez de retentissement pour que M. Winthrop se vît obligé de convoquer une seconde assemblée. La discussion fut reprise, mais sans qu'il paroisse que de nouveaux arguments aient été produits. Nous nous trompons : on invoqua la Bible; et les arguments qui lui furent empruntés demeurèrent sans réplique. On résolut décidément qu'il n'étoit pas plus illégal de permettre à La Tour de se procurer des auxiliaires parmi les Anglois de la Baie qu'il ne l'avoit été à Josué de secourir les Gabaonites contre les Cananéens, et à Josaphat d'aider Joram contre Moab en présence d'Élysée qui sauva les Juifs par un miracle. Les saints du Nouveau Monde savoient, avec un art merveilleux, accommoder à leurs intérêts la parole de Dieu.

M. Winthrop informa les commissaires coloniaux absents de ce qui s'étoit passé, « déduisant, dit Hubbard, les raisons qui l'avoient déterminé à donner sans retard et sans autre embarras pour le pays une réponse à La Tour dont la détresse étoit urgente. » Par le conseil de quelques magistrats, il écrivit aussi à d'Aunay. Il prit prétexte de la lettre qu'il

avoit reçue de lui au mois de novembre 1642. Après lui avoir exposé qu'ayant su par l'arrêt du conseil dont il lui avoit envoyé une copie, que La Tour étoit sous le coup d'une condamnation en France, il avoit d'abord pris le parti de n'avoir plus avec ce dernier que des relations de commerce, et que si les navires du Massachussets avoient été capturés dans leurs voyages au fort de Saint-Jean, le gouvernement de la colonie se seroit fait droit comme il auroit pu, sans donner aucun motif d'offense au roi de France qu'il honoroit comme un grand et puissant prince; il ajoutoit que « La Tour étant venu trouver les magistrats de Boston pour demander leur assistance, et ayant mis sous leurs yeux la commission du vice-amiral aussi bien que les lettres de la compagnie, quoique ceux-ci n'eussent pas jugé à propos de lui accorder des secours parce qu'ils n'étoient pas disposés à se mêler des guerres de leurs voisins, néanmoins, eu égard à la pressante nécessité, ils n'avoient pas pu s'écarter du devoir du christianisme et de l'humanité jusqu'au point de lui refuser la permission de noliser des navires qui se trouvoient dans leur port. » Puis il lui annonçoit « qu'attendu que quelques-uns de leurs gens étoient en disposition d'accompagner La Tour, quoique sans commission, ils les avoient chargés d'amener une conciliation par tous les moyens possibles. » Enfin il terminoit en déclarant que « si leurs gens faisoient ou tentoient de faire quelque chose contre les règles de la justice ou les coutumes du bon voisinage, ils en seroient responsables devant eux à leur retour. »

Si les auxiliaires anglois de La Tour, pour parler le langage de M. Winthrop, avoient charge de ménager une conciliation, ils étoient donc les agents de leur gouvernement; ils avoient une mission officielle et un caractère public. Ce passage de la lettre prouve évidemment que l'intervention de l'autorité coloniale étoit plus effective que ne sembloient

le dire les décisions prises par les deux assemblées de Boston. Et cet autre où le gouverneur fait remarquer avec une certaine affectation qu'ils sont responsables devant les magistrats de la colonie, comment faut-il l'entendre? Est-ce à dire que cette responsabilité devoit suffire à d'Aunay? Lui étoit-il interdit par là de châtier les agresseurs? Ce pourroit être assurément autant une menace qu'une promesse. En effet, il est clair que si la loi angloise suivoit ainsi en pays étranger les gens du Massachussets pour les contraindre à répondre de leurs actes, elle devoit les protéger aussi bien que les punir. N'insistons pas davantage. M. Winthrop, embarrassé dans les entraves d'une situation équivoque, avoit eu sans doute l'intention de donner à l'adversaire de La Tour des assurances de bon vouloir; il ne s'étoit pas aperçu qu'il lui fournissoit des arguments. Au reste, la discussion ne fut terminée par les lettres ni avec d'Aunay ni avec les commissaires des colonies unies. Nous la retrouverons plus tard.

Hubbard ne fait pas difficulté de dire que La Tour fut très-satisfait des réponses du gouvernement anglo-américain. Ces réponses pourtant n'étoient peut-être pas tout ce que celui-ci désiroit; mais elles lui accordoient plus qu'il n'avoit pu obtenir jusque-là. En définitive, un secours lui étoit assuré. Il savoit bien que des aventuriers se rencontreroient aisément qui s'associeroient volontiers à sa fortune pourvu qu'ils trouvassent quelque chose à y gagner. Le point important étoit d'avoir l'autorisation des magistrats; et il l'avoit. Il comptoit sans doute un peu, sinon sur leur concours public, au moins sur leur assistance secrète. Avec cela le reste étoit facile. Ce n'étoit plus qu'une question d'argent.

On peut croire qu'il avoit un arrangement tout prêt avant la seconde assemblée de Boston, si même cet arrangement n'étoit pas déjà signé. Toujours est-il qu'un contrat fut passé, le 30 juin, entre lui, Édouard Gibbons et Thomas Hawkins,

les deux derniers négociants et copropriétaires des navires *Scabridge*, *Philip and Mary*, *Increase* et *Greyhound*. Aux termes de ce contrat, les quatre vaisseaux devoient être montés par quarante-neuf matelots et armés de trente-quatre pièces de canon et quatre mortiers. Ils devoient en outre porter les vivres nécessaires à leurs équipages pour deux mois. Édouard Gibbons et Thomas Hawkins s'engageoient à être prêts à partir de Boston ou de Charleston le 10 juillet pour se rendre directement, en compagnie du *Saint-Clément*, aussi près que faire se pourroit du fort de Saint-Jean, et à s'y mettre à l'ancre. Ils promettoient « de se joindre audit navire *Saint-Clément* pour leur défense et pour celle de La Tour contre les forces de d'Aunay et toutes autres qui l'attaqueroient injustement dans la route qui seroit suivie jusqu'à son fort, et pour toute autre aide ». Ils se réservoient toutefois de ne faire que ce qui seroit décidé du commun consentement de La Tour et de la majorité des conseils qu'ils auroient nommés. De son côté, La Tour prenoit l'engagement de lever à ses frais soixante-huit soldats anglois; de consigner à bord des navires, avant le départ, des provisions suffisantes pour deux mois, et de payer à Édouard Gibbons et Thomas Hawkins huit cents louis en pelleterie, au prix courant de Boston lors du paiement, lequel devoit être fait avant l'expiration des deux mois à partir du jour où l'on auroit mis à la voile dans la baie du Massachussets. Il avoit la faculté de retenir les navires au-delà du terme fixé, mais à la condition d'ajouter une somme par chaque jour dans la proportion du prix convenu. Il pouvoit également faire passer quelques-uns de ses soldats sur les vaisseaux anglois; mais il avoit été stipulé expressément que le nombre n'en excéderoit pas dix par chaque vaisseau. Au moment de sceller le contrat, Édouard Gibbons et Thomas Hawkins avoient exigé que La Tour fournît la poudre et les balles, à la charge par eux de lui tenir

compte de cette dépense : pour la poudre, à raison de sept louis le quintal, et pour les balles, selon le prix courant de Boston. Un autre article proposé et accepté en même temps portoit que « le butin et pillage de marchandises et effets qui seroit fait par le navire *Saint-Clément* et par les quatre vaisseaux anglois ou par aucun d'eux, seroit partagé par égales portions entre les négociants propriétaires, les marins et les soldats, selon ce qui se pratique en des expéditions semblables ». Enfin « pour l'exécution de toutes et de chacune de ces conditions et obligations dans toutes leurs parties, La Tour cédoit et transportoit à Edouard Gibbons et Thomas Hawkins tout son fort de la rivière de Saint-Jean, avec les canons, poudre, balles et munitions qui y appartenoient, et toute sa propriété en ladite rivière et côte d'Acadie, ainsi que tous les meubles et immeubles qui y étoient ».

Par ce contrat, La Tour pouvoit disposer de cinq vaisseaux bien armés; ses forces en hommes et en canons étoient bien supérieures à celles de d'Aunay. La fortune lui sourioit enfin. Dans l'enivrement de ses espérances, il ne se proposoit pas seulement de dégager son fort; il comptoit, prenant l'offensive, poursuivre son ennemi, le combattre, le vaincre et porter la désolation dans les établissements françois. Que signifie l'article qui règle le partage des marchandises enlevées et pillées, si ce n'est cela? Ce n'étoit pas sur les navires employés au blocus de la rivière de Saint-Jean que devoient se trouver ces marchandises. Il est clair que La Tour et les Anglois s'étoient associés moins pour la victoire que pour le butin. L'un aspiroit à se venger; les autres cherchoient à s'enrichir. Ils suivoient ensemble la pente de leurs inclinations qui alloient à la destruction de d'Aunay et à la ruine de la compagnie. Tout l'esprit du contrat est dans l'article du partage. L'expédition devoit commencer par une action de guerre et finir par des actes de piraterie.

CHAPITRE XIV

Expédition contre le Port Royal — La femme de La Tour passe en France. — D'Aunay part pour La Rochelle. — Continuation des procès. — La Tour est condamné encore une fois. — D'Aunay retourne en Acadie. — La Tour implore de nouveau l'appui des Anglo-Américains. — Retour de sa femme. — 1644.

La Tour partit de Boston le 14 juillet, avec le capitaine Hawkins qui avoit le commandement supérieur des vaisseaux anglois. Il arriva en bon ordre dans la baie Françoise vers les premiers jours du mois d'août. D'Aunay, qui étoit sur ses gardes, voyant tant de navires ensemble, alla lui-même les reconnoître; et dès qu'il eut pu comprendre que son infériorité ne lui permettoit pas d'accepter le combat, il se retira au Port Royal. Hubbard dit qu'il se fit échouer sur la côte avec l'intention de se fortifier en toute hâte; c'est possible. L'en-

trée du Port Royal étoit alors fort difficile, et d'Aunay pouvoit craindre que les ennemis ne l'assaillissent pendant qu'il seroit embarrassé dans l'étroit passage qui communique à la mer; car il étoit suivi de près. Il ne parle pourtant pas de cette circonstance dans son mémoire de 1644. Les pères capucins, dont nous aurons prochainement à invoquer le témoignage, s'en taisent également. Ce qui nous porteroit surtout à contester le récit de l'historien américain, c'est que La Tour, qui ne voulut pas se retirer sans avoir fait quelque chose, ne tenta rien contre les vaisseaux françois qui, renversés sur la plage, auroient été, ce semble, dans l'impossibilité de se défendre avec succès.

Cependant la petite escadre des ennemis se présenta bientôt devant le Port Royal. Le commandant anglo-américain fit remettre à d'Aunay la lettre de M. Winthrop par un parlementaire qui fut renvoyé, six ou sept heures après, avec une réponse contenant des offres d'amitié et exprimant le désir de voir se continuer entre les deux colonies une juste réciprocité de bons rapports. Nous répétons les expressions d'une lettre écrite par M. Endicott et dont nous parlerons ailleurs plus longuement. Cette communication pacifique paroissoit annoncer que les hostilités ne seroient pas poussées plus loin. Les Anglois en effet refusoient de hazarder contre la place une attaque qu'ils jugeoient devoir rester infructueuse. Ils vouloient qu'on reprît la route du fort de Saint-Jean; mais La Tour insista pour qu'on descendît à terre et qu'on enlevât ou détruisît tout ce qu'il seroit possible d'atteindre.

Il y avoit dans le voisinage, à un quart de lieue environ, un moulin occupé par vingt soldats. Ce fut contre ce foible poste qu'il dirigea les assaillants. S'il faut en croire Hubbard, il ne fut suivi que par trente volontaires de la Nouvelle-Angleterre; mais ce n'est pas assez. Au rapport de d'Aunay, la troupe des envahisseurs ne comptoit pas moins de deux cents

hommes ; c'est peut-être trop. Les pères capucins du Port Royal, dans une attestation datée du 20 octobre, disent simplement : « Le 6 d'août 1643, les Anglois de la Grande-Baie, accompagnés de M. de La Tour qui leur servoit de guide avec ses gens, sont venus faire une descente en cette habitation.» Il ne se peut véritablement pas que les Anglo-Américains réussissent à décliner la responsabilité de cet acte de violence. Qu'ils y aient participé ou qu'ils l'aient seulement favorisé, ils en ont été complices. La Tour, réduit aux forces que pouvoit lui fournir le *Saint-Clément,* ne l'auroit certes pas tenté. Hazard aussi bien n'accuse-t-il pas le capitaine Hawkins d'avoir voulu compromettre le gouvernement du Massachussets ? Qu'on se rappelle d'ailleurs le contrat du 30 juin. Le combat dura une heure. Les ennemis parvinrent enfin à mettre le feu au moulin. Ils brûlèrent des moissons, tuèrent quelques bestiaux ; et ayant été avertis que d'Aunay étoit sorti du Port Royal pour s'opposer à leurs ravages, ils se retirèrent sur leurs navires. Leur perte étoit de trois hommes blessés. Le petit poste des François eut un soldat prisonnier, sept blessés et trois tués ; « l'un desquels, disent les pères capucins, les Anglois ont traîné dans le feu du moulin, avec un autre qui y étoit déjà, après les avoir tellement mutilés qu'ils n'étoient pas reconnoissables lorsque nous les avons été lever pour les inhumer. »

En retournant au fort Saint-Jean, l'escadrille alliée rencontra une pinasse qui appartenoit à d'Aunay et rapportoit de Pentagoët des pelleteries pour une valeur de dix-huit mille livres. Elle la captura. Les associés se partagèrent le butin dans la proportion de deux tiers pour les Anglois et d'un tiers pour La Tour. « Les premiers, disent encore les pères capucins, ont emmené un homme de l'équipage à la Grande-Baie où nous avons appris, de ceux mêmes qui sont échappés de leurs mains, qu'ils vendent et achètent les François qu'ils

peuvent attraper pour s'en servir pour esclaves; ce que nous voyons ruiner entièrement la colonie que M. d'Aunay a commencé d'établir au Port Royal et autres lieux de la côte d'Acadie, et empêcher la conversion des sauvages ; et dès cette année même, nous eussions été contraints de renvoyer dans les bois ceux que nous avons déjà baptizés, n'eût été le dernier effort qu'a fait mondit sieur d'Aunay ». Ce furent tous les exploits de cette campagne.

Ils n'eurent pas assez d'éclat pour couvrir l'injustice et l'indignité d'une agression que rien n'excusoit de la part des Anglo-Américains. Qu'étoit-ce en réalité que l'incendie du moulin et la capture de la pinasse ? Des actes de piraterie. Le premier fut sans profit ; le second sans gloire. D'Aunay avoit perdu quelques ballots de pelleteries; il n'avoit pas été vaincu. Sa puissance demeuroit intacte. A Boston même, l'opinion se souleva contre des violences dont l'imprudence et l'inutilité étoient devenues manifestes. On craignit la juste vengeance du gouvernement françois ; on redouta des représailles. Plusieurs habitants s'empressèrent de protester qu'ils n'avoient eu aucune part à la conduite des alliés de La Tour et qu'ils ne pouvoient pas en être responsables.

M. Winthrop s'étoit apparemment attendu à un meilleur résultat de l'expédition; car nous voyons dans son *Histoire de la Nouvelle Angleterre* que, le 31 août, il s'associa au major Gibbons et au capitaine Hawkins pour acquérir de MM. Edouard Winslow, William Bradford, Thomas Prince et autres, « tous droits et titres sur l'établissement de *Machibinatus* » que d'Aunay, est-il dit dans l'acte, leur avoit enlevé par la force et où il leur avoit pris des marchandises pour une valeur de 500 livres sterling (12,500 francs). *Machibinatus* paroît n'être autre que Machias. Cela résulte au moins d'une note de l'éditeur. Or, on doit se rappeler que dans l'assemblée de Boston les violences de Machias avoient été imputées à La

Tour. L'éditeur signale lui-même cette contradiction qu'il retrouve dans les récits de M. Winthrop : « Peut-être, dit-il, que les actes de dommage causé, ou de violence exercée par l'un de ces étrangers, on les auroit volontiers attribués à l'autre si de cette manière on avoit pu obtenir satisfaction. » Le contrat du 31 août prouve deux choses : l'une, que M. Winthrop se préparoit à prendre sa part des dépouilles de d'Aunay ; l'autre, que les alliés de La Tour, envahisseurs de la colonie françoise, étoient d'accord avec les magistrats du Massachussets.

Après avoir touché au fort de Saint-Jean, les vaisseaux anglo-américains retournèrent à Boston où ils arrivèrent vers le 14 septembre. Le *Saint-Clément* en même temps fit voile pour la France, où il conduisit la femme de La Tour; de sorte que le capitaine Hawkins la convoya jusqu'à la sortie de la baie Françoise.

D'Aunay, informé de ce double départ, passa de son côté à La Rochelle « afin, dit-il, de rendre compte à la reine de l'état du pays et de l'empêchement que La Tour avoit fait jusqu'alors et qu'il faisoit encore à l'établissement des colonies françoises, à la conversion des sauvages et aux bons progrès qui se pouvoient faire dans toute l'étendue du pays, et de demander qu'il plût à Sa Majesté de vouloir apporter les ordres nécessaire pour y maintenir la gloire de Dieu et l'honneur de la France. »

On peut bien croire qu'il se proposoit aussi de recourir à la justice pour la réparation des dommages qu'il avoit soufferts, et du tort qui avoit été fait à la colonie ; car le 18 août, Cappon avoit, sur la plainte des habitants du Port Royal, dressé procès-verbal de la descente faite et des ravages commis par La Tour et les Anglo-Américains ; et d'autres informations eurent lieu devant le juge de l'amirauté de Guyenne le 14 octobre. Cette dernière date doit être à peu près celle

de l'arrivée de d'Aunay à La Rochelle. Les procédures furent reprises en tous cas ; il seroit peut-être mieux de dire qu'elles furent continuées, puisque, le 18 juillet, le conseil d'État avoit rendu un arrêt portant « que par les officiers de Sa Majesté en l'amirauté, il seroit informé des contraventions aux arrêts précédemment donnés contre Desjardins et autres, et que tous navires, équipages d'iceux, vivres, munitions et marchandises qui seroient trouvés aller au pays d'Acadie en faveur de La Tour ou en revenir, seroient pris, arrêtés et mis en sûre garde, pour en être par lesdits officiers ou par Sa Majesté ordonné ainsi que de raison. » C'étoit sur la dénonciation de l'envoi du *Saint-Clément* que cette sentence avoit été prononcée.

Mais après les hostilités des Anglo-Américains, la cause se présenta sous d'autres conditions et dans d'autres formes. Pendant qu'elle se compliquoit d'incidents nouveaux, elle embrassa la plupart des questions soulevées ou jugées depuis le commencement. La Tour, qui jusque-là n'avoit agi personnellement que dans une instance d'intervention sur l'accusation de meurtre intentée contre d'Aunay par la veuve Jamin, se décida, cette fois, à tenter les voies de la procédure, de sorte que le débat s'engagea contradictoirement avec lui. Il produisit d'abord un certificat du 4 septembre 1643 constatant « qu'il n'avoit pu s'embarquer pour aller en France, à raison de son indisposition. » Par qui le certificat avoit-il été signé ? De quelle indisposition faisoit-il valoir l'excuse? La pièce que nous citons est muette sur ces deux points. La Tour, prenant ensuite l'offensive, déposa entre les mains des juges de l'amirauté de Guyenne une plainte contre d'Aunay « pour l'empêchement par lui fait à Étienne de Mouron, capitaine de navire, conduisant le *Saint-Clément*, chargé de vivres et munitions pour la subsistance dudit La Tour et des François étant sous sa charge dans l'habitation de la rivière

de Saint-Jean. » Les informations furent closes le 15 octobre et jointes au procès avec le rapport adressé au même juge par Étienne de Mouron sous la date du 14. Elles furent suivies de deux attestations données par les pères récollets et datées l'une du 24 avril 1642, l'autre du 20 janvier 1644. La première se rapportoit apparemment à l'affaire du meurtre de Jamin; car il est dit dans l'arrêt dont nous ferons bientôt connoître les dispositions, que La Tour « employa les productions d'une instance ci-devant pendante audit conseil entre le sieur d'Aunay à l'encontre de Marie Dauvergne, veuve de feu Jacques Jamin, vivant capitaine de marine, en laquelle ledit La Tour étoit partie intervenante. »

La seconde devoit porter sur les faits antérieurs aux événements du mois d'août 1643. Enfin La Tour présenta au conseil, dans le mois de février 1644, une requête dans laquelle il demandoit « qu'attendu que les associés et directeurs de la compagnie de la Nouvelle France avoient intérêt à ce que le pays ne tombât pas sous le pouvoir de personnes qui ne leur seroient pas agréables, il fût ordonné que lesdits directeurs et associés seroient assignés pour assister en l'instance. » En même temps les pères récollets conclurent dans une requête séparée à ce que « d'Aunay fût condamné à les indemniser des pertes qu'ils avoient souffertes par ses violences de tous les genres. »

De son côté d'Aunay produisit le certificat des pères capucins que nous avons déjà cité, le rapport des chirurgiens qui avoient pansé et médicamenté ses gens après le combat du 6 août 1643, et une attestation de Lestang « sur les départements de La Tour » en date du 14 octobre de la même année. Répondant sans doute aux productions de ce dernier relatives à la mort de Jamin, il ajouta les commissions données à Le Bœuf et à Marot le dernier octobre 1637 et le

5 juin 1638 pour commander les deux navires *Notre-Dame* et *Saint-François*.

L'arrêt fut rendu le 6 mars 1644. Il accorda à La Tour, dont l'excuse fut admise, un délai de trois mois à partir du jour de la signification « pour se présenter à la suite du conseil et répondre sur les faits résultant des charges et informations. » Il permit en conséquence à Marie Jaquelin « de lui envoyer un vaisseau avec vivres nécessaires pour le fort de Saint-Jean, mais sans aucune munition de guerre, en baillant bonne et suffisante caution de ramener ledit La Tour en France. Prévoyant ensuite que cette permission seroit sans effet, il décida qu'en ce cas, « il seroit fourni à La Tour un vaisseau pour venir en France et les vivres nécessaires de deux mois pour la subsistance et entretenement de ceux qui demeureroient au fort, dont il rembourseroit le prix sur les pelleteries provenant des traites, et que pour la garde et sûreté de la place, ledit La Tour pourroit y laisser telle personne que bon lui sembleroit, pour commander à sa place. » Cependant il fit défense à Desjardins, à Étienne de Mouron et à Marie Jaquelin de passer à la côte d'Acadie et de sortir hors de France « à peine de la vie ; » à tous maîtres de navires « de recevoir en leurs vaisseaux et de mener ou envoyer aucuns vivres, munitions ni marchandises audit La Tour, de trafiquer avec lui, de rapporter dudit pays aucunes pelleteries lui appartenant, à ses gens ou par ses ordres, sous peine de confiscation des navires et marchandises. » Il statue formellement que « tous navires qui se trouveroient appartenir à Desjardins et à Étienne de Mouron, et tous autres vaisseaux qui pourroient aller audit lieu d'Acadie en faveur de La Tour, seroient arrêtés au port, » défendant en termes exprès à tous gouverneurs et officiers de l'amirauté de les laisser partir, « si ce n'étoit ledit vaisseau pour ramener ledit La Tour après qu'il auroit apparu de la caution

baillée. » Dans la prévision enfin qu'il seroit contrevenu aux dispositions qui précèdent, et que La Tour n'auroit pas obéi dans le délai fixé, il enjoignit à d'Aunay de se saisir par toutes voies de la personne dudit La Tour pour le faire conduire sous bonne et sûre garde en France; de pourvoir à la sûreté du fort de Saint-Jeau et y établir telle personne qu'il jugeroit fidèle et affectionnée au service de Sa Majesté qui pût en répondre; auquel cas de très-expresses inhibitions furent faites à tous ceux qui se trouvoient dans le fort de Saint-Jean, de rendre et prêter aucune assistance audit La Tour, ni d'obéir à d'autres qu'audit d'Aunay, à peine d'être déclarés rebelles et criminels de lèze-majesté et punis suivant la rigueur des ordonnances. »

Nous ne pouvons pas nous empêcher de faire remarquer avec quelle sage circonspection, quelle prudente lenteur et aussi avec quelle entière indépendance la justice procéda dans cette affaire. Le procès duroit depuis plus de trois ans. La Tour, condamné deux fois, deux fois déclaré rebelle, mandé par ordre exprès du roi, révoqué par lettres du cardinal de Richelieu, n'en plaida pas moins librement, quoique absent, devant l'amirauté de Guyenne et devant le conseil d'État. Ces deux juridictions lui restèrent ouvertes malgré sa désobéissance patente, disons mieux, malgré sa révolte et son alliance avec les Anglo-Américains. Il présenta devant elles ses moyens de juridiction sans que le gouvernement ou les magistrats songeassent à lui opposer le commandement royal ou la révocation ministérielle. Il fut libre dans toutes ses actions soit qu'il attaquât, soit qu'il se défendît. L'égalité la plus parfaite fut observée entre lui et d'Aunay, quoique ce dernier eût eu charge d'exécuter les arrêts précédents du conseil, et qu'ainsi depuis 1640 il n'eût plus dû être considéré que comme le représentant, l'agent de la puissance souveraine. Nulle faveur ne distingua le serviteur

du roi du criminel d'État. La Tour garda même les titres qui lui avoient été retirés par un acte formel du ministre compétent, si bien qu'ils furent qualifiés l'un et l'autre, dans l'arrêt définitif, de lieutenants généraux au pays d'Acadie. Il n'y a pas d'exemple d'un respect plus absolu de la légalité; et certes il n'est pas permis de douter que la sentence n'ait été justement, équitablement rendue.

Encore une fois d'Aunay repassa dans la Nouvelle France, porteur d'une copie authentique de l'arrêt du 6 mars et muni des instructions nécessaires pour l'accomplissement de sa mission. C'étoit dans le courant de l'été. La Tour, qui en fut averti par sa femme ou par Desjardins, se rendit aussitôt à Salem auprès de M. Endicott, successeur de M. Winthrop dans les fonctions de gouverneur du Massachussets. Il supplia ce magistrat de le secourir; on peut croire, d'après le récit de Hubbard, qu'il se prévalut des concessions de sir William Alexander; mais il en changea le caractère, et il les étendit. Il prétendit avoir acheté tous les priviléges et propriétés de la Nouvelle-Ecosse : ce sont les expressions de l'historien américain. Il semble même qu'il se donna pour sujet anglois. Nous citerons bientôt un document qui autorise du moins à le penser. M. Endicott, qui savoit assez de françois pour conférer avec La Tour sans interprète, fut touché de compassion, dit Hubbard. Il ne lui donna pourtant pas de réponse; son pouvoir n'alloit pas jusque-là; mais il convoqua à Boston une assemblée. Tout d'abord, le plus grand nombre fut d'avis que le secours devoit être accordé, « non-seulement par charité pour soulager les maux d'un voisin dans la détresse, mais aussi par prudence pour empêcher l'établissement d'un ennemi dangereux dans leurs parages. » Si cette opinion avoit ses avantages, elle avoit aussi ses inconvénients. On jugea, après discussion, qu'il seroit plus sage d'écrire à d'Aunay. La lettre signée par M. En-

dicott est fort longue. Elle témoigne d'un certain embarras. On ne sait pas bien si elle est une offre de paix ou une menace de guerre.

M. Endicott commence par dire que La Tour a présenté aux magistrats du Massachussets une supplique afin d'être assisté dans son malheur; que ceux-ci ont dû considérer alors les torts qu'ils avoient antérieurement soufferts de la part de d'Aunay et de ses gens, et que les souvenirs évoqués à cette occasion les avoient fort disposés à faire une réponse favorable; mais que s'étant aussi souvenus de la lettre écrite par ce dernier à M. Winthrop, au mois d'août de l'année précédente, ils avoient préféré saisir cette occasion pour s'entendre, s'il se pouvoit, sincèrement avec lui, pour écarter toute pensée de dommage causé ou reçu, n'importe où, pour obtenir enfin qu'à l'avenir les lois de l'amitié et de la paix fussent observées entr'eux dans un esprit de bienveillance. » Il déclare ensuite que, « s'empressant d'entrer les premiers dans cette voie, » ils sont prêts à écouter ses plaintes et à faire réparation des dommages qui lui auroient été portés, « quoiqu'ils en soient tout à fait ignorants. » Après s'être excusé d'avoir eu aucune part à l'expédition du capitaine Hawkins, qui a agi, dit-il, sans ordre, conseil ou permission du gouvernement, il résume les griefs de la colonie angloise, de ses amis et alliés en ces termes : « 1° la saisie des marchandises du chevalier sir Richard Saltonstall et l'emprisonnement de ses hommes qui ont fait naufrage dans l'île de Sable, il y a huit ans; 2° la prise de Penobscot sur ceux de leur nation et alliance à Plymouth; 3° le refus de trafiquer avec les Anglois au Port Royal et la menace de faire saisir les navires du Massachussets qui iroient au-delà de Pentagoët, et par suite la détention d'un de ces navires, quoiqu'il ait été relâché plus tard; 4° les commissions délivrées en

automne dernier pour prendre les navires et marchandises de la Grande Baie. »

De ces quatre griefs, trois remontoient au temps du commandeur de Razilly. Il étoit un peu tard pour les relever, après un silence de plus de huit années. Ce n'étoit évidemment qu'un prétexte. Le quatrième avoit sa cause originelle dans la descente des Anglo-Américains soudoyés par La Tour sur la côte du Port Royal, et dans la capture de la pinasse après l'incendie du moulin. Le droit de plainte appartenoit incontestablement à D'Aunay; car il avoit été attaqué injustement, sans qu'il en eût donné ni raison ni occasion; et seul il avoit été lezé. La réclamation du Massachussets ressembloit véritablement à une moquerie.

M. Endicott, cependant, demanda une réponse prompte et précise, « afin, dit-il, que nous puissions comprendre par là comment vous êtes présentement disposé soit pour la guerre, soit pour la paix, et en conséquence régler notre conduite à la volonté de Dieu. » Mais il ne clot pas sa lettre sur cette phrase qui auroit paru trop vive pour une communication pacifique. Il se hâte d'ajouter que, « quant à présent, la demande de La Tour n'a pas encore été accordée; qu'au contraire, il a été fait aux gens de la Grande Baie défense expresse d'exercer contre d'Aunay aucune hostilité par terre ou par mer; » et il lui envoie copie de cette défense. Puis reprenant sur un ton plus élevé, qu'encore il ne conserve pas jusqu'à la fin, il termine ainsi : « Nous désirons et attendons que toutes les commissions soient rapportées sans délai, parce que nos négociants sont entrés dans des relations de commerce avec ledit La Tour, relations d'abord offertes à vous et, si nous sommes bien informés, par vous refusées. Nous ne voyons aucun motif équitable de les entraver dans leurs justes et légitimes occupations, et de mettre des empêchements à leur propre défense dans le cas où ils seroient

attaqués par vous ou par les vôtres. Nous les abandonnons à la divine Providence et aux inspirations de leur conscience. »

Ce n'étoient pas les magistrats du Massachussets qui avoient interdit aux habitants tout acte d'hostilité contre d'Aunay; c'étoient les commissaires des Colonies unies. Leur résolution, datée du 9 septembre 1644, a un caractère de généralité qui infirme un peu l'argument que prétendoit en tirer M. Endicott. Elle est ainsi conçue : « Trouvant dans les relations des Colonies unies avec leurs voisins, François, Hollandois, Suédois ou autres, qu'il pourroit être demandé permission pour que des volontaires aident ou renforcent un parti contre un autre, ce qui seroit sujet à être mal interprété et mettroit en danger la paix, il est ordonné qu'aucune juridiction de cette confédération ne permettra à des volontaires de sortir armés contre aucun peuple quelconque, sans l'ordre et les instructions des commissaires de toutes les juridictions. »

Hubbard raconte qu'on étoit, à Boston, inquiet des dispositions de d'Aunay, d'autant plus inquiet qu'à peu près dans le même temps un certain Wanneston, qui se plaignoit d'avoir été retenu pendant quelques jours à Pentagoët, avoit associé ses ressentiments à ceux de La Tour, et, secondé par vingt hommes de ce dernier, avoit conçu le projet de surprendre la place qu'il croyoit dégarnie. Il s'étoit jeté sur une ferme de d'Aunay, à six milles environ du fort. Pendant qu'il essayoit d'enfoncer la porte, il avoit été tué d'un coup de pistolet par un des trois domestiques qui gardoient la maison. Son second avoit été blessé. Ses gens cependant avoient réussi à incendier la ferme, à tuer les bestiaux; et, emmenant deux prisonniers, ils avoient regagné Boston, où La Tour les attendoit. C'est peut-être à ce petit événement qu'il faut surtout attribuer la résolution des commissaires

des Colonies unies. « Comme les agresseurs étoient conduits par un Anglois qui étoit sous la juridiction du Massachussets, il y avoit à croire, dit Hubbard, que d'Aunay en seroit plus irrité contre le gouvernement et les habitants de ce pays; ce que plus tard il leur fit effectivement sentir. »

La Tour, déçu dans ses espérances, partit de Boston le 9 septembre. Sa femme y arriva le 27. Elle avoit été son agent le plus actif en France; et on a vu que l'arrêt du 6 mars lui faisoit défense expresse de sortir du royaume à peine de la vie. Elle n'avoit pourtant pas été arrêtée par cette menace. Intelligente autant que hardie, elle s'étoit échappée dès le commencement du mois d'avril et s'étoit rendue à Londres, où elle avoit fait marché avec le capitaine Bailey pour la reconduire en Acadie. Au lieu de prendre sa marche directement par la baie Françoise, le capitaine avoit été toucher au Canada; il y avoit trafiqué sans souci du temps que perdoit sa passagère impatiente, de sorte que le voyage n'avoit duré guère moins de six mois. Peu s'en fallut que ce retard ne fût fatal à madame La Tour. D'Aunay, qui avoit été informé de sa fuite, croisoit aux environs du cap de Sable pour tâcher de l'arrêter au passage. Il aperçut le navire qui la portoit, le héla, et voyant qu'il avoit pour destination la Grande Baie, il remit au capitaine une lettre pour le gouverneur du Massachussets. C'étoit sa réponse à M. Endicott : « Le roi son maître, disoit-il dans cette lettre, datée du 20 septembre, ayant compris qu'ils n'avoient, l'année précédente, donné un secours à La Tour que sur une commission délivrée par le vice-amiral de France, lui avoit commandé de ne pas user de représailles, mais au contraire de se mettre en bonne correspondance avec eux et avec tous les Anglois; ce que lui, d'Aunay, désiroit faire autant qu'il lui seroit possible, sans manquer à ses devoirs envers Sa Majesté.» « Il avoit, ajoutoit-il, l'intention de leur faire con-

noître ses autres instructions aussitôt qu'il auroit réglé quelques affaires, et en même temps d'établir à leurs yeux sa parfaite loyauté dans sa conduite envers La Tour. »

D'Aunay ne sut point alors quelle proie il laissoit échapper pendant ce pourparler. Il ne connoissoit pas, en effet, le capitaine Bailey; et madame La Tour étoit avec sa suite cachée à fond de cale. Le voyage se termina donc heureusement. Arrivée à Boston, madame La Tour essaya, sinon de ramener les magistrats à des sentiments plus favorables pour son mari, au moins de nouer des relations avec les aventureux commerçants de la ville. On l'accuse même, et ce n'est pas sans grande apparence, on l'accuse d'avoir, pour complaire aux Anglo-Américains, abjuré le catholicisme. Jusqu'à quel point ses démarches furent-elles couronnées de succès ? nous ne saurions le dire. Il est pourtant assez probable qu'elle fut autorisée à en concevoir quelques espérances.

Au milieu de ses préoccupations politiques, elle n'oublia pas ses griefs personnels contre le capitaine Bailey. On se souvient qu'il devoit la conduire au fort de Saint-Jean ; et elle étoit à Boston. Elle lui reprochoit d'avoir manqué aux conditions de son contrat. Elle se plaignoit en outre de quelques torts qu'elle avoit soufferts, disoit-elle, pendant le cours de son voyage. Elle intenta un procès au capitaine et le gagna. Le tribunal spécial devant lequel sa cause fut portée lui accorda deux mille louis (48,000 francs) de dommages-intérêts; mais elle n'en reçut que onze cents. La cargaison entière du navire anglois ne valoit pas davantage.

Les événements se pressent; nous touchons au dénouement de ce long drame. La lutte est finie en France ; le conseil d'Etat a rendu son dernier arrêt. C'est la condamnation de La Tour. En Acadie, d'Aunay a une supériorité manifeste. Il est évident qu'à la première occasion, il aura raison de la rébellion si les Anglois cessent d'intervenir contre lui.

A Boston, les dispositions sont changées incontestablement. On redoute la guerre; et La Tour est à peu près abandonné. Il ne reste plus qu'à conclure avec d'Aunay une paix sincère. Les ouvertures ont été faites de part et d'autre; les négociations vont s'engager; mais La Tour aura succombé avant que la convention ne soit ratifiée. Fidèles jusqu'au bout à leur politique de timidité et de ruse, les Anglo-Américains ne diront pas leur dernier mot sans que le sort des combats ait prononcé.

CHAPITRE XV

Réponse de D'Aunay à M. Endicott, gouverneur de Boston. — Ambassade de M. Marie. — Traité entre D'Aunay et la colonie angloise. — D'Aunay met le blocus devant Saint-Jean. — La femme de La Tour, qui avoit embrassé le protestantisme à Boston, s'efforce de pervertir La Tour et ses gens. — Les Pères Récollets se retirent. — Échange de lettres entre D'Aunay et M. Endicott. — Prise d'un flibot américain par les François. — D'Aunay s'empare du fort de Saint-Jean. 1645.

Ainsi qu'il l'avoit annoncé dans sa lettre portée à Boston par le capitaine Bailey, D'Aunay se mit officiellement en communication avec le gouvernement du Massachussets. Il

lui adressa au mois d'ctoobre M. Marie, qu'il appelle son cher et confidentiel messager, avec mission de faire connoître aux magistrats coloniaux les volontés du roi à l'égard de La Tour, et de leur remontrer les torts que les François avoient soufferts, notamment dans la descente des Anglo-Américains sur la côte du Port Royal en 1643. Peu de temps auparavant, il avoit reçu des mains du capitaine Allen la lettre de M. Endicott; et il avoit eu avec cet envoyé plusieurs conférences. On avoit donc déjà commencé à entrer en explications. Il ne convenoit à D'Aunay d'être en reste ni de courtoisie ni de bonne volonté. La députation de M. Marie répondit à celle du capitaine.

Elle avoit à la fois un caractère plus net et un but mieux défini. Le négociateur françois étoit une sorte de plénipotentiaire. Il devoit proposer un traité de paix; et il avoit les pouvoirs nécessaires pour le conclure. Toutefois, mû par un double sentiment de loyauté et de dignité, pour ne rien omettre de ce qu'il devoit de franchise au gouvernement du Massachussets, et de ce qu'il se devoit à lui-même de netteté et de fermeté, D'Aunay ne voulut pas lui laisser le soin des éclaircissements que réclamoient les griefs articulés par M. Endicott. Il en fit le sujet principal d'une lettre qu'il remit à M. Marie. On va voir qu'il n'éprouvoit pas les embarras et qu'il n'avoit pas les hésitations des magistrats anglois.

Sur le premier point, il dit que les marchandises de sir Richard Saltonstall ont été perdues dans le naufrage de son navire, sans que ni le commandeur de Razilly ni lui aient en rien contribué à cette perte. Il déclare sur le second qu'il s'est conformé aux ordres du roi pour l'exécution du traité de 1632 entre les couronnes de France et d'Angleterre : Il a usé de douceur à Pentagoët avec Thomas Willet, qui n'a reconnu ses bons procédés qu'en l'attaquant à coups de ca-

non au même lieu, un mois après, sans raison ni prétexte. C'est à la suite de cette agression injuste et inqualifiable qu'ayant reçu une réponse évasive du gouverneur de la Grande baie à qui il en avoit demandé raison, il lui signifia sa résolution d'accueillir favorablement les Anglois « qui seroient avoués par lui comme étant sous son autorité, » à Pentagoët, mais pas au-delà. « Ce que j'ai fait, ajoute-t-il, a eu pour but d'empêcher la répétition des désordres qui avoient eu lieu précédemment, en attendant que les intentions de part et d'autre fussent établies et connues d'une manière certaine. » Cette explication répondoit au troisième grief de M. Endicott, comme au second. D'Aunay passe donc au quatrième point et reprend : « J'ai à dire que j'aurois pu passer pour être dépourvu de sens si j'avois manqué de délivrer les ordres (commissions) dont vous vous plaignez, après tous les actes d'hostilité qui ont été commis par vos gens sans le plus léger prétexte et sans qu'ils eussent à se plaindre soit de moi, soit de ceux que j'avois mis en charge de commander pendant mon absence de l'hiver précédent. Vous paroissez si versés dans les usages de la guerre, vous êtes si entendus en affaires d'état et de justice, qu'il vous sera facile sur ce point d'envisager la vérité dans toute son évidence, telle que je l'ai vue. »

Ces justifications, fermes et loyales, ainsi présentées, D'Aunay en vient à l'objet de la mission qu'il a confiée à M. Marie : « A mon tour, dit-il, je demande votre réponse aux articles que M. Marie vous proposera au sujet de ce qui me concerne; et surtout j'attends que vous me fassiez savoir quelle conduite vous avez l'intention de tenir à l'égard du sieur La Tour. De mon côté et de la part de ceux qui dépendent de moi, vous rencontrerez toutes les bonnes dispositions que vous pouvez désirer. Si je puis seulement obtenir que vous cessiez de favoriser la rébellion dudit sieur La

Tour ; j'engage par les présentes ma parole de gentilhomme qu'à partir de ce jour, quelques difficultés qui s'élèvent même entre les cours de France et d'Angleterre (ce que de toute mon âme je prie Dieu d'empêcher), je maintiendrai avec vous et avec ceux qui sont sous votre autorité, la paix et la bonne intelligence qui sont si nécessaires aux premiers commencements de nos établissements. Je terminerai en vous assurant, et vous pouvez y compter, que je ne tiendrai jamais à mes intérêts personnels tant qu'il s'agira de ceux de mon maître et de notre tranquillité. Le roi m'ayant donné l'ordre de vivre avec vous comme s'il ne s'étoit rien passé, je suivrai ses instructions au péril de mille vies; et je promets de mettre en oubli tout ce qui a eu lieu, pourvu que vous m'accordiez seulement la moitié de la mesure de justice que vous demanderiez si vous étiez à ma place. » Cette lettre est datée du Port Royal le 2 octobre.

M. Marie arriva le 5 à Salem. Il n'y trouva pas M. Endicott qui y faisoit d'ordinaire sa résidence, mais qui avoit été appellé à Boston pour présider une assemblée de magistrats où on délibéroit précisément sur la lettre précédente de D'Aunay. Il lui écrivit par un gentilhomme de sa suite; et, sur l'invitation qu'il en reçut, il se rendit auprès de lui le lendemain. Le même jour, il fut admis à exposer l'objet de sa mission.

Il produisit ses pouvoirs, avec la commission de D'Aunay, scellée du grand sceau et du sceau privé, dit Hubbard. « Ces pièces, ajoute-t-il, contenoient le récit des procédures contre La Tour, sa condamnation comme rebelle et traître, l'ordre de le saisir et de saisir sa femme qui s'étoit évadée de France au mépris de la défense qui lui avoit été faite. Le gouvernement françois s'y plaignoit en outre des dommages que lui avoit causés l'expédition de 1643. Néanmoins, il faisoit à la colonie du Massachussets des propositions de paix et d'ami-

tié. » Les magistrats s'excusèrent à peu près comme l'avoit déjà fait M. Winthrop. Ils dirent que les vaisseaux n'étoient pas tous de la Grande baie, que la plupart des hommes qui les montoient, leur étoient étrangers et qu'ils n'avoient d'eux ni ordre ni permission. Ils protestèrent d'ailleurs de l'affliction profonde avec laquelle ils avoient appris ce qui s'étoit passé. M. Marie voulut bien exprimer quelque satisfaction de ces excuses. Venant ensuite à la question de la paix, on lui répondit qu'il étoit nécessaire de s'en entendre avec les autres colonies; que pourtant s'il mettoit ses propositions par écrit, on en délibéreroit et qu'on lui rendroit compte de ce qui auroit été résolu. On lui rappella toutefois la lettre de M. Endicott; et on lui fit comprendre qu'on auroit aussi des griefs à faire valoir. Il étoit aisé de voir qu'il y avoit dans l'assemblée de grandes dispositions à la paix. M. Marie, empressé d'en profiter, se retira chez lui, formula en langue françoise ses demandes avec ses explications et retourna aussitôt auprès des magistrats. Il avoit ajouté à ses propositions primitives deux articles : Le premier portoit que les Anglois assisteroient D'Aunay; le second, qu'au moins ils cesseroient d'assister La Tour.

Nous n'avons sur cette addition que le témoignage de Hubbard; et peut-être n'est-ce pas assez. En tout cas, il faut remarquer que D'Aunay, agissant au nom et par le commandement exprès du roi, pouvoit très-légitimement contracter une alliance même offensive avec la colonie anglo-américaine. Il auroit cherché dans cette alliance un moyen, non de se soustraire à l'obéissance, mais d'y contraindre au contraire un sujet déclaré rebelle. Il n'auroit été ni contre l'esprit de ses instructions, ni au-delà de ses pouvoirs.

Quoiqu'il en soit, l'assemblée de Boston crut qu'il y alloit de son honneur d'intercéder pour La Tour avant de l'abandonner. Elle demanda que D'Aunay consentît à une récon-

ciliation et qu'il permît à madame La Tour de rejoindre son mari. Apparemment elle ne comptoit pas beaucoup sur le succès de sa demande. Ce n'étoit pas en Acadie que pouvoient être reformés les arrêts du Conseil. M. Marie refusa ce qu'il n'étoit pas libre d'accorder; mais il promit que si La Tour se rendoit et se soumettoit volontairement, la vie et la liberté lui seroient assurés, déclarant en même temps que s'il étoit pris, une condamnation à mort l'attendoit inévitablement en France. « Quant à sa femme, dit-il, on savoit bien qu'elle étoit la cause de sa rébellion. On ne pouvoit donc pas lui laisser la facilité de rentrer dans le fort de Saint-Jean. » D'Aunay, ajouta-t-il, ne souffriroit pas que les habitants du Massachussets s'employassent à la reconduire sur leurs vaisseaux. Il étoit décidé à les capturer. Il saisiroit également les marchandises qu'ils essaieroient de porter à La Tour; mais il ne feroit pas difficulté d'accorder aux propriétaires un dédommagement.

L'assemblée céda devant la fermeté de ce langage. Elle accepta les conditions de la paix, qui furent signées le 8 en duplicata. M. Marie partit le lendemain. Le gouverneur lui fournit des chevaux pour son voyage et le fit escorter jusqu'à Salem. Pendant son séjour à Boston, séjour qui dura du vendredi au mardi, l'envoyé françois fut traité avec un respect et une courtoisie auxquels il étoit assez peu préparé pour en laisser voir sa surprise. Il reconnut avec libéralité les soins qu'on lui avoit rendus, et assura que D'Aunay en entendroit le récit avec plaisir. On se sépara donc dans d'excellents termes.

Il sembloit après cela que La Tour n'eût plus rien à espérer des Anglo-Américains. La convention, en effet, étoit nette et précise. On y lisoit qu'une ferme paix seroit gardée et observée de part et d'autre; que le commerce serait libre entre les habitants des deux colonies, et que si une occasion

de dommage ou d'injure se présentoit, l'offensé ne devroit en aucun cas user de représailles envers l'offenseur. Ces stipulations ne laissoient incontestablement aucun prétexte à une intervention publique ou privée du Massachussets dans les affaires de l'Acadie; mais, pour être pleinement obligatoires, il falloit qu'elles fussent approuvées par les colonies unies; et elles ne pouvoient l'être qu'au mois d septembre de l'année suivante, puisque les commissaires ne devoient pas s'assembler avant cette époque. Il restoit donc encore un fort long temps pendant lequel de hardis aventuriers demeureroient en quelque façon libres de s'engager avec La Tour en leur propre nom et de lui prêter une assistance plus ou moins déguisée. Nous verrons qu'il s'en trouva, de sorte, que le traité n'eut pas pour D'Aunay tout l'avantage qu'il pouvoit en attendre.

Pendant que M. Marie retournoit au Port Royal avec la copie qui lui avoit été remise après la signature, D'Aunay se rendoit dans la rivière de Saint-Jean avec le navire *la Montjoie* pour signifier officiellement à La Tour l'arrêt du 6 mars. Les circonstances de cette signification sont assez curieuses. Hubbard les raconte de la manière suivante : La Tour, qui étoit sorti de Boston avec un vaisseau du Massachussets, passa devant Pentagoët très-peu de temps après que D'Aunay y fut entré. Il n'avoit dû qu'à une circonstance fortuite de ne pas rencontrer son ennemi sur la route. Par hasard ou par prudence, il avoit, au lieu de profiter de la faveur du vent qui le poussoit dans la baie Françoise, touché à plusieurs endroits de la côte; et ainsi, sans le savoir, il avoit échappé au danger d'être pris en mer. Au retour, le navire bostonien fut moins heureux. D'Aunay l'aperçut et l'arrêta. Il fit venir auprès de lui le capitaine, à qui il promit de ne pas le garder plus longtemps que ne l'exigeroit l'exécution du projet qu'il avoit conçu; et ayant mis des François

à bord, il ramena le navire dans la rivière de Saint-Jean. Là, détachant un de ses gentilshommes avec une chaloupe, il le chargea d'aller au fort notifier l'arrêt à La Tour et l'engager à prendre enfin le parti de l'obéissance. Comme il se souvenoit de ce qui étoit arrivé à ses officiers en 1642, il avoit auparavant décidé le capitaine anglo-américain à écrire à ce dernier pour lui dire qu'il étoit retenu en ôtage et le conjurer en conséquence de renvoyer le messager sain et sauf. Le gentilhomme étoit porteur de la lettre qui le sauva. La Tour, en effet, en le congédiant, protesta qu'il ne lui permettoit de se retirer qu'à la considération du capitaine. D'Aunay, après cette tentative infructueuse, conduisit sa prise au Port Royal, acheta le poisson dont elle étoit chargée, et indemnisa l'équipage de l'espèce de détention qu'il avoit soufferte. »

Cette générosité produisit à Boston une impression favorable sur l'esprit des habitants. On se décida alors à entrer en relations de commerce avec la colonie françoise. Un navire fut équipé en conséquence. Le gouverneur saisit avec empressement cette nouvelle occasion d'exprimer à D'Aunay son désir d'entretenir avec lui de bons rapports. Sa lettre étoit fort courtoise. Elle contenoit quelques explications relatives à l'expédition du capitaine Hawkins; et elle se terminoit par une recommandation pressante de se réconcilier avec La Tour. Les propriétaires du navire eurent seuls à se féliciter du succès de leur entreprise. Ils furent très-bien accueillis au Port Royal et vendirent leurs marchandises avec un honnête profit.

On étoit au mois de décembre. Peu de temps après, D'Aunay tenta de faire parvenir aux gens de La Tour les assurances et les promesses que La Tour avoit repoussées. Il dirigea sur la rivière de Saint-Jean deux chaloupes commandées, l'une par le lieutenant de son vaisseau, l'autre par son sergent. Ces envoyés avoient ordre de chercher à ren-

contrer des soldats du fort, à converser avec eux et à leur remettre des lettres par lesquelles il leur garantissoit, avec l'abolition de leur crime, le paiement de leurs gages pour le cas où ils se rangeroient à leur devoir de fidèles sujets. Cet essai ne réussit pas alors; mais il est permis de croire qu'il ne fut pas sans influence sur les événements ultérieurs. La Tour aussi bien ne tarda pas à s'abandonner à des excès et à des violences qui ne purent qu'en accroître l'effet.

Sa femme partit de Boston vers le milieu de décembre sur un navire anglois qui revenoit des Indes et qu'elle avoit affrêté pour la somme de six mille livres. Elle entra dans le fort de Saint-Jean le 1er janvier 1645. Il y avoit huit jours environ que les chaloupes de D'Aunay étoient sorties de la rivière. Madame La Tour paroît avoir quitté le Massachussets avec la conviction que son mari n'avoit plus qu'un moyen de rattacher les Anglo-Américains à sa cause : c'étoit d'embrasser le protestantisme dont elle-même elle avoit fait profession pendant son séjour à la Grande baie. Elle exerça son prosélytisme intéressé non-seulement sur La Tour, mais encore sur les hommes de l'habitation. Ce fut un profond sujet de dissentiment entre elle et les pères Récollets. Le 28 janvier enfin, une scène violente éclata. Les révérends pères eurent la douleur d'entendre blasphémer la religion qu'ils avoient pour mission d'enseigner. Offensés dans leur ministère, injuriés dans leurs personnes, ils protestèrent qu'ils ne resteroient pas plus longtemps dans le fort; et le père André Ronsaud, supérieur, fulmina contre La Tour et sa femme, les censures de l'Eglise. Telle étoit encore l'autorité du caractère sacerdotal même sur ceux qui ne craignoient pas de renier leur foi, qu'on n'osa pas les retenir. On donna aux révérends pères et à huit ou neuf soldats qui se joignirent à eux, « une vieille pinasse qui couloit quasi bas d'eau, avec deux barriques de blé d'Inde pour toutes victuailles. » Il n'y

avoit pourtant pas d'autre voie de retraite que la mer. Le pays aux environs n'offroit aucune ressource à des Européens, pauvres et dénués, dans la rude saison d'hiver où on étoit alors. Les Récollets et leurs compagnons se résignèrent à courir les hasards de la traversée. Ils s'embarquèrent à la grâce de Dieu. Leur voyage se fit heureusement; et leur arrivée fut saluee avec joie dans la colonie. D'Aunay leur montra toute la bienveillance qu'il leur avoit promise. Il logea les religieux chez les Pères capucins, paya aux soldats les gages que La Tour leur devoit, et pourvut à la nourriture de tous.

Il étoit trop habile pour ne pas tirer un grand parti de ces circonstances. La venue des fugitifs lui apportoit la seule force qui, jusque-là, eût manqué à son action : celle d'un consentement librement donné par des François qui ne vivoient pas dans sa dépendance. Elle marquoit d'un caractère singulier de réprobation la rébellion de La Tour. Pourquoi ses serviteurs l'abandonnoient-ils, si ce n'étoit pas qu'ils étoient fatigués de ses luttes, indignés de ses impiétés, irrités de sa tyrannie, ou alarmés de sa faiblesse? Naturellement on devoit penser que les divisions manifestées par cette séparation n'avoient pas cessé, et qu'un moment appaisées ou contenues, elles ne tarderoient pas à produire de nouvelles ruptures. D'Aunay s'enquit avec soin de l'état du fort de Saint-Jean et de la disposition des esprits dans l'habitation. Il apprit que La Tour étoit parti pour Boston où, suivant les expressions du procès-verbal dressé le 10 mai 1645 par André Certain, prévôt et garde du scel royal en la côte d'Acadie, « sa femme l'avoit obligé d'aller vers les Anglois se déclarer de leur religion, comme elle venoit de faire, leur demander une amnistie pour son habitation, et par là obliger tout le corps des Anglois à les maintenir dans leurs biens, avec offre qu'ils partageassent toute la côte d'Acadie après

qu'ils s'en seroient rendus maîtres. » Certain dit ailleurs dans la même pièce que ce voyage avoit pour objet « de renverser, comme ci-dessus est dit, le traité de paix fait avec les Anglois et le sieur Marie, et d'engager par même moyen quelque marchand à amener quelques victuailles dans la rivière de Saint-Jean. » On peut s'en tenir, si l'on veut, à cette seconde affirmation qui, il faut le remarquer néanmoins, ne contredit pas la première. L'une indique le moyen, et l'autre montre le but. Incontestablement La Tour vouloit tenter un dernier effort pour intéresser à sa cause les magistrats du Massachussets.

L'occasion parut favorable à D'Aunay pour entreprendre d'entrer dans le fort de Saint-Jean par composition ou de le réduire par la force. Elle l'étoit en effet. Les Anglo-Américains, liés par un traité, ne pouvoient pas intervenir ouvertement; tout au plus quelques aventuriers promettroient-ils de conduire dans la rivière des munitions et des vivres contre l'espérance d'un gros bénéfice. La Tour, dont la présence avoit été impuissante contre le mécontentement des pères Récollets, ne devoit pas être sans inquiétude sur la fidélité des gens qui lui restoient. L'isolement se faisoit autour de lui. Il le sentoit. Sa résistance en seroit nécessairement affoiblie. Il n'avoit d'ailleurs laissé dans la place que quarante-cinq hommes.

D'Aunay, désireux de profiter de l'absence de La Tour, réunit en conseil les officiers qui étoient auprès de lui. Il leur communiqua les informations qu'il avoit recueillies, et fournit à leurs délibérations un projet d'expédition de l'autre côté de la baie. Quoique la saison fut mauvaise et la mer dangereuse, on décida unanimement qu'il étoit à propos de tenter l'aventure. Les circonstances étoient si favorables d'ailleurs et l'intérêt si grand qu'il y avoit nécessité de donner quelque chose à la fortune. En conséquence un vaisseau

de trois cents tonneaux fut équipé en guerre. D'Aunay y arbora son pavillon et alla mouiller dans la baie de Menoyovuich à une lieue environ du fort de Saint-Jean. Il s'étoit proposé d'y attendre La Tour « qui, dit André Certain, pensoit à la faveur de la rigueur de l'hiver faire son voyage sans qu'il en fût aucune nouvelle, » et cependant devoir ce qu'il pourroit gagner par la clémence sur l'esprit des soldats qui avoient la garde du fort.

Pour cette dernière fin, il avoit emmené avec lui les deux pères Récollets et une partie des hommes qui les avoient suivis au Port-Royal. Le père Rousand lui avoit fait espérer qu'il auroit assez de crédit sur les gens de La Tour pour en arracher du moins quelques-uns à la révolte ; et ce n'étoit pas tout à fait sans raison.

Il y avoit deux jours que D'Aunay étoit au mouillage de Menoyovuich quand il les envoya tous sur une chaloupe devant la place où madame La Tour qui croyoit peut-être à un retour de soumission, leur permit d'entrer. Les religieux et leurs compagnons se mêlèrent à la garnison. Ils parlèrent, les uns des ordres du roi, des arrêts du conseil d'État, de la nécessité de se soumettre ; les autres du bon traitement qu'ils avoient reçu au Port-Royal, des gages qui leur avoient été payés, des avantages en un mot qu'ils avoient trouvés dans l'obéissance. Ces discours écoutés avec avidité commençoient à produire une certaine agitation parmi les soldats. Nous lisons en effet dans une attestation datée du 15 mai 1645 et signée de André, Bernard, Hans, Vanes et autres, « étant encore au service du sieur de La Tour, » « qu'une partie, mais la plus foible, et qui n'osoit se déclarer, auroit bien voulu entrer en composition honnête. » Madame La Tour s'en aperçut. Coupant aussitôt court à ces pourparlers, elle chassa les envoyés de D'Aunay, les poussa vers leur chaloupe, les poursuivit de ses injures et de ses menaces. Il y

eut alors un moment de confusion. Les officiers purent craindre des désertions que le tumulte favorisoit. Ils se placèrent à la Cordelle, c'est-à-dire à la chaîne qui attachoit l'embarcation au rivage; et le pistolet au poing, ils continrent ceux qui, serrant les religieux de plus près, sembloient disposés à s'embarquer avec eux.

Pour la troisième fois, D'Aunay avoit échoué dans ses essais de douceur et de clémence. Il n'en persista qu'avec plus de résolution à surveiller l'embouchure de la rivière de Saint-Jean, se tenant ainsi prêt ou à combattre La Tour s'il le rencontroit au retour de Boston, ou à attaquer le fort quand le temps seroit plus favorable et qu'il auroit réuni les forces nécessaires pour un assaut. Dans un certificat du 28 décembre 1645, les pères Capucins du Port-Royal disent « qu'il hiverna deux mois entiers proche de la rivière avec deux navires, l'un de trois cents, l'autre de six vingt tonneaux. » Il ne faut pas entendre qu'il resta de sa personne pendant tout ce temps sur la côte. Nous avons raconté qu'il étoit parti avec le premier navire. Le second le rallia plus tard. A quelle époque laissa-t-il au capitaine le soin de maintenir le blocus? ou continua-t-il de croiser avec lui? Les deux vaisseaux se succédèrent-ils à des intervalles périodiques de manière à ce que la surveillance ne fût jamais abandonnée? D'Aunay contraint de s'éloigner quelquefois pour les affaires de son gouvernement, se réserva-t-il de revenir seulement quand sa présence lui paroîtroit utile? Nous n'avons point de réponses à ces questions.

Nous savons uniquement qu'il étoit au Port-Royal le 31 mars. Ce jour là, il répondit à la lettre que M. Endicott lui avoit écrite au mois de décembre de l'année précédente. Les événements qui s'étoient accomplis entre ces deux dates, l'avoient mis en doute de la sincérité du gouverneur anglois, quelques passages même de la lettre lui avoient déplu. Sa

réponse s'en ressentit. « Vous avez bien raison, dit-il en commençant, vous avez bien raison de faire mention du désir que j'ai d'une paix sincère et parfaite. Pour toute autre où il entreroit un mélange de déception, je vous prie de croire que j'aimerois mieux périr que de mener une vie absolument indigne de ma condition. » Ce début montre déjà à quels sentiments il obéit. Abordant aussitôt et sans autre transition que ces mots « à cette occasion » le chapitre toujours nouveau de ses griefs, il se plaint avec force de ce que le gouvernement du Massachussets a aidé madame La Tour à se rendre de Boston au fort de Saint-Jean. » M. Marie m'avoit assuré que vous aviez promis qu'aucun de vos gens ne s'immisceroit dans les affaires de M. de La Tour avant que vous ne m'eussiez répondu par une résolution définitive si vous vouliez, oui ou non, être en paix ou en guerre avec moi. Néanmoins j'ai appris par M. Allen, l'automne dernier, que vous deviez faire escorter la femme dudit La Tour par trois navires jusqu'à la rivière de Saint-Jean. Je ne sais quel nom vous donnerez à cette façon d'agir; mais quant à moi, j'aimerois mieux périr que de promettre ce que je ne voudrois pas tenir. M. Hawthorne (le porteur de la lettre de M. Endicott) me dit maintenant que ces navires appartiennent à des négociants de Londres que vous ne pouviez pas empêcher de trafiquer avec qui bon leur sembloit. Cela pourroit passer si nous ne savions que La Tour n'ayant rien et n'étant pas connu des susdits négociants, ils ne lui auroient jamais fait crédit à moins que vous, ou d'autres hommes considérables, vous fûssiez portés ses cautions. D'ailleurs des personnes qui seroient désireuses de vivre en paix avec leurs voisins, comme vous prétendez l'être, auroient bien su, si elles l'avoient voulu, mettre obstacle à de pareils actes; chose très-facile dans les positions que nous occupons. »

Cependant D'Aunay ne veut pas rompre le traité de paix qu'il a conclu. Il en attendra la ratification jusqu'au mois de septembre puisque les commissaires des colonies confédérées ne doivent pas se réunir auparavant. Cela ne m'importe pas, écrit-il; et il ajoute : « Encore une fois je vous donne ma parole que je n'agirai pas et que je ne ferai aucune réponse à mon roi avant d'avoir reçu la vôtre, à moins que vous ne vous conduisiez de manière à faire croire que vous n'attachez pas de prix à de bonnes relations avec les François. »

Mais ce qui lui importe, c'est de ne pas permettre que M. Endicott se fasse illusion au point de croire que ses réponses écrites à M. Marie, sur l'expédition du capitaine Hawkins, réponses dont au fond il ne lui a envoyé à lui-même qu'une répétition, soient une satisfaction suffisante pour de pareils outrages : « Pardonnez-moi de vous dire que ce seroit avoir un peu l'air de se moquer d'un gentilhomme que de le payer d'une semblable monnoie. Réfléchissez tant aux deux lettres que m'écrivirent alors M. Winthrop et le capitaine Hawkins, qu'à mes propres réponses. Je vous en envoie des copies. Relisez-les. Quand même vous ne voudriez pas l'avouer, votre jugement vous forcera de reconnaître la vérité de ce que je vous dis ; c'est que dans ces circonstances il y avoit de la supercherie à faire de tels écrits pour accompagner de tels actes. » D'Aunay a parfaitement compris le double jeu que jouait dans cette affaire le gouvernement du Massachussets ; et il s'en explique avec une entière franchise : « Voulez-vous que je vous le dise ? La vérité est que vous pensiez m'accabler par surprise, sans justice et sans motifs autres que de simples prétextes. Croyez-moi : si vous fussiez venu à bout de vos desseins, vous auriez eu affaire à un roi qui ne vous auroit pas laissé digérer en paix votre proie... Il est vrai qu'il m'arrivera de mourir ; mais les rois

de France ne meurent pas; et leurs bras sont toujours assez longs pour garantir les droits de leurs sujets, en quelques pays qu'ils soient placés. »

Après cela, D'Aunay peut reprendre sans embarras et sans foiblesse la question du traité de paix. Il le fait en ces termes : « Quant au reste, si vous êtes disposés à exécuter les articles tels que M. Marie vous les a présentés, vous trouverez, en les examinant, qu'ils sont raisonnables et non moins nécessaires que la satisfaction que je réclame, pour arriver à l'établissement d'une paix à la fois bonne et sincère. »

Il y a à la fin de la lettre une phrase qui nous apprend que le gouvernement françois avoit eu au moins l'intention de terminer directement avec le cabinet de Saint-James la querelle entre les deux colonies; mais comme nous n'avons rien rencontré qui se rattachât à ces incidents, nous nous bornons à la citer : « M. Marie m'a dit qu'il vous avoit informé que M. de Sabran, ambassadeur extraordinaire du roi de France en Angleterre, avoit ordre de parler avec messieurs du parlement anglois au sujet des différents qui ont lieu entre vous et nous. »

On nous saura gré d'avoir analysé cette lettre avec quelque étendue. Elle est en effet remarquable par la netteté de la pensée, par la noblesse des sentiments et par la fermeté du langage. Elle a de la mesure jusque dans la menace; et la hauteur même s'y montre polie. C'est vraiment une lettre de françois et de gentilhomme. On y voit quelle fière attitude D'Aunay avoit prise vis-à-vis des colonies unies de la Grande baie, et avec quelle hardiesse il savoit la maintenir. Si on prend garde que ses établissements se réduisoient à peu près au Port-Royal et à Pentagaët, et qu'il commandoit à peine quelques soldats, tandis que la confédération de la nouvelle Angleterre renfermoit des villes importantes et

une nombreuse population, on avouera que ce n'étoit pas un homme de peu de valeur. Il falloit pour embrasser une telle situation et pour la garder, une grande intelligence et un grand courage. D'Aunay, toujours ferme dans ses résolutions, droit et loyal dans ses actions, s'étoit fait estimer de ses voisins par son caractère et redouter par ses talents. Il pouvoit demander la paix ; car il étoit prêt à la guerre. L'occasion le prouvera bientôt.

L'hiver étoit fini. On étoit au mois d'avril. Quoique la saison fût encore mauvaise et que la neige n'eût pas cessé de tomber, d'Aunay résolut d'aller mettre le siége devant le fort de Saint-Jean. Il ordonna en conséquence de lever tous les hommes de son gouvernement qui étoient en état de porter les armes et de les embarquer sur une pinasse qu'escorteroit un vaisseau armé en guerre; peut-être celui dont parlent les pères Capucins. Il vouloit frapper un coup décisif ; et déterminé à emporter la place, il n'avoit laissé derrière lui aucune force qui pût servir à l'exécution de son dessein. Quand les deux navires l'eurent rallié, il remonta la rivière. Une partie de sa petite armée fut jettée à terre avec deux pièces de canon qui devoient battre le fort, pendant qu'il l'attaqueroit de son côté, pour affaiblir la défense en la divisant. Au milieu de ses préparatifs, le flibot anglo-américain d'un nommé Joseph Crafton parut, venant de la mer. Il étoit chargé de vivres et de munitions. De plus il avoit à bord un domestique de La Tour porteur de lettres de son maître à madame La Tour et aux principaux officiers de la garnison pour les encourager « à tenir toujours bon et à faire du pir qu'ils pourroient à l'ennemi, » leur promettant de les secourir avant peu. André Certain dit que le domestique avoit aussi une lettre du gouverneur de Boston qui exhortoit madame La Tour à faire son profit des instructions qu'elle avoit reçues pendant son séjour dans cette ville. D'Aunay captura

le flibot; mais il renvoya l'équipage sur une chaloupe qu'il lui donna pour le voyage. Hubbard convient de la mise en liberté des matelots anglois; seulement il l'entoure de quelques circonstances qui, malgré ses efforts pour les rendre odieuses, resteroient faciles à justifier si elles étoient vraies. Il prétend que d'Aunay débarqua les hommes du flibot sur une île où ils n'avoient pour les abriter contre la neige, que de misérables barraques; qu'il les y retint dix jours; que la chaloupe sur laquelle il les mit pour retourner à Boston, étoit vieille et ne jaugeoit que deux tonneaux; que s'il leur fit distribuer quelques provisions, il garda leurs effets; enfin qu'il ne leur accorda ni armes ni boussole, « d'où, ajoute-t-il, on vouloit conclure que son intention étoit ou de les laisser périr en mer ou de les livrer à la fureur des sauvages qui étoient près d'eux et par qui ils crurent être poursuivis le lendemain. »

Toutes ces plaintes sont vraiment puériles. D'Aunay pouvoit sans contestation retenir l'équipage aussi bien que le flibot, les vivres et les munitions. C'est le droit de la guerre. Qu'il l'ait débarqué dans l'île, il le devoit pour la sûreté de ses opérations. Il faut presque admirer qu'il lui ait fourni des barraques; ses soldats probablement n'étoient pas si bien traités. Il l'a renvoyé sur une vieille chaloupe; mais cette chaloupe, il l'employoit pour son service; elle n'étoit donc pas impropre à la mer. D'ailleurs eût-il été plus juste qu'il la réservât pour ses propres matelots? Il l'a renvoyé sans armes, c'étoient des ennemis; sans boussole, néanmoins les hommes du flibot regagnèrent Boston directement et en quelques jours.

Hubbard ne prend pas sur lui la responsabilité de cette nouvelle qu'on apporta, c'est son expression, vers la fin d'avril 1645. Il n'a garde surtout d'adopter la conclusion qu'on vouloit en tirer, et il fait bien. — D'abord sa date est inexacte;

puis qu'entre l'arrivée des matelots anglo-américains dans la Grande baie et la prise du fort de Saint-Jean qui eut lieu le 17, les magistrats du Massachussets eurent le temps d'envoyer un député à D'Aunay. Or le siége avait commencé dans les premiers jours du mois; le flibot s'étoit montré dans la rivière après les premières opérations; l'équipage avoit donc dû être renvoyé immédiatement. On ne trouve pas, en effet, même du 1er au 17, un intervalle suffisant pour y placer le séjour qu'il auroit fait dans l'île. Aussi bien D'Aunay n'avoit aucun intérêt à le retenir. Pourquoi se seroit-il imposé la charge de tant de bouches inutiles? On ne comprendroit l'espèce de prison qu'il lui auroit fait subir, que s'il l'avoit gardé jusqu'à ce qu'il se fût rendu maître du fort.

A cette fable, Hubbard ajoute une autre qui rend la première encore plus invraisemblable. Selon lui, D'Aunay aussitôt après avoir déposé dans l'île les hommes du flibot, mena son navire près du fort de Saint-Jean sur la foi des pères Récollets qui lui avoient persuadé qu'il s'empareroit aisément de la place; mais « lorsqu'il eut commencé à tirer son canon, la garnison lui répondit avec tant de vigueur qu'elle lui causa des avaries considérables et le força de se retirer derrière une langue de terre pour éviter un naufrage, le temps étant devenu si contraire qu'il ne pouvoit plus manœuvrer contre le fort. On disoit aussi qu'il avoit eu vingt hommes tués et douze blessés et que, si La Tour avoit agi au dehors avec l'énergie que sa femme déploya au dedans, la place ne seroit pas tombée entre les mains de D'Aunay, comme il arriva bientôt après ». C'est dans la situation difficile où l'auroit jeté un échec aussi grave, que D'Aunay auroit mis en liberté ses prisonniers, apparemment pour en porter la nouvelle à Boston ! Nous ne croyons pas à ce récit que Hubbard après tout présente seulement comme un bruit qu'il a recueilli. Il dit « On racontoit.» Nous savons dans quelles cir-

constances et comment la confiance des pères Récollets a été mal justifiée; D'Aunay ne pouvoit plus être trompé au mois d'avril. Il avoit alors deux navires et une pinasse dans la rivière de Saint-Jean. L'historien américain ne parle que d'un seul vaisseau. Il ne dit rien ni du détachement qui étoit descendu à terre, ni de la batterie de deux canons que ce détachement construisoit. Ses informations incomplètes n'étoient donc pas sûres.

Denys, il est vrai, raconte d'une manière encore plus vague « que Mme La Tour soutint pendant trois jours et trois nuits toutes les attaques de D'Aunay qu'elle obligea de s'éloigner de la portée de ses canons »; mais le livre de Denys est plein d'inexactitudes : nous l'avons déjà prouvé; nous le prouverons encore. Le fait est que nous n'avons trouvé la moindre trace de ce combat ni dans le procès-verbal d'André Certain, ni dans les autres documents authentiques dont nous aurons à invoquer l'autorité.

Les deux récits de Hubbard ne sont qu'un écho des plaintes que Joseph Crafton et son équipage firent entendre à leur retour. On étoit à Boston fort inquiet de ce qui se passoit dans la rivière de Saint-Jean. « Le gouverneur du Massachussets, dit l'historien américain dont le témoignage est ici d'une entière certitude, le gouverneur du Massachussets et ses assistants se demandoient avec anxiété ce qu'on pouvoit légalement faire pour sauver le fort de La Tour des mains de D'Aunay qui, comme un lion rugissant, était prêt à dévorer sa proie. Ils avaient d'autant plus de sollicitude que plusieurs négociants de la Nouvelle-Angleterre se trouvoient engagés pour des sommes considérables dans les affaires du premier et que, si le fort venoit à être pris, il étoit probable qu'ils ne seroient jamais remboursés ». Dans cet état, les magistrats anglo-américains saisirent avec empressement le prétexte que leur offroit la mésaventure de Joseph Crafton. Ils écrivirent

à D'Aunay pour se plaindre de la capture du flibot, comme d'une violation du traité de paix, et pour réclamer ou la restitution du navire et de sa cargaison ou une indemnité. En même temps ils répondirent à la lettre du 31 mars, essayèrent de quelques explications, notamment sur la rentrée de Mme La Tour dans son habitation; revenant au passage de la lettre qui leur rappeloit avec fierté la puissance et la grandeur du roi de France, ils terminèrent en disant « qu'ils tenoient le roi pour nn puissant prince, qu'ils pensoient que Sa Majesté continueroit à être juste et qu'elle ne s'armeroit pas contre eux sans écouter leur justification; qu'après tout, si elle le faisoit, il y avoit un Dieu en qui ils continueroient de placer leur confiance, quand même tout autre secours viendroit à leur manquer ». Les circonstances étoient pressantes. La lettre fut portée par un envoyé qui s'embarqua sur un navire frêté tout exprès. D'Aunay la reçut pendant qu'il étoit encore occupé des préparatifs du siége. Après l'avoir lue, il déclara à l'envoyé qu'en effet la paix avoit été rompue, mais par le capitaine du flibot qui « abusant de sa commission, au lieu de négocier dans les habitations des véritables François, portoit des vivres et des munitions de guerre pour maintenir des rebelles dans leur désobéissance et contre le devoir qu'ils devoient à leur prince naturel ». André Certain que nous citons ici, ajoute que « ces raisons payèrent entièrement le député et les magistrats de la Grande Baie ». Nous en donnerons ailleurs la preuve authentique.

D'Aunay comprit par cet incident qu'il devoit se hâter pour prévenir le secours que La Tour, informé de l'état du siége, tenteroit sans doute de porter à la garnison. Sa batterie de terre étant prête, il voulut fournir encore une fois aux assiégés l'occasion de mériter leur pardon. Il les fit, en conséquence, sommer de se rendre et leur accorda vingt-quatre heures. C'étoit le jour de Pâques. Denys commet ici

une première erreur quand il dit que la place fut prise ce jour-là. Le reste de son récit n'est d'ailleurs pas plus exact : « Le quatrième jour, Mme La Tour fut trahie par un Suisse qui étoit en garde, pendant qu'elle faisoit reposer ses gens, espérant quelque relâche. Le suisse se laissa corrompre par les gens de D'Aunay et souffrit qu'ils montassent à l'assaut qui fut encore soutenu quelque temps par la commandante à la tête de son monde, qui ne se rendit qu'à l'extrémité et sous condition que ledit D'Aunay donneroit quartier à tous; ce qu'il n'exécuta pas; car il les fit mettre tous en prison avec la commandante, ensuite, de l'avis de son conseil, les fit pendre à la réserve d'un seul qui eut la vie sauve à la charge qu'il en feroit l'exécution; et la commandante les assista à la potence, la corde au cou, comme auroit été le plus grand scélérat ». Il n'y a là peut-être pas un seul mot qui se puisse accepter.

La trahison du Suisse, la condition de quartier, l'exécution en masse des soldats qui avoient survécu à l'assaut, la présence de Madame La Tour au supplice des vaincus, tout est faux. C'est, au rapport de Denys, le troisième jour que D'Aunay fut contraint « de s'éloigner de la portée des canons de la place » ; et le quatrième, la brèche étoit faite sans que les assiégeants eussent reçu de renfort, sans qu'il y eût eu de nouveaux combats, puisque Mme La Tour « faisoit reposer ses gens, espérant quelque relâche» après sa victoire ! Et les assaillants étoient assez près des remparts pour corrompre un Suisse de garde à qui ils n'accordoient pas même la vie sauve ! Ce n'est pas seulement incroyable; c'est insensé. Hubbard, qui est presque un témoin oculaire et qu'on ne soupçonnera certes pas de partialité pour D'Aunay, Hubbard se tait absolument sur le conte du Suisse : « Le fort de La Tour, dit-il, fut pris d'assaut. D'Aunay eut douze hommes tués et plusieurs blessés ». C'est tout son récit. Il

ajoute ensuite, mais en d'autres termes que Denys : « D'Aunay mit à mort tous les hommes pris dans le fort, Anglois aussi bien que François ». Quoique dégagé des accessoires odieux dont l'écrivain françois l'a surchargé, ce massacre n'en est pas plus vrai. Nous avons en effet, sous la date du 15 mai, un mois après la prise du fort, et nous l'avons déjà citée, une attestation signée de quatre soldats « étant encore dans le service de Mme La Tour. »

Voici la vérité de ce siége dont Denys a écrit le roman, mais dont il reste à raconter l'histoire : Le lundi de Pâques, 17 avril, les assiégés furent sommés de grand matin pour la dernière fois. Ils répondirent par une volée de canon à balles ; en même temps ils arborèrent, avec mille injures et blasphèmes, dit André Certain, sur leur bastion le pavillon rouge. Le feu s'engagea alors des deux parts. Il dura presque toute la journée. Le fort étoit assailli à la fois par la batterie de terre et par les vaisseaux dont D'Aunay avait gardé le commandement. Vers le soir, les parapets du côté de la rivière avoient été rasés, quand de l'autre côté le fossé fut enfin comblé par la chûte des remparts. Averti que la brêche étoit faite, D'Aunay alla aussitôt la reconnaître. L'ayant jugée praticable, il accorda le pillage à ses soldats et leur donna le signal de l'assaut. Il étoit environ une heure avant le coucher du soleil. L'attaque se fit avec tant d'impétuosité que la place fut emportée de haute lutte. « Plusieurs de nos gens, nous citons ici de préférence l'attestation du 15 mai, plusieurs de nos gens demeurèrent tous roides morts ; les autres furent faits prisonniers, à une partie desquels, dont nous sommes du nombre, monseigneur D'Aunay eut la bonté de donner la vie, aussi bien qu'à la dame de La Tour, son fils, sa femme de chambre et une autre femme ; qui est, ajoute André Certain, tout ce qu'il y avoit dans le fort du sexe féminin ; sans jamais permettre qu'il leur fût fait tort ni dans leur honneur

ni dans leurs personnes; au contraire, leur faisant rendre toutes les assistances possibles, particulièrement à la femme de M. de La Tour». Les plus séditieux furent étranglés «pour servir d'exemple et de mémoire à la postérité d'une si obstinée rébellion». On doit se rappeler que l'arrêt du 6 mars 1644 avoit défendu à tous ceux qui se trouvoient dans le fort de Saint-Jean, de prêter aucune assistance à La Tour et d'obéir à d'autres qu'à D'Aunay sous peine d'être déclarés rebelles et criminels de lèze-majesté et d'être punis selon la rigueur des ordonnances.

Le fils de Latour fut envoyé en France. Après cela nous ne savons plus rien de lui. Mme de La Tour demeure prisonnière au fort de Saint-Jean où D'Aunay résida quelque temps pour en relever les fortifications. Elle tomba bientôt malade, de douleur et de rage, disent les pères Capucins. Malgré les soins dont elle ne cessa pas d'être entourée, elle succomba après trois semaines de captivité. Elle avoit reçu pendant sa maladie la visite des Révérends Pères; et cédant à leurs exhortations quelque jours avant sa mort, elle avoit abjuré publiquement, dans la chapelle du fort, l'hérésie qu'elle avoit, on s'en souvient, embrassée à Boston pour se concilier la faveur des Anglois. D'Aunay déposa ses ressentiments sur la tombe qui venoit de s'ouvrir si tristement et fit rendre à cette infortunée les honneurs funèbres qui appartenoient, sinon à sa naissance, du moins au rang qu'elle avoit accupé et au rôle qu'elle avait joué dans la colonie.

Que faisoit La Tour cependant? Aussi dépourvu de courage que de conduite, dit Hubbard, il alloit et venoit le long de la côte pour chercher des provisions.

CHAPITRE XVI

Aunay se plaint aux magistrats de Boston des relations qu'ils ont conservées avec La Tour. — Délibération de l'assemblée coloniale sur ces plaintes. — Réponse de D'Aunay à M. Winthrop. — Nouvelle ambassade de M. Marie. — Ratification du traité conclu l'année précédente. — 1645.

La prise du fort de Saint-Jean inspire à Hubbard cette réflexion : « Les joyaux, l'argenterie, les effets de ménage, les canons et munitions de guerre et autres meubles avoient été évalués à dix mille louis (240,000 francs). Quelle étoit donc la folie de La Tour d'avoir laissé des valeurs si considérables en si grand péril quand il auroit pu les mettre en sûreté entre les mains de ses correspondants au Massachussets? Par ce moyen, il se seroit acquitté de son engagement de plus de

deux mille cinq cents louis envers le major Gibbons qui, pour n'en avoir rien reçu, se trouva entièrement ruiné ». La défaite de La Tour causa en effet de grandes pertes non seulement au major Gibbons, mais encore à d'autres habitants de Boston; et c'étoit la considération qui touchoit surtout les Anglo-Américains. Que leur allié eût succombé, ils n'avoient pas à en prendre beaucoup de souci, car leur traité avec D'Aunay étoit conclu et signé; et il les avoit, suivant les expressions de l'historien américain, délivres de la crainte que le gouvernement françois ne se vengeât sur leurs petits navires. Mais qu'ils dussent en quelque façon payer les frais de la guerre, ils n'acceptoient pas une telle nécessité sans résistance. Il ne falloit sans doute pas penser à réparer leurs pertes; mais n'étoit-il pas possible de les atténuer en insistant sur des demandes de satisfaction pour des dommages prétendus? La ratification du traité pouvoit leur en offrir l'occasion et les moyens. D'Aunay, à son tour, réclamoit une indemnité de huit mille louis pour le tort que lui avoit fait l'expédition du capitaine Hawkins. Les négociations furent donc continuées, non sans travail. Elles ne se terminèrent qu'au mois de septembre 1646.

Au rapport de Hubbard, D'Aunay, le premier, écrivit aux magistrats de Boston après la prise du fort de Saint-Jean, leur reprochant d'avoir manqué aux engagements réciproques de l'année précédente par les relations qu'ils avoient conservées avec La Tour et par la peine qu'ils avoient prise de lui renvoyer sa femme. La réponse fut portée par le capitaine Allen. Elle contenoit les protestations ordinaires d'innocence et répétoit l'excuse déjà présentée par M. Hawthorne : que les navires loués par Mme La Tour étoient de Londres et appartenoient à des Anglois. D'Aunay, après l'avoir lue, s'en montra fort irrité. Il refusa de recevoir le capitaine dans le fort, le logea dans une maison de canonnier hors des portes

et néanmoins, ajoute Hubbard, alla tous les jours exactement dîner et souper avec lui. Quoiqu'il eût déclaré dans le premier mouvement de sa colère qu'il ne répliqueroit pas, il se décida pourtant enfin à adresser au gouvernement du Massachussets une nouvelle lettre « en termes hautains et respirant la vengeance ».

Nous n'avons aucune des pièces indiquées dans ce récit qui, par le défaut de précision et par l'absence de date, nous laisse, il faut bien le dire, quelques doutes. Il se pourroit en somme qu'il s'agît ici de la lettre du 31 mars et de l'échange d'explications qui la suivit.

D'Aunay aussi bien raconte les choses d'une manière toute différente dans le mémoire adressé à la reine probablement pendant l'été, certainement avant le mois de septembre de cette année 1645. Il dit qu'à la nouvelle de la prise du fort de Saint-Jean, les magistrats de Boston s'empressèrent de lui envoyer des députés pour lui faire savoir qu'ils étoient très-fâchés de ce qui s'étoit passé entre eux et lui; que La Tour les avoit trompés, mais qu'ils l'avoient contraint de sortir de leur ville; qu'ils étoient désormais en disposition de conclure une bonne paix et de trafiquer avec la colonie française « comme de bons alliés et amis »; que pour gage de leur parole, ils avoient chargé de vivres « et autres choses nécessaires » le vaisseau qui portoit leurs députés. D'Aunay répondit qu'il apprenoit avec satisfaction qu'ils étoient enfin désabusés sur le compte de La Tour; « qu'il étoit assez généreux pour oublier tous leurs actes d'hostilité pourvu qu'ils ne lui donnassent plus à l'avenir aucun sujet de plainte »; mais que, comme il n'y avoit pas de guerre entre le roi de France et le Massachussets, il ne voyoit pas qu'il fût nécessaire de faire un traité de paix; que néanmoins il prendroit les ordres de son maître et que, s'ils vouloient revenir au printemps suivant, il leur feroit connoître ses intentions.

Quant aux marchandises, il déclara qu'il n'en avoit pas besoin, qu'il en recevoit assez de France; et pour le leur prouver, il leur montra le magasin de la rivière de Saint-Jean qui, dit-il, étoit pour lors bien garni. Cependant il consentit à acheter ce qui lui avoit été apporté, afin que le marchand ne perdît pas son voyage.

Entre ces deux versions, la seconde nous paraît la plus probable. Elle est plus que la première dans la raison des circonstances. Les pères Capucins disent formellement dans leur attestation du 28 décembre que les magistrats de la Grande baie envoyèrent à D'Aunay deux députés de leur corps vers la Fête-Dieu, c'est-à-dire au mois de juin. Nous savons d'ailleurs que La Tour sortit en effet de Boston dans ce temps-là pour aller implorer le secours du célèbre David Kirtk. Nous dirons à quoi aboutit cette nouvelle tentative.

Quoiqu'il en soit, les choses restèrent en l'état jusqu'au mois de septembre. A cette époque, les commissaires des colonies unies s'assemblèrent; et la question de ratification du traité fut soumise à leurs délibérations. Sir Richard Saltonstall et M. William Hawthorne avoient été chargés par la Cour générale du Massachussets de faire une enquête sur la conduite du capitaine Hawkins. Le rapport, daté du 6 août 1645 est la première pièce de ce solennel débat. Il est court; il est net; et s'il tend à dégager la responsabilité du gouvernement, il n'en établit pas moins la justice de la réclamation de D'Aunay. D'un côté, il dit : « On ne prit l'avis ni de la Cour générale, ni du Conseil de l'état qui ne pouvoit se réunir que sur une convocation du gouverneur et qui, par conséquent, n'avoit aucun moyen de s'opposer à la conduite qui a été tenue ». De l'autre, il ajoute : « Le différend entre La Tour et D'Aunay ne nous regarde pas; ils sont tous deux papistes et tous deux sujets du roi de France. Aucun engament ne nous obligeoit à aider le premier ». Le rapport re-

connoît aussi que les gens du Massachussets ont débarque sur la côte du Port-Royal, qu'ils ont tué quelques soldats, brûlé un moulin, pris un vaisseau éhargé de pelleteries qu'ils ont portées à Boston et qu'ils se sont partagées. Il déclare enfin que cette agression étoit parfaitement inutile pour le but qu'ils avouoient, puisqu'ils pouvoient escorter La Tour en sûreté jusqu'à son fort sans commettre aucune hostilité contre D'Aunay.

Incontestablement il faut conclure de cet exposé que le gouverneur françois étoit fondé à demander réparation pour les dommages qu'il avoit soufferts. La Cour générale du Massachussets pouvoit-elle tirer de son ignorance et de l'impuissance du Conseil de l'état un argument capable de repousser la réclamation? Non, assurément. Si par un artifice habile ou une résolution hardie, les complices de La Tour avoient réussi à paralyser le jeu des institutions et l'action du gouvernement, ils pouvoient avoir à en répondre devant la justice du pays; mais ni le droit de D'Aunay n'en devoit être amoindri ni son intérêt en souffrir. C'étoit affaire entre les violateurs de la loi et les magistrats, non entre l'état du Massachussets et la colonie du Port Royal. Le rapport se termine donc justement en demandant le conseil et l'assistance de la Cour pour punir le crime, s'il y a eu crime, pour laver toutes les offenses et accorder à chacune des demandes de D'Aunay une équitable et prompte satisfaction, « afin, ajoutent pieusement sir Richard Saltonstall et M. Hawthorne, afin que le nom de Dieu et notre religion ne soient pas plus longtemps blasphémés ».

Mais ce ne fut pas la seule question que l'assemblée eut à résoudre. D'autres encore lui furent soumises par les *Elders* (les anciens); et elles embrassoient toute l'histoire des relations de La Tour avec le Massachussets. La première est celle-ci : « M. La Tour étant François de naissance, ayant

accepté ses titres de la compagnie du Canada et ayant du roi de France une commission de lieutenant en ces parties, ne doit-il pas être à ces causes réputé *de facto et de jure* sujet françois, tenant ses propriétés en Acadie de la couronne de France? » Certes il est permis de penser, après cela, que, se prévalant de la concession et des lettres patentes de sir William Alexander, il avoit essayé de se faire reconnoître sujet et vassal de la couronne d'Angleterre. Autrement pourquoi cette question? L'assemblée y ayant répondu d'une manière affirmative, elle en tira immédiatement deux conséquences. l'une, que les colonies confédérées de la Nouvelle-Angleterre ne pouvoient pas se rendre juges des mesures prises contre La Tour en France et en Acadie; l'autre, qu'elles n'étoient pas légitimement autorisées à secourir La Tour contre d'Aunay « qui produisoit, à l'appui de ses actes, les ordres du roi de France. »

Sur la question relative à l'expédition du capitaine Hawkins, elle fit une distinction : pour ce qui regarde la France en principe, « les volontaires étant partis sans commission et sans encouragement à commettre des actes illégitimes, l'Etat n'est pas responsable, à moins de négligence subséquente; en fait, il est constant par la lettre du 20 septembre 1644 que le roi de France a admis l'explication tirée de la commission qu'Étienne de Mouron tenoit du vice-amiral et qu'il a ordonné à d'Aunay de maintenir la paix avec les Anglois. Pour ce qui concerne ce dernier, il a conclu un traité avec le gouvernement du Massachussets sans faire aucune mention de ses pertes et des dommages-intérêts qui pouvoient lui être dus. C'est une exception; ce n'est pas une réponse. Aussi, revient-on encore une fois à la même question, mais en d'autres termes : Le capitaine Hawkins et ses gens ne doivent-ils pas supporter la responsabilité de leurs violences? La cour générale a recommandé de prendre

en considération les actes d'hostilité du capitaine. L'assemblée répond d'abord que M. Hawkins est absent et qu'il faut l'entendre dans ses explications, puis qu'un procès paraît être engagé devant la cour et qu'elle s'en réfère à la décision de ce tribunal. Ici le subterfuge est évident. Les commissaires assurément n'auroient pas été embarrassés de donner leur avis s'ils n'avoient pas craint de fournir à d'Aunay un argument sur ce point des négociations auquel il s'attachoit avec le plus de fermeté.

Après avoir ainsi résolu ou éludé les questions qui naissoient des réclamations de la colonie françoise, l'assemblée en vient aux griefs publics et particuliers de la confédération. Elle n'hésite pas à déclarer que la saisie de la barque de Joseph Crafton n'a pas été une violation de la paix. En revanche, il est vrai, elle affirme que ni Joseph Crafton ni les vaisseaux qui ont reconduit madame La Tour au fort de Saint-Jean n'ont enfreint le traité de l'année précédente. C'est comme une compensation qu'elle établit entre ces deux ordres de faits. Elle reconnoît que les actes par lesquels La Tour a cédé ou hypothéqué son fort au major Gibbons, après que les ordres du roi eurent été communiqués aux magistrats de Boston, ne peuvent pas avoir d'effet contre d'Aunay, surtout depuis que le fort a été saisi en exécution de ces ordres et mis en la possession de Sa Majesté. Enfin elle refuse de prendre connoissance des torts faits aux confédérés, notamment de l'occupation de Penobscot, tant que les parties intéressées ne le demandent pas. Toutes ces discussions épuisées, l'assemblée, par une résolution définitive, approuve les articles de paix conclus avec M. Marie et consent à ce que les ratifications du traité soient échangées.

Cette délibération étoit satisfaisante pour d'Aunay en ce qu'elle rendoit témoignage de la légitimité de ses poursuites contre La Tour et de la justice de ses procédés envers

le gouvernement du Massachussets; mais elle laissoit indécise la question des dommages qui lui avoient été causés par l'agression déloyale de 1644. Elle ne mit pas fin aux négociations. Les commissaires des Colonies unies, en conséquence de l'approbation qu'ils avoient donnée au traité, envoyèrent le capitaine Robert Bridges au fort de Saint-Jean avec pouvoir d'échanger les ratifications, sous la réserve que tous les torts seroient débattus et réglés plus tard en temps et lieu convenables. Ce n'étoit pas ce que d'Aunay attendoit. Il avoit résolu de ne point consentir à la paix que la juste réparation qu'il exigeoit, ne lui eût été accordée. Il s'en expliqua d'abord avec le capitaine, à qui il fit pourtant un accueil plein de grandeur et de courtoisie : ce sont les expressions de Hubbard.

Puis, il en écrivit le 3 novembre 1645 à M. Winthrop, président de l'assemblée des commissaires : « Assurément, lui dit-il, si vous aviez donné à votre délégué des pouvoirs pareils à ceux que j'avois confiés à M. Marie, la paix seroit établie entre nous. Permettez que je m'exprime avec franchise : si je ne me trompe, votre désir seroit de différer d'année en année et d'éluder la juste réparation que je réclame. Je demande, en un mot, que vous déclariez sincèrement et sans équivoque, au commencement du printemps prochain et pas plus tard (j'attends au moins cela de vous) si vous voulez, oui ou non, me donner satisfaction ainsi que je l'ai signifié nettement à votre délégué, M. Bridges. En attendant, je m'engage à ne faire aucun acte d'agression jusqu'à ce que j'aie reçu votre réponse, oui ou non. » Hubbard, qui mêle sans doute au texte de la lettre quelque chose de la relation du capitaine Bridges, ajoute cette phrase : « Vous trouverez que je tiens plus à mon honneur qu'à des bénéfices, quels qu'ils puissent être. »

L'assemblée des commissaires s'étoit séparée. Ce fut la

cour générale du Massachussets qui reçut la réponse de d'Aunay. Devant la fermeté et la dignité de ce langage, elle céda. Elle désigna le lieutenant gouverneur Dudley, le major Dennisson et le capitaine Hawthorne pour traiter définitivement de la paix. En même temps, elle fit savoir à d'Aunay qu'elle lui laissoit le choix du lieu, fût-ce Pentagoët, et celui du temps, pourvu que ce fût avant le mois de septembre. Ce double gage d'une déférence intéressée répugnoit aux sentiments que les Anglo-Américains en général avoient pour leurs voisins, françois et catholiques. Il ne fut pas offert sans résistance. Quelques membres de la cour trouvoient qu'il ne convenoit pas que leurs envoyés se rendissent dans une habitation étrangère, pour ainsi dire, en suppliants; mais la majorité, écartant tout scrupule de nationalité, fut d'un autre avis pour deux raisons : d'Aunay étoit lieutenant-général d'un grand prince; d'ailleurs doué d'un caractère généreux et faisant moins de cas de son profit que de sa bonne renommée, il y avoit certainement avantage à traiter de ses intérêts chez lui. Ce calcul n'étoit sans doute pas très-digne, mais il étoit bon.

D'Aunay en fournit bientôt la preuve. Dès qu'il eut reçu la lettre du gouverneur, il s'empressa de répondre qu'il voyoit bien que les magistrats du Massachussets désiroient comme lui la paix ; qu'il se tenoit très-honoré de la résolution qu'ils avoient prise de députer auprès de lui leurs principaux personnages; mais qu'il vouloit leur éviter la peine d'un déplacement. Il annonçoit donc qu'il enverroit deux ou trois de ses gens à Boston, vers le mois d'août, pour conclure un accord définitif. Cette correspondance doit être du commencement de 1646.

On étoit donc enfin dans des dispositions tout à fait favorables des deux côtés. Il n'avoit fallu pour calmer l'irritation de d'Aunay qu'une ouverture qu'il avoit pu prendre pour un

hommage rendu à son rang et à son caractère. Il sentoit vivement le besoin de la paix pour les deux colonies; et il s'en étoit exprimé avec sincérité dans sa lettre du 3 novembre précédent. Toute sa conduite avoit prouvé d'ailleurs qu'il étoit toujours prêt à justifier les paroles que Hubbard lui attribue, c'est-à-dire à sacrifier sans hésitation l'intérêt de sa fortune à l'intérêt de son honneur. Les Anglo-Américains qui ne visoient qu'à alléger le poids de la responsabilité qu'ils avoient encourue par l'expédition du capitaine Hawkins, et qui avoient appris à le connoître, commençoient à comprendre qu'ils s'en tireroient à bon marché si, en discutant les griefs du gouverneur, ils savoient ménager la fière susceptibilité du gentilhomme. La ratification du traité ne devoit plus rencontrer de difficultés sérieuses.

M. Marie, accompagné de M. Louis et du secrétaire de d'Aunay, débarqua à Boston le 20 septembre. C'étoit un dimanche. Le peuple se rendoit au temple. Le major Gibbons envoya deux de ses principaux officiers recevoir les députés françois qu'il fit conduire dans sa maison sans bruit pour ne pas troubler l'heure de la prière publique. Puis, le service divin étant terminé, alors que le gouverneur fut rentré chez lui, il les accompagna lui-même, avec quelques gentilshommes et une garde de mousquetaires jusqu'à l'habitation de ce magistrat. M. Winthrop, il avait été réélu, cette année-là, M. Winthrop sortit au-devant de M. Marie et de ses collègues, les introduisit dans sa maison et leur fit servir du vin avec des confitures. Dans l'entretien libre et familier de cette première visite, il les prévint qu'à pareil jour un usage consacré par la religion faisoit aux hommes qui ne vouloient pas assister à l'office, une obligation de ne pas se montrer dans la ville; et parce que la maison du major Gibbons lui parut peu commode pour les loisirs d'une telle réclusion, il leur offrit la sienne qui étoit plus vaste et avoit un grand jardin.

Ayant mis à leur disposition des livres latins et françois, il les garda ainsi jusqu'au coucher du soleil ; après quoi, il les reconduisit chez le major, où ils passèrent la nuit. L'audience solennelle eut lieu le lendemain de grand matin. M. Marie présenta sa commission qui étoit, dit Hazard, rédigée dans la forme d'une lettre adressée aux gouverneur et magistrats, avec cachet volant. De ce moment les envoyés de d'Aunay furent les hôtes de la colonie angloise. On prit soin de leur table dans la salle même où étoient servis les membres de la cour générale pendant le temps des assemblées; et M. Winthrop eut l'attention de se trouver à tous leurs repas. La réception fut partout empressée, le cérémonial calculé de manière à maintenir les deux parties sur le pied d'une égalité parfaite. Chaque matin, vers huit heures, les députés se rendoient auprès du gouverneur, et de là ils alloient avec lui au lieu où devoit se tenir la conférence. Chaque fois, le gouverneur à son tour les accompagnoit jusqu'à leur logement, à moins qu'il n'eût été dans la nécessité de se faire remplacer par quelqu'un des commissaires. On n'avoit pas traité La Tour avec cette déférence. La meilleure intelligence ne cessa pas de régner entre les Anglo-Américains et leurs hôtes. Un jour pourtant, des Anglois de Londres, dont les vaisseaux étoient à l'ancre dans le port, s'étonnèrent de ce que le pavillon royal flottoit en haut du mât de la pinasse françoise. Ils en firent des plaintes qui causèrent dans la ville quelque émotion. Les magistrats se virent obligés d'en parler à M. Marie qui répondit que c'était le privilége des vaisseaux du roi et qu'il avait cru convenable de le respecter, mais qu'étant en un lieu de leur domination, il condescendroit volontiers à leur désir. Le pavillon fut abaissé sans autre contestation.

Ce fut seulement le 23 à midi que purent être réunis les représentants des colonies confédérées. M. Marie, admis

dans l'assemblée avec ses deux collègues, entama tout de suite la question controversée, celle de l'expédition du capitaine Hawkins. Il fit le tableau des pertes de d'Aunay qui ne se montoient pas, dit-il, à moins de huit mille louis (192,000 livres). Les commissaires lui opposèrent les diverses raisons que nous avons déjà suffisamment indiquées. Ils se retranchèrent derrière leurs intentions ; ils excipèrent du traité de paix qui ne contenoit point de réserve pour les dommages causés à la colonie du Port-Royal ; par-dessus tout ils insistèrent sur la lettre du 20 septembre 1643 qui avoit admis l'excuse tirée de la commission du vice-amiral de France. A ce dernier argument, M. Marie répondit que si le roi avoit bien voulu leur faire remise de son propre intérêt, il n'avoit pas entendu par cela priver d'Aunay de la réparation qui lui étoit due personnellement. La discussion dura deux jours avec une grande vivacité de part et d'autre. « Il nous parut pourtant, dit Hazard, que les députés françois ne tenoient pas tant à la somme qu'au principe de l'indemnité et qu'ils se contenteroient de peu, pourvu qu'il fût reconnu que notre gouvernement étoit dans son tort. » Enfin il fut arrêté, le 25, que des deux côtés on se tiendroit pour satisfait des justifications qui avoient été présentées réciproquement. Toutefois, comme il n'étoit pas possible de disculper le capitaine Hawkins et ses compagnons, les magistrats de Boston s'engagèrent à faire à d'Aunay un présent à titre de satisfaction. Ce présent consista en une chaise à porteur très-riche et toute neuve que le vice-roi du Mexique avoit envoyée à sa sœur et qui, prise en mer par le capitaine Cromwell, avoit été donnée par ce dernier au gouverneur du Massachussets.

Ainsi la paix fut définitivement conclue. Les envoyés françois prirent congé le 28; et le même jour le gouverneur suivi des commissaires coloniaux, escorté d'une garde

de mousquetaires, les escorta jusqu'à leur pinasse où ils s'embarquèrent. Il leur offrit, en les quittant, un mouton et une barrique de vin des Canaries. Au moment de leur départ, Boston les salua de cinq coups de canon, auxquels ils répondirent. Castle-Island, où ils arrivèrent bientôt en compagnie du major Sedywich et de quelques gentilshommes qui avoient été attachés à leurs personnes, leur fit un salut semblable. Charleston les avoit également salués à leur passage, mais de trois coups seulement.

D'Aunay, en revoyant ses envoyés, put s'abandonner avec confiance aux joies et aux espérances de la paix qu'ils lui apportoient enfin. Cette paix, en effet, étoit son ouvrage. Il ne la devoit qu'à lui-même, à la vigueur de sa conduite contre La Tour, à la fierté loyale et généreuse de son attitude vis-à-vis des magistrats du Massassuchets. Il l'avoit conquise sur le premier; et il l'avoit en quelque sorte imposée aux seconds. Elle lui ouvroit dans l'avenir de vastes perspectives. Maître désormais incontesté en Acadie, sans rival et sans ennemis, aimé de ses administrés et redouté de ses voisins, il pourroit donner aux soins féconds de la colonisation l'attention qu'il avoit été jusque-là obligé de distraire sur les hasards et les périls de la guerre. Les établissements françois alloient entrer dans une ère nouvelle, ère de tranquillité, de travail et de progrès. La baie françoise s'ouvriroit à un commerce dont il avoit appris à connoître les ressources par une expérience de quinze années; ses côtes se peupleroient; et peut-être s'efforçoit-il déjà d'entrevoir le jour où l'Acadie justifieroit le glorieux nom qu'elle avoit reçu de Nouvelle-France. Toutes ces pensées lui étoient permises assurément. Elles n'étoient ni trop hautes pour son esprit, ni trop hardies pour son cœur. Mais le temps devoit lui manquer.

CHAPITRE XVII

D'Aunay est confirmé dans ses fonctions de lieutenant général pour le roi en Acadie. — Sa mort. — Ses travaux. — 1647-1650.

Au milieu de ses luttes et de ses épreuves, d'Aunay n'avoit reçu de la métropole aucune assistance effective. Ni hommes, ni argent, ni munitions, ni approvisionnements d'aucune espèce, rien ne lui avoit été donné. Une fois seulement le [illegible] promis, par une lettre du 28 septembre 1645, [illegible]oyer un vaisseau « équipé de tous ses apparaux, [illegible] q[illegible]ques rafraîchissements. » Bien informé, disoit-il [illegible]ns cette lettre, de la passion que vous avez toujours eue pour conserver sous mon obéissance les côtes, forts et habitations de l'Acadie, même de la valeur et du courage que

vous avez foit paroître pour ranger le sieur La Tour à son devoir et empêcher les mauvais effets des pratiques qu'il tramoit avec quelques étrangers pour leur mettre en mains le fort qu'il commandoit..... je vous écris celle-ci par l'avis de la Reine régente, madame ma mère, pour vous faire connoître combien j'estime votre fidélité à mon service. » La Reine, de son côté, lui avoit écrit dès le 27 pour lui « témoigner son désir de reconnoître les services qu'il avoit rendus, par les effets de sa bonne volonté ; mais, malgré ces témoignages si flatteurs et ces assurances si formelles, la promesse du roi n'avoit pas été tenue. Le gouvernement, engagé dans une guerre qui devoit se terminer par un traité glorieux, mais qui, en attendant, imposoit au trésor les plus lourdes charges, appauvri par la misère du peuple et par la rapacité des financiers, entravé par les intrigues de la cour et par les prétentions du parlement, s'étoit vu dans la douloureuse nécessité d'abandonner la colonie à ses propres ressources. A peine prêtoit-il aux affaires de l'Acadie une attention souvent distraite. Il ne les dirigeoit pas ; tout au plus en suivoit-il le mouvement.

D'Aunay réduit ainsi à ne compter que sur lui-même, avoit pourvu cependant à toutes les dépenses de la colonisation, à tous les frais de ses expéditions contre La Tour, à tous les besoins de ses négociations avec l'Etat du Massachussets. Dès 1643, il évaluoit le montant de ses avances à 400,000 livres, sans y comprendre 80 ou 100,000 livres que lui avoit coûtées l'envoi de trois navires en France, « laquelle avance, ajoutoit-il, au lieu d'avoir tourné à grand profit pour l'avancement du pays, est devenue infructueuse par les troubles qu'ont apportés les Anglois à la sollicitation de La Tour. »

Pour le récompenser de tant de sacrifices et pour reconnoître les services qui avoient honoré sa carrière, quatorze

années durant, le roi le confirma par lettres patentes du mois de février 1647 dans les fonctions de gouverneur et lieutenant général « en tous les pays, territoires, côtes et confins de l'Acadie, à commencer dès les bords de la grande rivière de Saint-Laurent, tant du long de la côte de la mer et des îles adjacentes qu'au dedans de la terre ferme, et en icelle étendue tant et si avant que faire se pourra, jusques aux Virginies. » Le préambule de ces lettres, après avoir rappelé le zèle de d'Aunay pour la conversion des sauvages et pour l'établissement de l'autorité du roi dans toute l'Acadie, après avoir loué « ses soins, courage et valeur » dans la reprise du fort de Pentagoët et « dans le recouvrement par force d'armes du fort de la rivière de Saint-Jean, lequel Charles de Saint-Étienne, sieur de La Tour, avoit occupé et par rébellion ouverte s'efforçoit de retenir contre la volonté royale et au mépris des arrêts du conseil à l'aide et faveur des étrangers religionnaires desquels il s'étoit allié à cette fin, » expose ce qu'il « a heureusement commencé pour former et établir une colonie françoise audit pays ; » le tout, ajoute-t-il, avec une grande et immense dépense, «pour subvenir à laquelle il a été contraint de faire de très-grandes avances et d'emprunter de plusieurs particuliers de notables sommes de deniers, le roi n'ayant pu pendant ce temps lui donner l'assistance qu'il eût bien désiré si l'état de ses finances l'eut pu permettre. » Ailleurs, il est dit expressément dans les lettres que « tous les forts et garnisons qui sont établis en Acadie, que la colonie qui s'y forme, les religieux et séminaires de sauvages sont entretenus et subsistent aux propres coûts et dépens de d'Aunay, sans qu'autres y aient contribué ou aidé et contribuent ou aident en aucune chose. »

Les pouvoirs accordés au gouverneur sont en quelque sorte illimités. Il a charge « d'établir et faire connoître le

nom, puissance et autorité du roi, d'y assujétir, soumettre et faire obéir les peuples, de les amener et faire instruire à la connoissance du vrai Dieu et à la lumière de la foi et religion chrétiennes. » Pour cela, il commande tant par mer que par terre; il ordonne et fait exécuter tout ce qu'il connoît se devoir et pouvoir faire; il commet, établit et institue tous officiers, tant de guerre que de police et de justice pour la première fois; après quoi, « il les nomme et présente » pour être pourvus par le roi et leur « être délivré les lettres à ce nécessaires. » Avec l'aveu et conseil des plus prudents et capables, il fait établir lois, statuts et ordonnances « le plus qu'il se peut conformes à ceux de France ; » il traite et contracte paix, alliance et confédération avec les peuples, leurs princes ou tous autres ayant pouvoir et commandement sur eux ; il leur fait guerre ouverte. Il donne et octroie aux François résidant en Acadie et aux indigènes grâces et priviléges, charges et honneurs selon les qualités et le mérite des personnes; il leur donne et répartit les terres qu'il ne s'est point réservées et appropriées; et il attribue à ces terres tels titres, honneurs, droits, pouvoirs et facultés qu'il juge bon être. Il fait bâtir et construire villes, forts, ports, hâvres et autres places et y établit tels officiers et garnison que besoin est; enfin il fait généralement pour la conquête, peuplement, habitation et conservation desdits pays tout ce que le roi feroit lui-même s'il y étoit en personne

Ce sont les droits seigneuriaux les plus absolus, les plus étendus et les plus complets. Les lettres patentes, en effet, ne retiennent pour la couronne que la délivrance des lettres de provision aux officiers de guerre, de police et de justice après leur première institution, le dixième denier du produit des mines d'or, d'argent et de cuivre, la foi et hommage qui peuvent être rendus en personne ou par procureur, « attenda la distance des lieux et le péril qu'il y

aurait à s'en absenter. » Tout ce qui est concédé à d'Aunay, l'est également aux mêmes titres et dans les mêmes conditions « à ses hoirs, successeurs, ayants droit et cause à perpétuité. » En réalité, l'Acadie est érigée en fief héréditaire. Elle relève directement du roi de France ; mais elle ne lui appartient plus; elle n'est plus de son domaine. D'Aunay est un vassal sous le nom de gouverneur. Les lettres répondent ainsi par leur caractère général autant que par les clauses particulières que nous avons citées, à l'accusation qui a été portée contre le gouvernement d'avoir livré la côte acadienne aux trafiquants de pelleteries et de n'avoir pris aucun souci des intérêts de la colonisation. Les deux grands mobiles de toutes les découvertes françoises, la conversion des sauvages et l'établissement d'une colonie chrétienne, y sont incontestablement le fondement et la base de tout ce qu'elles autorisent, permettent ou prescrivent. Ils en ont inspiré la pensée et dicté les dispositions. A la vérité, les lettres pourvoient d'une manière spéciale au réglement de la traite ; elles en accordent à d'Aunay le privilége exclusif dans les termes les plus précis, jusqu'à lui attribuer le droit d'arrêter les contrevenants, hommes et navires, « pour les remettre ès mains de la justice ; » mais parce que « sans elle il ne sauroit se maintenir et seroit contraint de délaisser et abandonner tout au préjudice de la gloire de Dieu, de l'honneur de la couronne et du soin des âmes des sauvages qui ont déjà embrassé le christianisme.

Quel usage d'Aunay a-t-il fait de ces grands pouvoirs? Il en a joui trois ans à peine. Le 24 mai 1650, il fut trouvé mort de froid sur l'une des deux rivières entre lesquelles s'élevoit le fort du Port-Royal. Son corps étoit enfoncé dans l'eau jusqu'aux épaules. Un des bouts de son canot renversé étoit engagé entre ses jambes et le soutenoit encore. Des sauvages, qui le découvrirent, l'emportèrent dans leur ca-

bane; et trois quarts d'heure après ou environ, sur l'avis qu'ils en donnèrent, le frère Ignage de Paris, capucin, qui nous a laissé la relation de ce fatal événement, sous la date du 6 août 1653, alla le chercher de l'autre côté de la rivière pour le ramener au fort. La cérémonie des funérailles se fit avec solennité, le matin du lendemain 25 mai, veille de l'Ascension. Ce fut un jour de deuil pour la colonie. Madame d'Aunay suivit pieusement le cercueil de son mari. Le sieur de La Verdure, capitaine du Port-Royal, et les soldats de la garnison escortèrent le convoi, derrière lequel se pressoient tous les habitants. D'Aunay fut enterré dans la nef de la chapelle, à main droite « en la place où il se mettoit et où avoit déjà été déposé le corps d'un de ses petits enfants. »

Telle fut la fin prématurée d'un des hommes qui ont déployé le plus d'énergie, de courage et d'activité dans la fondation de nos colonies américaines. Ses ennemis lui survécurent; et l'Acadie françoise succomba en quelque façon avec lui. Voilà toute l'explication des erreurs et des calomnies qui se sont attachées à son nom pendant deux siècles.— D'Aunay n'a mérité par aucun endroit la réputation que lui ont faite la crédulité et les ressentiments de Denys. Il n'étoit ni le tyran que ce dernier accuse avec amertume, ni le trafiquant de pelleteries dont M. Garneau parle avec dédain. Ses sentiments étoient plus humains, ses vues plus étendues et plus hautes. Habile en l'art de gouverner les hommes, il savoit les employer avec discernement. On ne voit pas qu'en aucune circonstance il ait rencontré de l'hésitation dans l'exécution de ses ordres, ni que l'intelligence de ses agents ait manqué à l'accomplissement de ses desseins. Dans la relation que nous venons de citer et qui a été écrite à Senlis trois ans après la mort de d'Aunay, le frère Ignace de Paris lui accorde cette louange que pendant les onze années de sa

résidence au Port-Royal, il ne lui a jamais entendu prononcer aucune parole injurieuse au moindre de ses gens. Il rend hommage à la rare bonté du gentilhomme et à la piété exemplaire du chrétien.

D'Aunay n'édifia pas seulement la colonie par tous les actes de sa vie publique; il lui donna dans sa vie privée les meilleurs exemples. La pureté de ses mœurs se manifesta dans la fécondité de son mariage. Outre l'enfant qu'il avoit perdu en 1650, il en laissa huit autres de Jeanne Motin, quatre garçons et quatre filles.

Nous l'avons vu actif et vigilant dans la guerre, prudent, patient et à la fois ferme et résolu dans les négociations. Nous voudrions le montrer dans l'administration des établissements qu'il avoit fondés; mais les renseignements nous font défaut à cet égard. Nous savons seulement qu'il n'avoit négligé aucune des ressources que le pays lui offroit pour le développement de la colonie. Il s'occupoit en même temps de la culture, de la pêche et de la traite. Il faisoit défricher la terre; il avoit des vaisseaux qui alloient recueillir le poisson à l'embouchure des rivières; il entretenoit des relations avec les sauvages pour le trafic des pelleteries. Par la culture, il s'efforçoit de pourvoir à la subsistance des colons; par la pêche et par la traite, il fournissoit des éléments à leur commerce qui promettoit déjà de devenir fécond, puisque, dans une seule année, malgré les obstacles que lui suscitoient la révolte de La Tour et le mauvais vouloir des Anglois, il avoit envoyé en France trois navires. Il ne paroît nulle part qu'il ait pris le moindre souci de rechercher les mines d'or et d'argent, dont l'existence problématique avoit si vivement excité l'émulation des premiers navigateurs dans ces contrées. Cette remarque n'étoit pas inutile à faire, puisqu'elle atteste la bonne direction de ses efforts dans les travaux de la colonisation. D'Aunay avoit compris que la

meilleure mine, celle dont les produits sont le plus profitables et manquent le moins, c est un sol bien cultivé. Nous ne pouvons d'ailleurs recueillir çà et là que quelques témoignages incomplets des résultats qu'il avoit obtenus.

Son premier soin avoit été pour la défense de la colonie. Dans un mémoire de 1643, intitulé : *Extrait et mémoire de ce que le sieur d'Aunay a fait en la Nouvelle-France*, il dit lui-même qu'il avoit bâti trois forts de quatre bastions chacun, avec les choses nécessaires, et qu'il y avoit mis, outre les munitions et les vivres, trente-cinq pièces de canon. Il n'avoit pas encore à cette date chassé La Tour de la rivière de Saint-Jean. Le fort qu'il y construisit en 1645 fait donc le quatrième. C'est, en effet, ce qu'il déclare dans un autre mémoire de la même année. Suivant Denys, le nouveau fort de Saint-Jean s'élevoit sur une petite butte, un peu au delà de l'écluse de pêche jetée en travers de la rivière par La Tour et très-près d'une île qui le commandoit. Dans les lettres patentes de 1647, il est fait mention également de quatre forts munis et garnis d'un nombre suffisant de gens de guerre, de soixante pièces de canon « et de toutes autres choses à ce requises. » Cependant Michel Boudrot, lieutenant général en Acadie, ne parle plus que de trois dans un certificat dressé au Port-Royal, de concert avec les anciens habitants du pays, le 5 octobre 1687. Il place le premier fort à Pentagoët, le second à Saint-Jean, le troisième au Port-Royal, « lesquels, dit-il, étoient bien fournis des canons et munitions nécessaires avec trois cents hommes ordinairement pour les soutenir. » Mais il ajoute un peu plus loin que d'Aunay avoit entrepris plusieurs autres habitations, comme La Hève, Miscou et Sainte-Anne, dans l'île du cap Breton. C'est apparemment dans une de ces habitations que se trouvoit le quatrième fort. Michel Boudrot dit encore que d'Aunay avoit fait construire au Port-Poyal cinq pinasses,

plusieurs chaloupes et deux petits navires du port d'environ 70 tonneaux.

Il a porté, on s'en souvient, à trois cents hommes la garnison ordinaire des forts du Port-Royal, de Saint-Jean et de Pentagoët. Le mémoire de 1643 n'en compte que deux cents, « tant soldats, laboureurs qu'autres artisans. » D'Aunay avoit donc de cette année jusqu'à sa mort augmenté de cent hommes au moins sa force militaire effective. Il avoit fait passer en Acadie à la date de son mémoire vingt familles; en sorte qu'il calcule qu'il avoit, avec les capucins et le séminaire des sauvages, quatre cents bouches à nourrir et entretenir tous les jours. Michel Boudrot ne nous fournit pas de chiffres précis; mais il certifie que « toutes ces familles avoient été placées et avancées aux frais de d'Aunay et que la plupart subsistoient encore en 1687. »

Les capucins étoient au nombre de 12. Ils avoient en 1643 baptisé et ils instruisoient dans leurs séminaires 30 enfants indigènes.

Michel Boudrot nous apprend que d'Aunay avoit fait construire sur le territoire du Port-Royal deux fermes ou métairies « avec les bâtiments nécessaires, tant granges que maisons et étables, » avec deux moulins, l'un à eau, l'autre à vent. On lit à ce sujet dans le premier volume de Denys : « Dans le fond du bassin du Port-Royal et sur les bords de la plus petite des deux rivières qui s'y jettent, « il y a une grande prairie que la mer couvroit et que le sieur d'Aunay fit dessécher. Elle porte à présent de beau et bon froment. » Une troisième ferme étoit située dans les environs de Pentagoët; c'est celle que Wanneston attaqua et où il fut tué en 1644.

Sur la traite des pelleteries, nous n'avons que ce très-court passage de Denys : « De son temps, le sieur d'Aunay a traité dans la rivière de Saint-Jean jusques à trois mille

orignaux par an, sans compter les castors et les loutres. »

C'est encore Denys qui nous fournit sur la pêche les détails les plus précis : « Entre le cap Fourchu et le cap de Sable, à trois ou quatre lieues en mer, il y a, dit-il, plusieurs îles, les unes d'une lieue, les autres de deux, trois et quatre de tour, que l'on nomme les îles aux Loups-Marins... M. d'Aunay y envoyoit du Port-Royal du monde avec des barques pour en faire la pêche dans la saison qui est au mois de février lorsque les petits y sont. » Toutefois, nous avons encore une commission délivrée au capitaine Mouton par d'Aunay, sous la date du 9 mars 1644, « pour se rendre avec une barque de vingt-quatre tonneaux à La Hêve, et de là au cap Canceau et plus loin, jusqu'où l'autorité du gouverneur de l'Acadie peut s'étendre, afin de traiter et de faire commerce avec les sauvages, et pendant le cours du voyage s'employer à faire la pêche de la morue pour l'entretien et nourriture des colonies du pays ; » mais cette commission ne contenoit aucun renseignement sur les lieux où le capitaine Mouton devoit s'arrêter.

Pour donner à la fois plus d'extension et plus de stabilité à la pêche de la morue, et pour en augmenter les profits, d'Aunay avoit fait venir, vers 1645, des sauniers de La Rochelle ; et il s'étoit assuré qu'on pouvait faire au Port-Royal du sel en aussi grande quantité que sur les côtes de France.

On peut bien croire que ce n'est pas là tout ce qu'il avoit essayé, fondé et établi : malheureusement les monuments de son administration ont été détruits par le passage des Anglois sur l'Acadie ; les documents ont été dispersés ; au milieu des malheurs qui ont affligé la colonie françoise, la mémoire même en a péri. La population, plusieurs fois décimée par la guerre et par la conquête, presque anéantie par la transportation inique et cruelle de 1755, n'a pas pu con-

server les traditions de ses premiers pères. Ce qui a échappé à l'oubli et à la destruction, nous l'avons recueilli. A ne considérer que les travaux dont nous avons ainsi pu retrouver quelques traces, si on veut prendre garde aux circonstances dans lesquelles ils ont été accomplis, si surtout on se souvient que d'Aunay n'avoit reçu ni hommes ni argent du gouvernement de la métropole, on dira volontiers avec lui que c'est là une dépense qui passe la portée d'un gentilhomme particulier ; » et on applaudira de grand cœur à ces autres paroles du mémoire de 1643 : « Aussi le sieur d'Aunay peut-il dire que, sans l'assistance particulière de Dieu, quelque bon courage et résolution qu'il ait, il lui eût été impossible de mettre le pays en l'état auquel il est, et de l'y maintenir, comme il a fait, malgré les troubles continuels qu'il a reçus des Anglois et de La Tour, n'ayant jusqu'à présent aucun secours que celui qu'il a trouvé en lui-même ; mais il s'estime assez heureux d'avoir fait sous l'autorité du Roi des choses qui soient à la gloire de Dieu et à l'honneur de la France. »

CHAPITRE XVIII

Succession de d'Aunay. — Le Borgne. — Réné de Charnizay. Aventures de La Tour. — Le Borgne se rend maître du Port-Royal. — Les Anglois reprennent l'Acadie. — Denys à l'île du cap Breton. — La Tour obtient une concession de Cromwell en société avec Temple et Crown. — Il épouse la veuve de d'Aunay. — Enfants de d'Aunay. — 1650-1667.

D'Aunay mort, tout tomba bientôt dans la confusion. Ses enfants étoient tous mineurs. Son père, Réné de Charnizay, fut pourvu de la tutelle par acte du 3 novembre 1650; et peu de temps après le Roi lui donna le gouvernement de l'Acadie « en attendant que le fils aîné fût en âge d'y servir Sa Majesté. » C'étoit un vieillard de plus de quatre-vingts ans. Son premier soin fut de régler les comptes du nommé

Le Borgne, marchand de La Rochelle, que depuis plusieurs années d'Aunay avoit chargé de négocier en France la vente de ses marchandises. Ce réglement eut pour résultat de constituer Le Borgne, créancier de deux cent soixante mille livres qui devoient être remboursées sur le prix des pelleteries livrées par d'Aunay et par sa veuve à Arestigny, Dulialde et La Lande, de celles qui avoient été chargées sur le navire de Jacques Caillau, enfin de la terre de d'Aunay qui restoit pourtant affectée par préférence au paiement des dettes de l'aïeul des mineurs, aussi bien que d'une somme de quatorze mille livres due à la succession du commandeur de Razilly. On peut dire qu'il fut au moins très-précipité, puisqu'il porte la date du 9 novembre. Réné de Charnizay étoit en possession de la tutelle à peine depuis six jours. Plus tard, les mineurs d'Aunay demandèrent la révision des comptes signés par leur grand-père; il y eut procès civil en la grand'chambre du parlement de Paris; et une condamnation fut prononcée contre Le Borgne, le 27 juillet 1658; mais le fatal réglement avoit porté ses fruits les plus amers: les Anglois avoient passé par l'Acadie, détruisant les forts, emportant les canons, ruinant les habitations.

Après s'être mis d'accord avec Le Borgne, et au commencement de 1651, Réné de Charnizay envoya, avec l'approbation du roi, le sieur de Saint-Mas, homme de qualité et d'honneur, dit-il dans une lettre dont nous parlerons bientôt, prendre possession du gouvernement de la colonie, sous son autorité et comme son lieutenant général. Saint-Mas arriva au Port-Royal vers le mois de mai. Le 10 juin suivant, un sieur de Bellile remit aux gouverneur et magistrats de la Nouvelle-Angleterre, dans une assemblée du conseil à Boston, trois lettres de Charnizay, de madame d'Aunay et de Saint-Mas. Par la première qui porte a date du 2 mars, Réné de Charnizay notifioit sa nomination aux

autorités du Massachussets et leur exprimoit son désir « de renouveller avec elles alliance, amitié et confédération vraie et parfaite, avec protestation qu'elles ne seroient enfreintes en aucune des choses qui se doivent observer entre voisins et alliés. » Madame d'Aunay disoit dans la seconde datée du 27 mai : « J'ai pensé, Messieurs, que dans les relations de bon voisinage et d'alliance qui existent entre nous, il seroit bien de vous informer des faveurs que j'ai reçues de Dieu et de Sa Majesté ; et c'est le motif de ce message que je vous envoie par le sieur de Bellile, homme de notabilité et de mérite, en qui j'ai confiance et qui vous assurera de la bonne volonté que j'ai de vous servir, et de l'intention où je suis d'entretenir la bonne intelligence qui existoit entre nous du temps de M. d'Aunay.» Enfin Saint-Mas avoit écrit le 29 : « Par les lettres ci-jointes de monseigneur de Charnizay et de madame d'Aunay, il vous sera facile de comprendre qu'il n'y aura aucun empêchement, à moins que ce ne soit de votre part, à ce que nous entretenions entre nous de bonnes et fidèles relations. »

Une observation est nécessaire ici : René de Charnizay avoit voulu que Saint-Mas fût chargé de la mission de Boston ; et il s'en étoit exprimé dans sa lettre en termes formels. Cependant madame d'Aunay préféra Bellile. Elle avoit confiance en lui, c'est tout simple ; mais étoit-ce là toute la raison de sa préférence? Ne se défioit-elle pas de Saint-Mas? Dans une requête adressée à Colbert en 1668, les mineurs d'Aunay disent qu'il étoit, non pas un homme de qualité, mais un marchand ruiné et que Saint-Mas n'étoit pas son nom. Ils prétendent qu'il étoit beaucoup moins le lieutenant général de Charnizay que l'agent de Le Borgne, qu'il retint leur mère prisonnière et qu'il pilla toutes les marchandises du Port-Royal. Ce qu'il y a de certain, au moins, c'est qu'on ne le retrouve plus dans les récits des

événements qui suivirent et qu'on ne voit pas qu'il ait cherché à défendre contre les agressions auxquelles elles furent en butte, ni la famille de Charnizay, qui l'avoit nommé, ni la colonie dont il avoit le gouvernement. Au reste, une obscurité profonde règne encore sur ce qui se passa en Acadie après la mort de d'Aunay; et nous ne réussirons pas toujours à éclairer d'une manière suffisante les faits que nous aurons à raconter.

Réné de Charnizay mourut à Paris le 10 mai 1651. Le roi, considérant que « cette mort laissoit les affaires du pays, tant en ce qui regardoit l'avancement de la foi, qu'en ce qui touchoit le maintien de son autorité et le bien des enfants mineurs du sieur d'Aunay, dans un périlleux état, » nomma le conseiller d'État de La Fosse « intendant, directeur et administrateur de l'Acadie jusqu'à ce que le fils aîné dudit d'Aunay eût atteint sa majorité. » Il ne paroît pas que cet intendant se soit jamais rendu à son poste. La colonie françoise fut en proie aux usurpations des chercheurs d'aventures. Les deux fils de Denys, Simon et Richard, Maillet, La Tour surtout se jetèrent sur la succession de d'Aunay et la déchirèrent.

Qu'étoit devenu ce dernier depuis la prise du fort de Saint-Jean en 1645? Nous savons que le 10 mai de cette année, il vendit au major Gibbons « son fort et sa plantation appelés le fort La Tour et situés près de l'embouchure de la rivière de Saint-Jean, avec toutes les munitions, armes de guerre, instruments de défense, ainsi que toutes les rivières, lacs, bois, mines, etc., qui en dépendoient et qui lui appartenoient, soit par droit de découverte et de première habitation, soit comme la part à lui concédée par la grande compagnie des négociants du Canada, soit enfin comme propriété achetée de sir William Alexander. » Le contrat passé à Boston porte que la vente est faite « en considéra-

tion de la somme de 2,084 livres sterling (52,000 fr.) à lui payée par Gibbons et pour diverses autres considérations; » qu'il se réserve la partie de ses terres qui touche au cap de Sable; que la vente sera nulle et de nul effet si lui ou ses héritiers remboursent le major avant le 16 février 1652; enfin qu'il promet de mettre Gibbons en possession légale de la propriété vendue le 1er octobre 1645. Hubbard nous fait connoître le but pour lequel cet acte avoit été signé; et son récit nous en explique les stipulations singulières : sir David Kirkt étoit alors à Terreneuve. La Tour se rendit auprès de lui sur la frégate qui l'avoit amené à Boston. Il se flattoit que le conquérant de Québec reprendroit sans peine le fort de Saint-Jean, que d'Aunay n'auroit pas eu le temps de remettre en état de défense. Peut-être dans son illusion croyoit-il que le terme de quatre mois et demi qu'il avoit pris pour une expédition si facile, seroit trop long. Il calculoit en tout cas qu'il lui resteroit, après avoir établi dans l'habitation le major Gibbons, sept ans environ pour le rembourser; et il ne doutoit pas que ce ne fût assez. Mais par des raisons que nous ignorons, il ne put rien obtenir de sir David. Force lui fut de retourner dans la Grande baie comme il en étoit parti. Décidément la fortune lui étoit cruelle. Peu de temps après des négociants de Boston l'employèrent à faire la traite sur la côte d'Acadie. Ils lui confièrent un navire avec des marchandises pour une valeur de 300 louis (10,600 fr.). Lorsqu'il fut arrivé au cap de Sable, La Tour, aidé de cinq François et du maître qui étoit étranger, débarqua sur la plage les Anglois de l'équipage et disparut avec le navire. On étoit au fort de l'hiver. Les pauvres débarqués errèrent çà et là pendant quinze jours, souffrant du froid, de la faim et de la fatigue. Enfin ils rencontrèrent des Indiens qui, mus de compassion, leur donnèrent une petite barque avec des provisions et un pilote.

Ils purent ainsi rentrer dans Boston trois mois après qu'ils en étoient sortis. « Ceux qui comptent sur un ami infidèle, dit Hubbard à cette occasion, nagent dans des eaux inconnues et s'appuient sur un roseau brisé qui trompe et blesse la main qui l'a saisi. »

S'il faut en croire M. Garneau, La Tour gagna Québec où il arriva au commencement de 1646. Il fut salué par le canon de la place à son entrée dans le port et logé au château Saint-Louis. Nous ne devinons pas la raison de ces honneurs rendus à un aventurier rebelle et fugitif. M. Garneau ne s'en explique pas. Nous le soupçonnerions volontiers d'avoir été trompé; car il ajoute qu'après avoir passé un couple d'années au Canada, La Tour, aidé de quelques amis de la Nouvelle-Angleterre, recommença la traite des pelleteries à la baie d'Hudson. Comment donc avoit-il fait sa paix avec les Anglois? Avoit-il rendu le navire? L'avoit-il payé? Avoit-il indemnisé les matelots abandonnés au cap de Sable? Il nous paroît beaucoup plus probable que M. Ganneau a placé après le voyage de Québec ce que Hubbard raconte avant, et qu'il a nommé la baie d'Hudson pour la côte d'Acadie. Nous ne savons plus rien de La Tour après cela si ce n'est, qu'informé de la mort de d'Aunay, il reparut sur le territoire acadien vers 1651 ou 1652.

Les commissaires anglois, aux conférences d'Utrecht en 1713, ont fourni des lettres patentes de gouverneur lieutenant général pour le roi en Acadie, qui lui auroient été accordées le 25 février 1651. Ces lettres, qui sont exactement calquées sur celles de d'Aunay, qui en reproduisent tous les termes, sauf que d'une part on a retranché du préambule ce qui ne convenoit absolument qu'à ce dernier, comme la fondation du séminaire sauvage sous la conduite des Pères capucins, et de l'autre on y a ajouté quelques mots pour la justification de La Tour, qui auroit été relevé le 16 des con-

damnations prononcées contre lui par le conseil d'État, ces lettres, à vrai dire, nous sont fort suspectes. D'abord elles sont datées du 25 février, ce qui est tout à fait contre l'usage : Les lettres patentes d'ordinaire portent la date du mois et non celle du jour. C'est Le Tellier qui les a signées; elles auroient dû l'être par le vieux Brienne, Henri de Loménie, qui avoit la navigation et les colonies dans son département. Puis, il faut remarquer que Réné de Charnizay étoit alors en possession du gouvernement de l'Acadie qui lui avoit été conféré pour attendre la majorité de son petit-fils, et qu'il envoya dans les premiers jours de mars le sieur de Saint-Mas au Port-Royal avec l'approbation du roi. Sa lettre aux gouverneur et magistrats de Boston est, on s'en souvient, datée du 2, à peine une semaine après les lettres patentes de La Tour! Il faut remarquer encore que, cette même année, après la mort de Charnizay, le roi nomma M. de La Fosse intendant, directeur et administrateur de l'Acadie « jusqu'à ce que le fils aîné de d'Aunay fût parvenu à l'âge de majorité. » Ainsi, depuis la mort de d'Aunay jusqu'à la fin de 1651, deux fois les droits de ses enfants mineurs furent reconnus et confirmés par des actes solennels. Comment dans le même temps un droit rival, un droit contradictoire auroit-il été créé en faveur de La Tour? Décidément nous ne croyons pas à l'authenticité des lettres patentes. Que si par impossible elles étoient authentiques, nous nous souviendrions qu'elles auroient été données douze jours après que les Princes furent sortis de leur prison du Hâvre; et nous les imputerions à la Fronde. Elles ne seroient plus une libre manifestation de la volonté royale, mais un témoignage nouveau du triomphe des partis qui venoient de forcer la reine à la soumission et le premier ministre à l'exil. Elles n'auroient pas plus de valeur que les autres actes de cette époque qui ne durèrent qu'autant que

les deux frondes demeurèrent unies et exploitèrent en commun l'autorité.

En 1652, madame d'Aunay craignant de ne pouvoir résister aux attaques de La Tour, des deux Denys et de Maillet, et cherchant un protecteur en France s'adressa au duc de Vendôme, grand maître, chef et surintendant de la navigation. Elle consentit pour elle et pour ses enfants à partager avec lui la seigneurie de l'Acadie pour prix des secours qu'il lui accorderoit; et le roi autorisa la signature du traité conclu à cet effet par des lettres patentes de la même année où on lit « qu'elle eut recours au duc de Vendôme sur la confiance qu'elle avoit prise que la considération de sa naissance aussi bien que du rang qu'il tenoit, lui seroit une protection assurée et que d'ailleurs par l'autorité que sa charge lui donnoit, il pourroit mieux que personne la rétablir dans ce qui lui avoit été usurpé, la retirer d'oppression et la garantir avec ses enfants d'une ruine totale qui auroit été inévitable s'ils avoient perdu la propriété desdits pays, parce que tout ce qu'ils avoient de bien avoit été employé dans le bâtiment des forts, à faire des peuplades et à l'établissement d'un séminaire de personnes ecclésiastiques pour vaquer à la conversion des sauvages et au salut de ceux qui s'étoient habitués en ces quartiers-là. »

Incontestablement ces termes excluent d'une manière absolue jusqu'à l'idée des lettres patentes qui auroient en 1651 transporté à La Tour la propriété et seigneurie des terres acadiennes. Le roi n'auroit pas pu s'exprimer, comme il le fait dans ce passage, s'il avoit consacré lui-même l'usurpation, l'oppression, la ruine totale contre lesquelles il permet au duc de Vendôme de défendre la veuve et les enfants de d'Aunay. Encore une fois donc, les lettres patentes de La Tour sont supposées. Nous en avons ici une preuve surabondante.

Il ne se voit pas que le traité ait eu aucun effet utile pour les parties contractantes. Au contraire, on peut croire qu'il fut l'occasion des derniers malheurs qui affligèrent la famille de d'Aunay et consommèrent sa ruine. Se prévalant en effet de son réglement de compte avec Réné de Charnizay, Le Borgne, sans doute pour devancer le duc de Vendôme; fit le voyage du Port-Royal en 1653. Il s'empara, à titre de créancier, des marchandises qui s'y trouvoient et se mit en possession du fort. Ce premier succès irritant son ambition, lui fit concevoir l'espérance de se rendre maître de la colonie tout entière. Il retourna en Acadie, l'année suivante, surpris Denys dans l'île du cap Breton où il avoit fondé en 1653 l'habitation de Saint-Pierre et l'envoya prisonnier au Port-Royal. « Nous passâmes à La Hêve, dit Denys; ceux qui me conduisoient, avoient ordre de mettre le feu partout, sans en excepter même la chapelle qui fut consumée en trois ou quatre heures, avec la forteresse et autres logements dont la perte se monta à plus de cent mille livres. »

La Tour étoit alors au fort de Saint-Jean. Le Borgne se préparoit à l'attaquer; il avoit même déjà pénétré dans la rivière et jeté quelques soldats sur le rivage quand il fut détourné de ce projet par un événement imprévu. Denys rendu à la liberté, on ne sait comment, avoit reparu en France; il s'étoit fait rétablir dans sa concession par la compagnie; et de retour dans l'île du cap Breton, il avoit envoyé vers La Tour un de ses gens pour lui notifier sa commission. C'étoit pour Le Borgne un fâcheux contre-temps. Il crut qu'il valoit mieux tâcher de se saisir du député de Denys que de poursuivre ses opérations à peine commencées. Il chargea en conséquence deux chaloupes de croiser dans la baie Françoise; et il rentra de sa personne au Port-Royal, remettant à une meilleure occasion de reprendre son entre-

prise contre La Tour. Mais dès le lendemain de son départ, une flottille angloise, sous le commandement du major Sedgewich, se présenta devant le fort de Saint-Jean. Elle avoit reçu de Cromwell l'ordre exprès de chasser les François de l'Acadie. La Tour se rendit sans résistance. S'il falloit en croire Denys, il auroit manqué de vivres. Nous pensons que ce qui lui manqua, ce fut la volonté. On verra bientôt qu'il s'accommoda sans peine de la domination du lord Protecteur.

Les Anglois se portèrent ensuite contre le Port-Royal. Le Borgne essaya du moins de se défendre. Il opposa aux trois cents hommes de Sedgewich qui étoient descendus sur la plage, une petite troupe commandée par son sergent. On se battit bravement de part et d'autre; mais le sergent fut tué et les François repoussés. Le Borgne n'étoit pas soldat; il ne pouvoit pas réunir plus de cent cinquante combattants en joignant les habitants à la garnison; et il n'avoit pas un officier capable de diriger la défense de la place. Son courage d'ailleurs n'étoit pas égal à la circonstance. Il accepta la composition qui lui fut offerte; mais les Anglois, une fois maîtres du fort, ne voulurent plus se souvenir de la parole qu'ils avoient donnée.

Peu de temps après, le fils de Le Borgne et un marchand de La Rochelle, nommé Guilbaut, furent assiégés par les gens du Massachussets dans un fort de pierres qu'ils avoient construit à La Hève. Pendant que Le Borgne se réfugioit dans les bois, Guilbaut soutint résolûment l'attaque des Anglo-Américains, tua leur commandant et les força de se retirer, abandonnant leurs morts sur le rivage; mais il n'avoit après tout dans cette affaire d'autre intérêt que de sauver ses marchandises. Malgré sa victoire, il capitula et consentit à sortir du fort sous la condition qu'il emporteroit librement tout ce qui lui appartenoit, et à ceux qui étoient avec lui.

Le Borgne qui n'avoit pas eu de part au danger, n'eut pas non plus de part à la convention, Il se vit bientôt obligé de se rendre à discrétion et fut emmené à Boston prisonnier. Sa captivité dura assez longtemps; mais enfin il recouvra sa liberté au prix d'un traité qui ralluma la guerre.

Ainsi tombèrent entre les mains des Anglois les grands établissements que d'Aunay avoit fondés ou affermis et développés, qu'il avoit défendus et conservés pendant les quatorze années de son gouvernement. Pentagoët avoit été pris le premier; mais nous ne savons pas dans quelles circonstances. Le capitaine John Lewerett fut nommé par Cromwell gouverneur en chef de Pentagoët, du Port-Royal et de Saint-Jean; La Hève, paroît-il, fut abandonnée; mais l'autorité du capitaine ne s'étendit guère au delà de l'enceinte des forts. Les François se maintinrent pour la plupart dans leurs habitations; et la compagnie de la Nouvelle-France continua à accorder des concessions sur lesquelles de nouveaux colons s'établirent; de sorte que l'Acadie fut comme une terre récemment découverte où abordent des étrangers de toutes les nations et qui n'appartient à personne.

Denys ne fut point inquiété dans l'île du cap Breton. Il porta même son industrie à Nepigiguit et à Chedabouctou sans rencontrer le moindre obstacle de la part des Anglois. La Giraudière se sentit assez libre dans la rivière de Sainte-Marie pour concevoir le projet d'élever avec Le Bay, son frère, une seconde habitation au cap Canceau. A cette occasion, il eut avec Denys une guerre où nous ne voyons pas que le gouverneur pour Cromwell ait songé seulement à intervenir. On peut penser que si au lieu d'employer leurs forces à s'attaquer et à se nuire réciproquement, les François s'étoient unis contre l'ennemi commun, ils auroient pu réussir à leur tour à le chasser de leur territoire; mais c'est des temps qui suivirent la mort de d'Aunay, qu'il est vrai

de dire que l'Acadie fut abandonnée aux traitants. La confusion qui en résulta et qui causa la ruine de la colonie françoise, montre de quel poids pèse un homme dans la destinée d'un peuple.

Au delà de 1654 et jusqu'en 1667, l'intérêt s'éparpille sur de petites entreprises dont une épaisse obscurité enveloppe encore la conduite et les résultats. Il n'y a plus de certitude dans les faits, plus de suite dans les événements. Ce ne sont que des tentatives isolées, des efforts individuels. L'Acadie qui n'est pas angloise, n'est plus françoise non plus. Toutefois nos documents nous fournissent sur La Tour, sur madame d'Aunay et sur ses enfants des renseignements qu'il ne nous est pas permis de négliger. Nous allons donc dire brièvement ce que devinrent les survivants de ce grand drame.

Par des lettres patentes en date du 9 août 1656, Cromwell concéda une partie de l'Acadie, depuis la baie de Mirligaiche sur la côte orientale et en suivant les deux rives de la baie Françoise jusqu'à Pentagoët sur les confins de la Nouvelle-Angleterre, à La Tour, au colonel Thomas Temple et à William Crown. On se rappelle que le premier avoit rendu le fort de Saint-Jean sans résistance au major Sedgewich. Dans une pétition adressée en 1660 au conseil privé du roi Charles II, il se plaint d'avoir été expulsé avec violence de son habitation, d'avoir été dépouillé de ses effets « montant à six mille livres sterling (150,000 fr.) », enfin d'avoir été conduit à Londres où il attendit près d'un an sans obtenir d'audience du lord Protecteur; mais il est dit dans un mémoire de William Crown « qu'il se soumit volontairement; car ayant eu beaucoup à souffrir des gouverneurs françois, il désiroit vivre sous la protection des Anglois ». Cette version, à notre avis, est la plus exacte, ou mieux, est la seule exacte. La Tour ne devoit avoir aucune

répugnance à accepter la domination de l'Angleterre; ses démarches répétées auprès du gouvernement de Boston le prouvent. Il alla à Londres librement, avec l'intention de faire valoir la concession de sir William Alexander, qui ui avoit déjà servi dans les négociations avec le Massachussets; et de son aveu, il acheta la faveur de Cromwell « en payant ses soldats et autres dettes montant à une somme de cinq mille livres sterling (125,000 fr.) ». Il s'associa le colonel Temple et William Crown pour les intéresser au succès de sa réclamation. C'est ainsi qu'il obtint la concession de 1656. Une des clauses de cet acte porte « que lesdits Charles de La Tour, Thomas Temple et William Crown ont promis et promettent pour eux et chacun d'eux, leurs héritiers et successeurs qu'aucun soldat ne pourra demeurer dans aucun des forts, ni aucune personne habiter ni demeurer dans le pays que ceux qui sont de la religion protestante et se soumettent au gouvernement établi en cette république ». Le 18 septembre de la même année, le colonel Temple fut nommé gouverneur des forts de Pentagoët et de Saint-Jean; et le capitaine Lewerett eut ordre de les lui remettre « avec tous les magasins, munitions, vaisseaux, poudres et autres choses quelconques ».

C'est probablement vers ce temps-là que La Tour épousa la veuve de d'Aunay. Il n'étoit certainement pas remarié en 1652, puisqu'on sollicitoit alors la protection du duc de Vendôme contre ses entreprises. Il ne l'étoit pas non plus en 1653 quand Le Borgne se saisissoit du Port-Royal et qu'il y retenoit madame d'Aunay prisonnière. En 1654 nous l'avons vu au fort de Saint-Jean. Il passa, la même année, en Angleterre, d'où il ne put apparemment pas revenir en Acadie avant 1656. Peut-être reçut-il le gouvernement du Port-Royal, comme Temple celui de Saint-Jean et de Pentagoët. Madame d'Aunay en tout cas, sachant qu'il

avoit une commission de l'Angleterre, maîtresse des lieux où ses biens étoient situés, crut sans doute qu'elle n'avoit plus d'espoir de sauver la fortune de ses enfants qu'en associant sa destinée à celle de La Tour. C'est, sinon sa justification, au moins son excuse. Denys nous apprend qu'elle étoit encore vers 1672 en possession des défrichements qui avoient été faits par les ordres de son mari sur les bords de la grande rivière du Port-Royal : « Depuis que les Anglois ont été maîtres du pays, les habitants qui s'étoient logés proche du fort, ont pour la plupart abandonné leurs logements et se sont établis au haut de la rivière et ont fait leurs défrichements au-dessous et au-dessus de cette grande prairie qui appartient à présent à madame de La Tour. »

Il paroît qu'après la prise du Port-Royal en 1654, les enfants de d'Aunay réussirent à s'échapper et à se réfugier dans l'habitation de Denys, apparemment dans l'île du cap Breton : « Ensuite des désordres que d'Aunay causa dans le pays, ses enfants furent bien heureux de trouver un azyle chez moi après avoir été chassés des Anglois; mon établissement ayant servi non-seulement à la subsistance de ma famille, mais à la leur propre pendant près d'un an dans leur besoin ». Malheureusement ce récit laisse beaucoup à désirer. Madame d'Aunay étoit-elle avec ses enfants? Comment s'accomplit leur fuite? Quels étoient leurs projets, leurs ressources, leurs espérances? Où étoit situé l'établissement de Denys? Quoi qu'il en soit de toutes ces circonstances que nous aurions aimé à connoître, les fugitifs vinrent en France dans le courant de l'année 1655.

Nous avons dit qu'ils avoient, en 1658, gagné contre Le Borgne un procès en reddition de compte. Ils étoient mineurs encore; et leur tuteur s'appelait Lebel. Ce petit retour de fortune fit naître dans l'esprit de leurs amis ou peut-être de quelques hardis spéculateurs la pensée d'une des-

cente sur les côtes acadiennes. Un placet fut présenté au roi pour le faire expédier en faveur de Joseph de Menou des lettres patentes « portant concession, en forme de fief, du gouvernement héréditaire de l'Acadie ». En même temps, un mémoire qu'appuyoit la recommandation de la duchesse d'Angoulême, mit sous les yeux du secrétaire d'État de Brienne le plan de l'entreprise : « Il y a des personnes qui entreprendront le rétablissement de la colonie, en suite de la confirmation de Joseph de Menou, et en chasseront de rechef les Anglois, ayant de bons officiers qui y travailleront avec d'autant plus de courage que c'est une affaire digne de la piété de Sa Majesté, comme utile à la propagation de la foi et au commerce de ce royaume et manutention de la pêcherie des morues par les François, à l'exclusion des étrangers ». C'étoit l'année de la bataille des Dunes, l'année de ces grandes victoires qui imposèrent à l'Espagne la paix des Pyrénées. On comprend que dans l'enivrement de tant de succès la conquête de l'Acadie n'ait pas paru au-dessus des forces d'une compagnie particulière et qu'elle ait tenté des hommes d'intelligence et de cœur. Mais la France alors étoit l'alliée de l'Angleterre pour qui elle prenoit Dunkerque. Le gouvernement ne pouvoit pas donner suite au projet qui lui avoit été soumis.

La Tour vivoit encore en 1660; et il retenoit toujours la concession qui lui avoit été faite par Cromwell; car c'est alors qu'il adressa au conseil privé d'Angleterre le mémoire dont nous avons parlé plus haut, pour défendre ses droits que des compétiteurs impatients prétendoient avoir suivi le sort de l'usurpation tombée peu de temps auparavant. Peut-être pour se soustraire aux éventualités de cette procédure, il vendit sa part de l'Acadie au colonel Temple. Après cela nous ne savons plus de lui qu'une chose; c'est qu'il étoit mort en 1672. Denys, en effet, dans son livre l'appelle feu

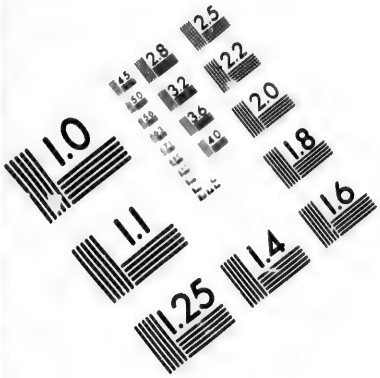

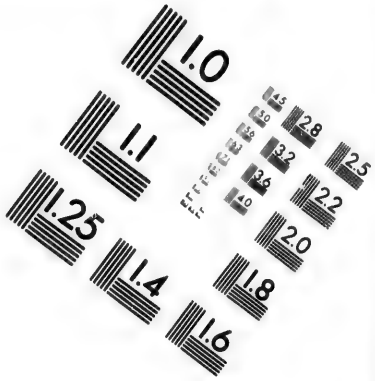

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

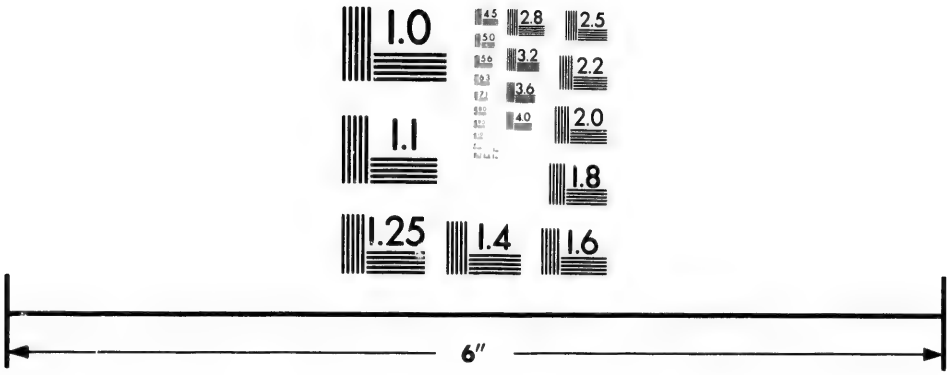

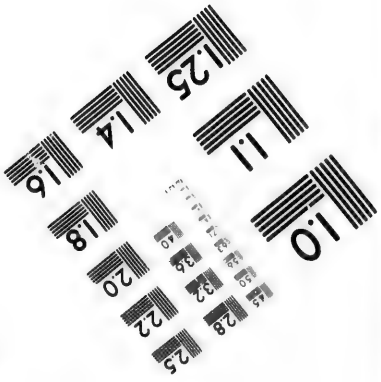

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.8
1.0

M. de La Tour. Sa femme lui survécut; mais nous ne pouvons pas dire combien d'années. Elle laissa plusieurs enfants de son second mariage.

Peut-être est-ce de ce mariage que naquit la fille de La Tour qui épousa Jacques-Mius Dautremont, seigneur de Fabencom, inscrit au recensement de 1636. Pabencom est situé près du cap de Sable, vis-à-vis des îles Tamquet. Ne peut-on pas conjecturer de là que La Tour, après la concession de Cromwell étoit revenu aux lieux qui avoient vu le commencement de son orageuse fortune! M. Rameau nous apprend que la descendance de Mius Dautremont demeuroit encore en 1830 sur les terres de ses ancêtres.

Après la campagne de 1667, l'Acadie fut rendue à la France par le traité conclu le 31 juillet à Breda. Les enfants de d'Aunay pensèrent que les lettres patentes de 1647 leur donnoient droit à une indemnité. Ils la demandèrent au roi qui trouva bon qu'ils lui présentsasent un mémoire à l'appui de leur demande; mais Colbert les renvoya à la compagnie des Indes Occidentales, qui refusa de se charger de la dette. Cela se passoit en 1668. Les quatre fils cependant suivoient la carrière des armes. Trois furent tués à la guerre : les trois premiers, Joseph, Charles et Réné, on ne sait en quelles occasions; Paul, le quatrième, au siége de Luxembourg en 1684. Il était major au régiment du maréchal de La Ferté.

Des quatre filles, trois devinrent religieuses de la Bourdillière. Marie, l'aînée, fut reçue en 1676 dans le chapitre noble de Poussay. Après la mort de leur frère Paul, elles essayèrent encore une fois d'obtenir quelque récompense des travaux accomplis et des dépenses faites par leur père en Acadie. S'appuyant sur l'article 22 de l'édit rendu en 1664 après la suppression de la compagnie des cent associés de la Nouvelle-France, article qui portoit oue le roi rem-

bourseroit ceux qui avoient fondé les établissements et défriché les terres de la colonie, elles conclurent dans un placet dont nous n'avons pas la date précise, à ce qu'il leur fût liquidé une somme fixe pour le remboursement de toutes les dépenses qui avoient été faites par d'Aunay. Quel fut le succès de cette nouvelle tentative? Marie de Menou, la dernière survivante de cette belle et nombreuse famille, mourut à Paris le 23 février 1693, laissant par son testament tous ses biens à ses frères et sœurs de La Tour. Nous aimons à penser que l'indemnité réclamée de la justice du roi entroit pour quelque chose dans cette libéralité.

Vicissitudes étranges! D'Aunay avoit, après une lutte de plusieurs années, écrasé La Tour; et il sembloit devoir ne pas laisser la moindre trace de son ennemi sur les rives acadiennes; mais la mort est survenue; elle l'a frappé dans une sorte de guet-apens dont le mystère ne sera peut-être jamais éclairci. La Tour qui rôdoit autour des établissements françois, comme attendant le jour de la vengeance, s'est relevé alors: il est rentré dans Saint-Jean; et il est entré dans le Port-Royal; il est devenu le mari de la femme et presque le père des enfants de d'Aunay; et sa postérité solidement établie sur les terres qu'il avoit possédées au début de sa carrière, a recueilli les derniers débris de l'héritage de celui qui l'avoit vaincu, ruiné et chassé! Jamais retour de fortune n'a été plus complet et n'a mieux prouvé la vanité des prospérités humaines.

CHAPITRE XIX

L'Acadie est rendue à la France par le traité de Bréda. — Etat de la colonie. — Recensements. — Phipps surprend le Port-Royal et ravage les côtes acadiennes. — Le chevalier de Villebon reprend le Port-Royal. — Guerre. — Les Abénaquis. — Prise de Pemaquid. — Paix de Riswick. — 1667-1697.

Treize années s'écoulèrent entre la mort de d'Aunay et la rentrée de l'Acadie sous la domination de la France, en exécution du traité de Bréda. Pendant ce temps, les Anglois occupèrent le pays sans le posséder; les François de leur côté, s'ils ne la possédèreut plus, continuèrent d'y exercer une influence prépondérante sur les tribus indiennes. C'étoit à peu près ce qu'on avoit vu après la dévastation du Port-Royal par Ar-

gall, en 1612. Les premiers étoient campés dans les forts; mais ils ne rencontroient ni soumission ni respect hors de la portée de leurs canons. Les seconds s'étoient répandus dans les bois; et vivant un peu de la vie des sauvages, ils conservoient avec eux les relations de bienveillance d'une part, de fidélité de l'autre, qui pendant un siècle et demi n'ont jamais été rompues. Quelques-uns, trop éloignés des Anglois pour avoir à redouter leurs attaques, s'étoient maintenus dans leurs établissements vers le cap de Sable, à la pointe de la presqu'île; on peut croire qu'ils avoient, comme La Tour, groupé autour d'eux de jeunes et vigoureux indigènes à titre d'alliés et de commensaux. C'est probablement à cette époque qu'il faut reporter les premiers mariages entre les François et les filles dès Souriquois. Ainsi, les deux nations conquérantes se partageoient en quelque façon l'Acadie, en attendant que la fortune des armes désignât celle à qui elle devoit rester définitivement. L'Angleterre y étoit plus forte; mais la France y étoit mieux assise. L'amour des populations la convioit à une reprise de possession qu'il pouvoit rendre facile et fructueuse.

Cette reprise fut stipulée formellement par le traité signé entre les deux couronnes à Bréda, le 31 juillet 1667. Tout ce qui avoit été pris de part et d'autre, devoit être rendu : l'Acadie fut donc restituée à la France; et M. d'Aubigny de Grandfontaine y fut envoyé dans le cours de l'année 1668 avec le titre de gouverneur. Ses prédécesseurs étoient à la fois représentants d'une compagnie, concessionnaires de tout ou partie de la Nouvelle-France et dépositaires de la puissance royale. Leur pouvoir participoit de la propriété et de la délégation; ils l'exerçoient au nom du roi dans la colonie, dans leurs domaines en leur nom propre. Ils avoient à ménager en même temps les intérêts du royaume, les intérêts de leur société et leurs intérêts personnels. C'étoit

pour eux un grave sujet de tentation et pour le commerce métropolitain, comme pour les colons, une occasion fréquente de mécontentement. Réduits d'ailleurs aux ressources qu'ils trouvoient dans les forces de l'association, ils suffisoient rarement aux besoins d'une colonisation lointaine que contrarioient dans la mère-patrie des rivalités, sur l'océan les accidents d'une longue navigation, dans les parages acadiens les perfidies et les violences de leurs voisins les Anglois. M. d'Aubigny de Grandfontaine ne fut ni associé, ni concessionnaire, ni propriétaire. Il n'eut qu'un titre, celui de gouverneur, qu'un droit, celui de l'autorité qui lui avoit été déléguée, qu'un intérêt, celui de l'État. Avec lui une ère nouvelle s'ouvroit dans le gouvernement de la colonie : le roi reprenoit la direction et l'action suprême; les titulaires des diverses concessions ne gardoient que les priviléges et prérogatives attachés à leurs seigneuries ; tout rentroit dans l'ordre usité sur le continent françois.

Malheureusement la colonie ne vit point se réaliser les promesses que sembloit annoncer un pareil changement. Colbert, dont le génie avoit pénétré les profondeurs de l'avenir réservé à nos établissements américains, avoit sans doute sur l'Acadie des vues excellentes. Sa première pensée avoit été de relier le Port-Royal à Québec par une route militaire, afin que le Canada et la presqu'île se prêtassent un mutuel appui. Il avoit compris que les rives du fleuve de Saint-Laurent devoient être défendues dans la baie Françoise. En 1670, il chargea un commissaire de la marine, M. Patoulet, d'aller visiter les ports des concessions nouvellement recouvrées et de lui en rendre un compte exact. « La visite fut faite avec tout le soin possible, dit le P. Charlevoix; mais le chemin ne se fit pas. » Ce sont toutes les informations que nous avons aujourd'hui sur ce grand projet, si ce n'est qu'on croit savoir que dans le plan de M. Patoulet, la

route devoit aboutir à Saint-Jean ou à Pentagoët, et non au Port-Royal. Dans cette direction, en effet, elle auroit été plus courte, plus facile, moins coûteuse; et elle auroit traversé le pays des Abénaquis, les sauvages les plus sensés et les plus spirituels, dit Lafargue, ceux qui nous ont donné les plus éclatants et les plus persévérants témoignages de fidélité. Plus tard, Colbert pria Talon de passer par l'Acadie en se rendant au Canada, où son administration a porté de si bons fruits, d'en examiner la situation, d'en étudier les ressources; mais cette fois encore le dessein du puissant ministre demeura sans résultat.

Il étoit cependant bien urgent de pourvoir du moins à la sûreté de la colonie : un corsaire monté par 110 hommes avoit suffi en 1674 pour enlever Pentagoët à M. de Chambly, qui y avoit remplacé le chevalier de Grandfontaine, tant étoient délabrées les fortifications de la place. Dans la rivière de Saint-Jean, Junser, qui étoit un fief de la famille Damour du Choffour, avoit subi le même sort à la même époque, sous M. de Marson.

Le Canada avoit toutes les préférences du gouvernement dont il absorboit l'attention et les efforts. Ce fut un malheur et une faute. Il falloit que les deux colonies prospérassent ensemble, qu'elles se suivissent d'un pas inégal si l'on veut, mais sans jamais se perdre de vue. En négligeant l'Acadie, on affoiblissoit le Canada. L'événement ne l'a que trop prouvé.

En ce temps, la population acadienne étoit peu nombreuse; mais elle avoit passé par les épreuves auxquelles trop souvent succombent les premiers colons. Elle respiroit librement l'air brumeux de la presqu'île; elle étoit accoutumée au climat, rompue au travail et à la fatigue; elle avoit une grande connoissance du pays; elle disposoit en quelque façon des indigènes; les mariages y étoient féconds; elle

s'accroissoit donc. Combien ne se seroit-elle pas accrue davantage si elle avoit été un peu aidée, un peu soutenue? C'étoit incontestablement un noyau solide auquel auroient pu s'ajouter et s'attacher des groupes d'immigrants bien dirigés.

Nous avons de 1671 à 1731 une série de recensements que M. Rameau a publiés en tout ou en partie. Ces précieux documents attestent la vitalité énergique de la petite société coloniale. Le premier, celui de 1671, a été dressé par le P. Laurent Molin, religieux cordelier, sous la direction de M. de Grandfontaine. Il est nominal, c'est-à-dire qu'il contient les noms, prénoms, âges, professions des chefs de famille, les prénoms et âges de leurs enfants, le nombre des bêtes à cornes et des brebis qu'ils nourrissoient, enfin la quantité des terres qu'ils avoient soumises à la culture. On y compte 57 familles pour le Port-Royal, une pour l'habitation de Poboncom, près des îles Tousquet, une autre pour l'habitation du cap Neigre et une autre encore pour la rivière aux Rochelois ; en tout 60. Nous inclinerions volontiers à croire qu'il n'est pas bien complet; car celui de 1686 nous montre résidant en Acadie un fils de Le Borgne au Port-Royal, un fils de Denys à Miramichi, un fils et une fille de La Tour au cap de Sable; lesquels probablement n'avoient pas quitté le pays après l'invasion des Anglois, ou du moins devoient y être revenus en 1671. Ne lisons-nous pas d'ailleurs, dans l'œuvre du bon religieux, qu'au Port royal, Pierre Melanson a refusé de répondre, Etienne Robichaut n'a pas voulu donner le compte de ses bestiaux et de ses terres, Pierre Lassaux a gardé obstinément le silence sur son âge, disant qu'il se portoit bien? Ces résistances pouvoient être plus aisément vaineues au siège du gouvernement que les difficultés qui résultoient de la distance et peut-être de l'absence absolue de relations avec la capitale coloniale.

Quoi qu'il en soit, les 60 familles de 1671 formoient un total de près de 400 âmes. Il y en avait 24 qui ne comptoient pas moins de 5 à 11 enfants chacune. Elles nourrissoient 322 bêtes à corne et 332 brebis. L'étendue des terres cultivées étoit de 158 arpents. M. Rameau fait remarquer très-justement qu'il résulte des indications fournies par le recensement, que plusieurs familles en étoient à leur deuxième et troisième génération et qu'ainsi elles devoient être issues des colons amenés par Poutrincourt. Les autres assurément ne remontoient pas moins haut que Razilly et d'Aunay; car il ne put pas y avoir d'immigration dans le temps que l'Acadie resta, pour ainsi dire, indivise entre la France et l'Angleterre.

Le recensement de 1679, que M. Rameau indique comme une mention trouvée sur un cens canadien, présente un total de 515 habitants. La population ne s'étoit donc, en huit années, augmentée que de 115 âmes environ; mais sept ans après, en 1686, elle avoit plus que doublé. Elle étoit de 885 individus, suivant le recensement de M. de Meulles, successeur de M. de Grandfontaine. Elle s'étoit étendue en divers lieux aussi bien qu'accrue. Nous voyons, en effet, que des colons étoient établis alors à La Hève, aux Mines, à Beaubassin, à Miramichi, à la rivière de Saint-Jean, à Passamaquoddy, à Pentagoët, à Nepisigny, à Chedabouctou, à l'île Percée. Le nombre des familles s'étoit élevé à 155; mais 48 seulement avoient été fournies par l'immigration. 107 datoient de 1671 par conséquent; c'est-à-dire que les 60 familles qui figurent au recensement de cette année. en avoient produit 47. Il ne sera pas difficile de le croire si on prend garde qu'en 1671 déjà elles avoient 38 enfants de vingt ans et au-dessus.

Toutefois en 1689, on ne trouve plus que 803 habitants en Acadie. C'est une diminution de 82. La différence porte

principalement sur la population du Port-Royal qui étoit tombée de 592 à 461; et elle s'explique par la guerre que l'usurpation de Guillaume III fit éclater entre l'Angleterre et la France vers la fin de 1688. Les colonies angloises de l'Amérique du Nord, toujours disposées à inquiéter les possessions françoises, prirent une grande part aux hostilités malgré le traité de neutralité qui avoit été signé en 1684 par Jacques II.

Elles n'y furent pas heureuses au début, s'il est vrai, comme le dit Lafargue, que dès 1689 les Abénaquis, commandés par des François, s'emparèrent de quatorze petits forts autour de la rivière de Kenebec; tuèrent 200 hommes et ramenèrent un riche butin. Elles n'en conçurent pas moins, en 1690, le projet de faire seules la conquête de l'Acadie et du Canada. Une expédition fut donc préparée à Boston. L'amiral Phipps reçut le commandement d'une flottille composée d'une frégate de 40 canons, de deux corvettes et de plusieurs transports où avoient été embarqués 700 hommes sous les ordoes du général Winthrop. Il parut devant le Port-Royal le 20 mai. M. de Manneval avoit alors succédé à M. de Meulles. Il n'avoit que 72 hommes de garnison dans une place à peu près démantelée. Il ne songea pas même à se défendre. Phipps cependant le croyoit si bien en état de combattre qu'il lui accorda une capitulation; mais dès qu'il eut vu, en entrant dans le fort, le délabrement des défenses, il viola impudemment les conditions qu'il avoit signées : il obligea les colons à prêter serment de fidélité à l'Angleterre, comme s'il eût été maître de disposer d'eux et de leur pays; il leur donna six magistrats pour les gouverner; et il s'éloigna, emmenant prisonnier M. de Manneval.

Du Port-Royal, il passa à Chedabouctou; mais là il rencontra un homme dont l'énergie ne foiblit pas devant le

danger. A la tête de quatorze soldats seulement, M. de Montorgueil se défendit avec tant de résolution que Phipps ne put le réduire qu'en mettant le feu au fort. L'île Percée fut prise ensuite et ravagée; l'amiral anglois y brûla tout, même la pauvre cabane qui servoit de chapelle. Fier de ses exploits, il rentra à Boston, chargé de dépouilles, avant d'aller succomber honteusement devant Québec.

Cependant M. de Portneuf qui commandoit dans la rivière de Saint-Jean, s'étoit, avec l'aide des Abénaquis, emparé de Kaskébé au pays qui forme aujourd'hui l'état du Maine qui dépendoit alors du Massachussets; de sorte que la Nouvelle-Angleterre étoit envahie en même temps qu'elle envahissoit la Nouvelle-France.

Le coup que Phipps avoit porté à l'Acadie, n'en eut pas moins des conséquences très-douloureuses. Deux corsaires, unis pour cette entreprise, envahirent le Port-Royal, incendièrent les maisons et égorgèrent quelques habitants. Le chevalier de Villebon arrivoit justement de France pour remplacer M. de Manneval. Son vaisseau tomba entre les mains des forbans sans même qu'il pût livrer combat. Il perdit ainsi les munitions qu'il apportoit, et les présents qu'il étoit, suivant la coutume, chargé de distribuer aux chefs indigènes. Une pareille catastrophe devait ce semble entraîner fatalement la ruine de la colonie. Ce fut le salut qui en sortit. Le chevalier n'hésita pas à convoquer nos fidèles alliés, comme s'il eût eu les mains pleines et qu'il eût pu, pour employer l'expression de Lescarbot, leur faire la tabagie. Il les harangua et les décida par ses caresses à lever la hache pour le roi de France. Quelques jours lui suffirent pour se remettre en possession de la presqu'île où d'ailleurs il ne rencontra pas de résistance. Ce mouvement fut si prompt que le chevalier Nelson, qui avoit été envoyé de Boston pour gouverner la conquête de Phipps, se fit prendre dans

le port avec son vaisseau, et que l'Angleterre décréta l'union de sa nouvelle possession avec le Massachussets, ne sachant pas l'un et l'autre que l'Acadie étoit déjà redevenue françoise.

A peu près dans le même temps, Phipps et le général Winthrop furent repoussés devant Québec par M. de Frontenac. Battus dans les trois journées des 19, 20 et 21 octobre 1690, ils se retirèrent pendant la nuit du 21 au 22, abandonnant sur le rivage canadien leur artillerie et leurs bagages. L'Acadie et le Canada se trouvèrent de la sorte, après des fortunes diverses, libres à la fin de la campagne.

En Europe, l'Angleterre n'avoit pas été plus heureuse; elle avoit perdu, le 10 juillet, la bataille de Bévéziers gagnée par Tourville; ce qui l'avoit mise dans la nécessité de rappeler ses vaisseaux des parages américains et de livrer ses colonies à leurs propres ressources. L'Acadie respira un peu alors. Aucun événement de quelqu'intérêt du moins ne se passa dans la presqu'île.

Sur la côte des Etchumins, entre la rivière de Saint-Jean et le fleuve de Penobscot, la guerre continua, mais d'abord par des embûches et par des surprises. Les Anglo-Américains y avoient construit, sur le bord de la mer, à l'entrée de la baie Françoise, un grand ouvrage entouré de murailles hautes de 22 pieds, soutenu par une tour de 29 pieds d'élévation et armée de 18 canons; c'étoit le fort de Pemaquid. Leur but étoit de dominer le pays des Abénaquis et de contraindre par les armes ces indiens à se détacher de l'alliance de la France, s'ils ne pouvoient pas les y obliger par des traités. Il y avoit donc là un danger pour nos établissements. Si en effet les sauvages s'étoient éloignés ou soumis, l'Angleterre auroit été aussitôt maîtresse de toute la contrée qui sépare la baie de Fundy du fleuve de Saint-Laurent. Le chevalier de Villebon, de son

côté, s'étant bien rendu compte de cette situation, avoit transféré sa résidence dans la rivière de Saint-Jean à Nexoat, l'ancien fort de La Tour, pour y surveiller de plus près les mouvements de l'ennemi. La lutte n'étoit plus, si nous pouvons ainsi dire, qu'entre deux champions, Nexoat et Pemaquid; et le pays des Abénaquis en étoit le champ clos.

Phipps, le premier, essaya de surprendre le chevalier de Villebon et de l'enlever; mais le vaisseau qui avoit été équipé pour l'embûche, fut reconnu; son projet échoua. Le chevalier à son tour conçut le plan d'une expédition contre Pemaquid qu'il devoit assiéger par terre pendant que deux vaisseaux l'attaqueroient par mer; mais ayant reconnu qu'un navire anglois étoit à l'ancre sous les canons du fort, il renonça à son entreprise. C'étoit en 1692.

Un jour Phipps put croire qu'il avoit du moins réussi à diviser les indigènes et à mettre quelques tribus de son parti. Il avoit demandé à traiter de la paix; et on l'écoutoit; et des conférences avoient été ouvertes; mais un missionnaire françois, M. de Thury, renversa d'un seul coup les desseins et les espérances de l'amiral. Il réunit des Indiens de Pentagoët et de la rivière de Saint-Jean, leur persuada d'envahir le territoire anglois et les joignit à un détachement de soldats sous les ordres de M. de Vildieu. La petite troupe s'avança jusque dans la banlieue de Boston où elle prit un fort, tuant en chemin deux cent cinquante hommes, brûlant cinquante ou soixante habitations et recueillant un énorme butin (1). Après un tel acte d'hostilité, il ne pouvoit plus être question de négociations. Les sauvages ne voulurent plus entendre parler de paix. Phipps, qui ne gagnoit rien parla guerre, tenta pourtant un peu plus tard d'entrer encore

(1) C'est peut-être l'expédition dont parle La Fargue.

une fois en pourparler; mais M. de Thury rendit vains tous ses efforts.

L'Acadie maintenoit ainsi l'intégralité de son territoire; et malgré l'écrasante supériorité de leur nombre, les Anglo-Américains ne pouvoient rien contre elle ; mais elle ne parvenoit pas non plus à les faire reculer. Enfin, en 1696, le Canada, reposé de ses glorieuses fatigues et encouragé par ses succès précédents, résolut d'attaquer Pemaquid; et Pemaquid tomba. Le soin de cette affaire importante fut confié au plus grand homme de mer qu'ait produit la Nouvelle-France, au fondateur illustre de la Louisiane, à l'intrépide conquérant du pays de la baie d'Hudson, à Pierre Le Moyne, seigneur d'Iberville.

Toutefois, la nécessité d'obtenir le consentement de la métropole ne lui permit pas de prendre l'initiative. Pendant qu'il se rendoit en France, les Anglois envoyèrent trois vaisseaux croiser devant la rivière de Saint-Jean, avec l'intention d'assiéger Nexoat.

Le chevalier de Villebon, trop faible pour combattre, sortit du fort et remonta la rivière afin de rester en communication avec les Indiens. On s'observoit de part et d'autre, quand d'Iberville, qui étoit parti de Rochefort avec deux vaisseaux, atteignit la baie des Espagnols au cap Breton. On étoit au mois de juin. Il trouva en arrivant des lettres du chevalier qui lui faisoit connoître sa position et le pressoit de venir à son secours.

Sans délibérer, il prit à bord une cinquantaine de sauvages et cingla vers la rivière de Saint-Jean. Rencontrer les trois vaisseaux anglois, les aborder, les battre, tout cela ne fut qu'un pour le vaillant Canadien. Un vaisseau, que les premiers coups de canon avoient démâté, demeura en son pouvoir; les deux autres se sauvèrent à la faveur d'une brume épaisse. Cela fait, d'Iberville, accompagné du cheva-

lier de Villebon, qu'il avoit dégagé, et, suivi de sa prise, se rendit à Pentagoët; il renforça ses équipages de deux cents sauvages abénaquis, sous le commandement du baron de Saint-Castin; et il se présenta, le 13 juillet, devant Pemaquid. Le colonel Chubb qui étoit chargé de la défense du fort, fit d'abord bonne contenance. Il sembloit résolu à opposer aux assaillants la résistance la plus énergique; mais dès que les bombes commencèrent à tomber autour de lui, il capitula et rendit la place, le 14. D'Iberville fit sauter les murailles avec la mine. Ainsi cette grande forteresse que les Anglois avoient construite avec tant de frais, enlevée par un coup de main, fut renversée de fond en comble.

Sur un autre point, le colonel Church menoit à bien une de ces entreprises de piraterie que les Anglo-Américains préparoient et exécutoient, il faut le dire, avec une grande habileté. Il parcouroit et ravageoit les côtes acadiennes dans le fond de la baie Françoise; il pilloit notamment Beaubassin, habitation qui ne remontoit guère au-delà de 1686 et dont la population croissoit et prospéroit à l'abri de la neutralité.

Il retournoit à Boston avec son butin quand il reçut l'ordre d'aller prendre le fort de Nexoat; mais ce fut le terme de ses triomphes. On lui envoyoit, outre trois vaisseaux dont un de 32 canons, un renfort de 200 hommes; ce qui, avec les 700 qu'il avoit déjà, lui faisoit une petite armée de 900 soldats. C'étoit, ce semble, beaucoup plus qu'il n'en falloit pour réduire un fort de terre, que couvroient seulement quatre bastions fraisés et armés de six canons chacun et que défendoient cent combattants à peine; mais le chevalier de Villebon, qui avoit été fait prisonnier, nous ne savons comment, en revenant de Pemaquid, et qui avoit recouvré sa liberté, nous ne savons pas davantage en quelles circonstances, avoit repris le commandement des forces françoises. Church mit son monde à terre et commença le siége, pen-

dant que ses vaisseaux du côté de la rivière battoient la place. Les jours s'écouloient, et ses travaux n'avançoient pas, tant le chevalier déployoit d'activité, de vigilance et d'énergie. A la fin, désespérant de la victoire, il se rembarqua et disparut.

Ce fut dans les parages acadiens le dernier événement de la campagne et de la guerre, qui se terminèrent à la gloire aussi bien qu'à l'avantage des colonies françoises. Malgré la supériorité numérique de sa population, malgré les puissants secours de sa métropole, la Nouvelle-Angleterre ne put entamer sur aucun point l'Acadie et le Canada. La paix de Riswych, signée le 21 septembre 1697, laissa les deux puissances en Amérique dans l'état où elles étoient avant l'ouverture des hostilités, c'est-à-dire qu'elle laissa à chacune ses droits et ses prétentions, si ce n'est que l'Angleterre renonça à la possession exclusive de la baie d'Hudson et que la frontière entre l'Acadie et le Massachussets fut fixée à la rivière de Saint-Georges.

CHAPITRE XX

Travaux et mœurs des Acadiens. — Beaubassin et les Mines.

Au milieu des épreuves et des douleurs de la guerre qui dura de 1688 à 1697, pendant huit ans par conséquent, la population de l'Acadie ne cessa pas d'augmenter. Ses accroissements, il est vrai, furent très-foibles; car le recensement de 1693 ne compte que 1,068 âmes, c'est-à-dire 93 âmes seulement de plus qu'en 1686. C'est bien peu si on ne considère que le chiffre; c'est beaucoup si on veut prendre garde aux circonstances dans lesquelles l'augmentation s'est produite : le Port-Royal avoit été envahi par Phipps et brûlé par les corsaires; des coups de main avoient été tentés, des combats livrés du côté de Saint-Jean et de Pentagoët. Il n'y avoit point en ce temps-là d'expédition sans meurtres et sans in-

cendies. On doit s'étonner que la petite société coloniale ne se soit point affaissée sous des coups si rudes et si répétés, qu'elle y ait résisté au contraire et qu'elle ait grandi.

Un recensement partiel de 1698 porte à 753 âmes la population de Port-Royal et de Beaubassin seule. C'est presque le chiffre du recensement total de 1686. Celui de 1701, qui n'ajoute que les Mines à Beaubassin et au Port-Royal, le dépasse et de beaucoup; car il relève les noms de 1,134 habitants. Enfin, en 1703, le nombre des colons monta à 1,300 pour l'Acadie entière. La progression étoit constante, on le voit. Elle s'élevoit lentement; elle ne s'arrêtoit pas. L'immigration cependant ne la favorisoit guère. Elle n'entre dans les accroissements de la colonie que pour la plus foible part. Quant à l'aide des recensements nominaux, on suit dans les familles l'ordre des filiations, on arrive presque toujours aux compagnons de d'Aunay et de Poutrincourt.

Le mouvement de la population prit des proportions remarquables surtout dans les établissements nouveaux de la baie Françoise. Le Port-Royal continua d'être le chef-lieu de l'Acadie, le point le plus directement en rapport avec la métropole; il eut toujours la plus forte garnison; son port reçut le plus de vaisseaux; ses campagnes virent le plus d'immigrants; mais ces faveurs qu'il devoit moins peut-être à sa situation qu'à son origine, ne le mirent pas à l'abri des revers, et le nombre de ses habitants suivit les fluctuations de sa fortune. Il augmenta ou diminua, suivant les événements. Diéreville raconte qu'arrivant au Port-Royal en 1699, le vaisseau qu'il montoit fut pris pour un corsaire : « Aussitôt chacun d'eux de se retirer dans les bois et d'y emporter ses effets les plus précieux. » On étoit si accoutumé à ces alertes, qu'on s'étoit ménagé hors de la portée des envahisseurs des cachettes où on attendoit que le danger fût passé. « Quand nous fûmes descendus à terre, ajoute Diéreville, et qu'ils su-

rent que nous étions de leurs amis, nous vîmes revenir des charrettes toutes chargées. »

Cet état d'inquiétude et d'instabilité fatigua de bonne heure les habitants les plus paisibles, les laboureurs principalement. Les terres du Port-Royal d'ailleurs étoient assez médiocres. Sur les hauteurs, elles produisoient si peu que souvent on étoit contraint de les abandonner après les avoir défrichées. On remonta donc la baie Françoise pour en chercher de meilleures dans des lieux plus tranquilles et plus sûrs ; peut-être aussi étoit-on attiré de ce côté par l'espoir de découvrir ces mines d'or dont la promesse avoit exercé tant d'influence sur les premiers colons. Toujours est-il qu'un courant d'émigration s'établit vers 1680. En 1686, Beaubassin et les Mines étoient fondés; ils ont leur place dans le recensement de cette année.

Beaubassin est situé sur la rive méridionale d'une des petites baies qui découpent le territoire acadien à l'extrémité est de la baie Françoise. Les Mines, plus au midi dans la même région, s'étendent sur les bords d'une autre baie non moins étroite peut-être à son entrée, mais plus large et plus profonde. Le premier se rapproche davantage du golfe de Saint-Laurent, en face de l'île de Saint-Jean ou du prince Édouard; les secondes sont assises à l'endroit où la presqu'île est le plus resserrée entre la baie Françoise et l'océan. Tous deux étoient en dehors de la ligne des champs de bataille où se disputoient les destinées de l'Acadie; et leurs habitants pouvoient croire qu'ils resteroient étrangers à ces luttes sanglantes. La neutralité les couvrit en effet pendant quelque temps du consentement de l'Angleterre et de la France ; mais ils furent entraînés dans le mouvement d'hostilités qui avoit fini par les envelopper; et nulle part les perfidies et les violences de la guerre n'ont fait des victimes plus désolées.

Dès le commencement, Beaubassin et les Mines se développèrent rapidement à l'ombre d'une paix à peine troublée par quelques actes de piraterie. La contrée se peupla peu à peu; de nouvelles habitations s'établirent autour des baies dont les bords fertiles avoient retenu les premiers émigrants. On vit s'élever successivement Cobequit, qui figure au recensement de 1703, Chignitou, Pegiguit, La Grand'Prée, la Rivière-au-Canard. Le recensement de 1707 assigne aux districts de Beaubassin et des Mines, réunis au Port-Royal, 1,484 habitants ou 350 de plus qu'en 1703. Celui de 1731 y relève les noms de 696 familles que M. Rameau évalue à 4,872 âmess. En vingt-huit ans, la population avoit plus que quadruplé; et, répétons-le, l'immigration européenne n'étoit entrée pour rien ou presque rien dans le résultat.

La colonisation prit dans ces deux districts un caractère particulier : la culture de la terre ne fut pas nouvelle sans doute; mais elle fut exclusive. Elle ne descendit pas dans le fond des vallées; elle ne s'attacha pas aux flancs des côteaux; elle s'attaqua à la mer même qu'elle força de reculer. C'est ici la phase la plus intéressante et la plus curieuse de l'histoire de l'Acadie. Malheureusement les informations qui nous restent, sont peu nombreuses; mais ce que nous en possédons suffit pour montrer quelle population admirable d'intelligence, d'énergie, de simplicité et de sagesse ouvroit à la religion et à la civilisation cette partie de la Nouvelle-France.

Tout autour des petites baies près desquelles s'établirent les premiers émigrants, se montroient de grandes étendues de terres basses, souvent noyées par les rivières qui descendent des montagnes et par le reflux de la mer, et formées d'un limon qui promettoit une fertilité incomparable. Pour les exploiter, il falloit les conquérir; car la mer y régnoit en souveraine. Le travail devoit être difficile, pénible et long.

Les Acadiens ne s'en effrayèrent pas. Peut-être quelques-uns avoient gardé le souvenir de l'œuvre accomplie par les Hollandois sur les côtes du Poitou.

Ils cernèrent, dans les parties les plus rapprochées du rivage, des espaces considérables par des plantations de troncs d'arbres entre lesquelles d'autres arbres étoient couchés et comme cimentés ensemble au moyen de blocs d'une terre glaise bien battue. Ces plantations, disposées sur quatre ou cinq rangs, formoient des chaussées qu'on appeloit *Aboteaux* ou *Abboiteaux*, et qui servoient de chemins d'exploitation. De distance en distance, on eut soin de ménager des intervalles vides, défendus seulement par une sorte de barrage qui laissoit échapper l'eau des rivières, mais empêchoit les flots de la mer de remonter. Diéreville donne à ce barrage le nom d'*esseau*. On jeta d'un bord à l'autre de l'esseau un pont léger pour la liberté de la circulation. Lafargue veut que les chaussées n'aient été faites que de gazon et de terre de marais; « la seconde étoit pour le premier, dit-il, une espèce de mortier; » mais apparemment le gazon auroit été pour la chaussée un fondement peu solide; et il ne faut voir dans le mélange indiqué par l'auteur anglois que le couronnement de l'édifice.

De petits canaux furent ouverts pour l'assèchement des terres dans l'enceinte ainsi protégée; les uns parallèles ou à peu près, les autres perpendiculaires aux rives de la baie; de sorte que le terrain conquis présentoit en quelque façon l'aspect d'un échiquier. Les bords relevés de chaque canal furent plantés d'arbres et surtout de saules qui rappellent les marais de la Vendée. Du rivage à la chaussée, le sol ne se montroit aux yeux ravis que comme un vert et frais bocage. Les canaux étoient d'ailleurs, en même temps qu'une voie d'écoulement pour les eaux, une voie de communication pour les habitants. Des barques légères les sillonnoient en

tous sens, portant les laborieux Acadiens partout où les appeloient les besoins de leur culture.

Quand cette première conquête fut bien affermie, on en entreprit une autre. On procéda de la même manière et on obtint le même succès. La mer, refoulée encore une fois, laissa aux mains de ses vainqueurs des champs fertiles et d'abondants pâturages. La Grand'Prée, qui contenoit 2,100 âcres, plus de 1,000 hectares, n'a pas été retirée autrement du fond des eaux. Elle a été gagnée pied à pied, pour ainsi dire, et au prix de travaux qui semblent dépasser les forces d'une population aussi peu nombreuse que pauvre.

Les Acadiens ne pouvoient guère s'aider que de leurs bras. Ils avoient peu d'instruments et point d'argent; mais ils y suppléèrent par l'association. Les premiers travaux furent exécutés en commun par des colons qui devinrent propriétaires, également en commun, des terres acquises à la culture. Chacun y apporta sa part d'intelligence, d'expérience et de force. La direction appartint probablement au plus âgé, qui d'ordinaire, d'ailleurs, étoit le père de famille; car souvent la petite société ne se composoit que d'enfants du même père. Plus tard, il arriva qu'un immigrant plus ambitieux ou plus hardi entreprit un desséchement pour son propre compte. Il employoit ses voisins sans doute; mais il les payoit en journées, c'est-à-dire qu'il leur rendoit en d'autres circonstances autant de journées qu'il en avoit reçu. Ce fut pendant longtemps le seul mode de payement que l'on connût en Acadie.

Ainsi disposées, ouvertes d'un côté à l'eau des rivières qui les fécondoit, fermées de l'autre à l'eau de la mer qui les auroit noyées, les terres desséchées produisoient de magnifiques récoltes de blé, de chanvre et de foin. C'étoient des champs excellents et de plantureuses prairies; mais elles n'offroient point de place pour les habitations. L'air et le sol

y auroient été trop humides. On bâtit en conséquence les maisons sur le flanc des montagnes, mais à la proximité du rivage, en vue des exploitations, au milieu de terrains que l'on convertit en jardins et en vergers. Le foyer de chaque famille étoit protégé par des arbres fruitiers qui l'entouroient, et comme caché sous la verdure. Il ressembloit à un nid où l'Acadien, simple et laborieux, s'endormoit dans la paix et se réveilloit dans la joie.

Nous disons le foyer de chaque famille, parce qu'à en juger par les noms des localités qui ont été conservés, les colons se groupoient volontiers par familles dans les lieux de leur établissement. Il y a, par exemple, le village des Héberts et celui des Richards, le Pont aux Buols, la Prée des Boures. Quand un Acadien avoit fixé sa résidence sur un point de la colonie, il commençoit ses défrichements selon ses forces; il les augmentoit ensuite à mesure que ses enfants grandissoient; et ceux-ci, même mariés, ne s'éloignoient pas de lui. Il les gardoit sous son toit et sous son autorité; tant qu'il vivoit, il ne disposoit guère moins de leurs personnes que de leur travail. C'étoit une sorte de patriarche à qui, grands et petits, tous obéissoient. Les hommes d'un certain âge peuvent se souvenir d'avoir vu cette coutume établie encore dans les campagnes du Poitou : les fils des fermiers amenoient leurs femmes dans la maison paternelle; ils demeuroient avec leurs pères, et ils les servoient.

Ce respect du père qu'inspiroit et régloit une ferme foi, formoit un trait essentiel du caractère acadien. Il a été pour la colonie comme la source de tous les bons sentiments : l'amour de la famille, la déférence pour la vieillesse, la bienveillance envers les voisins, la sincérité et la simplicité dans les relations, la soumission à toute supériorité légitime. Il s'étendoit par une pente naturelle aux anciens qui étoient considérés et traités comme les pères et les maîtres

de la jeunesse. Une chevelure blanche étoit chez les Acadiens une couronne de vertus devant laquelle les fronts s'inclinoient et fléchissoient les volontés. Aussi n'y connoissoit-on point de divisions, point de procès. Les mœurs y avoient la pureté que sait si bien garder la discipline chrétienne. Ni un scandale ni une honte n'y ont troublé la sérénité des souvenirs et la douceur des promesses ou des espérances. L'harmonie régnoit entre tous les habitants comme entre les membres d'une même famille.

On ne sait pas exactement comment s'administroient les associations que les travaux de dessèchement rendoient nécessaires. Qui présidoit à la distribution des eaux, à l'entretien et à la conservation des chaussées, des ponts et des barrages? Qui déterminoit la part de chaque associé dans les dépenses de reparation? Qui veilloit au curage des canaux? Qui fixoit la mesure des droits d'irrigation pour les prairies, de passage pour les laboureurs, de servitude pour les héritages? A peine quelques règles générales durent être convenues au commencement; puis, à mesure que des questions s'élevèrent entre des intérêts parallèles ou opposés, elles furent résolues en équité, de bonne foi, par le simple bon sens; enfin, quand s'engagèrent des contestations plus graves, ce furent des arbitres qui en décidèrent. De cet ensemble de conventions, d'arrangements et d'arbitrages, il résulta une organisation que la théorie n'auroit peut-être pas approuvée en son entier, mais qui se trouva excellente dans la pratique, puisqu'elle assura, avec le développement des travaux, la prospérité de la colonie.

Le premier arbitre étoit le missionnaire ou le curé quand le groupe des associés étoit assez heureux pour en avoir un à sa portée. On le consultoit sur tout, sur des entreprises générales et sur des intérêts particuliers, sur la conduite de la famille et sur la direction de la société. On écoutoit sa voix;

on suivoit ses conseils; on se soumettoit à ses jugements. Son titre de père spirituel n'étoit pas pour les Acadiens un vain mot. Il exprimoit au contraire une idée parfaitement définie pour tous et par tous acceptée. C'étoit le caractère sacré du curé qui faisoit son autorité et l'obéissance de ses paroissiens. On l'aimoit et on le vénéroit comme un père, parce qu'il étoit réellement, véritablement aux yeux de tous le représentant et le ministre de notre Père qui est aux cieux.

Par quel zèle, par quel dévouement, par quels labeurs, par quels sacrifices il justifioit cette confiance, cet abandon du troupeau dont il avoit la garde! La vie du missionnaire étoit une vie vraiment apostolique. Aucune fatigue ne le rebutoit; aucun danger ne l'arrêtoit. Il ne se refusoit à aucun travail, à aucun service. Il savoit être au besoin notaire et juge dans son cabinet; il rédigeoit des contrats; il concilioit des différents; il rendoit des sentences. Quelquefois il prenoit la hache du bûcheron ou la pelle du terrassier; et il se mêloit aux rudes ouvriers qui imposoient un frein aux flots de la mer. Puis, revenant aux travaux de son saint ministère après une journée laborieuse, il alloit à travers les bois, au-delà des rivières et des montages, bien loin dans les prairies, visiter de pauvres sauvages, assister un malade ou consoler un agonisant. Sa carrière n'avoit pas encore été longue qu'il pouvoit déjà dire comme le grand apôtre : « J'ai fait un grand nombre de voyages, et j'ai couru divers périls : périls sur les rivières, périls de la part des païens, périls dans les déserts, périls sur la mer. J'ai souffert toutes sortes de peines et de fatigues : les veilles fréquentes, la faim, la soif, le froid, la nudité. »

Au commencement de ce siècle encore, le missionnaire acadien exerçoit ses fonctions sacrées dans les mêmes conditions exactement, c'est-à-dire qu'il n'avoit pas moins l'administration temporelle que la direction spirituelle de sa pa-

roisse. Moorsom raconte que, depuis l'arrivée de l'abbé Sigogne (1) sur les bords de la baie de Sainte-Marie, vers 1799, aucun procès entre colons d'origine françoise n'y fut instruit par la justice.

Deux sentiments profondément enracinés dans leurs cœurs ont défendu les Acadiens contre l'absorption dont la conquête avoit plusieurs fois semblé les menacer, et les ont tenus toujours éloignés et séparés de la nation dominante : l'amour de la religion et l'amour de la patrie. Nous ne croyons pas qu'il y ait ailleurs, excepté au Canada, un autre exemple d'une résistance aussi invincible à l'action du gouvernement, des institutions et du temps sur une population foible et disséminée. Catholiques, les Acadiens n'ont jamais voulu se mêler à un peuple hérétique et schismatique qui outrageoit leur foi ; François, ils ont conservé dans toutes les fortunes, à la glorieuse terre d'où leurs pères étoient venus, leurs affections entières : ni la crainte n'a pu les dompter ; ni la faveur n'a pu les séduire. « Les Anglois s'étant enfin rendus maîtres de leur pays, disoit déjà Diéreville en 1708, établissoient des gouvernements qui leur procuroient tout ce qui leur étoit nécessaire tant pour la vie que pour le vêtement ; mais ne pouvant avec tout cela gagner leurs cœurs, et ne se trouvant pas trop en sûreté avec eux, ils se retiroient et abandonnoient la partie. »

Ces deux amours qui s'accordent si bien qu'ils semblent n'en faire qu'un, dont le premier imprime au second quelque chose de divin, ont soutenu les Acadiens dans toutes leurs épreuves, les ont fortifiés dans tous leurs malheurs depuis l'origine de la colonie. *Religion et Patrie*, telle a été, de la fondation du Port-Royal à la cruelle transportation de

(1) L'abbé Sigogne étoit un ancien curé de Mauthelun (Indre-et-Loire) qui, pour avoir refusé le serment à la constitution civile du clergé, avoit été contraint de sortir de France.

1755, la devise constante de nos François d'outre-mer. Ils étoient venus sur les rivages américains pour convertir les sauvages; et ils sont restés fidèles jusqu'au sang à la sainte parole qu'ils leur avoient apportée; pour étendre la puissance françoise par-delà l'Océan, et ils ont prodigué tout, leur vie et leur fortune, au service de la France.

Oh! pourquoi n'ont-ils pas rencontré du côté de la mère-patrie une protection et une assistance égales à leur dévouement? Il est impossible de ne pas se sentir saisi d'un regret amer en pensant aux douleurs qu'elle leur auroit épargnées, à l'influence, à la grandeur, aux richesses qu'elle se seroit assurées à elle-même par une défense plus énergique et mieux entendue de leurs établissements. Si nous n'avions pas perdu l'Acadie en 1713, nous n'aurions pas eu à abandonner le Canada en 1763; et de cette nouvelle France qui s'étendoit de la baie d'Hudson au golfe du Mexique, il demeureroit aujourd'hui autre chose qu'un nom glorifié sans doute par de grands travaux et de grandes victoires, mais humilié par de lamentables désastres.

L'Acadien étoit doué d'un esprit vif et pénétrant qui s'appliquoit sans efforts à tous les travaux de la guerre et de la paix. Nous l'avons vu sous d'Aunay et sous le chevalier de Villebon repousser les attaques du Massachussets à force d'intelligence et de courage. Nous le verrons encore développer les mêmes qualités particulièrement sous M. de Subercase. Soldat ou marin tour à tour, suivant les circonstances, il avoit la patience qui prépare une embuscade, l'ardeur qui se précipite dans les périls d'un abordage, la vigueur qui résiste aux violences de la tempête et aux privations, aux fatigues, aux souffrances des expéditions lointaines. Les Anglo-Américains eux-mêmes ont loué la belle ordonnance et la beauté de ses cultures. C'est là surtout qu'il a montré sa supériorité incontestable sur tous les émigrants

européens qui ont fécondé la terre américaine. Ouvrier industrieux non moins qu'habile cultivateur, il tissoit le lin de ses champs et la laine de ses moutons. Le premier lui fournissoit son linge et la seconde ses habits. Il faisoit ses souliers avec la peau du loup de mer et de l'orignal. Diéreville raconte qu'il eut, en 1700, l'idée d'établir sur la côte du Port-Royal une pêcherie. « Les Acadiens qu'il y employa construisirent eux-mêmes leurs bateaux quoique, dit-il, ils n'eussent jamais vu faire ni chaloupe ni barque. » — « Je vis, pendant le printemps et l'été, ajoute-t-il, saler et mettre en pile plus de trente milliers de poissons. On en pêchoit presque autant qu'à Plaisance, dans l'île de Terre-Neuve, avec cette différence qu'on ne faisoit pas sécher la morue et qu'on la mettoit en verd. » On n'a pas oublié que Denys avoit fait précédemment un essai semblable à Chedabouctou avec le même succès.

Moorsom reproche aux Acadiens de son temps une sorte d'indifférence et d'indolence qui contraste singulièrement avec les grands travaux que leurs pères ont accomplis, surtout dans les districts de Beaubassin et des Mines : « Ayant peu d'idées en dehors de celles qui sont nécessaires à leurs premiers besoins personnels, ils ne connoissent pas cet esprit d'entreprise, actif, je devrois dire inquiet, qui nous pousse toujours en avant pour acquérir davantage. Ils sont satisfaits de leur condition telle qu'elle est. Ils se procurent facilement ce qu'il faut à leur simple manière de vivre, et après cela ils n'essaient pas de produire autre chose. » Il est vrai : les Acadiens n'étoient pas tourmentés de la passion du gain ; mais c'étoit modération et non paresse. Ils jouissoient des bénédictions que la Providence accordoit à leur travail, avec une simplicité chrétienne, sans empressement, sans inquiétude ne songeant guère à amasser, se contentant de la médiocrité dans laquelle les avoit retenus la fortune adverse

de leur pays, ne refusant jamais l'assistance de leurs bras ou la protection de leur toit aux malheureux et aux abandonnés. « Leur communauté, c'est encore Moorsom qui parle, leur communauté ressemble à une grande famille. Que parmi eux une veuve reste seule, sans soutien, ses voisins s'unissent pour cultiver son champ, récolter sa moisson, couper son bois. Les secondes noces s'y voient très-rarement. Les orphelins sont toujours reçus dans les familles de leurs parents ou de leurs amis, qui ne font aucune différence entre eux et leurs propres enfants. » Cette charité catholique est toute l'explication de leur vie tranquille, tempérée et sobre. Leur foi étoit trop sincère pour leur permettre de regarder ce coin de terre, qu'ils aimoient pourtant de tout leur cœur, autrement que comme un lieu d'exil ; et ils songeoient avant tout à s'y préparer par l'obéissance aux commandements divins, par la pratique des devoirs et des vertus de leur état au retour dans la patrie.

Un célèbre poëte américain, Longfellow, a tracé dans *Evangeline* un délicieux tableau de la vie acadienne. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer ici ce morceau, parce que les grâces de la fiction y ornent la vérité sans la déguiser : « C'est là, au milieu de ces fermes que reposoit le village (la Grand'Prée). Ses maisons étoient joliment construites en charpente de chêne ou de noyer comme celles que les paysans de la Normandie bâtissoient sous le règne de Henri. Des lucarnes s'ouvroient dans leurs toits de chaume ; et le pignon, formant auvent, ombrageoit et protégeoit la porte. Sous ce porche, dans les calmes soirées de l'été, aux heures où le soleil couchant éclairoit les rues du village et doroit le faîte des cheminées, les matrones et les jeunes filles, coiffées de leurs bonnets blancs comme la neige, ornées de leurs jupons rouges, bleus et verts, se tenoient assises, ayant à leur côté la quenouille chargée du lin qu'elles filoient pour les

métiers; et de l'intérieur, des navettes venoient mêler leur bruit au bourdonnement des roues et aux chansons des jeunes filles. Quand le curé de la paroisse descendoit solennellement la rue, les enfants suspendoient leurs jeux pour baiser la main qu'il étendoit pour les bénir. Il marchoit gravement au milieu d'eux. Les mères et les jeunes filles se levoient à son approche, le saluoient d'un affectueux accueil. C'est alors que les laboureurs revenoient des champs. Le soleil qui se couchoit à l'horizon, faisoit place au crépuscule. Bientôt l'Angelus sonnoit à l'église. On voyoit s'élever au-dessus des toits du village des colonnes d'une fumée bleuâtre semblables à des nuages d'encens qui sortoient d'une centaine de foyers, séjours de joie et de bonheur; c'est ainsi que vivoient les simples Acadiens réunis dans l'amour de Dieu et des hommes. Ils étoient également étrangers à la peur qui règne sous les tyrans, et à l'envie, vice des républiques. Point de serrures à leurs portes; point de barreaux à leurs fenêtres. Leurs demeures étoient ouvertes comme le jour et comme le cœur de leurs maîtres. »

Nous nous sommes arrêtés à peindre le caractère et les mœurs des Acadiens, parce que nous en avons trouvé les types les plus puissants et les plus complets dans les districts de Beaubassin et des Mines dont nous venons de raconter la fondation. C'étoit une occasion naturelle que nous avons saisie d'autant plus volontiers que les premières années qui suivirent la paix de Riswick, ne nous offroient rien de bien remarquable. Maintenant nous allons reprendre le cours des événements.

CHAPITRE XXI

Le chevalier de Villebon. — M. de Thury. — Le baron de Saint-Castin. —Guerre de la succession d'Espagne. — Les Abénaquis. — Church ravage les côtes acadiennes. — Premier, second, troisième siége du Port-Royal. — Subercase. — Paix d'Utrecht. 1700-1713.

La paix que le traité de Riswick avoit rendue à l'Acadie, dura près de huit ans. Pendant ce temps, la colonie perdit le chevalier de Villebon qui mourut au Port-Royal, dans le mois de juillet 1700, justement le soir du jour où les chefs des sauvages s'étoient rendus auprès de lui pour aider aux préliminaires des négociations que M. de Callières, gouverneur du Canada, préparoit avec les cinq cantons iroquois et qui devoient s'ouvrir en septembre à Montréal. « C'étoit, dit Diéreville, un homme grand, très-bien fait et plein d'esprit. »

C'étoit aussi, on l'a vu, un homme de cœur, à qui la résolution et les ressources dans le danger ne manquoient pas plus que le courage.

M. de Thury, l'intrépide missionnaire de Pentagoët, étoit mort peu auparavant; mais nous ne savons pas précisément en quelle année. Il y a apparence que ce fut vers 1699. Les Indiens qui le tenoient en grande vénération et qui l'appeloient leur patriarche, l'avoient enterré à Chibouctou. Ils lui avoient élevé un tombeau dont Diéreville a donné la description : c'étoit une enceinte ovale, formée de longs pieux et couverte d'écorces d'arbres ; le corps reposoit au milieu sous une couche de cailloux proprement et symétriquement rangés.

Des trois personnages qui avoient eu la part la plus considérable dans les événements de la guerre précédente, un seul restoit : le baron de Saint-Castin. L'histoire de cet homme vraiment extraordinaire mériteroit d'être écrite avec quelque détail. A peine pouvons-nous l'esquisser très-rapidement. Saint-Castin étoit un gentilhomme du Béarn ; il avoit servi avec distinction dans le régiment de Carignan qui, après avoir fait de la manière la plus brillante la campagne de Hongrie en 1664, et avoir puissamment contribué à la victoire de Saint-Gothard, fut envoyé au Canada en 1666 pour y être licencié. Comment fut-il conduit chez les Abénaquis? C'est ce qu'il seroit fort difficile de dire. Toujours est-il qu'il y arriva vers 1670, qu'il se mêla aux indigènes, qu'il fit avec eux plusieurs expéditions contre les Anglois, qu'il épousa une femme de leur nation et qu'enfin il conquit si bien leur respect, leur affection, leur admiration, qu'ils le proclamèrent chef de la tribu qui l'avoit adopté. Pendant vingt-cinq ans, il la gouverna avec une autorité absolue, sans rencontrer jamais ni résistance ni hésitation. Il commandoit les Abénaquis, on s'en souvient, devant Pemaquid, en 1696 ; il les

commandera encore au secours du Port-Royal en 1707. C'est qu'il étoit de toutes les expéditions. L'Acadie n'a pas eu de défenseur plus intrépide et le Massachussets de voisin plus redoutable. Intelligent autant qu'actif et vigoureux, infatigable et rusé, vaillant dans le combat, expert dans l'art des embûches et des surprises, il unissoit aux talents acquis du François les qualités instinctives de l'Indien. Personne n'a plus que lui contribué à retarder le développement des colonies anglo-américaines dans la grande baie. Personne aussi n'est chargé de plus d'imprécations dans les chroniques puritaines de la Nouvelle Angleterre.

Il rentra en France à la fin de 1708 ou au commencement de 1709, pour recueillir un héritage qui lui étoit échu dans le Béarn ; et il ne reparut plus en Acadie ; mais il laissa dans l'aîné des sept enfants qu'il avoit eus de sa femme indienne, un successeur digne de lui. En 1722, le jeune Saint-Castin, toujours entouré de ses Abénaquis, toujours cantonné dans les environs de Pentagoët, luttoit encore contre les Anglo-Américains, quoique la presqu'île acadienne eût été cédée à l'Angleterre neuf ans auparavant par le traité d'Utrecht. Fait prisonnier, puis rendu à la liberté sur la demande de M. de Vaudreuil, il passa en France, se mit en possession de la succession de son père, et gêné sans doute par les exigeances d'une civilisation qu'il ne connaissoit pas, il revint au lieu de sa naissance, où on le retrouve en 1731 à la tête de sa tribu.

Quand, à l'occasion de la succession d'Espagne, la guerre éclata entre la France et l'Angleterre, le colonel Schuyler, gouverneur de New-York, proposa à la nation des Abénaquis un traité de neutralité. Il ne s'étoit pas flatté de rompre l'alliance des François et des Indiens ; il savoit trop bien que, fondée sur une longue expérience des services acceptés et rendus, fortifiée par la religion, elle ne pouvoit pas céder à

ses promesses ou à ses menaces. Il auroit cru avoir assez fait s'il avoit réussi à en relâcher les liens de telle sorte que les Anglo-Américains eussent pu envahir l'Acadie sans avoir à craindre les représailles des indigènes ; mais dès qu'il eut exposé le but de sa démarche, le chef qui avoit consenti à la conférence lui répondit : « Grand capitaine, tu nous dis de ne pas nous joindre au François; supposé que tu lui déclares la guerre. Sache que le François est mon frère. Nous avons une même prière, lui et moi ; et nous sommes sous une cabane à deux feux. Si je te vois entrer dans la cabane du côté du feu où est assis mon frère le François, je t'observe de dessus ma natte où je suis assis à l'autre feu. Si en t'observant, je m'aperçois que tu portes une hache, j'aurai la pensée: Que veut faire l'Anglois de cette hache ? Je me lève pour lors sur ma natte pour considérer ce qu'il fait. S'il lève la hache pour frapper mon frère le François, je prends la mienne ; et je cours à l'Anglois pour le frapper. Est-ce que je pourrois voir frapper mon frère dans ma cabane et demeurer tranquille ? Non, non. J'aime trop mon frère pour ne pas le défendre. Ainsi je te dis : Grand capitaine, ne fais rien à mon frère ; et je ne te ferai rien. Demeure tranquille sur ta natte ; et je demeurerai en repos sur la mienne. »

Et ce n'étoient pas là de vaines paroles. Aussitôt que commença la lutte, les Abénaquis portèrent les premiers coups.

Au calme et ferme langage du Sagamos, Schuyler comprit qu'il ne parviendroit pas à tromper la simplicité de ces pauvres sauvages. Il se tourna vers les Iroquois chrétiens du Saut de Saint-Louis et de La Montagne. Il entra en pourparlers avec eux ; et déjà il sembloit toucher au succès de ses négociations ; mais les Abénaquis avoient suivi ses agents. Ils dissuadèrent les Iroquois d'accepter le traité qui leur étoit offert ; et ainsi ils retardèrent de plus d'un an les hostilités sur les rives américaines. Toutefois ils ne purent em-

pêcher qu'une partie de leur nation, plus rapprochée de Boston, par conséquent placée plus immédiatement sous la main des Anglois, ne consentit à traiter de la paix avec les magistrats de cette ville. Ce fut le signal des combats. Pour rompre un accord qui menaçoit les établissements françois, M. de Vaudreuil, alors gouverneur du Canada, lança sur le territoire anglo-américain M. de Beaubassin avec quelques soldats et des sauvages. La petite troupe ravagea tout le pays depuis Casco jusqu'à Wells; mais elle ne fit, pour ainsi dire, qu'y passer. Les Anglois, à leur tour, envahirent la contrée des Abénaquis.

Ces événements s'accomplirent en 1703. L'année étoit finie. L'hyver avoit couvert la terre de cinq ou six pieds de neige. Toute entreprise lointaine sembloit impossible. M. de Vaudreuil, informé du malheur de nos alliés, ne leur en envoya pas moins un secours de 350 hommes sous les ordres de M. Hertel de Rouville. Ce détachement partit malgré l'inclémence du temps, franchit les bois et les prairies avec des raquettes, traversa les monts Alleghanys et tomba dans la nuit du dernier février 1704 sur Durfield, grosse bourgade entourée de palissades, qu'il enleva et brûla. Ceux des habitants qui ne périrent pas dans l'action ou qu'épargna l'incendie, furent emmenés au Canada. On tuoit sans pitié, à cette époque, les soldats et les colons tant que duroit l'enivrement du combat; on ravageoit les terres; on dévastoit les habitations; mais de notre côté au moins, on respectoit les prisonniers; on les traitoit avec douceur; on avoit surtout pour les enfants des soins affectueux; et souvent il est arrivé qu'ainsi élevés dans la colonie françoise, ils ont fini par embrasser le catholicisme et prendre des lettres de naturalisation.

La guerre étoit engagée dans les parages acadiens. Elle y continua avec d'autant plus de fureur que les frontières du

Canada étoient couvertes par les Iroquois dont le traité de Montréal, conclu en 1701, lui avoit assuré l'alliance. Les Anglo-Américains ne pouvoient rien contre la Nouvelle France de ce côté.

Dans la même année 1704, une centaine de Canadiens, accompagnés d'autant de sauvages et commandés encore par M. Hertel de Rouville, descendirent de Montréal et passèrent de nouveau les Alléghanys avec l'intention d'attaquer Portsmouth dans le Massachussets; mais n'ayant pas trouvé les Abénaquis au rendez-vous qu'ils leur avoient donné, ils se rejetèrent sur Faverhill qu'arrose le Merrimac. L'ennemi avoit envoyé des renforts dans cette bourgade palissadée. On ne pouvoit plus songer à la surprendre. Il falloit essayer d'une attaque ouverte. Rouville, qui étoit arrivé le soir devant la place, se décida à passer la nuit dans les bois; et le lendemain, de grand matin, il rangea sa petite armée en bataille. Prenant alors la parole, il exhorta ceux qui avoient eu ensemble quelque différend, à se réconcilier. On se mit à genoux; on pria; puis se relevant, Canadiens et sauvages s'élancèrent contre le fort. Faverhill fut emporté, saccagé et détruit.

Si prompte qu'eût été la victoire, elle laissa pourtant aux Anglo-Américains le temps de rassembler quelques forces. Les Canadiens, attaqués à leur tour par une troupe de fantassins et de cavaliers, durent soutenir un combat à l'arme blanche; car leurs munitions étoient épuisées. L'action fut longue et sanglante; et ils eurent besoin de toute leur énergie pour ne pas succomber; mais vainqueurs encore une fois, ils opérèrent librement leur retraite.

Il y eut, à cette nouvelle, un long frémissement de colère dans toutes les colonies angloises. Schuyler en fit des remontrances à M. de Vaudreuil au nom de l'humanité; mais ce soin alloit mal aux puritains qui, dans la guerre précédente,

avoient établi un tarif du meurtre : 10 louis à un soldat pour une chevelure ; 20 à un volontaire ; 50 louis à ceux qui, volontaires ou soldats, chassoient au sauvage comme au buffalo ! Les François, il est vrai, avoient leur tarif également : 10 écus pour un Iroquois mort ; mais 20 pour un prisonnier. Et c'étoit la nouvelle Angleterre qui avoit introduit cette barbare coutume de payer aux meurtriers le prix du sang. La France ne l'avoit adoptée que pour sa défense. D'ailleurs, qui donc ne se souvenoit plus au Canada ou en Acadie des ravages commis sur les côtes par les forbans anglois ? qui avoit oublié les noms de Church, de Phipps ou d'Argall ? qui ne savoit pas que Schuyler lui-même, suivant la tradition de ses prédécesseurs, intriguoit auprès des Iroquois pour les pousser contre nos établissements ? enfin, qui ignoroit avec quelle froide cruauté les prisonniers, François ou sauvages, étoient traités dans les geôles de Boston ?

On peut bien croire que Schuyler lui-même ne prenoit pas autrement au sérieux sa philanthropie écrite. Ce n'étoit qu'un pur artifice de diplomatie.

Les saints du Massachussets, en tout cas, se mirent bientôt en mesure de montrer que leur conduite ne se régloit pas sur les maximes du gouverneur de New-York. Ils organisèrent à Boston une flottille destinée à porter la désolation dans la baie de Fundy. Trois vaisseaux dont un de 48 canons, quatorze transports et trente-six barques, avec 550 soldats, furent placés sous les ordres du vieux Church. Ce vétéran des guerres acadiennes commença par ravager les bords des rivières de Penobscot et de Passamaquoddy. Il n'y rencontra que des François trop foibles pour songer seulement à se défendre. De là il passa au Port-Royal ; mais une poignée d'hommes énergiques ne lui permit pas même de prendre pied sur la presqu'île. Aux Mines également il échoua contre un fort de terre armé de quelques canons. Découragé par l'insuccès

de ces attaques, il ne s'occupa plus que de chercher des points de la côte qu'il pût dévaster impunément. Il n'y eut que Beaubassin qui lui opposa de la résistance. Il y fit pourtant un peu de mal, mais pas autant qu'il se l'étoit promis. Après avoir employé tout l'été de 1704 à ces exploits stériles, il retourna à Boston, emmenant une cinquantaine de prisonniers et emportant un butin à peine suffisant, dit Lafargue, pour payer les frais de son expédition.

M. de Brouillan étoit, en ce temps-là, gouverneur de l'Acadie. C'est à peu près tout ce que nous savons de ce qui eût lieu sous son administration, si ce n'est que, pressé fortement par le gouvernement françois d'occuper la Hève pour protéger l'entrée du fleuve de Saint-Laurent, il y appela les flibustiers. Le principal résultat de cette mesure fut de procurer à la colonie un peu d'argent, avec quoi on subvint aux nécessités des alliances indiennes. M. de Brouillan mourut en 1706 sans avoir revu les Anglois qui ne se montrèrent que sous son successeur.

L'expédition du colonel Church n'avoit pas répondu à l'attente de la nouvelle Angleterre ; mais elle n'avoit pas été si malheureuse que les Anglo-Américains dussent en être découragés. Ils avoient vu, et pour ainsi parler, touché du doigt la foiblesse de la colonie françoise. La revanche put leur paroître aisée. S'ils la méditèrent trois ans, c'est apparemment qu'ils avoient eux-mêmes besoin de réparer leurs forces après les événements de 1703 et de 1704. L'entreprise, après tout, avoit ses difficultés ; et on savoit par expérience qu'il ne falloit pas aborder sans précaution les rivages acadiens.

Pour une cause ou pour une autre, ce fut seulement le 6 juin 1707, que le colonel Marck parut à son tour devant le Port-Royal. Il avoit sous ses ordres une flottille de 23 transports, convoyée par deux vaisseaux de guerre, avec deux

régiments levés dans le Massachussets, le Rhode-Island et le New-Hampshire. Le fort françois étoit défendu par une garnison de 50 hommes à laquelle avoit pu se joindre un petit nombre de flibustiers ; et la population de la ville ou de la bourgade plutôt ne s'élevoit pas à plus de 500 âmes. On n'auroit pas trouvé dans l'Acadie entière, en Européens de tout âge et de tout sexe, l'équivalent numérique des 2,000 soldats de Marck ; mais le gouverneur, M. de Subercase, étoit un homme de cœur et de tête ; il savoit qu'il pouvoit compter sur les sauvages ; et de fortune il avoit vu arriver, quelques heures avant les Anglois, une soixantaine de Canadiens et le baron de Saint-Castin avec ses Abénaquis.

Il avoit à peine eu le temps de s'installer dans son gouvernement quand il dut se préparer à repousser les attaques des Anglo-Américains. Les fortifications du Port-Royal étoient en mauvais état. Il ordonna de les relever ; et parce que l'ennemi étoit déjà en vue, il résolut de tenir la campagne afin de couvrir et de protéger le travail des ouvriers. Marck divisa sa petite armée en deux corps dont, l'un de 1,500 hommes, débarqua à la droite du fort et l'autre de 500 prit terre au-dessous de la petite rivière. Subercase lui fit face des deux côtés et lui disputa le terrain pied à pied, si bien qu'il le retint pendant plusieurs jours hors de la portée de la place. Il eut même la joie d'apprendre que Saint-Castin, envoyé contre 400 Anglois qui ravageoient la campagne, les avoit atteints et battus complétement. Cependant il fallut céder au nombre et se retirer dans le fort qui étoit enfin défendable. Malgré leurs progrès, les Anglois commençoient à perdre courage. C'est qu'ils n'avoient pas compté sur une résistance aussi opiniâtre. Le siége continua sans avancer beaucoup jusqu'au jour où ils se décidèrent à tenter un effort suprême. Dans la soirée du 15 au 16 juin, vers dix heures, les sentinelles françoises entendirent un bruit sourd de

pas qui leur annonçoit l'approche de l'ennemi. Elles donnèrent aussitôt l'alarme ; et les troupes de la garnison prirent leurs postes en silence. Quand les Anglo-Américains furent à une bonne distance du fossé, elles les saluèrent d'un feu d'artillerie et de mousqueterie si bien dirigé, si bien nourri, qu'ils se débandèrent, cherchant en désordre un abri dans les anfractuosités du terrain. La journée du lendemain s'écoula sans qu'un seul coup de fusil eût été échangé de part et d'autre. Marck préparoit sa retraite qui eut lieu le 17 ou le 18.

On étoit à Boston si confiant dans le succès de l'entreprise, qu'on l'avoit d'avance célébré par des réjouissances publiques. La nouvelle de la défaite fut donc très-mal reçue ; mais elle causa plus d'irritation encore que de désappointement. Tout d'une voix, on résolut de tirer vengeance de ce dédain de la fortune pour les armes angloises. Marck qui, craignant de montrer son front humilié à ses concitoyens, s'étoit arrêté à Kaskébé, reçut ordre d'y attendre les instructions et les renforts qu'on alloit lui envoyer. En effet, on joignit à la flottille plusieurs vaisseaux et à ses troupes 4 ou 500 hommes ; mais la réunion de ces forces nouvelles avoit demandé du temps, de sorte qu'il ne put arriver devant le Port-Royal que le 20 août. L'expédition se composoit d'un vaisseau de 54 canons, d'un autre de 45, de cinq frégates de 18 à 30, de huit brigantins, de sept flûtes et de 2,400 soldats au moins.

Heureusement un armateur de Saint-Domingue avoit, dix jours auparavant, amené au Port-Royal deux prises angloises dont une étoit chargée de 340 barriques de farine, de lard, de jambons et de beurre. Sans ce fortuné secours, la petite garnison auroit manqué de vivres. Dans le même temps, des sauvages, montés sur des canots, s'emparèrent de quatre bâtiments ennemis qui étoient venus choisir leurs

places pour la pêche dans le voisinage de la baie de Sainte-Marie. Ces petits événements étoient de bon augure.

Cependant les habitants ne virent pas sans effroi se déployer dans le bassin la flotte anglo-américaine. Il fallut toute l'énergie de Subercase pour ranimer leur courage. Le 21, l'ennemi débarqua 1,200 hommes au-dessous du fort; la rivière du Moulin entre deux. Il occupa quelques habitations abandonnées et il s'y retrancha. Le 22, il essaya d'élever une batterie contre la place; mais la mousqueterie des Acadiens le força de renoncer à cette entreprise. Il avoit pourtant gagné un peu de terrain qu'il perdit le 23. Les sauvages firent, le 24, deux prisonniers; et Subercase, informé par eux du projet que Marck avoit formé de remonter la rivière du Moulin pour bloquer le fort, disposa ses forces de telle sorte qu'il ne fut rien tenté de ce côté. Le 25, l'ennemi ne pouvant soutenir le feu que les François dirigeoient sur son camp, se retira dans les bois. Il ne paroît pas qu'aucun engagement ait eu lieu le 26 et le 27; mais le 28, les Anglo-Américains réussirent, au moyen de leurs vaisseaux, à passer d'un bord à l'autre de la rivière, près de son embouchure, et repoussèrent Saint-Castin qui défendoit ce point avec soixante habitants et sauvages. Celui-ci se replia sur Subercase qui se trouva alors à la tête de 450 hommes environ. Le gouverneur fit retrancher sa petite troupe, dans la pensée qu'il alloit être attaqué; mais voyant que Marck n'avançoit pas, il se décida à prendre l'offensive. Il marcha donc contre les Anglois qu'il enfonça malgré leur nombre, malgré l'avantage de la position qu'ils occupoient; et quoiqu'il fussent protégés par les canons de leurs vaisseaux. Cette victoire de l'impétuosité françoise ne lui coûta qu'un sauvage tué et onze blessés, parmi lesquels un officier, M. de Saillant. La perte de l'ennemi s'éleva à 120 hommes pour les deux combats de la journée. Les deux partis demeurèrent encore en présence

pendant trois jours, le 29, le 30 et le 31 août, mais sans que Marck essayât seulement de réparer sa défaite. Le 1er septembre, il se rembarqua avec ses troupes et il mit à la voile, le 4. La frégate amirale reparut avec deux brigantins, le 10, près de l'île aux Chèvres; mais après un léger combat, elle s'éloigna, cette fois pour ne plus revenir.

Le Port-Royal étoit délivré. La Nouvelle-Angleterre vaincue, humiliée, chargée de dettes, car elle avoit, seule, fait les frais des deux dernières expéditions, renonça pour un temps à la conquête de l'Acadie. Trois ans s'écoulèrent pour la presqu'île dans une paix profonde. On ne se battoit plus qu'à Terreneuve où Saint-Ovide, avec 170 hommes, et en deux jours, enlevoit aux Anglois les forts de Saint-Jean qui auroient pu arrêter une armée entière, tant ils étoient armés formidablement.

Mais les Anglos-Américains sentoient trop vivement les douleurs de leur humiliation pour s'y résigner. En 1709, l'assemblée de la Nouvelle-York présenta à la reine Anne une adresse dans laquelle elle suppliait Sa Majesté de faire un effort vigoureux contre le Canada, déclarant qu'il n'y aurait pas de sûreté pour les colonies angloises tant que la Nouvelle-France ne seroit pas conquise. On se croyoit sûr du succès; car on avoit, dès 1705, à la faveur d'une ambassade et sous le prétexte d'un traité de neutralité, exploré le fleuve de Saint-Laurent, étudié les côtés faibles des possessions françoises et médité un plan d'attaque qui consistoit à envahir le territoire canadien, à la fois par mer en remontant le fleuve, et par terre aux environs de Montréal. Schuyler, d'ailleurs, étoit enfin parvenu à détacher quelques cantons de la Confédération iroquoise. Le cabinet de Londres convint, sans hésiter, de l'utilité de l'entreprise; il promit de l'argent, des hommes, des vaisseaux; et il renvoya le général Nicholson qui étoit venu négocier avec lui au nom de la

Nouvelle-Angleterre, avec l'assurance qu'il trouveroit exactement les soldats et les marins de la Métropole au rendez-vous indiqué ; mais sur ces entrefaites, le duc de Vendôme gagna la bataille de Villaviciosa. L'Angleterre eut besoin de toutes ses forces pour maintenir dans son alliance le Portugal et disputer l'Espagne à la France. Elle manqua de parole à ses sujets américains.

Nicholson pourtant avoit amené avec lui à Boston cinq ou six vaisseaux qui portoient un régiment de marine. La Nouvelle-Angleterre, de son côté, avoit ordonné une levée de miliciens, organisé une flottille pour le transport des troupes, acheté des munitions et des vivres. Elle étoit prête à entrer en campagne ; et elle n'attendoit plus que les renforts anglois. Quand on fut bien convaincu qu'ils n'arriveroient pas, on ne voulut pas perdre ces préparatifs immenses qui avoient épuisé le Connecticut, la Nouvelle-York et le Nouveau-Jersey jusqu'à les contraindre de suppléer à l'insuffisance du numéraire par du papier monnaie. On résolut de se jeter sur l'Acadie.

Une cinquantaine de navires, montés par une armée de 3,400 hommes, entrèrent dans le bassin du Port-Royal le 24 septembre 1710. Subercase gouvernoit encore la colonie ; mais ce n'étoit plus le vainqueur du colonel Marck. Il ne montra ni prévoyance, ni ardeur, ni résolution. Bien qu'averti de ce qui se passoit dans le Massachussetts, il avoit renvoyé des recrues qui lui étoient venues de France, et des renforts qui lui avoient été envoyés de Québec, disant qu'il ne pouvoit pas s'entendre avec leurs officiers ; il avoit rompu avec les flibustiers que, suivant la tradition de M. Brouillan, il avoit appelé de La Hève au Port-Royal et qui lui avoient rendu tant de services dans les siéges précédents, de sorte que, quand il eut à faire face aux Anglois, il ne pouvoit disposer que d'une garnison de 200 hommes à peine. Il laissa

débarquer Nicholson sans chercher à l'inquiéter par quelques escarmouches. Renfermé dans son fort, il lui abandonna entièremet la campagne. Sa conduite, en un mot, n'offre rien qui permette de le reconnoître, si ce n'est la froide ténacité avec laquelle il supporta un bombardement de plus de quinze jours. Etoit-il mécontent? Ses ressentiments lui avoient-ils persuadé de se condamner à une inaction qui pouvoit avoir quelque chose de la trahison? Ou bien s'étoit-il senti tellement impuissant à résister avec succès que son courage en avoit foibli et que l'énergie de sa nature en avoit été paralysée? Nous inclinons, pour nous, vers la dernière opinion; tant il nous répugne de nous associer à des accusations contre l'honneur d'un soldat qui fut si vaillant!

D'ailleurs, sa troisième défense du Port-Royal ne nous paroît pas avoir mérité la honte qu'on a essayé d'y attacher. Nicholson avoit une flotte et une armée sous ses ordres; Subercase commandoit une poignée d'hommes dans un fort à quatre bastions; et le siége a duré vingt-deux jours! On a peine à concevoir qu'il ait fallu au général anglois plus de vingt-quatre heures pour enlever une place d'aussi peu d'importance et une aussi foible garnison. Il ne paroît pas que la prudence de Nicholson ait souffert qu'il tentât un seul assaut. Subercase ne capitula que le 16 octobre. Il rendit le Port-Royal seulement avec le territoire qui étoit sous la portée de son canon; il se réserva toute son artillerie; et il obtint pour ses soldats les honneurs de la guerre. Il n'en avoit plus que 156. Encore un peu de temps et la faim qui avoit commencé à les décimer, les auroit livrés tous à l'ennemi.

On raconte que Nicholson ne put dissimuler son dépit en voyant défiler devant lui cette troupe exténuée et chancelante. Il prit possession du Port-Royal dont les habitants furent transportés à La Rochelle au nombre de 450, en y comprenant les soldats. Il racheta les canons que Subercase

ne pouvoit pas emporter et qu'il fut heureux de vendre pour payer les dettes de son administration. Il établit enfin dans le fort le colonel Vetch pour gouverneur.

Avant de retourner à Boston, il éleva la prétention de comprendre dans la capitulation la presqu'île entière; mais ce fut en vain. Ni Subercase ni M. de Vaudreuil ne consentirent à cette interprétation que le texte de la convention repoussoit invinciblement. Nous ajoutons que les colons y auroient encore moins consenti s'ils avoient été consultés. Ils étoient parfaitement disposés à continuer la guerre ; ils la continuèrent même, mais dans des conditions trop défavorables pour qu'elles pussent prolonger longtemps leur résistance. Le colonel Vetch avoit adopté un système de compression qui ne pouvoit que les entretenir dans leurs sentiments de haine contre les Anglois : il faisoit brûler les habitations de ceux qui refusoient de reconnoître son autorité ; des détachements de soldats parcouroient à cet effet le pays, une torche à la main. Sur la côte du Etchemins, à Pentagoët, Saint-Castin, qui avoit été nommé lieutenant de M. de Vaudreuil, surveilloit l'ennemi. Il fit écraser un de ces détachements par 40 sauvages; et aussitôt rallié par quelques colons de l'Acadie et du Canada, il conçut l'audacieux projet de reprendre le Port-Royal dont la garnison étoit très-affoiblie par les maladies et la désertion. Il l'avoit investi ; et 200 hommes alloient partir de Québec sous le marquis d'Alognies pour se joindre à lui, quand la flotte de l'amiral Walker pénétra dans le fleuve de Saint-Laurent. M. de Vandreuil dut retenir alors le renfort qu'il destinoit aux assiégeants ; et l'entreprise fut manquée.

Plus tard une nouvelle victoire des sauvages sur un parti anglois fit prendre les armes à 300 Acadiens qui envoyèrent demander au gouverneur de Plaisance, dans l'île de Terre-neuve, des officiers pour les commander. Malheureusement

la place elle-même étoit menacée. Le gouverneur se crut obligé de répondre par un refus. Les colosses se résignèrent alors à la soumission ; mais ils firent dire secrètement à M. de Vaudreuil qu'ils n'en restoient pas moins les fidèles sujets du roi.

Enfin vint la paix d'Utrecht, qui régla leur sort d'une manière définitive. Par le traité signé le 11 avril 1713, le France céda à l'Angleterre l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse en entier, conformément à ses anciennes limites. Ce fut le premier anneau qui se détacha de la chaîne de nos colonies américaines. L'abandon de l'Acadie découvrit le Canada qui fut ainsi condamné fatalement à succomber à son tour et dont la chute devint une simple question de temps. La perte du Canada devoit entraîner celle de la Louisiane et de la vallée du Mississipi, jusqu'à ce qu'il ne restât plus rien de la domination françoise sur ce grand continent où elle a marqué si profondément ses traces.

CHAPITRE XXII

Situation des Acadiens. — Fondation de Louisbourg. — Les Abénaquis. — Enlèvement de Saint-Castin. — Mort du P. Rasles. — Les Abénaquis font la guerre aux Anglois. — Guerre de la succession d'Autriche. — Prise de Louisbourg. — Malheureuse expédition du duc d'Antin. — M. de Villiers bat les Anglois à la Grand-Prée. — 1713. 1748.

L'article 10 du traité d'Utrecht portoit que des commissaires seroient nommés pour le règlement des limites entre les colonies angloises et françoises ; mais on négligea d'abord cette question importante, qui fut plus tard l'objet de négociations si longues et si infructueuses. L'Angleterre s'établit tant bien que mal dans la presqu'île acadienne ; la France demeura en possession de Pentagoët, de la rivière de Saint-

Jean et de la côte des Etchemins jusqu'au fleuve de Saint-Laurent. Les districts de Beaubassin et des Mines se trouvèrent ainsi entre les deux en quelque sorte, appartenant peut-être de droit à la première, rattachés de fait à la seconde par leur origine, par leur religion et par les relations fréquentes qu'ils entretenoient avec le Canada. Ils conservèrent cette position indécise, embarrassée, mais pourtant supportable, jusqu'en 1746. Soit qu'on se souvînt de la neutralité qui leur avoit été concédée par Jacques II d'accord avec Louis XIV, soit qu'on leur tînt compte de l'état d'incertitude dans lequel avoit été laissée la question des frontières, on les considéroit comme des cantons neutres. Aucun gouverneur anglois ne leur demanda de prêter le serment d'allégeance. Ce fut pour eux une époque de paix et de prospérité. Les colons du Port-Royal qui échappèrent à la transportation en France et qui ne voulurent pas accepter le joug étranger, s'y réfugièrent. La culture des champs y prit des développements considérables. Par ces deux causes la population augmenta. Nous avons dit qu'elle étoit de 4,000 âmes en 1731. Son recensement de 1737 s'élève à 6,452. Si on compare ce dernier chiffre à celui de 1707, on trouve qu'en trente ans l'accroissement a été dans la proportion de 1 à 6 ou peu s'en faut.

C'est là peut-être que le gouvernement françois aurait dû porter ses nouveaux efforts de colonisation quand il songea à réparer la perte de l'Acadie. Beaubassin et les Mines, en effet, fermoient à peu près l'isthme de la presqu'île, touchant d'un côté à la baie Françoise et de l'autre ayant entrée dans le golfe de Saint-Laurent par la baie Verte. Par la côte des Etchemins et par la rivière de Saint-Jean, ils étoient en communication avec le Canada. Les tribus indiennes les mieux façonnées à notre empire, les Souriquois ou Micmacs et les Abénaquis les entouroient, pour ainsi parler. Ils pou-

voient de la sorte offrir une base excellente pour ce qui nous restoit de la Nouvelle-France. On y auroit trouvé une société tout organisée, capable de recevoir les affluents que l'immigration lui auroit apportés, un peuple vigoureux et laborieux, aussi rompu aux fatigues de la guerre qu'aux travaux de la paix.

Mais il ne paroît pas qu'on y ait seulement pensé. Pourtant on avoit promptement compris au Canada et en France de quel dommage devoit être pour la puissance françoise en Amérique l'abandon du territoire acadien. M. de Vaudreuil, en choisissant le baron de Saint-Castin pour son lieutenant, lui avoit tout particulièrement assigné la mission de maintenir dans l'obéissance à la métropole les colons dispersés dans la rivière de Saint-Jean et d'affermir, avec l'aide des missionnaires, son influence sur les sauvages. De son côté, le ministre de la marine, Phélippeaux de Pontchartrain, avoit écrit à M. de Beauharnais, intendant à La Rochelle: « Je vous ai fait connoître combien il est important de reprendre le Port-Royal avant que les ennemis n'y soient solidement établis. La conservation de toute l'Amérique septentrionale et le commerce des pêcheries le demandent également. Ce sont deux objets qui me touchent vivement; et je ne puis trop exciter le gouverneur et l'intendant de la Nouvelle-France à les envisager avec les mêmes yeux. » Malheureusement il vouloit, — et que pouvoit-il vouloir autre chose dans l'état d'épuisement de la France? — il vouloit que le Canada fît cette conquête, seul et avec ses propres forces. Cela n'étoit pas possible.

On sentoit qu'il y avoit quelque chose à faire; mais quoi? Le gouvernement françois s'étoit réservé, par le traité d'Utrecht, l'île du cap Breton et les autres îles du golfe de Saint-Laurent. La première, située au midi de Terre-Neuve et au nord-est de l'Acadie, semble avoir été placée là pour

commander la principale bouche du fleuve. Elle est de forme très-irrégulière, creusée profondément par la mer dans son milieu, de sorte que les deux extrémités n'en sont rattachées l'une à l'autre que par un isthme fort étroit. Son climat est à peu près celui de Québec. Elle est généralement peu fertile; mais elle a des ports excellents. On crut qu'elle pourroit servir à atteindre le double but marqué par la lettre de M. de Pontchartrain : la défense du Canada et la sûreté des pêcheries. On se flatta d'ailleurs qu'il seroit facile d'y attirer les Acadiens de la presqu'île qui n'en étoient séparés que par le détroit de Canseau.

Par toutes ces considérations, on résolut d'y fonder un grand établissement. On changea son nom d'île du cap Breton en celui d'île Royale; et on décida qu'il seroit construit à l'extrémité orientale, du côté de l'Océan, une place forte qui fut appelée Louisbourg. MM. Rondot, père et fils, intendants du Canada, avoient, dans un mémoire très-étudié et très-savant, exposé, dès 1706, les vues qu'il leur paroissoit à propos d'adopter pour en faire l'entrepôt général du commerce américain. Leur projet étoit ingénieux autant que solide; mais il falloit, pour le réaliser, plus de temps qu'il n'en a été accordé à la nouvelle colonie. Peut-être y auroit-il fallu aussi d'autres hommes. L'esprit s'effraye des sommes immenses qui ont été dépensées à Louisbourg sans profit. Les historiens parlent de trente millions.

Le premier contre-temps qu'on éprouva fut le refus que firent les Acadiens en général de quitter leurs terres. Ils entrèrent bien volontiers en relations avec leurs frères de l'île Royale; mais ils ne consentirent pas à abandonner le pays qui les avoit vus naître, qui gardoit les cendres de leurs pères et où, sous le couvert de la neutralité, ils jouissoient d'une liberté à peu près complète. Les Anglois, qui ne voyoient pas sans jalousie et sans inquiétude s'élever les mu-

railles de Louisbourg, traitoient avec beaucoup de ménagements des colons qui pouvoient si aisément leur échapper. Ils ne tentèrent qu'une fois leur fidélité. Un de leurs gouverneurs, nommé Richard, eut, en 1720, la fantaisie d'interdire les rapports de la presqu'île avec l'île du cap Breton. Il signifia en même temps aux colons françois qu'il ne leur donnoit que quatre mois pour prêter le serment d'allégeance. Cet ordre causa plus d'irritation que d'étonnement au sein de la population, mal habituée pourtant à des prétentions si hautes. Surtout il n'abattit le courage de personne. Les principaux habitants représentèrent à M. Richard que le traité d'Utrecht leur assuroit la liberté de se retirer au Canada ou dans les îles voisines, en vendant leurs patrimoines ; que, s'ils n'avoient pas jusque-là revendiqué le bénéfice de cette clause, c'étoit sous la condition qu'ils ne souffriroient point de violence dans leurs usages, dans leurs traditions, dans leurs sentiments ; qu'au reste, ils rendoient à l'Angleterre assez de services, puisque seuls ils contenoient les Indiens, toujours prêts pour des expéditions sanglantes. Ils donnèrent à entendre qu'il ne seroit pas de l'intérêt du peuple anglois de provoquer une résistance qui trouveroit les sauvages à côté des Acadiens. Le gouverneur comprit à demi-mot. Le serment ne fut pas prêté ; mais le cabinet de Londres se souvint plus tard de l'impuissance où il avoit été réduit. On verra de quel prix terrible il fit payer aux Acadiens de 1755 la contenance virile des Acadiens de 1720.

Vers le même temps à peu près, c'est-à-dire vers 1721, les Anglo-Américains essayèrent de prendre pied sur le territoire des Abénaquis. Ils employèrent tour à tour la séduction, la perfidie, la violence ; ils commencèrent par une offre de service, et ils finirent par un guet-apens. Rien ne leur réussit. Ils ne parvinrent qu'à se rendre plus odieux aux Indiens et à souiller leurs annales d'une nouvelle tache de sang.

Il y avoit sur la rive droite de la rivière de Kenebec une bourgade de sauvages nommée Nanrantsouack, aujourd'hui Norridgewook, où faisoit sa résidence ordinaire le révérend père jésuite chargé de la mission, le père Sébastien Rasle. L'église en avoit été détruite pendant la dernière guerre; et la tribu trop pauvre n'avoit pas pu la rebâtir encore. Le gouverneur de Boston crut avoir trouvé là une occ favorable d'acquérir à la cause de l'Angleterre les Ab aquis. Il leur proposa de donner l'argent et de fournir les ouvriers pour la reconstruction de l'église, mais à la condition qu'elle seroit desservie par un ministre protestant. Son offre fut rejetée tout d'une voix :

« Ta parole m'étonne, lui répondit le chef indien; et je t'admire dans la proposition que tu me fais. Quand tu es venu ici, tu m'as vu longtemps avant le gouverneur françois. Ni ceux qui t'ont précédé, ni tes ministres ne m'ont jamais parlé ni de la prière ni du grand génie. Ils ont vu mes pelleteries, mes peaux de castor et d'orignal; et c'est à quoi uniquement ils ont pensé. C'est ce qu'ils ont rech hé avec empressement. Je ne pouvois pas leur en fo assez; et quand je leur en apportois beaucoup, j'étois leur grand ami; et voilà tout. Au contraire, mon canot s'étant un jour égaré, je perdis ma route; et j'errai longtemps à l'aventure, jusqu'à ce qu'enfin j'abordai près de Québec dans un grand village d'Algonquins que les robes noires enseignoient. A peine fus-je arrivé qu'une robe noire vint me voir. J'étois chargé de pelleteries; la robe noire françoise ne daigna pas même les regarder. Il me parla d'abord du grand génie, du paradis, de l'enfer et de la prière, qui est la seule voie pour aller au ciel. Je l'écoutai avec plaisir; et je goûtai si fort ses entretiens que je restai longtemps dans le village pour l'entendre. Enfin, la prière me plut; et je l'engageai à m'instruire. Je demandai le baptême; et je le reçus. Ensuite je

retourne au pays, et je raconte ce qui m'est arrivé. On porte envie à mon bonheur; on veut y participer. On part pour aller trouver la robe noire et lui demander le baptême. C'est ainsi que le François en a usé envers moi. Si, dès que tu m'as vu, tu m'avois parlé de la priere, j'aurois eu le malheur de prier comme toi; car je n'étois pas capable de démêler si ta prière étoit bonne. Ainsi, je te dis que je tiens la prière du François; je l'agrée; et je la conserverai jusqu'à ce que la terre brûle et finisse. Garde donc tes ouvriers, ton argent et ton ministre : je ne t'en parle plus. Je dirai au gouverneur françois, mon père, de m'en envoyer. »

Cette pieuse et ferme réponse caractérise très-justement les deux colonisations qui se disputoient le sol américain : d'un côté le trafic et de l'autre la religion; ici le mépris de l'indigène et la convoitise de ses biens, là le dédain des richesses et l'amour des âmes.

Le François vouloit assurément amasser des trésors et ajouter à la grandeur de son pays; mais il vouloit en même temps convertir les Indiens à la foi de l'Évangile; il vouloit les arracher aux ténèbres de leur vie sauvage et répandre sur eux les lumières de la civilisation chrétienne. L'Anglois, lui, n'avoit d'autre pensée, d'autre désir, d'autre soin que de s'enrichir, d'étendre son influence et sa puissance, sans se soucier des créatures intelligentes qu'il chassoit devant lui comme un troupeau de bêtes dangereuses et nuisibles. Si la France n'a pas vu le succès couronner ses efforts, si, après de longues et sanglantes luttes, elle a été contrainte de se retirer d'une terre qu'avoient fécondée le sang de ses missionnaires et le sang de ses soldats, elle a du moins eu l'honneur de rester constamment fidèle à ses devoirs de nation catholique; elle a eu la satisfaction d'inspirer aux populations indigènes qui ont écouté sa parole, un dévouement sans bornes; et cela suffit à sa gloire.

Repoussé dans sa première tentative, le gouverneur de Boston recourut à un autre moyen ; ce fut d'envoyer à l'embouchure de la rivière de Kenebec un missionnaire protestant qui devoit s'efforcer de gagner au moins quelques Indiens à son culte et de faire ainsi naître la division au sein des tribus. Le révérend ministre avoit, paroît-il, plus de zèle que de prudence. Il s'engagea dans une controverse avec le père Rasle ; il taxa les Abénaquis d'idolâtrie ; et vaincu par le premier, rejeté par les seconds, il fut bientôt obligé de rentrer dans le Massachussetts. Lafargue nous donne une idée des ressentiments que conçurent de la défaite de leur champion les Anglo-Américains : il accuse le père Rasle d'avoir « répandu en secret des semences de sédition parmi les sauvages ; » il le traite de « violateur du droit des gens et d'ennemi du genre humain. » De fait le pauvre père n'étoit coupable que de la fidélité des Abénaquis à la foi catholique et à la France.

Sa mort étoit résolue, on le voit par ces accusations aussi absurdes que violentes ; mais il falloit en attendre l'occasion ; et il n'étoit possible de la rencontrer qu'en pénétrant par force ou par ruse sur le territoire indien. Cette invasion pacifique ou guerrière étoit d'ailleurs le but essentiel de la politique angloise. Les puritains de la Grande-Baie, qui avoient essayé sans succès du prétexte de la religion, espérèrent que la raison de l'intérêt leur réussiroit mieux. Ils demandèrent et obtinrent la permission d'élever sur la rivière des comptoirs ou magasins pour le commerce des pelleteries ; mais leurs constructions devinrent en peu de temps si étendues et si formidables que les indigènes s'en inquiétèrent. Les tribus, toutefois, ne voulurent point prendre de parti avant d'avoir consulté M. de Vaudreuil. Elles lui envoyèrent une députation à Québec ; et sur la réponse qui leur fut rapportée, que le traité d'Utrecht ne faisoit pas men-

tion de leurs terres, elles annoncèrent hautement la résolution de chasser ces marchands envahisseurs.

La colonie angloise prit l'alarme à son tour. Elle n'eut pourtant pas l'idée d'abandonner les magasins pour conjurer le danger qui la menaçoit. Il y auroit eu perte pour elle à retirer le pied qu'elle avoit posé sur la rive gauche de la rivière; perte de la position acquise et perte de l'argent dépensé dans les bâtiments ou engagé dans les opérations commerciales. L'amour du gain a des témérités que ne connoît pas même l'amour de la gloire. Elle se proposa d'agir sur un autre plan : elle invita les sauvages à une conférence où leurs différends devoient être réglés à l'amiable. Comme le gouverneur promettoit de s'y rendre en personne, il demanda des otages pour sa sûreté. Quand il les eut reçus, il rompit les négociations; il ne parut pas même au rendez-vous. C'étoit une trahison ! Sans doute; et l'invitation n'avoit pas eu d'autre objet. On avoit calculé que la vie des otages pourroit répondre de la paix du Massachussetts.

Si l'événement parut d'abord justifier cette conduite détestable, c'est que le père Rasle, secondé par le père de Lachasse, supérieur de la mission du Canada, s'employa activement pour empêcher les hostilités d'éclater. Les sauvages vouloient lever la hache sans perdre de temps. Dans l'ardeur imprévoyante de leur ressentiment, ils ne concevoient pas que leur vengeance pût être retardée; mais les révérends pères comprenoient qu'une attaque contre les établissements anglois seroit la guerre; et ni la France n'y étoit préparée, ni les Abénaquis ne leur sembloient capables de la soutenir. A force d'instances, ils persuadèrent enfin aux tribus de se borner à écrire à Boston pour réclamer leurs otages.

Mais les magistrats anglo-américains ne répondirent pas à la lettre qui leur fut adressée. Les Indiens en revinrent à leur résolution de se jeter sur les comptoirs de la rivière de

Kenebec; et cette fois il fallut toute l'autorité de M. de Vaudreuil lui-même pour les retenir. La population indigène étoit ainsi agitée par deux courants d'opinion qui se heurtoient dans les conseils de ses guerriers, quand de nouvelles provocations l'emportèrent décidément du côté où elle penchoit. Le gouverneur du Massachussetts mit à prix la tête du père Rasle; et pour le saisir mort ou vif, il lança contre Nanrantsouack un détachement de 200 hommes. Cette entreprise violente échoua, probablement parce que le révérend père, averti à temps, put se réfugier dans les bois. Sur ces entrefaites un vaisseau anglois entra dans la rivière de Pentagoët. La paix n'étoit pas rompue. Le jeune Saint-Castin se rendit à bord, suivant la coutume des sauvages, pour faire visite au capitaine et peut-être pour entamer quelque affaire de trafic avec lui. Arrivé sans défiance, il fut arrêté brutalement, retenu prisonnier et emmené à Boston où on le traita comme un criminel.

A la nouvelle de l'enlèvement de leur chef, les Abénaquis ne se continrent plus. Ils coururent aux magasins de la rivière de Kenebec qu'ils incendièrent; mais avec un sentiment d'humanité que leur avoit inspiré le catholicisme, ils respectèrent les personnes, qui purent se retirer sans avoir reçu aucun mal.

Furieux de l'affront qu'ils avoient subi, les Anglois ne songèrent qu'à s'en venger sur le père Rasle. Le pieux et vaillant jésuite étoit à leurs yeux le maître absolu de la nation indienne; il la dirigeoit et la gouvernoit, et disposoit d'elle à son gré. C'étoit là l'ennemi qu'ils devoient détruire à tout prix. Avouons-le : cette idée qu'ils avoient de son pouvoir, étoit à peine exagérée. Les Abénaquis écoutoient d'ordinaire avec une déférence profonde les conseils de leur père spirituel et suivoient volontiers ses inspirations; mais on a vu que le père Rasle n'avoit exercé son influence que pour le

maintien de la paix. Les sauvages, au reste, n'étoient pas les agresseurs. Il y avoit autant d'ingratitude que d'injustice à se prendre de ces rudes représailles à celui qui deux fois les avoit prévenues.

Le 23 août 1724, onze cents hommes, Anglois et Indiens, parurent tout à coup devant Nanrantsouack. Ils s'étoient glissés jusqu'aux approches de la bourgade, à la faveur des broussailles qui l'entouroient. Tout étoit tranquille dans les cabanes; personne ne les avoit aperçus. Une décharge générale des mousquets donna le signal de l'attaque.

A ce bruit les Abénaquis se hâtèrent de sortir et de se mettre en défense. Ils n'étoient que cinquante guerriers. Ils ne songeoient pas à vaincre, mais à arrêter l'ennemi assez longtemps pour que les femmes et les enfants pussent gagner la campagne. La bourgade en un instant fut remplie de tumulte et de cris. On se battoit; on se cherchoit; on s'appeloit; on fuyoit. C'étoit une horrible confusion. Le père Rasle, comprenant à son tour le danger que couroit son cher troupeau, se jeta au milieu de la bataille. Il ne doutoit pas qu'il ne fût le principal objet de cette agression furtive; et il se flattoit de détourner sur lui l'attention des assaillants. A sa vue, en effet, les Anglois poussèrent des clameurs sauvages. Une grêle de balles l'étendit mort aussitôt. Sept Abénaquis qui s'efforçoient de le couvrir de leurs corps, tombèrent autour de lui.

Ce fut la fin du combat. Les vaincus se dispersèrent; les vainqueurs ne tentèrent pas même de les poursuivre. Ils s'acharnèrent sur le cadavre du généreux missionnaire; puis ils pillèrent Nanrantsouack, brûlèrent la petite chapelle, après avoir profané les vases sacrés et le corps adorable de notre sauveur Jésus, mirent le feu aux cabanes; et enfin ils se retirèrent, n'emportant guère de leur expédition que la satisfaction d'avoir tué un pauvre jésuite.

Dès que l'ennemi eut cessé d'être en vue, les Abénaquis retournèrent au lieu qui avoit été le foyer de leur tribu. Leur premier soin fut de pleurer sur le corps du père Rasle. Ils le trouvèrent au pied de la croix que le saint homme avoit plantée dans le centre de la bourgade pour attester qu'on y faisoit profession d'adorer le Dieu crucifié. Les cheveux et les yeux étoient remplis de terre, montrant ainsi que le cadavre avoit été traîné par les pieds. Les os des jambes étoient brisés ! La cruauté angloise s'étoit assouvie sur « ce je ne sais quoi que la mort nous laisse, » avec une barbarie qui n'a pas d'exemple chez les sauvages de ces contrées. Après s'être lamentés, après avoir prié, les Abénaquis déposèrent la dépouille mortelle du père Rasle dans la terre, sur l'emplacement de la chapelle ; et la tradition de ses actes de piété fut si bien conservée que, cent huit ans plus tard, en février 1833, monseigneur Fenwich, évêque de Boston, a pu acheter le terrain qui recéloit ces restes précieux pour y élever un monument à la mémoire de « l'illustre missionnaire. » La première pierre de ce monument a été posée le 23 août de la même année, en présence des principaux chefs des tribus indiennes convoqués pour la cérémonie par le vénérable prélat. Le père Rasle comptoit trente-sept ans d'apostolat dans la Nouvelle-France.

La guerre continua entre les Abénaquis et les Anglois avec une ardeur qu'irritoit chaque jour davantage la soif de la vengeance. En 1725, les derniers, plus lassés qu'épuisés par leurs revers, demandèrent la paix ; mais les indigènes ne voulurent en traiter que du consentement et sous les yeux de M. de Vaudreuil. Quatre députés du Massachussetts et de la Nouvelle-York se rendirent donc à Québec. On entra en conférences. Avec ce ton de victorieux qu'autorisoient leurs heureuses expéditions, les Abénaquis exigèrent que l'indépendance de leur territoire fût reconnue depuis Saco

jusqu'au Port-Royal et que la Nouvelle-Angleterre leur offrît des présents pour couvrir la mort du père Rasle et pour les indemniser des dommages qu'ils avoient soufferts. C'étoit trop pour l'orgueil anglo-américain. Les députés s'excusèrent sur la nécessité d'en référer à Boston. Les négociations languirent; puis elles furent abandonnées ou plutôt ajournées; car, reprises en 1727 à Kaskébé, elles se terminèrent par un traité dont un article secret ou verbal portoit que les Indiens garderoient la libre possession de leurs terres et qu'ils demeureroient maîtres de s'attacher, suivant qu'ils le jugeroient convenable, au parti de la France ou à celui de l'Angleterre, dans le cas d'une rupture entre les deux nations.

Pendant ce temps, en effet, les cabinets de Londres et de Paris étoient restés fidèles aux stipulations de la paix d'Utrecht. S'ils avoient excité ou aidé sous main leurs colonies ou leurs alliés, ils n'avoient du moins pas commis d'hostilités déclarées; mais la succession d'Autriche, ouverte en 1741, les jeta de nouveau dans une lutte où furent engagées à leur tour leurs possessions américaines.

C'est de l'île Royale que partit le signal des combats. Louisbourg ne s'étoit pas accrue dans la proportion des dépenses qu'y avoit faites le gouvernement françois. Sa population avoit été portée pourtant à 2,000 âmes environ. Dès qu'on y eut connu la déclaration de guerre entre l'Angleterre et la France en 1744, on arma des corsaires qui se répandirent dans les parages de Terre-Neuve, insultèrent les côtes de l'île et désolèrent le commerce de Boston. Le gouverneur, M. Duquesnel, qui savoit que l'Acadie étoit abandonnée à ses propres forces, résolut de profiter de la circonstance pour reconquérir le Port-Royal. Il chargea de cette mission M. Duvivier et lui donna de 8 à 900 soldats et miliciens, en même temps qu'il faisoit prévenir les sauvages du cap de Sable et

de la rivière de Saint-Jean ; mais cet officier, après avoir enlevé un poste anglois près du cap de Canceau, se dirigea lentement sur les Mines où il s'arrêta, on ne sait pourquoi ; de sorte que des renforts purent être envoyés au Port-Royal et que 300 Indiens qui étoient déjà sous les murs de la place, furent obligés de se retirer sans avoir rien fait.

Un aussi malheureux début présageoit des suites plus malheureuses encore. Les colonies angloises furent d'abord jetées dans une terreur profonde par l'invasion de l'Acadie ; elles ne songèrent qu'à s'entourer de fortifications ; mais elles ne tardèrent pas à se rassurer, surtout quand elles apprirent ce qui se passoit à Louisbourg. Ce n'étoit plus M. Duquesnel qui y commandoit ; c'étoit M. Duchambon. Il s'étoit trouvé investi de l'autorité par la mort du gouverneur, M. Forant.

La garnison, qui depuis longtemps étoit mal payée, quoiqu'elle fût employée aux travaux exigés pour l'augmentation des forts, se révolta. Elle destitua ses officiers, en choisit d'autres, établit des corps-de-garde et posa des sentinelles tant aux portes des magasins que devant la maison de l'intendant qu'elle somma de lui livrer la caisse militaire. Bigot, c'étoit le nom de ce fonctionnaire infidèle qui préludoit à sa détestable administration du Canada, Bigot donna quelque argent ; et les soldats rentrèrent dans l'ordre, mais our recommencer peu après, parce que le service de leur solde n'étoit pas fait avec plus d'exactitude, ou mieux avec plus de fidélité.

Tel étoit l'état des choses à Louisbourg depuis le mois d'octobre 1744. La garnison, tantôt révoltée, tantôt soumise, était en défiance du gouverneur et des officiers qui se défioient d'elle. Le premier magistrat du Massachussetts, Shirley, jugeant l'occasion favorable, écrivit au cabinet de Londres pour le presser d'attaquer la place d'où étoient tombés tant

de maux sur le commerce de Boston, dont la seule existence étoit une menace pour les colonies angloises et qui étoit si mal gardée; mais il ne se donna pas le temps de recevoir la réponse qu'il attendoit. Dès le mois de janvier 1745, il proposa à la législature locale de se charger lui-même de l'entreprise. Rebuté par l'assemblée que la grandeur du projet effrayoit, il revint à la charge et réussit à faire passer sa proposition à la majorité d'une voix. Aussitôt il sollicita des provinces confédérées des secours en hommes et en argent. 4,000 miliciens, levés et équipés en quelques semaines, s'embarquèrent sous le commandement d'un négociant nommé Pepperell, vers le milieu d'avril. Les glaces enveloppoient encore l'île Royale quand ils en approchèrent. Ce leur fut un contre-temps heureux; car pendant que la rigueur de la saison les retenoit en mer, ils furent ralliés à Canceau par le commodore Warren qui avoit ordre de bloquer Louisbourg avec quatre vaisseaux. Quoique l'action de l'Angleterre et de ses colonies n'eût pas été concertée, les deux expéditions se rencontrèrent si à propos que les calculs les plus prévoyants et les plus habiles n'auroient pas pu avoir un meilleur succès.

A la vue de l'ennemi, Duchambon assembla la garnison et lui adressa une harangue qui ranima le sentiment du devoir dans le cœur des soldats. L'accord sembloit rétabli; et désormais il étoit permis de déployer les ressources d'une défense énergique.

La place étoit forte; on la surnommoit le Dunkerque de l'Amérique. Elle étoit bien armée; elle ne manquoit ni de vivres ni de munitions. Malheureusement les officiers ne comptoient pas sur l'obéissance de leurs subordonnés; et Duchambon lui-même n'avoit pas retrouvé la confiance qu'il avoit voulu donner à ses troupes. Quelques circonstances prospères qui s'offrissent à lui, il persista à rester enfermé

dans les forts, persuadé que les sorties qu'il ordonneroit n'auroient d'autre résultat que de favoriser les désertions. Les Anglois débarquèrent donc dans l'île sans opposition. Dans la nuit du 13 mai, ils incendièrent les magasins situés de l'autre côté de la baie ; et ainsi, sans qu'ils s'en doutassent, ils déterminèrent l'officier qui commandoit la batterie royale et qui se crut trahi, à se retirer dans la ville. Toutefois, leur première attaque contre le corps de la place, mal combinée et mal conduite, il est vrai, fut repoussée vigoureusement à coups de canon.

Mais cette défense peureuse et inerte en quelque façon devoit fatalement aboutir à une capitulation sans gloire. Les Anglois pourtant avançoient peu dans les travaux du siége. Peut-être eût-il suffi de gagner du temps pour les contraindre à la retraite si un événement fâcheux n'avoit pas achevé d'abattre le courage du gouverneur : le commodore Warren captura presqu'à l'entrée du port un vaisseau françois qui apportoit un renfort de 560 hommes à la garnison. Tout favorisoit l'ennemi : le hasard de la navigation, la fortune de la guerre et la mauvaise conduite de nos officiers. Duchambon se rendit le 16 juin, après avoir perdu 200 hommes environ, mais sans qu'aucun acte de vigueur eût signalé le courage des assiégeants. Il obtint de sortir de la place avec les honneurs militaires. L'île Royale succomba en même temps que Louisbourg, son seul rempart. Pour s'en assurer la possession, les Anglo-Américains déportèrent la population entière et la conduisirent à Brest avec ce qui restoit de la garnison. Ils savoient, par une expérience de plus d'un siècle, qu'ils ne feroient à aucun prix accepter leur domination par les Acadiens. La vieille rivalité de l'Angleterre et de la France avoit engendré peut-être moins de jalousie et de haine en Europe qu'en Amérique.

Plus marchands que soldats, les chefs de l'expédition usè-

rent de ruse pour grossir les bénéfices de la conquête : ils n'abattirent point le drapeau blanc, qui continua de flotter pendant plusieurs jours sur les murs de la ville. Trompés par ce signe, des navires richement chargés vinrent se faire prendre au piége qui leur avoit été tendu. Nous ne connoissons pas d'entreprise sur l'Acadie qui ait aussi peu coûté et autant rapporté aux puritains du Massachussetts. La renommée d'Argall et de Nicholson s'effaça devant la popularité de Pepperell.

La chute de Louisbourg causa en France un étonnement mêlé de honte et de colère. On étoit au lendemain de la victoire du maréchal de Saxe à Fontenoy ; à la veille de celle du maréchal de Maillebois à Bassignano. Les cœurs étoient hauts alors. On décida de ne point rester sous le coup d'un échec qui paraissoit aisément réparable. Une formidable expédition fut préparée en 1746. Elle se composoit de 7 vaisseaux, 3 frégates, 2 brûlots et de navires de transport en assez grand nombre pour porter 3,000 hommes que commandoit un maréchal de camp, M. de Pommerel. Le duc d'Antin en étoit le chef ; il avoit pour second M. d'Estournelle. Le plan étoit de reprendre Louisbourg et de le démanteler, de s'emparer ensuite du Port-Royal pour y mettre garnison et s'établir ainsi de nouveau dans la presqu'île acadienne, enfin d'attaquer Boston, de le détruire si on le pouvoit, et de ravager les côtes de la Nouvelle-Angleterre.

Tout avoit été combiné, préparé, concerté avec autant de prévoyance que de sagesse. Il sembloit que rien n'avoit été laissé à la fortune ; mais d'effroyables malheurs, des malheurs contre lesquels ne pouvoient rien la prudence ni le courage, attendoient la flotte dans les parages américains ; la tempête et la peste alloient se conjurer contre elle. Tout le bonheur étoit pour les Anglois. Nous devions être vaincus par les éléments qui les avoient si bien servis. Le lieu de

rendez-vous pour les vaisseaux étoit la rade de Chibouctou, aujourd'hui Halifax. Après une pénible traversée de quatre-vingt-six jours, on en approchoit en bon ordre; et déjà on se félicitoit d'un succès dont personne ne vouloit douter, quand, le 13 septembre, le vent se leva tout à coup, souffla avec fureur; la mer s'agita, les vagues bondirent et la flotte fut dispersée. Une partie fut poussée jusqu'en France; une autre trouva un refuge dans les Antilles; des transports se brisèrent sur l'île de Sable, si fatale aux premiers compagnons de Demonts! Ballotté pendant dix jours par les flots en courroux, le reste réussit, au retour du calme, à entrer enfin dans le port; mais une épidémie avoit éclaté à bord parmi les matelots et les soldats. On s'empressa de débarquer les malades. On espéroit leur procurer ainsi un soulagement qui rendroit leur guérison plus facile. Le fléau, au contraire, sévit à terre avec plus de violence. Il se communiqua même aux sauvages, qui, informés de l'arrivée des François, étoient venus se ranger à leurs côtés. Les hommes succomboient par centaines. Pour comble de malheur, les provisions s'épuisoient. Il falloit en aller chercher au loin; et des lettres interceptées avoient fait connoître qu'une escadre angloise avoit paru dans ces parages. Dans cet état, le duc d'Antin convoqua un conseil de guerre dont la première délibération fut plus tumultueuse qu'utile; puis il mourut presque subitement.

M. D'Estournelle, à qui revenoit le commandement, réunit le conseil de nouveau et proposa d'abandonner l'entreprise. Son avis ne s'expliquoit que trop, hélas! par les pertes que la flotte avoit faites: 2,400 hommes avoient péri depuis le départ de France! 1,100 en quarante-deux jours, dans la baie de Chibouctou! Pourtant la proposition fut repoussée. M. de La Jonquière surtout soutint qu'on pouvoit encore, sinon reprendre Louisbourg, au moins enlever le Port-Royal. On

avoit quatre vaisseaux, et on savoit que 400 Canadiens sous les ordres de M. de Ramsay tenoient déjà la capitale de l'Acadie bloquée du côté de la terre. M. d'Estournelle, effrayé de sa responsabilité, presque fou de douleur et d'inquiétude, sentit bientôt les atteintes du mal qui exerçoit de si cruels ravages; et, dans un accès de fièvre, il se perça de son épée.

Ce fut M. de La Jonquière à son tour qui devint le commandant de l'expédition. Tant et de si lamentables catastrophes n'eurent pas le pouvoir de le faire fléchir. A peine eut-il été reconnu par la flotte dans ses nouvelles fonctions qu'il fit mettre à la voile pour le Port-Royal. Il étoit résolu à terminer par un coup d'éclat une campagne commencée sous de si funèbres auspices; mais à la hauteur du cap de Sable la tempête le reprit encore une fois. Il tenta en vain de lutter contre les fureurs de la mer; force lui fut de céder enfin et de rentrer en France.

Ainsi finit l'effort le plus considérable, et nous ajoutons volontiers, le mieux concerté qui eût été fait jusque-là pour la conservation de nos établissements américains. L'ennemi n'eut pas la moindre part aux revers épouvantables dont la flotte fut accablée. Soit qu'il craignît le mauvais temps, soit qu'il eût peur de la peste, soit encore qu'il doutât du sort d'une bataille, l'amiral anglois Townshend n'osa pas même approcher des François. Il se tint constamment immobile au cap Breton avec son escadre.

Un combat glorieux en Acadie, une victoire brillante, une seule, vint consoler la France de ses malheurs. Nous avons dit que M. de Ramsay, avec 400 Canadiens, tenoit bloqué le Port-Royal pendant que la flotte étoit en proie aux horreurs de l'épidémie dans la rade de Chibouctou. Cet officier, qui avoit été envoyé par M. de Beauharnois, gouverneur du Canada, et dont l'action devoit se combiner avec celle du duc d'Antin, étoit arrivé à Beaubassin longtemps avant que l'on

n'eût dans le pays des nouvelles de l'expédition françoise. Il avoit poussé jusqu'aux Mines; et de là, après avoir vainement attendu, il s'étoit mis en route pour regagner Québec, quand un messager du duc d'Antin l'atteignit et le ramena sur ses pas. Il avoit au départ 600 Canadiens; il n'en retint que 400. Avec eux il se porta contre le Port-Royal qu'il investit; mais, après la seconde dispersion de la flotte au cap de Sable, il dut songer à la retraite. La saison étoit déjà fort avancée; la neige commençoit à tomber. M. de Ramsay, ne pouvant retourner au Canada, prit ses quartiers d'hiver à Beaubassin.

Le gouverneur du Port-Royal, M. Mascarène, crut qu'il y auroit danger pour lui à le laisser tranquille dans cette position. Il avoit reçu de Boston peu auparavant un renfort de 500 soldats sous le commandement du colonel Noble. Il le fit avancer jusqu'au Grand-Pré, dans le district des Mines, avec mission de surveiller le détachement françois. Les deux petites troupes avoient devant elles l'extrémité très-découpée de la baie de Fundy; elles ne pouvoient se joindre qu'en faisant un circuit de près de soixante lieues à travers les bois. Les officiers de M. de Ramsay ne lui proposèrent pas moins d'aller attaquer les Anglois dans leur camp et de les enlever par un coup de main. L'entreprise étoit audacieuse; mais les Canadiens en avoient mené à bien de plus difficiles. M. de Villiers partit de Beaubassin avec 300 miliciens et sauvages, raquettes aux pieds, franchit, presque sans s'arrêter, la distance qui le séparoit des Mines, et arriva le 11 février 1647 au matin en présence du colonel Noble. Il s'élança aussitôt contre l'ennemi, qui lui opposa une résistance désespérée. Le combat ne dura pas moins de trois h[illegible]. [illegible] lonel fut tué; plus du tiers de ses gens co[illegible] 300 hommes restoient : ils se réfugièrent [illegible] mais [illegible] fortifiée qu'ils essayèrent de défendre. [illegible] mais en [illegible] ils furent

obligés de se rendre par capitulation. La victoire étoit complète. M. de Villiers retourna à Beaubassin avec ses prisonniers. Il n'y avoit plus un seul Anglois au Grand-Pré. Cette action éclatante fit trembler Boston ; et en Angleterre même elle troubla les joies de la conquête de Louisbourg.

De ce moment, il ne se passa plus rien en Acadie jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, qui fut conclue le 18 octobre 1748. Louisbourg nous fut rendu en échange de Madras, que M. de La Bourdonnaye avoit enlevé aux Anglois deux ans auparavant ; mais, comme en 1713, on commit la faute de renvoyer à des commissaires le règlement définitif des frontières entre la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-France. Ce fu la cause la plus prochaine de l'exécrable violence que le gouvernement britannique exerça en 1755 contre les malheureux Acadiens et que nous avons maintenant à raconter.

CHAPITRE XXIII

Question des frontières. — Émigration des Acadiens. — Expédition du colonel Winslow contre les établissements français au nord de Fundy. — M. de Boishébert à Saint-Jean et à Shédiak. — Déportation des Acadiens. — 1748-1755.

La question des frontières, vainement débattue en 1718 et 1719, ne le fut pas moins vainement après la paix d'Aix-la-Chapelle. Il y avoit entre les prétentions des deux parties des différences trop considérables pour qu'il fût possible d'en décider autrement que par la guerre. L'Angleterre réclamoit tous les pays compris dans un triangle qui auroit eu pour côtés une ligne droite de la rivière de Penobscot au fleuve de Saint-Laurent, le cours du fleuve et le golfe jusqu'au sud-ouest du cap Breton, l'Océan enfin de ce cap jusqu'à l'embouchure de la rivière : c'est-à-dire qu'elle enten-

doit s'emparer des portes du Canada et les fermer. La France, au contraire, soutenoit que les possessions angloises en Acadie devoient être bornées par l'isthme de la presqu'île. On disputa pendant cinq ans ; on entassa mémoires sur mémoires, pièces sur pièces, et on ne s'entendit pas.

Il avoit été stipulé par l'article 9 du traité d'Aix-la-Chapelle que « toutes choses seroient remises sur le même pied qu'elles étoient avant la guerre » Or, les François n'avoient pas cessé d'occuper la contrée qui s'étend entre la baie de Fundy et le fleuve de Saint-Laurent, la côte des Etchemins, la rivière de Saint-Jean et le territoire de Pentagoët. Cependant le colonel Mascarène, gouverneur du Port-Royal, somma les habitants de Saint-Jean de prêter le serment d'allégeance. De leur côté, les Anglo-Américains continuoient leurs courses sur le territoire des Abénaquis, quoique ceux-ci eussent, comme ils disoient en leur langage, enterré la hache aussitôt après la conclusion de la paix. On voyoit aisément par là dans tous les établissements françois que l'Angleterre ne se fioit pas aux négociations et que peut-être elle n'y apportoit pas de bonne foi; elle prenoit d'avance ses positions pour le cas qu'elle prévoyoit, de la rupture des conférences.

M. de La Galissonnière qui tenoit en ce temps le gouvernement de la Nouvelle-France, pendant la captivité du marquis de La Jonquière, nommé gouverneur en 1746, mais fait prisonnier en 1747 à la bataille du cap Finistère, comprit qu'il avoit à pourvoir aux éventualités menaçantes d'un avenir qui pouvoit être prochain. Il songea en conséquence à se fortifier sur la rive septentrionale de la baie de Fundy, de manière à commander l'entrée et la sortie de la presqu'île acadienne. Pour cela, il y envoya d'abord le chevalier de La Corne avec quelques soldats; puis il fit inviter les colons françois du Port-Royal, de Beaubassin, des Mines à venir y

établir leurs demeures dans le voisinage des détachements qu'il se proposoit d'y entretenir. Il vouloit avoir là une population civile capable d'une résistance vigoureuse. C'étoit trop tard peut-être. En tout cas, il ne réussit pas au gré de ses espérances.

Dès 1749, le marquis de La Jonquière releva M. de La Galissonnière de son commandement; et aussitôt il abandonna un plan dont il trouva l'exécution trop dangereuse. Il auroit même négligé tout à fait les affaires de l'Acadie pour ne pas donner d'ombrage à l'Angleterre, si le gouvernement ne lui avoit pas prescrit de faire respecter les droits de la France dans toute l'étendue des territoires dont elle revendiquoit la propriété. Obéissant aux ordres de la cour, il chargea le chevalier de La Corne de choisir un emplacement convenable pour la construction de quelque ouvrage de fortification; mais il cessa de provoquer l'émigration, de la favoriser même. Elle ne fut plus que l'œuvre des missionnaires ou une résolution spontanée des Acadiens.

Un événement célèbre, la fondation d'Halifax sur les rives de la baie de Chibouctou, lui imprima dans la même année une impulsion particulière. L'arrivée de près de 400 colons anglois fut pour les François comme un signal de départ. Quelques-uns refluèrent jusques dans le Canada. Cependant de 12,000 habitants que la presqu'île comptoit en 1748, à peine 3,000 avoient, en 1752, été chercher d'autres établissements sous la protection du drapeau de la France. Plusieurs étoient passés dans l'île de Saint-Jean récemment colonisée. Les plus nombreux, partis du Port-Royal et de Beaubassin, s'étoient arrêtés à la pointe de Beauséjour, au nord de la baie de Fundy, et à Shediak sur le golfe de Saint-Laurent. On a calculé qu'ils pouvoient former une population de 16 à 18 cents âmes. Ils avoient cédé aux exhortations de leurs missionnaires, le père Garnier et l'abbé Le Loutre.

Ce dernier ne se montra pas seulement le fidèle pasteur du troupeau confié à sa garde; il fut aussi le guide et le chef de la petite colonie, l'architecte des Abboiteaux, qui assurèrent contre les flots de la mer les conquêtes de la culture, donnant à tous l'exemple du courage dans les entreprises, de l'activité dans le travail, de la patience dans les épreuves. Il ne quittoit en quelque façon la hache et la pioche que pour prendre son bréviaire, ou pour porter les consolations de son saint ministère aux affligés et aux malades.

Le chevalier de la Corne, se conformant aux instructions de M. de La Jonquière, prit position d'abord à Shédiak ; puis, se trouvant trop éloigné de la presqu'île, il s'avança jusqu'à Chipodi, entre la baie de Chignitou et la baie Verte. Ce mouvement inquiéta le gouverneur anglois du Port-Royal, M. Cornwallis, qui, au printemps de 1750, détacha le major Lawrence avec 400 hommes pour repousser les François et saisir les vaisseaux qui apportoient des vivres aux Acadiens réfugiés. A l'approche du major, les habitants de Beaubassin mirent le feu à leur village et se retirèrent derrière la rivière qui se jette dans la baie de Chignitou. Rare et glorieux exemple de patriotisme, qui n'eut malheureusement d'autre récompense que la satisfaction du devoir accompli ! C'étoit l'abbé Le Loutre qui les conduisoit. Le chevalier de La Corne vint au-devant d'eux jusqu'au bord de la rivière; il y planta son drapeau et déclara à Lawrence qu'il ne le laisseroit pas aller plus loin. L'officier anglois s'inclina devant cette fière déclaration ; il retourna à Beaubassin et y fit bâtir un fort auquel il donna son nom. Il en fit élever un autre aux Mines. A son tour le chevalier construisit le fort de Beauséjour sur une des pointes de la baie de Fundy et le fort de Gaspareaux dans la baie Verte, en même temps qu'il faisoit ajouter aux travaux de défense de la rivière de Saint-Jean.

Tout cela se passoit pendant que la question des frontiè-

res se débattoit dans les conférences de Paris. Il y eut des plaintes et des réclamations de l'Angleterre ; des réponses et des récriminations de la France. On étoit mécontent des deux côtés; et on ne le cachoit pas. La paix pourtant se conservoit ; mais la guerre étoit proche. Elle éclata, dit très-bien M. Garneau, quand l'Angleterre fut prête.

Elle éclata par trois violations effrontées du droit des gens: par l'assassinat d'un parlementaire françois, M. de Jumonville, dans la vallée de l'Ohio ; sur les bancs de Terre-Neuve, par la surprise de deux vaisseaux françois, *le Lis* et *l'Alcide*, de l'escadre que M. de La Motte conduisoit à Québec ; par l'enlèvement de 300 navires de commerce dans toutes les mers. On voit que l'Angleterre s'y étoit préparée de longue main.

Au contraire, la France s'étoit à peu près bornée à envoyer au Canada 3,000 hommes de renfort. Elle songeoit si peu à prendre l'offensive qu'elle n'avoit pas ajouté un seul soldat à ses foibles garnisons de l'Acadie. Il faut dire en toute vérité qu'elle n'étoit guère plus prête que si elle n'avoit eu aucune raison de prévoir ce qui l'attendoit. Encore commit-elle la faute énorme de s'engager en 1756 dans la querelle de l'Autriche, qui vouloit reprendre la Silésie à la Prusse. Il y a peu d'exemples de tant d'imprévoyance et de tant d'impéritie. L'expérience ne devoit-elle pas avoir appris aux hommes d'État que la défense de nos possessions américaines s'accommodoit mal des exigeances d'une grande guerre continentale? La flotte aussi bien avoit été réduite par les économies du cardinal de Fleury à un état de dépérissement tel que ce n'auroit pas été trop de toutes les ressources du trésor pour la relever. Quel moment pour compliquer des aventures de l'alliance autrichienne les périls d'une rupture avec l'Angleterre? Mais l'opinion étoit indifférente aux destinées de la Nouvelle-France ; et les philosophes qui la dirigeoient, ne

voyoient dans le Canada, à l'imitation de Voltaire, que trois cents arpents de neige.

Peu d'événements militaires s'accomplirent sur les côtes de l'Acadie. Le 20 mai 1755, le colonel Winslow partit de Boston avec 41 navires qui portoient 2,000 hommes du Massachussetts et arriva à Chignitou le 1er juin. Il marcha aussitôt contre le fort de Beauséjour, qui n'étoit pas capable d'une longue défense et qui se défendit mal. Il força à capituler le fort de Gaspareaux, qui n'étoit entouré que de pieux. Ce double mouvement fut à peine ralenti par la résistance d'une petite troupe d'Acadiens sur les bords de la rivière de Messaguash. La chute des deux forts ne pouvoit être, au reste, qu'une affaire de temps ; car les garnisons ne comptoient pas ensemble 300 soldats. Elles obtinrent pourtant les honneurs de la guerre; et il fut stipulé expressément que les colons qui s'étoient joints à elles, ne seroient pas inquiétés.

Winslow détacha ensuite trois vaisseaux pour réduire le fort de Saint-Jean dans la rivière de ce nom. M. de Boishébert, qui y commandoit, n'avoit pas assez de monde pour attendre l'attaque de l'ennemi. Il se retira donc après avoir mis le feu à la place ; mais, au lieu de remonter vers Québec, il se dirigea sur le pays au nord de le baie de Fundy ; là il rallia les Acadiens dispersés, leur donna des armes et battit avec eux les Anglois dans plusieurs rencontres. S'il ne put les empêcher à la fin de brûler les derniers postes françois, il ne leur permit pas du moins de s'établir hors de la presqu'île.

Ce fut à peu près tout ce qui se passa sur les terres acadiennes entre les parties belligérantes dans cette année 1755; mais un grand crime se méditoit déjà dans les conseils des Anglo-Américains. On y étoit profondément irrité du refus que faisoient les colons françois de se soumettre à la domination de l'Angleterre; surtout on voyoit avec envie le dé-

veloppement et la beauté de leurs cultures, le bon ordre de leurs habitations, la paix et la prospérité de leurs familles; on regrettoit la neutralité qui ne souffroit pas qu'on usât de violence envers eux ou qu'on les dépossédât sans indemnité. On avoit essayé, à plusieurs reprises, de les forcer par de brutales menaces à courber la tête sous la loi du peuple conquérant. Un gouverneur nommé Hopson leur avoit, par exemple, déclaré que s'ils ne prêtoient pas le serment d'allégeance, il feroit pointer ses canons contre leurs villages. Rien n'y avoit fait. Leur patriotisme avoit toujours bravé plus que n'avoit osé la haine de leurs oppresseurs. Les succès du colonel Winslow parurent offrir une occasion excellente de se débarrasser des entraves d'une convention dont les stipulations ne blessoient pas moins la cupidité que l'orgueil des puritains du Massachussets.

« Les Acadiens, dit Haliburton, n'étoient pas des sujets britanniques, puisqu'ils n'avoient pas prêté le serment de fidélité; et par conséquent ils ne pouvoient pas être qualifiés de rebelles. Ils ne pouvoient pas non plus être considérés comme des prisonniers de guerre et envoyés en France, puisque depuis près d'un demi-siècle on leur laissoit leurs possessions à la simple condition de demeurer neutres. » Le gouverneur Lawrence, qui avoit succédé à M. Cornwallis, ne les traita en effet ni en prisonniers de guerre ni en rebelles, mais en bêtes sauvages. Il décida dans une réunion des membres du gouvernement qu'ils seroient enlevés en masse et déportés sur les côtes de l'Amérique! Les amiraux anglois Boscaven et Mostyn, dont les flottes croisoient dans ces parages, assistoient à la délibération, de sorte que la responsabilité de ce forfait abominable pèse à la fois sur l'Agleterre et sur ses colonies.

On ne sait ce qui doit le plus soulever l'indignation, ou la cruauté froide avec laquelle fut ordonnée la déportation

d'un peuple innocent, ou la manière barbare dont elle fut exécutée. Il semble que les Anglois se soient étudiés à ne rien omettre de ce qui pouvoit la rendre plus détestable. On va les voir user en même temps et tour à tour de ruse, de perfidie, de violence; on va les voir mettre dans les calculs de leur vengeance des raffinements incroyables et déployer un luxe inoui de rigueurs pour la satisfaction de leurs convoitises.

Une proclamation lancée par Lawrence invita les colons françois de la presqu'île à se réunir le 3 septembre 1755, dans les églises de leurs paroisses, pour entendre une communication importante. Elle ne s'expliquoit ni sur la cause ni sur l'objet de la communication. Les habitants du Port-Royal s'inquiétèrent de ce silence. Ils avoient tant de raisons de se défier de leur gouverneur ! Nous savons qu'ils étoient de longue date accoutumés à se retirer dans les bois à la moindre alerte. Les plus prudents et les plus résolus prirent encore une fois ce parti, se flattant de pouvoir attendre en sûreté l'événement; mais il ne s'agissoit pas d'une de ces bourrasques qui effleurent à peine la terre et que le vent du ciel dissipe. Les soldats de Lawrence se mirent à leur poursuite. La chasse aux François se fit comme dans les savanes du continent se faisoit la chasse au buffalo. Quelques-uns furent pris et ramenés au Port-Royal. D'autres, plus heureux, s'enfoncèrent dans les forêts, traversèrent les déserts et parvinrent enfin, après bien des peines et bien des fatigues, à gagner les contrées du sud-ouest où des Acadiens, qui y vivoient presque ignorés des Anglois, les accueillirent.

A Beaubassin, déjà dépeuplé par l'émigration des compagnons de l'abbé Le Loutre, à Beauséjour que sembloit protéger la capitulation accordée par le colonel Winslow, l'alarme ne fut pas moins grande. Pourtant un certain nombre d'hommes se laissèrent surprendre; mais les femmes et les

enfants prirent la fuite. Ils coururent vers les villages de Mimirancouges, de Pécondiak, de Chipoudy, dont les habitants effrayés à leur tour cherchèrent avec eux dans les bois un refuge. M. de Boishébert, qui étoit à Shediak avec 150 ou 200 soldats, les rejoignit bientôt. Il forma une petite troupe de ceux qui étoient capables de porter les armes; et tombant sur les Anglois au milieu des habitations en cendres, des campagnes désolées, il les força de remonter sur leurs vaisseaux après en avoir tué quarante-cinq.

C'est le seul point de l'Acadie où le sort déplorable des François ne demeura pas absolument sans consolation.

Les Mines, au contraire, virent s'étaler en toute liberté le cynisme de la cruauté et de l'avidité angloises. Soit que la population y fût plus timide, soit qu'elle se confiât davantage dans son privilége de neutralité, soit enfin qu'elle ne pût point se résoudre à abandonner ses foyers paisibles et ses riches cultures, elle se trouva toute au rendez-vous que Lawrence lui avoit assigné. 418 chefs de famille étoient assemblés dans l'église quand le colonel Winslow y entra, entouré d'officiers et de gardes. Il étoit trois heures de l'après-midi. Le colonel donna lecture d'abord de la commission qu'il tenoit du gouverneur : il étoit chargé de faire entendre aux habitants la volonté du roi. En conséquence il leur annonça que « leurs terres et leurs bestiaux étoient confisqués au profit de la couronne, avec tous leurs meubles, excepté leur argent et leur linge, et qu'ils alloient eux-mêmes être déportés hors de la province. » Pourquoi cette décision inexorable? Il ne le dit pas. Où devoient-ils être conduits? Il ne le dit pas davantage. Seulement il déclara que l'œuvre de la déportation commenceroit le 10 septembre.

On peut imaginer la consternation que produisit dans la foule cette communication fatale. Il est impossible de la décrire. Des larmes coulèrent de tous les yeux ; des sanglots

éclatèrent. Il y eut comme un bruit confus de plaintes et d'imprécations, de gémissements et de menaces. Un désespoir profond poussoit les uns à toutes les extrémités de la colère, tandis qu'il jetoit les autres dans un excès d'abattement et de prostration. Toutefois même les plus violents, même les plus téméraires, même ceux dont le langage étoit le plus emporté, personne ne s'arrêtoit à une pensée de résistance; car on étoit sans armes; et des soldats, dont la présence avoit été dissimulée avant la réunion, s'étoient montrés après la harangue du colonel et avoient enveloppé l'église.

Toute cette douleur si amère, toute cette désolation si poignante n'émut point les Anglois. Ni Lawrence, ni Winslow ne relâchèrent rien de leurs rigueurs impitoyables. Ils n'eurent pas plus d'indulgence pour ceux qui étoient restés dans leurs maisons que pour ceux qui avoient combattu à Beauséjour ou à Gaspareaux. Un seul adoucissement fut accordé au malheur des pauvres prisonniers : ce fut la permission de visiter, dix par dix, leurs familles et de revoir une dernière fois, avant de les quitter pour jamais, les champs fertiles où leur vie avoit été, pendant tant d'années, consacrée à un travail fortuné dans la tranquillité et dans la paix.

Enfin, le 10 septembre arriva. Dès le matin, les soldats formèrent leurs rangs au son du tambour; et à huit heures, la cloche du village annonça aux malheureux Acadiens que déjà se faisoient les préparatifs de leur exil. Cependant tous étoient mornes et silencieux dans les maisons; une immobilité semblable à celle de la mort y régnoit. Alors les Anglois y pénétrèrent pour en faire sortir les habitants, qu'ils chassèrent devant eux. Jusque-là on s'étoit cru résigné; on avoit espéré de la bonté de Dieu qu'on accepteroit son sort avec soumission. Peut-être un généreux orgueil soutenoit-il aussi les courages : on ne vouloit pas se montrer foible devant

l'insensibilité des oppresseurs. Mais quand tous furent réunis, quand commença le partage des victimes, les colons désolés, éperdus se jetèrent dans les bras les uns des autres ; et ils pleurèrent amèrement.

Nous avons dit le partage des victimes : par un raffinement de barbarie en effet, ou par un calcul d'intérêt, la population avoit été divisée en trois groupes : les jeunes gens d'abord, les chefs de famille ensuite, enfin les enfants et les femmes. Les premiers eurent ordre de partir ; mais ils refusèrent, ils protestèrent qu'ils ne se sépareroient pas de leurs parents ; ils réclamèrent la liberté d'aider leurs familles à porter le poids du malheur commun. Inutiles protestations ! Réclamations vaines ! Les bayonnettes des soldats eurent promptement raison de cette pieuse résistance. Quelques-uns furent blessés, tous obéirent.

Le lieu de l'embarquement étoit l'embouchure de la rivière des Gaspareaux. Tout le long de la route, qui est d'environ un mille de longueur, des enfants, des femmes, ici isolés, là réunis en groupes, saluèrent avec larmes leurs fils, leurs frères, leurs fiancés qu'une soldatesque brutale poussoit en avant, les bénirent avec effusion, leur firent, en priant et en pleurant, les plus touchants adieux. Plus tard les pères de famille passèrent à leur tour au milieu de ce cortége de douleur et de deuil. Les cris et les lamentations redoublèrent. C'étoit un spectacle déchirant ! Cinq vaisseaux à l'ancre reçurent les deux premiers convois. Puis, à mesure que d'autres arrivèrent, on embarqua le reste de la population. Ainsi l'œuvre d'iniquité fut consommée, sans avoir été troublée que par les cris du désespoir.

Il n'y avoit plus dans ces villages, naguères si pleins de mouvement et de vie, où des refrains joyeux égayoient l'activité du travail, sur ces terres dont la fécondité répondoit aux soins d'un peuple laborieux et innocent, que les ani-

maux domestiques qui revenoient chaque soir autour des habitations, comme pour déplorer l'absence de leurs maîtres par leurs hurlements plaintifs et leurs tristes mugissements.

Malgré l'avidité qui avoit, sinon inspiré, au moins secondé cet horrible guet-apens, la dévastation s'étendit sur une partie de la contrée. On y brûla 100 maisons et 500 étables. Néanmoins le butin fut magnifique encore; car les historiens racontent qu'on y ramassa, outre les meubles et les instruments de culture, 2,000 bœufs, 3,000 vaches, 5,000 veaux, 600 chevaux, 12,000 moutons et 800 cochons. Quelle proie pour les exécuteurs de cette spoliation infâme! Mais quelle honte pour leur pays!

Quatre mille Acadiens furent enlevés dans le seul district des Mines. En y ajoutant ceux qui furent pris au Port-Royal, à Beaubassin, à Beauséjour et en d'autres lieux encore, on atteint un chiffre de 6,000 âmes au moins. Les vaisseaux qui les portoient, les déposèrent sans secours, sans ménagements, sans précautions, au hazard sur les côtes américaines depuis la Virginie jusqu'à la Caroline. Il paroît que les colonies angloises, qui avoient eu tant de part à la déportation de ces malheureux, n'avoient pas été prévenues qu'elles auroient à les loger et à les nourrir pour quelque temps; elles n'y avoient pas pourvu en tout cas. Plusieurs refusèrent de les recevoir. A Richmond par exemple, ce refus fut si persévérant, si absolu qu'il fallut ramener à bord 1,500 déportés qui durent être conduits en Angleterre et retenus prisonniers jusqu'à la paix dans les villes de Liverpool, Southampton, Penryn et Bristol. A Philadelphie, les disciples de Penn élevèrent la prétention d'en vendre, comme esclaves, 450 qui avoient fait naufrage près de cette ville! C'étoit en dédommagement des maigres aumônes par lesquelles ils avoient soulagé la détresse de ces infortunés! Mais les protestations

des Acadiens furent plus fortes que la cupidité des Pensylvaniens; et l'ignoble marché ne fut pas conclu. En revanche la plus affreuse misère pesa sur les tristes victimes de la cruauté angloise. On apprend par une pétition qu'elles adressèrent peu après au roi de la Grande-Bretagne, que plus de la moitié avoit déjà succombé aux fatigues, aux chagrins et à la faim.

C'est à Philadelphie que mourut ce vieux notaire des Mines, Le Blanc, dont l'histoire a gravé le nom en témoignage perpétuel des douleurs que les exilés eurent à souffrir : séparé de ses douze enfants, il les avoit cherchés dans la vaste étendue du continent américain, et il ne les avoit pas trouvés. Le désespoir l'abattit et le tua. Toutes les familles avoient eu, ainsi que nous l'avons vu, leurs membres jetés aux quatre vents de l'horizon. Ce ne fut pas la moins dure et la moins navrante de leurs épreuves.

Avant qu'elles ne pussent se réunir, un long temps s'écoula dans la tristesse et dans les larmes. Peu à peu cependant les groupes se reformèrent ; avec quelle sagacité ! avec quelle patience ! au prix de quelles souffrances ! Les uns s'établirent sur les lieux où le sort les avoit placés ; les autres passèrent en des contrées où ils se flattoient de paroître moins étrangers aux habitants. C'est ainsi qu'une petite colonie alla dans la Louisiane défricher des terres auxquelles elle donna le doux nom d'Acadie. Souvenir pieux et touchant de la patrie absente ! Partout les Acadiens commandèrent le respect par la dignité de leur vie, par la simplicité de leurs mœurs, par leur fidélité aux pratiques de la religion, par leur assiduité au travail. Si dénués qu'ils fussent, ils ne souffrirent pas que l'autorité municipale de Boston s'emparât de leurs enfants pour les faire élever dans les écoles des pauvres. Ils réclamèrent la liberté de choisir, seuls, les maîtres à qui il pouvoit leur convenir de déléguer une part de leur

autorité; et ils ne voulurent pas être exemptés de l'obligation de les payer. A Baltimore ils habitoient une vieille maison appelée *Fotteral's house*, que les Américains désignoient familièrement sous le nom de Ville françoise. C'est là, dans une chambre du rez-de-chaussée, que fut érigée la première chapelle catholique. Le saint sacrifice de la messe y étoit offert, une fois chaque mois, par les pères jésuites. La petite congrégation comptoit une quarantaine de personnes; et elle ne se composoit guères que de nos Acadiens. Admirable conseil de la Providence qui a daigné se servir de ce foible troupeau d'exilés pour contribuer à répandre la divine semence dans la capitale du Maryland et qui lui a donné l'accroissement jusqu'à en faire le peuple fidèle de la métropole des États-Unis.

Louis XV, ayant été informé de la situation douloureuse des déportés, ne fut pas moins ému de leur misère que touché de leur fidélité. Il fit savoir au cabinet de Saint-James, par ses ministres, qu'il étoit disposé à charger quelques vaisseaux de les recueillir et de les ramener en France. « Notre acte de navigation s'y oppose, répondit froidement M. Grenville, la France ne peut pas envoyer de vaisseaux dans nos colonies. » C'est le dernier trait de caractère dont l'hypocrisie angloise marqua cette sombre page de l'histoire de l'Acadie.

Malgré le soin avec lequel la chasse aux Acadiens avoit été faite dans toute l'étendue de leurs anciennes possessions, quelques fugitifs avoient réussi à se cacher dans les bois; et ils y vivoient misérablement. Il y en avoit aux environs du cap de Sable, au nord de l'isthme, à Beauséjour et à Shédiak; il y en avoit aussi dans la rivière de Saint-Jean. Ces derniers furent rejoints par 900 déportés environ, qui probablement avoient été enlevés au Port-Royal. Voici en quelles circonstances : Pendant que les vaisseaux anglois erroient le long des côtes de l'Amérique, cherchant un lieu où ils pussent dé-

barquer leur cargaison humaine, des prisonniers s'emparèrent de celui qui les portoit; et ils le conduisirent dans la rivière où ils étoient à peu près sûrs de ne point rencontrer leurs oppresseurs. Là ils le transformèrent en corsaire; ils coururent sus aux navires du commerce qui fréquentoient ces parages; et en peu de temps ils réussirent à exercer de terribles mais justes représailles sur les marchands de la baie du Massachussets.

On comprendra combien étoit pénible la vie des pauvres François demeurés sur les rives de la baie de Fundy ou sur celles du golfe de Saint-Laurent quand on saura que le gouverneur anglois avoit fait ravager le pays autour d'eux pour leur enlever tout moyen d'existence. Néanmoins ils résistèrent à toutes les épreuves. Ils se livroient à la pêche, mais clandestinement en quelque sorte. Ils cultivoient de petits coins de terre à l'abri des forêts. Ils se mêloient aux Indiens toujours fidèles qui partageoient volontiers avec eux les produits de leur chasse. Quand, après la paix de 1763, les déportés eurent la permission de retourner en Acadie, plusieurs vinrent s'établir autour de la baie de Sainte-Marie et sur la pointe de la presqu'île depuis Clare jusqu'à Argyll. C'est là que leurs descendants eurent la consolation de voir arriver au milieu d'eux, vers 1799, un prêtre françois, chassé de sa patrie par la révolution, le vénérable abbé Sigogne. La Nouvelle Ecosse lui doit, en grande partie, de jouir des bienfaits du catholicisme.

Assurément la France a laissé des traces nombreuses de ses pas sur le sol américain; mais les plus profondes et les plus durables sans contredit sont celles où elle a répandu la semence de la divine parole. Ainsi le but principal qu'elle avoit assigné à ses efforts de colonisation a été atteint malgré ses cruels revers. On peut dire avec vérité que l'Eglise d'Amérique est fille de l'Eglise de France.

Toujours catholiques, toujours François dans le fond de leur cœur, les Acadiens ne se sont point fondus dans la nation conquérante. Ils gardent encore fidèlement le culte et la langue de leurs pères. C'est un témoignage que leur rendent même les historiens anglois. Le 10 septembre 1855, ils ont célébré au pied des autels le centième anniversaire de la grande iniquité dont leurs ancêtres ont été victimes; et l'archevêque d'Halifax leur a accordé, dans le mandement qu'il a publié à cette occasion, cette juste louange : « Pendant que les terres étendues et fertiles de leurs aïeux étoient aux mains des étrangers, établis dans la forêt vierge, ils s'enrichirent de nouveau en secret. Enfants de confesseurs et de martyrs, ils étoient sûrs de mériter la protection du Ciel. Le petit troupeau ne tarda pas à devenir plus nombreux. Il compta bientôt des centaines, puis des milliers de personnes, et leurs enfants et petits-enfants se trouvent aujourd'hui dans différentes parties de la Nouvelle Ecosse et des provinces voisines, parlant la langue de la nation dont ils sont fiers de descendre, et se faisant une gloire de la profession de cette foi catholique que leurs ancêtres préféroient à la vie elle-même. »

Nous ne pouvons pas suivre les Acadiens dans les fortunes diverses de leurs émigrations depuis l'attentat de 1755. Ce travail, d'ailleurs, a été fait avec une grande abondance d'érudition dans un livre remarquable, celui de M. Rameau. Qu'il nous suffise de rappeler ici que des colonies angloises où ils avoient été déportés, plusieurs passèrent à la Guyane, d'autres à Saint-Domingue; que ceux qui avoient été envoyés prisonniers en Angleterre revinrent en France après la paix de 1763, et qu'en 1772, le grand-père d'un des hommes les plus éminents et les meilleurs de notre temps, de M. le duc Descars, en installa un certain nombre dans sa terre de Montoiron sur les landes d'Archigny, au pays de

Châtelleraud. Ces derniers furent constitués en communauté par une ordonnance de Louis XVI qui porte la date du 20 août 1783. « Il existe encore, dit le respectable et savant auteur de l'*Histoire de Châtelleraud et du Châtelleraudois*, M. l'abbé Lalanne, il existe encore plusieurs maisons acadiennes, appelées aujourd'hui *la Ligne*, bâties sur les deux côtés de la route de Châtelleraud à Saint-Savin dans le parcours qu'elle suit sur les communes d'Archigny et de La Puye; mais il ne reste plus dans le pays qu'un très-petit nombre de familles acadiennes. »

Maintenant nous n'avons plus besoin que de très-peu de mots pour raconter les derniers malheurs de l'Acadie française. En 1757, M. de Montcalm ordonna l'évacuation des postes au nord de l'isthme; et la plupart des colons suivirent les soldats qui rentroient dans le Canada. Louisbourg succomba définitivement en 1758, après un siége glorieusement soutenu pendant deux mois contre une flotte de 24 vaisseaux, 18 frégates et une armée de 15,000 hommes. L'île Royale et l'île de Saint-Jean tombèrent aussi entre les mains des Anglois. Les habitants de la dernière furent traités comme l'avoient été leurs frères de la presqu'île en 1755; mais plus prudent et plus rusé cette fois, l'ennemi ne laissa subsister aucun monument de son infamie. Les pièces relatives à ce nouveau crime de lèze-humanité ont toutes été détruites; et on ne sait qu'une chose aujourd'hui, c'est que les malheureux Acadiens ont été déportés en masse et leurs biens confisqués.

Après avoir donné en détail la statistique de la population d'origine françoise dans les contrées dont l'ensemble formoit l'ancienne Acadie, M. Rameau arrive par l'addition des nombres partiels à un total de 95 mille âmes. Tant de traverses, tant de désastres, tant de catastrophes n'avoient donc pas affoibli l'énergique vitalité de ce peuple simple et laborieux,

car ces 95,000 Acadiens sont en très-grande majorité les descendants des compagnons de Poutrincourt et de d'Aunay, les petits-fils des 400 colons de 1671. C'est une justification éclatante des promesses de la colonisation à son début. C'est aussi une défense excellente des premiers colonisateurs, de l'attention avec laquelle ils avoient choisi leurs compagnons, du soin qu'ils avoient mis à les entretenir dans la pratique de la religion et de la morale en même temps que dans les saines habitudes de travail. C'est enfin une triomphante apologie des missionnaires, récollets, capucins, jésuites, qui ont été tour à tour les instituteurs de cette population vigoureuse. On ne peut se défendre d'un douloureux regret en pensant à tout ce qu'offroient de ressources pour le développement de la richesse et de la grandeur nationale de tels hommes et un tel pays.

FIN.

majorité les
de d'Aunay,
ne justifica-
n à son dé-
emiers colo-
oient choisi
es entretenir
le en même
l. C'est en-
es, récollets,
stituteurs de
éfendre d'un
oient de res-
de la gran-

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

PRÉFACE V

CHAPITRE Ier. — Découverte de l'Acadie. — Roberval. — Le marquis de la Roche. — 1534-1598 1

CHAPITRE II. — De Monts. — Exploration des côtes de l'Acadie. — Établissement de Sainte-Croix. — Poutrincourt. — Fondation du Port-Royal. — 1603-1604 11

CHAPITRE III. — Second voyage de Poutrincourt. — Lescarbot. — Essai de colonisation au Port-Royal. — Travaux. — Exploration des côtes jusqu'au cap Malebarre. — Abandon de la colonie. — 1606-1607 27

CHAPITRE IV. — Tableau de la colonie. — Instruction religieuse. — Travaux. — Divertissements. — Culture. — Sauvages. — Membertou 37

CHAPITRE V. — De Monts cède l'Acadie à Poutrincourt. — Retour au Port-Royal. — Les compagnons de Poutrincourt. — Jessé de Fleuchey, premier missionnaire. — Zèle de Poutrincourt pour la conversion des sauvages. — Conversion de Membertou. — Disette. — Mort de Henry IV. — 1608 à 1610 49

Pages.

CHAPITRE VI. — Voyage de Biencourt en France. — Il traite avec les Jésuites. — Retour. — Mécompte. — Poutrincourt passe en France et laisse Biencourt pour gouverner la colonie. — Brouillerie de Biencourt et des Jésuites. — Mort de Membertou. — 1610-1611 65

CHAPITRE VII. — Poutrincourt traite avec la marquise de Guercheville. — Le P. Gilbert du Thet. — Rupture de Biencourt et des Jésuites. — Les Jésuites fondent Saint-Sauveur. — La Saussaye. — Saint-Sauveur est pris par les Anglo-Américains. — Prise et destruction du Port-Royal par Argall. — 1611-1613 81

CHAPITRE VIII. — Poutrincourt passe en Acadie et revient en France. — Sa mort. — Concession de l'Acadie sous le nom de Nouvelle-Ecosse à sir William Alexander par Jacques Ier et Charles Ier. — Les deux La Tour. — Denys. — 1613-1632 97

CHAPITRE IX. — Charles de Menou d'Aunay. — Denys. — La Tour. 116

CHAPITRE X. — Razilly s'établit à La Hève. — Insubordination de La Tour. — D'Aunay défend Pentagoët contre les Anglois. — Projets de Razilly. — Le cardinal de Richelieu entre dans la société de colonisation. — Culture. — Exploitation des bois et pêche par Denys. — Mort de Razilly. — 1632-1635 129

CHAPITRE XI. — D'Aunay prend le commandement de la colonie. — Il s'établit au Port-Royal. — Compétition de d'Aunay et de La Tour. — Partage de l'Acadie entre eux. — Mariage de d'Aunay. — Mariage de La Tour. — 1635-1640 145

CHAPITRE XII. — La Tour essaie de surprendre le Port-Royal et d'enlever d'Aunay. — En mer. — Il est fait prisonnier. — Procès. — La Tour est condamné. — Sa commission est révoquée. — D'Aunay est nommé lieutenant-général en Acadie. — Il est chargé de faire exécuter l'ordre qui a été donné à La Tour de se rendre auprès du Roi pour entendre ses volontés. — 1640-1644 157

CHAPITRE XIII. — La Tour traite avec les Anglois de Boston. — Il se rend lui-même dans cette ville. — Accord hypocrite des magistrats et de La Tour. — Contrat passé entre

Pages.

La Tour d'une part, Gibbons et Hawkins de l'autre, pour une expédition contre le Port-Royal.—1641-1644. 171

CHAPITRE XIV. — Expédition contre le Port-Royal. — La femme de La Tour passe en France. — D'Aunay part pour La Rochelle. — Continuation des procès. — La Tour est condamné encore une fois. — D'Aunay retourne en Acadie. — La Tour implore de nouveau l'appui des Anglo-Américains. — Retour de sa femme. — 1644... 187

CHAPITRE XV. — Réponse de d'Aunay à M. Endicott, gouverneur de Boston. — Ambassade de M. Marie. — Traité entre d'Aunay et la colonie anglaise. — D'Aunay met le blocus devant Saint-Jean. — La femme de La Tour, qui avoit embrassé le protestantisme à Boston, s'efforce de pervertir La Tour et ses gens. — Les Pères Récollets se retirent. — Echange de lettres entre d'Aunay et M. Endicott. — Prise d'un flibot américain par les François. — D'Aunay s'empare du fort de Saint-Jean. — 1645..... 203

CHAPITRE XVI. — D'Aunay se plaint aux magistrats de Boston des relations qu'ils ont conservées avec La Tour. — Délibérations de l'assemblée coloniale sur ces plaintes. — Réponse de d'Aunay à M. Winthrop. — Nouvelle ambassade de M. Marie. — Ratification du traité conclu l'année précédente. — 1645..... 227

CHAPITRE XVII. — D'Aunay est confirmé dans ses fonctions de lieutenant-général pour le Roi en Acadie. — Sa mort. — Ses travaux. — 1647-1650..... 241

CHAPITRE XVIII. — Succession de d'Aunay. — Le Borgne. — Réné de Charnizay. — Aventures de La Tour. — Le Borgne se rend maître du Port-Royal. — Les Anglois reprennent l'Acadie. — Denys à l'île du Cap Breton. — La Tour obtient une concession de Cromwell en société avec Temple et Crown. — Il épouse la veuve de d'Aunay. — Enfants de d'Aunay. — 1650-1667..... 253

CHAPITRE XIX. — L'Acadie est rendue à la France par le traité de Bréda. — Etat de la colonie. — Recensements. — Phipps surprend le Port-Royal et ravage les côtes acadiennes. — Le chevalier de Villebon reprend le Port-Royal. — Guerre. — Les Abénaquis. — Prise de Pemaquid. — Paix de Riswick. — 1667-1697..... 271

Pages

CHAPITRE XX. — Travaux et mœurs des Acadiens. — Beaubassin et les Mines 285

CHAPITRE XXI. — Le chevalier de Villebon. — M. de Thury. — Le baron de Saint-Castin. — Guerre de la succession d'Espagne. — Les Abénaquis. — Church ravage les côtes acadiennes. — Premier, second, troisième siége de Port-Royal. — Subercase. — Paix d'Utrecht. — 1700-1713 29

CHAPITRE XXII. — Situation des Acadiens. — Fondation de Louisbourg. — Les Abénaquis. — Enlèvement de Saint-Castin. — Mort du P. Rasles. — Les Abénaquis font la guerre aux Anglois. — Guerre de la succession d'Autriche. — Prise de Louisbourg. — Malheureuse expédition du duc d'Antin. — M. de Villiers bat les Anglois à la Grand-Pré. — 1713-1748 315

CHAPITRE XXIII. — Questions des frontières. — Emigration des Acadiens. — Expédition du colonel Winslow contre les établissements françois au nord de la baie de Fundy. — M. de Boishébert à Saint-Jean et à Shédiak. — Déportation des Acadiens. — 1748-1755 337

ERRATA 359

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA

Page 42,	ligne 18,	*au lieu de :*	Aussi,	*lisez :*	Ainsi.
— 43,	— 21,	—	coule,	—	lance.
— 53,	— 11,	—	l'hiver 1605,	—	de 1605.
— 60,	— 21,	—	publication,	—	prédication.
— —	— 26,	—	la lumière,	—	les lumières.
— 62,	— 22,	—	ce précieux,	—	le précieux.
— 63,	— 21,	—	pain,	—	salut.
— —	— 22,	—	maître,	—	père.
— 67,	— dernière,	—	Collogne,	—	Collongne.
— 76,	— 21,	—	Kimbec,	—	Kenebec.
— 77,	— 8,	—	les,	—	le.
— 88,	— 5,	—	De Lamotte,	—	Delamotte.
— 98,	note,	—	Lorraine,	—	Touraine.
— —	—	—	Bayort Nous,	—	croyons-nous.
— 105,	— 11,	—	en effet de,	—	en effet? De.
— 106,	— 12,	—	cait été,	—	ç'ait été.
— 109,	— 22,	—	bestias,	—	bestial.
— —	— 25,	—	molucs,	—	molues.
— 112,	— 24,	—	Launoy,	—	Launay.
— 115,	la première ligne doit être reportée en tête de la p. 117.				
— 117,	— 21,	—	Sorester,	—	Forester.
— 127,	— 7,	—	sur,	—	fut.
— 195,	— 25,	—	jurisdiction,	—	défense.
— 213,	— 28,	—	fournit,	—	soumit.
— 268,	— 6,	—	1636,	—	1686.
— —	— 7,	—	iles Tamquet,	—	Tousquet.
— 288,	— 24,	—	ouvroit,	—	offroit.
— 314,	— 2,	—	colosses,	—	colons.
— 318,	— 16,	—	Roudot,	—	Raudot.
— 326,	— 14,	—	ses actes,	—	ces.
— 332,	— 10,	—	Denouts,	—	de Monts.
— 334,	— 16,	—	au Grand-Pré,	—	à la Grand-Prée.
— 349,	— 9,	—	gravé,	—	gardé.
— 352,	avant-dernière ligne,		Descars,	—	Des Cars.

Paris. — Imp. de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.